

Publications de la Gazette de France.

(Edition de Propagande)

Enquête sur la Monarchie

(DEUXIÈME FASCICULE)

LETTRES ET OPINIONS

de

MM. Maurice Barrès

Hugues Rebell, Gustave Boucher, Henri Vaugeois

Lucien Moreau, Charles Le Goffic,

Henry Bordeaux, Jules Caplain-Cortambert

Jacques Bainville, Lionel des Rieux, Léon de Montesquiou

Louis Dimier, Eugène Ledrain

Sully Prudhomme, Membre de l'Académie Française

Paul Copin-Albancelli, Frédéric Amouretti

Albert Jacquin, Albert Arnavielle

Forain (Dessin)

recueillies par

CHARLES MAURRAS

et suivies de Déclarations

Du DUC D'ORLÉANS, du COMTE DE PARIS et du COMTE DE CHAMBORD



Brochure de 116 pages, grand in-8° Jésus. (Dessin de Forain encarté)

Un exemplaire, 45 c.; Par la poste, 65 c.	100 exemplaires, 35 fr. »
50 exemplaires, 20 fr.; Colis postal en	Colis postal en gare, 2 fr. 50 en plus.
gare, 1 fr. 25 en plus; à domicile, 1 fr. 50.	» à domicile, 3 fr. » »

Bureaux : 1^{er} bis, rue Baillif, près la Banque de France

LE SECOND FASCICULE

DE

L'ENQUÊTE SUR LA MONARCHIE

Commencée dans les derniers jours de juillet et continuée jusqu'à la mi-novembre de 1900 dans les colonnes de la *Gazette de France*, l'Enquête sur la Monarchie comprend deux parties bien tranchées.

I

Dans la première partie, se pose et se résout la question suivante :

— Qu'est-ce que la Monarchie ?

La question, trop grave pour être abandonnée aux jugements particuliers, a été soumise aux deux Français qui, par leurs fonctions et aussi par leur qualité de proscrits, occupent les plus hautes situations auprès du chef de la Maison de France. L'un et l'autre, frappés d'une condamnation à dix années d'exil par un tribunal composé de francs maçons, de juifs et de protestants, André Buffet et Lur Saluces avaient mérité cette peine et tout l'honneur qui s'y attache par leur dévouement à la cause du Nationalisme intégral, c'est-à-dire de la Monarchie. Le premier, comme chef du bureau politique de Monsieur le Duc d'Orléans, le second comme président des comités royalistes du Sud-Ouest.

Interrogés l'un après l'autre sur la nature d'une royauté nationale, ils ont fait des séries de réponses absolument concordantes. La monarchie doit être forte. Sa force est donc incompatible avec les empiètements du parlementarisme. Elle les brisera et, ainsi délivrée, pourra entreprendre, dans l'ordre politique et économique, les réformes que la nation a, depuis trente ans, réclamées en vain de ses prétendus mandataires.

Quelles réformes ? L'Etat s'étant fortifié il faudra bien fortifier le citoyen. L'Etat étant redevenu libre dans son domaine, il faudra que le citoyen se trouve libre dans le sien. La décentralisation et la liberté d'association sont les conditions nécessaires des libertés civiles, sans lesquelles il n'est point de vie ni, à raison plus forte, de vie prospère pour une nation. D'après M. Buffet comme d'après le comte

de Lur Saluces, la monarchie traditionnelle et héréditaire serait antiparlementaire et décentralisée ; et mes interlocuteurs me faisaient toucher du doigt que la décentralisation et la répression des abus parlementaires sont impossibles en dehors de la monarchie héréditaire et traditionnelle.

Au témoignage des deux chefs royalistes, à l'autorité mathématique de la raison, le Chef de la Maison de France voulut bien ajouter la consécration de sa parole royale : Monsieur le duc d'Orléans, m'écrivit le 18 août, de Marienbad, cette admirable lettre sur « l'unité profonde de la conception royaliste », telle qu'elle se dégageait des premières pages de l'Enquête.

Conception réformatrice « Réformer pour conserver c'est tout mon programme ». Conception nationaliste : le prince y rappelait sa défense de l'Armée française contre « le cosmopolitisme juif et franc-maçon ». Conception autoritaire : il y dénonçait l'insuffisance d'un « pouvoir faible ». Conception respectueuse de tous les intérêts et de tous les droits : il annonçait une politique fermement, nettement décentralisatrice.

II

Cette lettre de Monsieur le Duc d'Orléans ayant bien établi l'essence de la Monarchie, il nous restait à proposer aux bons Français cette monarchie ainsi définie.

— *Où ou non, l'institution d'une monarchie traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée est-elle de salut public ?*

Comme le disait, dans son numéro du 22 août 1900, la *Gazette de France*, nous aurions pu tenter de résoudre la question par nos seules forces, au moyen de quelques analyses approfondies de la situation où se débat la France. Nous aurions également pu en appeler au bon sens du premier venu. Mais il a paru bien meilleur de rester fidèle à la méthode des autorités et des compétences techniques. On s'adresse aux mathématiciens quand on veut résoudre un problème de mathémati-

que, aux chimistes pour débrouiller les questions de chimie, aux médecins dans les sujets d'hygiène et de médecine. Il s'agissait de la plus difficile des questions politiques : nous nous sommes donc adressés en premier lieu aux spécialistes de la science politique à ceux qui ont songé au problème nationaliste français, non comme fonctionnaires, non comme candidats, mais comme philosophes et comme savants. Ainsi nous l'ordonnait le principe de la division du travail. Mais, sans acception d'âge ou de situation, tout esprit libre, ayant fait ses preuves dans ce domaine, a été prié de nous communiquer son avis, quel qu'il fût.

Si le sentiment, impétueux, aveugle, magnifique nous apparaît le créateur nécessaire de toutes les fortes impulsions de l'histoire, la direction de cette force doit être réservée à l'intelligence. On ne saurait donc consulter avec trop de soin tous les esprits qui ont pu marquer dans cette haute sphère : ils y sont des conducteurs d'un prix infini. Toutefois, nous aurions en honte de négliger les appréciations des artistes. Nous leur avons fait une part considérable. Ils sont les voix naturelles de la nation. Chez eux, la vivacité de l'instinct illumine l'intelligence : qui dira la valeur des intuitions d'un Forain ? On pourra tout au moins les admirer ici.

L'éminent auteur des *Essais de psychologie contemporaine*, M. Paul Bourget membre de l'Académie française, m'ayant répondu le premier, sa lettre a servi de conclusion au premier fascicule de l'Enquête : on remarquera, en tête du second fascicule que nous publions aujourd'hui, quelques phrases extraites de la lettre de félicitation que Monsieur le duc d'Orléans écrivit, à cette occasion à M. Paul Bourget. Ces phrases décisives apportent à l'Enquête un nouveau et précieux élément de confirmation.

Le second fascicule s'ouvre par une lettre de M. Maurice Barrès : MM. Hugues Rebell, Gustave Boucher, Henri Vaugeois, Lucien Moreau, Charles Le Goffic, Henri Bordeaux, Jacques Bainville, Jules Caplain-Cortambert, Lionel du Rieux, Louis Dimier, Léon de Montesquiou, Eugène Ledrain, Sully-Prudhomme, Copin Albancelli, Albert Jacquin, Albert Arnauville, Forain et Frédéric Amouretti ont ensuite fourni leur sentiment.

Amis ou adversaires, ils ont donné leurs raisons ; nous y avons ajouté les nôtres. Au public, notre commun juge, une seule faveur peut être demandée : c'est son attention soutenue. Il s'agit du salut même de la nation.

CHARLES MAURRAS.

P. S. — Bien des anecdotes nationales et internationales, politiques, militaires, économiques, se sont succédées depuis le début et même depuis l'achèvement de l'Enquête sur la Monarchie. Il n'y en a pas une qui n'ait con-

firmé quelqu'une de nos conclusions : si je ne perds pas mon temps à le constater, c'est qu'il devait en être ainsi et qu'il en sera toujours ainsi et que rien en ce sens ne nous étonnera. Mais le merveilleux et le surprenant c'est qu'un des grands morts dont on a invoqué ici l'autorité se soit, pour ainsi dire, échappé de sa tombe pour ratifier non point seulement ce que nous avons écrit d'après lui, mais encore ce que, par voie de conséquence, nous avons tiré de ses livres.

Le mort illustre dont je parle est Balzac. En septembre 1832, à Aix-les-Bains où il vivait auprès de la marquise de Castries et, comme Spinoza, cherchait dans la méditation d'arides problèmes un refuge contre l'amour, Honoré de Balzac écrivit, en vingt pages, un petit traité *Du Gouvernement moderne* qui, longtemps ignoré, vint d'être rendu au public. Dans la *Grande Revue* du 1^{er} décembre 1900, M. de Lovenjoul, qui possédait le manuscrit, en a donné la première édition. Ceux qui liront ces pages admireront la prévoyance et la sagesse de cet esprit si profondément déductif. Mais les lecteurs de notre *Enquête* ne pourront se défendre de noter l'exactitude rigoureuse avec laquelle nous y avons, en maint endroit, suivi les leçons de Balzac sans en avoir connu un mot.

Sur l'individualisme, Balzac écrit : « Faire dépendre la base de la sécurité de chacun, n'est pas une combinaison aussi sage que de faire dépendre la base de la sécurité des institutions. » Et, sur le parlementarisme, qu'il appelle ministérielisme constitutionnel :

« Le ministérielisme constitutionnel ne sortira jamais de ce dilemme, cruel pour les résultats que certains esprits en attendent :

» Ou la nation sera soumise pendant longtemps au despotisme d'un homme de talent, et retrouvera la royauté sous une autre forme, sans les avantages de l'hérédité ; ce seront des fortunes inouïes qu'elle payera périodiquement. Ou la nation changera souvent de ministres. Et alors, sa prospérité sera physiquement impossible, parce que rien n'est plus funeste, en administration, que la *mutation des systèmes*. Or, chaque ministre a le sien, et il est dans la nature que le plus médiocre ait la prétention d'en créer un, bon ou mauvais. Puis un ministre éphémère ne saurait se livrer tout à la fois et aux intrigues nécessaires à son maintien, et aux affaires de l'Etat. Il arrive au pouvoir en voyageur, se tire de peine par un emprunt, grossit la dette et s'en va souvent au moment où il sait quelque chose de la science gouvernementale.... »

Ces concordances sont trop précieuses et trop honorables à notre égard pour n'être point citées et recommandées à l'attention du lecteur. Nous nous sommes employés à condenser ici l'expérience, les analyses et la réflexion des plus puissantes raisons humaines : à nos concitoyens, s'ils le peuvent, d'en profiter.

C. M.

LETTRE

DE

M. Maurice Barrès

Il n'est pas besoin de rappeler quelle autorité s'attache aux pensées politiques de Maurice Barrès. Voici douze ans, il avait entrepris de donner au boulangisme, alors triomphant, un cerveau. Quelques juifs de l'entourage du Général contredirent, je crois, à ses premiers efforts. Elu député de Nancy à vingt-six ans, il assistait aux débâcles du Panama et gravait l'allongement de quelques Figures. Dès 1892 il prononçait, le premier, le nom du Nationalisme : nationalisme littéraire et philosophique, (protection et défense de la pensée française) nationalisme économique, (protection du travail français) nationalisme politique, (défense nationale).

Ses articles du *Figaro* et du *Journal* ouvrirent cette longue série d'études nationalistes qu'il poursuivit, à la *Cocarde*, dont il garda durant six mois la direction. Ce délicieux et merveilleux petit journal révolutionnaire, auquel il ne manqua que des opportunistes (car royalistes, bonapartistes, socialistes, anarchistes y fraternisaient) fut le contemporain de l'arrestation et de la première condamnation du traître Dreyfus. Peut-être à la lueur de cet événement, la pensée de Barrès se concentra dès lors sur deux problèmes : nous garantir de l'Étranger, conserver et développer notre antique sève française.

Son roman des *Déracinés*, (1) fournit une première solution. Barrès y incorpore au nationalisme le provincialisme. Par les misères de tout ordre infligées aux sept jeunes Lorrains transplantés à Paris, on mesure et on apprécie quelques-unes des conséquences essentielles de la centralisation. Le lecteur se voit obligé de reconnaître avec l'auteur les nécessités de la plante humaine, fille d'un sol et d'un climat particuliers et qui a besoin de se relier à ses devancières. Une politique locale, une politique traditionnelle, voilà ce qu'il faut à la France.

Il lui faut en outre une politique d'autorité : c'est le sens du volume qui fait suite aux *Déracinés*, *l'Appel au soldat* (2). Mais nos lecteurs sont familiarisés avec le titre, le sens et les

(1) Chez Fasquelle.

(2) id.

idées directrices de ces beaux livres. Il est également inutile de rappeler l'intelligente et courageuse attitude de Maurice Barrès dans la seconde affaire Dreyfus. Un instant, avant la naissance de la *Ligue de la Patrie française* et de *l'Action française*, avant que ne parvint le renfort des Jules Soury, des Jules Lemaitre et des François Coppée, Barrès fut presque seul à tenir tête aux intellectuels déclarés contre la patrie. Ils n'ont pas oublié quel article sanglant a dénoncé leur trahison, ni la suite des admirables correspondances de Rennes où furent projetés, comme sur une nappe de lumière livide, le rictus scélérate d'un Dreyfus, d'un Picquart, d'un Trarieux ou d'un Bertulus.

Un vaste et copieux trésor de basses haines s'est accumulé de la sorte contre l'auteur de *l'Appel au soldat*. Avant de lui céder la parole et d'exposer aux contradictions nécessaires de nos lecteurs ce républicain césarien, ce plébiscitaire, cet ami politique de Déroulède, je tiens à rappeler tant de beaux services rendus à la cause de la patrie.

Mon cher ami,

J'ai lu avec le plus grand intérêt les deux pensées importantes que vous enregistrez et je ne serais pas en peine de marquer mon accord sur plusieurs points. Pour m'en tenir à l'essentiel, je crois avec vous qu'il faut une raison qui commande dans l'État.

Deux siècles de mauvais gouvernements ont enfoncé les Français dans cette erreur, où j'ai moi-même incliné un instant, que le mieux, pour une nation, était le moins de gouvernement possible. C'est la doctrine que M. Grévy, par exemple, prêchait familièrement à l'Élysée. Qui pourrait aujourd'hui méconnaître ce que peuvent dans tous les services publics des directeurs compétents, une volonté intelligente, un plan réfléchi et suivi ? Le républicain Rousseau va jusqu'à déclarer que, dans le péril, « la dictature » est de droit, car seule elle peut faire le salut public.

Je comprends bien qu'une intelligence jugeant *in abstracto* adopte le système monarchique qui a constitué le territoire français et que justifient encore, tout près de nous, les Bonald, les Balzac, les

Le Play, le Renan d'un beau livre (1), les Bourget... De telles adhésions sont d'un grand poids dans le cabinet du théoricien. Mais dans l'ordre des faits, pour que la monarchie vaille, il faudrait qu'il se trouvât en France une famille ralliant sur son nom la majorité (sinon la totalité), la grande majorité des électeurs. Or voilà qui n'existe pas.

Et non seulement elle vous manque, cette famille que possèdent l'Allemagne, la Russie et à laquelle ces pays se rallient par une adhésion instinctive, en quelque sorte pieuse, mais plus encore vous manquez d'une aristocratie (corps indispensable, n'est-ce pas, à votre monarchie traditionnelle). Au moins le Comte de Chambord, le Comte de Paris, le Duc d'Orléans [font-ils voir loin du trône un sens historique de leurs fonctions que n'avaient plus Louis XV, ni surtout Louis XVI. Mais l'aristocratie ! Ces nobles qui, dans la Nuit du 4 août, ont presque comiquement annulé leurs pouvoirs, que reste-t-il d'eux ? Voyez : ils ne savent même point se purger des rastaquouères qui leur donnent peu à peu les plus ignobles couleurs.

Je ne date pas d'un siècle l'histoire de France, mais je ne puis non plus méconnaître ses périodes les plus récentes. Elles ont disposé nos concitoyens de telle sorte qu'ils réservent pour le principe républicain ces puissances de sentiment que d'autres nations accordent au principe d'hérédité et sans lesquels un gouvernement ne peut subsister.

Ne pouvant faire que ce qui vous paraît raisonnable soit accepté de tous, pourquoi ne tâchez vous pas que ce que la majorité accepte devienne raisonnable ? Au sommet de l'Etat l'autorité, sur le sol et dans les groupes, la décentralisation, voilà des réformes que permet

le système républicain et qui assureraient le développement des forces françaises aujourd'hui gravement anémiées.

Affectueusement votre dévoué,

MAURICE BARRÈS.

22 août, 1900.

Il était immanquable que les deux importantes pensées d'André Buffet et du comte de Lur-Saluces fissent de l'impression sur la pensée de Maurice Barrès et que, sur plusieurs points, un accord entre ces trois pensées intervint.

M. Maurice Barrès admet donc des libertés locales et professionnelles et, dans l'Etat, une autorité forte. Ces deux sentiments sont précieux. Le second correspond à un sentiment général : si la décentralisation n'est sentie de la masse qu'à la manière d'un besoin et d'un malaise, cette même masse du peuple sent avec netteté et réclame avec passion l'autorité et la responsabilité du pouvoir. Elle veut être gouvernée ; la faiblesse nationale étant une suite non seulement directe, mais tout à fait évidente, de l'anarchie politique.

Barrès et, avec lui, toute la masse du peuple français vont plus loin encore. Ils constatent que, dans le péril tout au moins, le gouvernement le plus fort est le gouvernement d'un seul. Ce gouvernement d'un seul est alors de droit, concluent-ils. Cette autorité d'un seul et qui seule peut faire le salut public, ils l'appellent avec Rousseau « la dictature ». Ils pourraient l'appeler également la Mon-Archie.

*
* *

Ce n'est pas notre Monarchie héréditaire, celle qui doit s'écrire en un mot. Ce n'est même pas (il s'en faut !) la dictature des anciens Romains.

Les dictateurs romains, magistrats désignés par l'un des consuls et par le Sénat, n'étaient pas les émanations directes du suffrage des citoyens ; ce n'étaient même pas uniquement des créatures du régime électif. Le patriciat et, par là, un élément héréditaire concourait à les désigner. Nous allons avoir à mesurer la valeur pratique de cette différence.

Mais on ne permettra d'insister sur ce mot « pratique ». En trente ans de pratique pure, et de tâtonnements en tâtonnements, le système républicain a mené le pays à sa perte. Dès lors, il faut bien établir, par une vue d'ensemble et par des recherches profondes, les causes des malheurs publics en même temps que les conditions du salut public. S'il n'y a point

(1) Il s'agit de la Réforme intellectuelle et morale de la France. Ch. M.

d'erreur dans l'étude de ces causes, dans la mesure de ces conditions, (et Maurice Barrès ne m'en signale aucune) une théorie ainsi faite deviendra la règle nécessaire de la pratique. Les praticiens auront sans doute le pouvoir de s'en écarter ; mais chacun de leurs écarts sera payé par quelque nouveau désastre. C'est une vérité abstraite et théorique que deux fois deux font quatre et deux fois quatre huit : je ne crois pas que nos financiers les plus positifs la puissent négliger sans s'exposer à des dommages.

Ne négligeons pas le cabinet du théoricien.

*
* *

Barrès, il est vrai, nous objecte que la négligence est de notre côté. En travaillant à reconstituer la monarchie héréditaire, nous négligeons, avance-t-il, ce fait qu'il n'y a plus en France une *famille ralliant sur son nom la majorité, la grande majorité des électeurs*. Nous pourrions répondre à Barrès que nous sommes loin de négliger ce fait-là, puisque nous travaillons de notre mieux à le modifier. Mais cette réponse sentirait un peu le rhéteur, et le rhéteur parlementaire. Elle serait brusque, péremptoire, légère. On doit d'autres réponses à Maurice Barrès.

Je lui dirai donc simplement que le problème me semble mal posé. Ce n'est pas parce qu'ils rallient la majorité des *électeurs* de leur pays que le tsar Nicolas et l'empereur Guillaume occupent les trônes d'Allemagne et de Russie (1) ; mais c'est parce qu'ils sont sur le trône qu'ils rallient ces majorités. Mettons y notre Roi. Le pouvoir royal, comme tous les pouvoirs est antérieur à l'acceptation et à l'assentiment des *électeurs*. C'est un fait et j'entends par-là un phénomène de force, la manifestation d'une énergie politique plus ou moins sanctionnée par les circonstances, plus ou moins affirmée par les événements.

Quand nous parlons de restaurer en France la monarchie héréditaire, c'est un fait de ce genre que nous voulons déterminer. Or, il n'y a pas un exemple, dans l'histoire, d'une initiative heureuse, (j'entends positive et créatrice non destructive ni purement défensive !) qui ait été prise par des majorités. Le procédé normal de tous les progrès est bien le contraire : la volonté, la décision, l'entreprise sortent du petit nombre ; l'assentiment, l'acceptation de la

(1) Il en fut autrement en Pologne où la Monarchie était élective : aussi ne parle-t-on de la Pologne qu'au passé. En exagérant l'indépendance individuelle, les anciens Polonais perdirent l'indépendance de leur nation.

majorité C'est aux minorités qu'appartient la vertu, l'audace, la puissance et la conception. Habituellement inerte, indifférente, et torpide, la majorité est sujette, il est vrai, à quelques paniques dont les effets immédiats sont parfois bienfaisants, mais d'une bienfaisance invariablement stérile, si elle n'est accompagnée de quelque impulsion de l'élite. Par exemple, les élections de 1871, faites sous l'épouvante de la Guerre et de la Commune, ont donné de bons résultats : et ces résultats n'ont servi à rien organiser, une élite ayant manqué d'idées directrices et de volonté ferme pour refaire la monarchie.

Nous n'avons donc pas à nous soucier de rallier les majorités. De toutes façons, elles se rallieront d'elles-mêmes. Deux cas me paraissent possibles. Ou des fléaux naturels, qui sont menaçants, vont décider automatiquement comme en 1871, comme en 1849, la majorité nationale à désirer la restauration monarchique ; ou, notre propagande devançant les malheurs publics, une élite s'étant déclarée pour la monarchie, une sage et savante minorité faisant sentir dans les hauts lieux son influence directrice, quelque coup d'Etat militaire renversera la République et refera la monarchie.

Dans le premier cas, le ralliement de la majorité se trouve accompli par définition.

Dans le second cas, ce ralliement s'impose au moyen de la force secondée par la persuasion ; le pouvoir spirituel de l'élite royaliste, l'autorité des personnes qui la composent, l'influence intrinsèque de sa conception justifiera et, en un sens, déterminera les déploiements du bras séculier en faveur de la royauté.

— Mais que devient, en ce dernier cas, la majorité ? me demande Barrès. — Eh ! ce qu'elle devient en présence d'un chirurgien, qui s'est mûri, pour opérer, du consentement du cerveau. Que Barrès se rappelle les leçons l'histoire entière ou rassemble les différentes suggestions de sa psychologie si fine et si profonde : les majorités sont toujours en faveur du gouvernement établi aussitôt qu'il assure l'ordre et se fait respecter.

Ce dernier point sera l'affaire de Monsieur le Duc d'Orléans.

— Sur quoi s'appuiera-t-il ? demande Barrès. Il s'appuiera nécessairement sur l'armée. Et cela suffit bien. Si la monarchie ne peut pas accepter un programme démocratique, il n'est pas nécessaire qu'elle trouve une aristocratie constituée le jour de son avènement. Le sort de l'aristocratie (entendons ce mot au sens le plus large) dépend aujourd'hui de la restaura-

tion monarchique ; mais la restauration monarchique ne dépend à aucun degré de l'aristocratie. C'est le roi qui devra la réorganiser, avec ceux de ses éléments anciens qui ont gardé la vitalité, l'énergie et l'honneur, accrus des nouveaux éléments épars et encore amorphes qui lui seront offerts par l'Elite française.

Je vais plus loin. Si Barrès veut bien y songer, il verra que l'existence et que la vigueur d'une organisation aristocratique dans la France contemporaine ne seraient pas des phénomènes favorables à la restauration de la Monarchie : tout au contraire, ils feraient vivre une République. La décadence de l'aristocratie n'est que trop certaine : mais, si cette décadence n'existait point, si nous avions une aristocratie florissante, une aristocratie organisée et enracinée, fortement liée aux destinées de la France, elle fournirait de très grandes chances de vie et de prospérité au régime républicain.

Toutes les Républiques prospères, toutes les Républiques en leur temps de prospérité ont été aristocratiques. Je nommerai Venise, Rome, la période organique d'Athènes. Quand une République tend aux formes démocratiques, elle passe d'un régime de production régulière et coordonnée à un régime de pure consommation. C'est le pillage et le partage des ressources morales et physiques de l'Etat. Les intérêts particuliers se font les parasites de l'intérêt général ; ils en vivent, ils ne peuvent plus le servir : une divergence funeste, toujours accrue, se marque entre les citoyens, voués dès lors à la tyrannie des factions (souvent représentées par un homme), puis à la conquête ou à l'épuisement général.

On s'explique sans peine cette carrière des républiques démocratiques. Mais d'où vient la prospérité des républiques aristocratiques ? D'une cause constante, quoique mystérieuse. Les républiques patriciennes se conforment à la loi des Etats prospères. Cette loi, c'est l'hérédité. Que le pouvoir suprême soit concentré en une famille ou réparti entre plusieurs, le régime d'hérédité a pour effet premier de nationaliser ce pouvoir. La dynastie régnante ou, si elles sont en nombre convenable, les familles prépondérantes, étant unies étroitement, par leurs intérêts propres, aux plus profonds intérêts de l'Etat, cherchent, sans doute, comme tout ce qui est humain, leur intérêt particulier : mais en le trouvant, elle trouvent, en outre et en même temps, l'intérêt général. C'est une des plus délicates subtilités de la Politique naturelle. Il faut d'abord la bien saisir. Mais, ce point saisi, l'on se rend compte de la pros-

périté des Etats ou de leur décadence, selon qu'ils se conforment ou se soustraient à la loi d'hérédité. L'intérêt général a-t-il un organe, ou des organes puissants, intéressés eux-mêmes à le faire observer ? L'Etat, monarchique ou polyarchique, peut fonctionner. Mais ces organes manquent-ils ? Tout manque en même temps, faute de direction organique continuée.

S'il y avait en France, quelques milliers de grandes et de séculaires familles nationales organisées à la façon de l'Etat Monod, qui est antinational, une République française serait possible. Elle pourrait même être florissante. Observons qu'une République eût été possible chez nous, soit vers le milieu du seizième siècle, soit du temps de la Fronde. En me montrant la décadence de l'aristocratie, Barrès me démontre l'impossibilité contemporaine d'une République prospère, puissante ou même viable...

Il veut y constituer une autorité gouvernementale énergique. Mais comment fera-t-il pour nationaliser cette autorité, je veux dire pour faire qu'elle s'applique spontanément, naturellement, non seulement dans les minutes de bonne volonté, mais dans chaque instant de chaque heure, à concorder avec le bien public ?

M. Waldeck-Rousseau et avant lui M. Constans ont été des manières de dictateurs ! Parlementaires ? Si l'on veut ! Mais quelle assurance avez-vous que la masse entière ne sera pas gagnée un jour ou l'autre par les erreurs sinon par les corruptions d'un Parlement ? L'histoire entière annonce qu'il faut prévoir le cas. Moyennant une figure plus cordiale et de couleurs un peu plus vives, un Waldeck, un Constans peuvent être plébiscités ! Nos funestes institutions consulaires, l'abominable politique des nationalités européennes ont bien été plébiscitées en la personne de Napoléon III ! A quoi bon donner à l'autorité centrale un aussi solide statut, si elle peut et doit un jour servir aux Juifs, aux Monod et à tout ce qui n'est point français ?

Quand la représentation nationale est très sagement combinée, (à moi, monsieur Charles Benoît !) l'élection peut, à la très grande rigueur, exprimer la somme exacte des intérêts particuliers : mais il y aurait une profonde méprise à concevoir que l'intérêt général ne soit que la somme des intérêts particuliers. Il est cela, mais il est autre chose, comme l'eau est de l'oxygène et de l'hydrogène, avec quelque chose de plus, à savoir la disposition de ces composants. L'intérêt général comporte même un élément matériel nouveau ou qui ne se

trouve du moins qu'à très petites doses dans la somme des intérêts particuliers : le souci, la supputation de l'avenir. Les intérêts particuliers sont d'ordre immédiat. Ils ne visent guère que le présent. L'intérêt général stipule au contraire que l'on consente tel ou tel sacrifice d'un bien prochain en vue de développements ultérieurs. Encore un coup, quand une aristocratie dirigeante associée de très près la propriété et l'hérédité, le sol et le sang, cet intérêt général peut encore être représenté très suffisamment. Il ne l'est pas du tout dans la France de 1900. Et il faut qu'il le soit, si les Français de 1900 ont le souci de faire vivre la France.

Pour qu'il le soit, il faut un chef héréditaire : car rétablir ce chef serait l'affaire d'un moment, au lieu qu'il nous faudrait attendre des siècles pour assister à la reconstitution spontanée d'une aristocratie nationale.

Loin donc qu'il permette des réformes, comme le croit Barrès, le système démocratique républicain n'assure même pas le nationalisme des dépositaires du pouvoir central. Par la force des choses, ils se trouvent souvent à vendre et à louer : ils sont toujours à la merci des sottises de l'opinion. Augmenter leurs pouvoirs, c'est accroître les risques que courra la Nation : pour un dictateur patriote, nous sommes exposés à en voir acclamer quatre ou cinq d'anti-patriotes ! Barrès me demande pourquoi l'on ne rendrait pas raisonnable le système que la majorité accepte. Parce que le système ne comporte aucune raison. Parce qu'il est le contraire de la raison. On ne peut essayer de rendre raisonnable ce qui est nécessairement irrationnel. Ne nous chargeons pas d'un labeur au-dessus des forces humaines et même d'un pouvoir divin. Il implique une impossibilité pure.

Le vœu de la majorité (mais Barrès est-il bien sûr que ce soit un vœu explicite et bien conscient ?) les puissances de sentiment, dont il me parle encore, peuvent sans doute nous opposer des obstacles et des difficultés. Il n'y a rien d'absurde à espérer de les vaincre. S'ils ne sont point vaincus, les forces françaises de plus en plus anémiées, comme le dit Barrès, ne se borneront pas à laisser détruire la France : cette anémie ayant envahi les cerveaux, elles contribueront elles-mêmes aux besognes de destruction. Nous l'avons déjà vu par l'affaire Dreyfus, dont on oublie trop les leçons.

Puisque Barrès a reconnu chez Monsieur le Duc d'Orléans, comme chez le comte de Paris et chez le comte de Chambord, le sens historique de la fonction royale, il serait beau et con-

venable que ce jeune organisateur des doctrines nationalistes achevât l'éducation des pensées françaises, en leur faisant connaître le Prince qui incarne toutes nos vérités et toutes nos destinées en ce qu'elles gardent d'heureux. La politique autoritaire de Maurice Barrès implique, étant nationaliste, un roi, au sommet de l'Etat. Sa politique décentralisatrice exige de même ce roi : M. Buffet, M. de Saluces l'ont assez clairement démontré. Il y a en France un sentiment du péril public, comme il y a un désir de salut public et le violent appétit d'être gouverné. Que Maurice Barrès utilise ces saintes forces naturelles selon le bien véritable de la Patrie. Quelques centaines d'imbéciles en voudront murmurer peut-être : je lui promets l'acclamation unanime de leurs enfants et, s'il y est sensible, la volupté de faire quelque chose de difficile, mais de grand.

Nous vivons au milieu des ambitions les plus misérables. Ah ! frappons en or pur la médaille de ces passions, et l'on se souviendra qu'elles ont été la Vertu.

Charles MAURRAS.

LETTRE

DE

M. Hugues Rebell

Ceux qui sont au courant des nouvelles Lettres nationales ne seront point surpris que, en quittant M. Maurice Barrès, je me sois adressé immédiatement à M. Hugues Rebell. L'auteur de la *Nichina*, de la *Calineuse* et de la *Camorra* (1) est compté, depuis plusieurs années, parmi les jeunes princes de l'intelligence française. Et ce n'est point uniquement pour ses livres de contes, pittoresques, voluptueux, dorés des sensations de l'énergie et de l'amour : cette belle force féconde, ce tour facile et heureux d'imagination, ce goût large, complexe et harmonieux s'accompagnent de dons tout autres, presque contraires et presque aussi développés que les premiers : je veux dire l'esprit critique, la faculté d'abstraire et de

(1) Librairie du *Mercur* de France, Librairie de la *Revue Blanche*.

généraliser, l'observation et le calcul des sentiments aussi bien que des grands intérêts psychologiques contemporains.

Dès son début, M. Hugues Rebell se révéla un philosophe politique. Voici dix ans qu'il a publié ce curieux essai sur l'*Union des trois aristocraties* (1) (l'aristocratie de la race, celles de l'esprit et de la fortune) qui nous fournit un beau et original témoignage de ce que pourra le vrai talent appliqué à défendre la vérité.

Les études profondes auxquelles s'est livré M. Hugues Rebell sur la philosophie de Nietzsche ont d'ailleurs eu pour résultat de le confirmer dans la sagesse traditionnelle de nos maîtres français : comme Gœthe et Schopenhauer, Nietzsche est un de ces Allemands qui s'oublie volontiers jusqu'à affirmer et jusqu'à prouver la supériorité du génie classique français sur le génie de leur propre famille ethnique. Ces aveux du Germain furent profitables à M. Hugues Rebell : mais il ne prit à Nietzsche ni l'extravagance romantique des conceptions ni le tour biblique de l'inspiration.

M. Hugues Rebell naquit antiprotestant. Ses *Chants de la pluie et du soleil* sont riches d'invectives contre la séquelle lugubre des ministres, des pasteurs et des prédicants : « Mes amis mes amis ! quel jour brûlerons-nous en place publique l'*Institution Chrétienne* ! » Quand souillerons-nous de boue l'effigie de Calvin ! » Notez que chez M. Rebell, de telles frénésies ne sont pas ordinaires. Il faut qu'un nom trop exécré lui ait traversé la pensée. Le style qu'il affectionne est au contraire d'un ton doux, d'une lumière modérée et fine, d'un simple et égal mouvement.

Telles études de critique publiées en diverses revues, telle *Lettre à un Catholique* (suite d'observations adressées à nos ralliés) donnent l'idée de cette manière si française.

Esprit audacieux et libre, antidémocrate de goût et de pensée, mais bien supérieur à la politique courante, M. Hugues Rebell était royaliste depuis longtemps. Que de fois nous avons gémi sur les faiblesses ou les paresseuses d'un parti ignorant de ses magnifiques ressources. Quelles démarches nous avons faites ensemble ! Quelles lamentables conversations nous avons tenues et souffertes, auprès de gens que le bruit public nous assignait pour chefs ! Ces anciennes fatigues, quoique un peu vaines, n'ont jamais découragé Hugues Rebell : mais la révélation d'un Buffet et d'un Lur Saluces, et cette soudaine apparition des vrais Chefs ne pouvaient le laisser indifférent.

(1) Librairie de l'Art indépendant.

Il m'a écrit à ce propos la belle lettre que voici :

Mon cher ami,

Votre enquête sur la monarchie doit réjouir tous ceux qui voient dans le rétablissement de la royauté nationale l'unique moyen de sauver la France. Elle vient, comme la lumière, dissiper les brumes qui nous enveloppaient et révéler notre réelle existence. Le parti royaliste n'est plus cette armée de rêve qu'il pouvait paraître naguère à quelques-uns. Personne désormais ne pourra nous dire : « Où allez-vous ? Quelle est votre bannière ? Que voulez-vous faire ? » A toutes ces questions d'une prudence naïve et aveugle, car il n'y a pas deux façons d'être monarchiste, M. André Buffet et le comte de Lur-Saluces se sont chargés de répondre, en hommes qui préfèrent les faits aux phrases, la réalité aux utopies, les édifices solides aux constructions improvisées et aux paradis illusoire de la démocratie.

Ce qui frappe dans cette enquête, c'est le naturel, la bonhomie toute simple des explications. M. Buffet et le comte de Lur-Saluces auraient pu, comme Bossuet, comme Joseph de Maistre demander leurs arguments à la philosophie, et nous offrir de savantes démonstrations. Mais ils ont pensé justement qu'il n'y avait plus à prouver des faits d'expérience, que les désordres de ces dernières années parlaient assez d'eux-mêmes, et que, pour défendre une cause si nette, il n'était besoin que de la bien exposer.

A travers leurs paroles précises, la royauté nous apparaît jeune et bien vivante ; ce n'est point un de ces vieux replâtrages comme nos modernes sauveurs nous en offrent tous les jours : demi-américain, demi-anglais, demi-plébiscitaire, demi-archiste ; non, c'est un être nouveau, et dont la nouveauté pourtant ne nous surprend pas : nous

lui retrouvons ces traits familiers que nos ancêtres vénéraient jadis, l'air même de la patrie.

La République, elle, peut bien se vanter d'être la patrie; elle ne représente pour nous que bâtardise et usurpation. Pour ne pas venir d'un autre pays que celui d'Utopie, elle n'en est pas moins l'étrangère. Elle-même ne se reconnaît pas à notre foyer. Est-ce que tout notre art, notre littérature, nos monuments, nos mœurs, est-ce que ce qui est français ne proclame pas bien haut l'intelligence et l'autorité de nos rois? La République ne peut se réclamer que de nos maladies et de nos crimes, mais quel homme, s'il n'est pas un insensé ou le dernier des ignorants, osera comparer cette vie magnifique et glorieuse de la monarchie française, ce grand effort, cette longue épargne de près de dix siècles, à l'immonde gaspillage de 89 et de 70, à ces dix années d'émeute, de guillotine et de proscriptions, à ces trente ans de désordre et de honte!

Un écrivain espagnol, qui n'est cependant point des nôtres, me disait dernièrement: « Comme Paris est changé! Je ne retrouve plus son luxe, son élégance, sa joie d'autrefois! » C'est la vérité. On ne reconnaît plus Paris, on ne reconnaît plus les villes de France. La République qui n'a le temps que d'élever ses palais de carton-pâte, s'attaque avec rage à tout ce qui est noble et durable, à tout ce qui rappelle la splendeur de notre passé, aux châteaux, aux jardins des rois. Elle en est si humiliée!

Mais il ne lui suffit pas d'enlaidir et d'attrister nos rues, ce qu'elle veut atteindre surtout, ce qu'elle veut transformer, c'est l'âme et la vie française.

Un jour que Guillaume II insistait auprès de Bismarck pour connaître les entretiens politiques qui avaient eu lieu chez lui: « Majesté, répondit le chancelier, les droits de l'empereur s'arrêtent au salon de la princesse de Bismarck. » Guillaume II ne répliqua point.

Contrairement au droits des pouvoirs absolus, les droits de la République

commencent au seuil de chacun de nous. Elle sait bien qu'elle est trop anti-française pour gouverner sans une inquisition de tous les instants. Elle ne s'en cache même plus. Il y a longtemps qu'elle a renoncé à ses premières hypocrisies; jacobins comme M. Brisson ou socialistes comme M. Guesde, tous veulent supprimer de leur programme cette liberté avec laquelle ils hameçonnaient les toulousains et qui n'a d'ailleurs jamais existé que dans leurs discours et sur leurs monuments. Occupé à surveiller chaque citoyen à exercer sa tyrannie sur tous les fonctionnaires, prétendant imposer sa doctrine, à l'exclusion des autres, et contrôler notre fortune, nos mœurs, notre pensée, l'Etat républicain qui veut être tout, professeur, médecin, hygiéniste, prêtre, censeur, l'Etat républicain, qui prend aujourd'hui la place du père en lui arrachant l'éducation de ses enfants, et qui demain, (il faut s'attendre de sa part à toutes les folies), sera peut-être nourrice et bonne d'enfants, l'Etat républicain n'a vraiment pas le loisir d'être simplement lui-même, de remplir ses fonctions d'Etat, c'est-à-dire de veiller aux intérêts généraux, à la puissance et à la gloire du pays.

Le pourrait-il qu'il ne le voudrait pas! Très intéressé quand il s'agit de sa propre fortune, il est vraiment d'une générosité sans bornes quand il s'agit de la fortune du pays. Il n'est pas Français, mais humanitaire; ce n'est pas un chef, c'est un apôtre, quelque chose comme un Robert-Macaire illuminé. S'il veille avec un certain bon sens à ses affaires, il oublie, dès qu'il a fermé sa caisse, les passions humaines, il parle des « tournants de l'histoire (?) » de la « fraternité universelle », de la « paix générale ». Toutes les niaiseries sentimentales des sanguinaires jacobins lui reviennent à la mémoire. Ses actes publics sont la revanche de sa vie privée.

Comment alors, dans sa complète ignorance de l'histoire des peuples, dans son instinctif mépris de tout ce qui ne touche pas à sa personne et à ses biens, comment devinerait-il que le mouve-

ment nationaliste, en France comme en Europe, chez les chrétiens comme chez les juifs, est le grand fait historique de ce siècle? Comment saurait-il que les races humaines se perfectionnent comme les races animales, grâce à la vigilance des éducateurs pour écarter tout principe étranger, une fois que le type, après plusieurs croisements, est créé, et que le goût de la race est devenu chez lui l'instinct même de la vie? Ce républicain est « intellectuel », est savant comme il est libertaire : en paroles seulement.

Soyons donc persuadés qu'il se montre d'autant plus dangereux qu'il pense l'avantage au bien public, car son « *bien public* » est ce qu'il y a de plus contraire aux intérêts de la race. Le bien public, c'est, par exemple, la suppression de l'armée. Plus d'une fois il a cherché les moyens de réaliser son rêve. Il a d'abord fait ses lois militaires, les plus funestes de toutes, celles qui tendent à remplacer le soldat de profession, d'élite, par une foule inexpérimentée, et à faire d'un métier spécial et plein d'honneur un état pénible et commun à tous. Puis il a ouvert l'armée aux étrangers, à la race qui n'ayant point de patrie à défendre, ne peut être, sous les armes, qu'une ennemie ou une désorganisatrice.

Ce sera l'œuvre de la royauté de remettre l'armée en honneur en la rendant aux soldats et aux Français. De même elle rendra au pays ces grands corps de l'Etat qui ne peuvent appartenir qu'à des Français : la magistrature, l'Université. La République humanitaire a pu confier à des étrangers qui ignoraient notre langue et notre esprit le soin d'instruire nos enfants, la monarchie nationale veillera sur le trésor de notre pensée comme elle veillera sur nos autres biens. Sur l'argent qui sert aujourd'hui à la propagande jacobine, aux écoles révolutionnaires et aux dilapidations privées, elle trouvera un traitement digne pour le professeur et

l'officier, ces premiers serviteurs de la patrie, auxquels la généreuse République n'alloue même pas les gages d'un dernier commis de nouveautés.

Certes le dessein de la Monarchie est vaste; M. Baffet et le comte de Lursaluces nous ont montré qu'il n'avait rien pourtant que de réalisable, parce qu'il n'avait rien non plus que de raisonnable. Les deux mots qui le résument, liberté, autorité, ne sont-ils pas la condition même du bonheur des individus et de la force d'une société? La République donne aux êtres des libertés inutiles et leur refuse les libertés nécessaires. La République a la tyrannie sociale et l'indifférence politique des pouvoirs menacés, la République méprise le mérite personnel et ne favorise chez ses serviteurs que le fanatisme... La Monarchie n'a donc qu'à prendre partout le contre-pied de la Bête pour être assurée d'être dans le droit chemin.

Puissions-nous, mon cher ami, voir bientôt s'accomplir le bienfait de la royauté. Quoique la folie soit contagieuse, j'ai encore l'espoir que les deux ou trois mille fanatiques (ils ne sont pas plus), qui essaient d'entraîner la France à leurs insanités et à leurs chimères ne triompheront pas du bon sens de notre race. Ah! le beau jour où nous pourrions, en plein Paris, avec tout le peuple enfin désabusé, pousser le vieux cri de nos ancêtres : « Vive le roi ! »

HUGUES REBELL.

Voilà des paroles parfaites que tous les royalistes instruits et réfléchis contresigneront avec joie. Et quel beau synonyme M. Hugues Rebell vient de trouver au nom de la République démocratique! Taine avait dit : le crocodile. Mais, de grâce, pourquoi le crocodile, plutôt que le chameau, l'âne ou la vipère? Basse méchanceté, sottise, vanerie, tout cela est républicain-démocratique. Notre ami a trouvé un sobriquet plus synthétique. Il a écrit : la Bête, et tout le monde a reconnu le funeste animal ainsi désigné.

LETTRE

DE

M. GUSTAVE BOUCHER

Quelques nationalistes se glorifient parfois d'opérer dans le sein des « anciens partis » et au profit de la République de véritables péchés miraculeux. Nous nous garderons bien de douter de ces ralliements et nous n'aurions aucune peine à les expliquer en détail. Si la République n'est guère belle, elle a un semblant d'existence et plus d'un candidat pressé conjecture qu'une profession républicaine précipitera sa carrière, abrégera ses postulances ou lui vaudra de forts contingents d'électeurs nouveaux. Assurément le calcul est faux, André Buffet me le démontrait, et les événements se sont du reste chargés de nous faire voir que, si l'on craint les royalistes, on méprise les ralliés.

Il est donc permis de penser qu'un pareil calcul politique, inexact en lui-même et sans cesse démenti par l'expérience, ne trouve pas aujourd'hui beaucoup de crédit. Il y a des limites à la naïveté des plus simples personnes, et les prosélytes du système républicain ne se font pas de grandes illusions sur la valeur et l'étendue de leurs conquêtes, puisqu'ils n'en parlent jamais qu'à mots très couverts.

Pour notre part, si la fortune favorise notre labeur, nous suivrons l'usage contraire; toutes les fois que nous nous vanterons de faire des recrues à la monarchie, nous écrirons le nom, l'adresse, la qualité de ces recrues. Nous y ajouterons les motifs précis de leur évolution. Ce sera franc. Ce sera net. De plus, ce sera instructif.

Le cas vient de se présenter.

*
*
*

Je n'avais pas écrit à M. Gustave Boucher, directeur du *Pays poitevin*, organisateur des Congrès ethnographiques de France. Je me reproche même de ne lui avoir pas fait tenir directement les feuilles de l'Enquête sur la monarchie. C'est à notre excellent confrère M. Edmond Béraud, rédacteur en chef de la *Revue de l'Ouest*, ancien collaborateur de la *Gazette de France* et qui s'est signalé par une ardente et généreuse propagande de notre enquête, que M. Gustave Boucher a déclaré son adhésion au programme de la royauté nationale: la *Revue de l'Ouest*, dans son numéro du 25 août, a publié la lettre de M. Gustave Boucher. J'inter-

vertis bien volontiers l'ordre de nos publications pour reproduire sur le champ cette noble lettre, œuvre de logique et de bonne foi.

M. Gustave Boucher est un traditionniste pieux. Jeune, actif, dévoué aux idées qu'il a embrassées, il a déterminé et systématisé dans nos provinces de l'ouest un très vif mouvement de renaissance régionale. Depuis les plus humbles phénomènes de l'art domestique jusqu'aux traits locaux de l'ancienne liturgie, M. Gustave Boucher et ses amis de la « Tradition » n'ont rien négligé de ce qui forme la vieille figure de la France. Leurs congrès, leurs expositions, leurs réjouissances publiques, aussi bien que leurs études littéraires et artistiques données au *Pays poitevin*, sont imprégnés d'un sentiment grand et fécond de notre passé national. J'ai plusieurs fois rendu hommage aux utiles travaux de M. Gustave Boucher, quand il n'était qu'un malheureux républicain touché de la volonté de reconquérir, sous nos enduits cosmopolites, la forte substance française. Le voici royaliste. Je le félicite de tout mon cœur.

Niort, 24 août 1900.

M. A. Edmond Béraud,
rédacteur en chef de la *Revue de l'Ouest*.

Mon cher ami,

Je viens de lire, avec un intérêt passionné, l'enquête sur la Monarchie, que mon ami Charles Maurras a publiée, récemment, dans la *Gazette de France*, et dont je dois communication à votre obligeance.

De cette étude, il ressort que Monsieur le Duc d'Orléans et ses conseillers basent le salut de la France sur le régionalisme, doctrine d'où doit découler, en effet, toute renaissance nationale, toute liberté, toute autorité, toute justice.

Je me permets de vous transmettre un article paru dans le *Pays Poitevin* de mars 1899. Si vous voulez bien le rapprocher des déclarations de MM. Buffet et de Lur-Saluces, vous serez surpris, comme je l'ai été moi-même, de l'absolue conformité de vues qui existe entre les régionalistes militants et les conseillers du Prince.

Je suis trop logicien pour ne pas tirer une conclusion pratique de cette constatation.

Dans l'article que je vous adresse, je disais ma certitude de l'impuissance républicaine à nous accorder cette réforme salvatrice : « Le triomphe du régionalisme... sera assuré par un homme qui incarnera en lui le génie français, et non par une collectivité incapable de tout élan. »

Cette impuissance parlementaire, je l'entendais proclamer, il y a quelques jours, au Congrès régionaliste de Paris, par deux vétérans de la République, MM. Charles Beauquier et Edmond Thiaudière.

Si le salut de la France, de l'aveu d'hommes de tous les partis, est dans le régionalisme; si, d'autre part, la République jacobine et le Césarisme sont incompatibles avec cette formule gouvernementale; si, enfin, le Duc d'Orléans est le seul prétendant dont le programme comporte, à cette heure, l'organisation régionalisée du pays, il ne reste plus aux régionalistes patriotes qu'à adhérer purement et simplement à la Monarchie.

La France avant tout!
Et vive le Roi!
Votre tout dévoué,

GUSTAVE BOUCHER.

Fondateur
des Congrès de la « Tradition nationale »
Directeur du *Pays Poitevin*

M. Edmond Béraud a fait suivre cette lettre d'une reproduction de l'important article, dans lequel M. Gustave Boucher établissait, en mars 1899, l'impuissance de la République à décentraliser et demandait pour entamer ce grand ouvrage, un homme.

« Quel sera cet homme? Président, Empereur, Roi, Dictateur? Est-il un des prétendants actuels? Est-il le sauveur attendu par quelques-uns, mis en réserve par la Providence pour restaurer la France de Charlemagne et de saint Louis? C'est là le secret de Dieu. Quoi qu'il en soit, ce régime, républicain ou monarchique, vivra, qui aura compris et fait siennes les théories régionalistes; il vivra avec la reconnaissance de tous les Français échappés à la géoie centralisa-

» trice et bureaucratique, à l'oppression des sectes, au despotisme de l'Etat! »

M. Gustave Boucher a résolu les questions qu'il s'était posées voici un an et demi. Il a vu que la condition des réformes décentralisatrices était dans la Monarchie. Profonde et claire vérité que ne pénétrèrent point les conservateurs de l'Assemblée nationale, en 1871! La *Gazette de France* ne se fit pas faute de leur répéter, au moment du projet Raudot: « — Faisons d'abord la Monarchie, établissons cette permanente possibilité de réformes, et les réformes en découleront nécessairement. » On aime mieux forger la loi des conseils généraux et, la charrue ainsi placée avant les bœufs, cette institution excellente ne sert de rien.

Trente ans d'amère expérience nous ont peut-être assez punis de cette faute. Mais, il faut le répéter à tous nos réformateurs: — Qu'ils s'occupent de rendre les réformes possibles, qu'ils en établissent d'abord l'organe et le moyen, en un mot, qu'ils fassent premièrement la monarchie. Êtes-vous antiparlementaire? La Monarchie. Antisémitisme? La Monarchie. Antidreyfusiens? La Monarchie. Voulez-vous faire rendre ses privilèges et prérogatives à l'Eglise? La Monarchie. Voulez-vous prévenir les empiètements cléricaux? La Monarchie, encore!

Elle est la condition commune de tout salut, de tout progrès. Un plaisant voudra peut-être la comparer à une panacée: mais j'ai vingt fois montré ici qu'elle était le lieu géométrique de toutes les réformes nécessaires à ce pays. Avec elle, tout est possible; sans elle, rien. Voilà ce que M. Gustave Boucher a compris merveilleusement et voilà ce que son exemple fera mieux comprendre à bien d'autres.

Charles MAURRAS.

—*o*—
LETTRE

DE

M. Henri Vaugeois

Aujourd'hui directeur de la revue *l'Action française* et secrétaire adjoint de la *Ligue de la Patrie française*, M. Henri Vaugeois était professeur de philosophie au collège de Coulommiers, au moment où l'affaire Dreyfus éclata. Il était, de plus, secrétaire du *Bulletin de l'Union pour l'Action morale*, la revue fondée par M. Paul Desjardins pour la conversion des Français au

moralisme libéral et protestant. On le comptait aussi entre les fidèles disciples de M. Gabriel Séailles, orateur de Sorbonne qui, voulant ramener les Muses et les Grâces décentes au culte honteux de Calvin, a bien curieusement compromis dans cette aventure la mémoire de Léonard.

Tel était, il ya trois ans, M. Henri Vaugeois. Ou, pour mieux dire, telle était son atmosphère et telles ses fréquentations. Mais il y échappait, par certains traits de son esprit et plus encore de sa sensibilité. Les *Compagnons de la Vie nouvelle*, je parle des vrais et des bons, relevaient chez lui mille semences d'hérésie. Les dévots de la peinture édifiante et de la sculpture réconfortante se demandaient parfois jusqu'à quel point ce diable d'homme était un saint de leur communion. M. Vaugeois s'en tenait pour tant à ce monde-là. Il le trouvait vivant, amoureux des idées. Les Sylvain Pitt, les Letellier, les Deherme, personnages révolutionnaires, mais fort intéressants et que je compte faire connaître à nos lecteurs, procuraient d'ailleurs à cet esprit voluptueux des plaisirs intellectuels si fréquents et si rares qu'il en oubliait les scrupules de sa propre pensée.

Lorsque M. Henri Vaugeois parle de ce temps, antérieur à l'affaire Dreyfus, il a coutume de s'écrier plaisamment :

— *Quand j'étais Dreyfusard !...*

Ce dreyfusianisme était tout théorique, et chimérique, et utopique. M. Henri Vaugeois n'avait que les idées de la théologie dreyfusienne. Il n'en avait, à aucun degré, les sentiments. Aussi, dès que l'Affaire réelle eût éclaté, quand le vrai Dreyfus eût surgi, quand la défense nationale et l'existence nationale furent menacées, quand la Patrie, quand notre terre maternelle apparurent à la merci de quelques Juifs Allemands et de complices que leur sottise ou leur malice avaient rendus indignes du nom français, M. Vaugeois sentit, il écouta l'avertissement de sa nature profonde. La vie antérieure de ses pères fut plus puissante que ses fréquentations, ses amitiés et même ses goûts : fils de Français et de Française, nés tous deux catholiques, il comprit que la France devait, pour lui, passer avant tout.

D'accord avec son ami M. Maurice Pujo, il provoqua à l'*Union pour l'Action morale* une scission violente. Tandis que M. Paul Desjardins, déterminé par le curieux mélange de sottise qui pénètre tout son talent, mais non sans logique secrète, maintenait la plupart des membres de sa Confrérie dans ce courant d'idées dreyfusiennes qui conduit nécessairement à

être dreyfusard, M. Vaugeois cherchait à organiser le parti de l'intelligence française.

Ce jeune professeur presque inconnu (les articles du *Bulletin de l'Union pour l'Action morale* sont anonymes), ce néophyte de la religion nationale comprenait qu'il fallait combattre les ennemis de la nation avec leur propres armes, avant de descendre sur un autre terrain. La première idée de la *Ligue de la Patrie Française* est de lui ou, pour mieux dire il y travaillait de son côté tandis que M. Gabriel Syveton, d'une part, et, de l'autre, M. Maurice Barrès, avec tous ses nombreux amis, s'y employaient à leur manière et dans leur monde.

Le premier projet de M. Vaugeois était de publier un livre d'objurgations et de corrections fraternelles, dont chaque chapitre eût été personnellement dédié à quelque dreyfusien connu. M. Leouzon Le duc, M. Dehodeneq, et M. Maurice Pujo étaient de ce projets dès avril ou mai 1898. On avait même, paraît-il, une haute adhésion, celle de M. Godefroy Cavaignac.

Le projet prit une autre forme. Si l'on s'était tenu à la première, peut-être que l'évolution intellectuelle de M. Vaugeois eût été encore plus prompte. Ecrire, assembler et coordonner les raisons du nationalisme, c'est une épreuve redoutable pour les esprits philosophiques, s'ils sont encombrés des sottises de 1789, libérales ou démocratiques. On peut bien être libéral et démocrate et l'on peut, en étant cela, ne pas être nationaliste : il n'y a rien de plus aisé. On peut même, tout en étant nationaliste, être aussi un démocrate et un libéral, à condition de se garder de remonter aux origines, à la raison profonde de ses sentiments. Mais une chose reste tout à fait impossible : c'est d'être philosophe, ou même seulement d'aimer à réfléchir, et d'unir au nationalisme les superstitions démocratico-libérales. L'intelligence consciente a des lois rigoureuses. Elle impose de certains choix.

Parce que, lancé dans l'action, il retarda cette analyse philosophique, M. Henri Vaugeois dut, en même temps, retarder son évolution politique. Mais ce qui était différé ne fut point perdu. La *Patrie française* était née. Son succès remarquable ne correspondait point à tout ce qu'en avaient espéré quelques-uns de ses fondateurs Héroïque en un sens, cette entreprise leur paraissait, en un autre sens, incomplète. On attendait non certes mieux, mais tout autre chose du pouvoir spirituel des vingt-quatre académiciens associés dans une même protestation de foi patriotique. M. Henri Vaugeois s'aperçut, en voyant et en écoutant ces Maîtres, de l'extrême diversité des opinions sur

les points organiques de la vie nationale. Sur un point ou sur deux, un vigoureux accord existait : suffisant pour obtenir peut être quelques succès électoraux, un tel accord permettait il de grands développements à la politique française ?

Fraternellement secondé par son ami le commandant Caplain, assisté, conseillé par le colonel de Villebois-Mareuil, il se résolut, au mois de juin 1899, à la fondation de *L'Action française* (1). La conférence d'inauguration fut marquée par un incident. M. Henri Vaugeois avait parlé, comme il le fait toujours, en termes assez chaleureux de la personne de Déroulède : M. de Mahy, président de la réunion, protesta contre une apologie de la dictature à laquelle il est vrai de dire que l'orateur n'avait pas songé. Il est de ceux qui ont toujours distingué chez Déroulède le caractère de l'homme et les idées du médiocre politique. Cette tempête s'apaisa, et la Revue nouvelle fit parler d'elle.

L'Action française a publié, selon l'ordre chronologique (2) : les admirables articles de Villebois-Mareuil sur le procès de Rennes, « le Nationalisme » de notre confrère Maurice Spronck (devenu conseiller municipal du Gros-Caillou), mes « Monod » commencés ici, les lettres de Liebknecht sur l'affaire Dreyfus, les conférences de M. Copin Albancelli sur la franc-maçonnerie, de M. Lucien Moreau sur la politique réaliste, de M. Jean de Mitty sur Stendhal, de M. Xavier de Magallon sur Villebois-Mareuil, une importante adresse à Maurice Barrès sur l'essence du nationalisme, l'« Enquête sur le protestantisme » et tant d'autres travaux de philosophie politique qui témoignent d'un grand effort de notre jeune France pour aboutir à se penser.

Il est bon de noter que les Dreyfusiens ont déjà fondé contre *L'Action Française* de M. Henri Vaugeois deux revues de propagande : *l'Union démocratique* et *l'Œuvre sociale*. Il est même question d'un troisième départ : ce sera peut être le bon ! Jusqu'ici, l'adversaire n'a rien fait de bien triomphant. M. Henri Vaugeois n'a jamais rencontré d'obstacle sérieux. Il est vrai qu'au dedans de lui-même se poursuivait une lutte assez dramatique.

M. Henri Vaugeois nous en fait le tableau.

(1) *L'Action française*, un fascicule de 80 à 100 pages, petit in-16, paraît tous les deux mois. Paris, 143, rue d'Aboukir, Paris.

(2) Chacun des numéros de *L'Action française* s'ouvre par une grande « Note politique » de M. Henri Vaugeois.

Ce tableau, exposé ici, me dispense de donner aucune louange au talent de l'écrivain ni à ce style délicat et prompt, à ce langage souple, tout agité des plus vives et des plus habiles nuances, avec de curieuses ironies en sourdine. Mais je dois ajouter que ceux qui ont entendu M. Vaugeois à « l'Association nationaliste de la jeunesse » s'accordent à lui reconnaître de beaux dons d'orateur et de conférencier.

Il me reste à prier le lecteur d'être en garde contre la part exagérée que me donne M. Vaugeois dans cette crise. Je n'ai été qu'un interprète : tantôt pour lui traduire, en langue d'aujourd'hui, les anciens axiomes de la doctrine royaliste, tantôt pour exprimer la leçon des événements que cette doctrine rend parfaitement claire.

Mon cher ami,

Vous devrez me pardonner l'indiscrétion de quelque longueur. J'aurais désiré pouvoir fixer en termes brefs ces impressions que vous voulez bien me demander, sur votre enquête. Mais je ne sais comment faire : vos dialogues avec MM. André Buffet et le comte de Lur-Saluces, les lettres si importantes que vous recevez depuis quelques jours, les commentaires lumineux et pressants dont vous les encadrez, — vos conversations quotidiennes, enfin, et cette lutte infatigable, aisée, souriante, contre la masse de nos molles objections, à nous républicains « nationalistes » (c'est-à-dire troublés), — tout cela, pour quiconque sait le poids d'une libre et entière intelligence d'homme dans notre société si nerveuse, tout cela fait une sorte d'évènement.

Je suis curieux d'éprouver, d'ici à quelques semaines, si cette puissance énorme de la Presse, que nous avons constatée dans l'affaire Dreyfus, vaudra pour répandre et vulgariser des pensées solides, comme elle a valu pour diffuser de vagues sentimentalités ou de violents mensonges : s'il en était ainsi (ce dont je doute fort, mon cher ami) vous auriez bientôt autour de vous ce nouveau, ce vivant Parti royaliste que vous rêvez : tout ce qui, en France, aime la clarté,

la force souveraine et la vivacité des conceptions, suivrait.... On verrait recommencer, contre d'autres superstitions, et presque en sens inverse, la merveilleuse campagne des Encyclopédistes... Mais, hélas ! le temps est-il encore aux entreprises des philosophes ? — Il me plaît, en tout cas, de le croire, et c'est pourquoi je vous répondrai, et tenterai de noter seulement, telles qu'elles me sont apparues, — pour que vous en teniez compte s'il y a lieu, — les convenances, puis les disconvenances *psychologiques* ou morales qui subsistent, après votre Enquête, entre les vellétés des Français d'aujourd'hui, qui sont républicaines, et les desseins arrêtés de la politique de Monsieur le Duc d'Orléans.

Il faut que le descendant de nos rois, — s'il a vraiment conçu le redoutable projet de rebâtir sa Maison, (cette citadelle qui garda longtemps la France), — sache quelles faibles ressources il trouvera parmi nous, quelles irréductibles, aveugles et presque physiques puissances resteront debout contre lui, contre ses successeurs encore, peut-être. Il faut qu'il comprenne qu'on ne fait pas l'Histoire à bon marché.

I

Le premier attrait, pour moi, des idées monarchistes, — telles qu'elles s'expriment dans les déclarations de MM. André Buffet et de Lur-Saluces, — c'est leur incontestable *sérieux*. J'entends par là qu'il serait impossible aux adversaires, quelque méchanceté qu'il y puissent mettre, de rapetisser et de ridiculiser en aucune façon les sentiments politiques de vos deux nobles interlocuteurs. Ces sentiments, on peut les négliger ou les craindre, ou les envier secrètement comme inaccessibles, ou les ignorer profondément, dans leur source : on ne peut pas en sourire comme de quelque chose de déraisonnable, car on les voit

tranquilles, perpétuellement doublés et soutenus qu'ils sont d'expérience subtile, c'est à dire de raison.

Osons l'avouer ; après ces deux ans passés, il y a pour nous, « Nationalistes », dans ce sérieux, exclusif de toute exaltation, une sorte de surprise, et un soulagement. Nous avons la fièvre, — « fièvre française », dit notre ami Barres ; — mais la fièvre est laide ! Ces gens-là ne l'ont point, qui veulent pourtant la même chose que nous. C'est peut être qu'ils savent mieux les conditions de ce relèvement de la France, que nous cherchons tous si laborieusement et que, les ayant acceptées, ils peuvent travailler avec suite, plus sûrs d'eux-mêmes, et moins dépendants que nous des fortunes de l'heure.

Qui ne l'a senti ? le Nationalisme est une protestation, une révolte instinctive contre une évidente erreur politique : l'erreur révolutionnaire classique des « Droits de l'Homme », qui a mis l'Etat aux prises avec les légistes d'un Dreyfus et livré en spectacle à l'Europe une France entortillée dans le plus ridicule et le plus insoluble des procès de chantage. Mais, la vérité opposée à cette erreur lamentable, le Nationalisme ne la formule point. Il ne le pourrait, au surplus.

Même en temps ordinaire, quand tout est en place, une vérité politique, — c'est-à-dire une loi concernant la plus complexe des sciences, celle des rapports possibles entre les hommes vivant en société, — ne peut-être clairement aperçue par le grand nombre de ceux-là même qui la subissent. La foule ne comprend rien et surtout ne prévoit rien : elle ne *veut* donc, à la lettre, rien. Or, le parti antidreyfusard est une foule ; et nous avons besoin qu'il reste une foule et que sa clameur se répète, puissante par son volume seul. Nous reconnaissons qu'il serait vain de demander à ce parti autre chose que ses murmures et

ses incohérents appels à l'aide de Pierre et de Paul. Nous croyons à l'utilité des *ligues* encore aujourd'hui.

Et cependant, nous éprouvons leur insuffisance, dès que nous songeons à l'avenir. Il n'y a point, dans le seul dessein de se retrouver groupés, très souvent, très nombreux, en des manifestations de colères ou d'enthousiasmes communs, de quoi décider des hommes de sens à quitter longtemps leurs affaires privées pour « faire de la politique ». Un obscur mais fort instinct avertit le peuple réuni autour de nos orateurs patriotes, qui s'efforcent de parler « pour lui » et de tirer de ses sentiments un programme de réformes, qu'il y a là au moins quelque légèreté. L'insuffisance de la méthode démocratique, pour sortir de l'anarchie révélée par le Dreyfusisme, voilà ce qui apparaît.

Mais cette méthode démocratique, comment l'éviter, si l'on tient à passer pour républicain ? Les gens qui suivent les réunions et conférences n'ont sans doute pas tous eu le loisir ou la force, pendant ces mois de luttes si significatives entre *nationalistes et dreyfusards*, d'analyser les deux doctrines en remontant jusqu'au principe secret de chacune d'elles : ils n'ont pas tous pu se rendre un compte aussi exact que M. Charles Dupuy du lien naturel qu'il y a entre l'esprit républicain profond et le mépris du militaire, d'une part, — entre la sympathie pour l'armée et le sentiment monarchiste, d'autre part. Toutefois, ils ont bien senti, n'en doutons pas ! qu'une très grosse difficulté subsistait au fond de la politique nationaliste républicaine, difficulté que l'on cherchait à ajourner, et sur laquelle les plus sincères d'entre nous étaient obligés de fermer les yeux, sous peine de remettre en question tout leur passé, toutes leurs croyances, toutes leurs habitudes de jeunes Français arrivés à l'âge de raison après le 4 septembre et le 16 mai.

Eh bien, mon cher ami, c'est cette fatale mise en question et cette inéluctable dissolution, dans nos consciences, de ce qu'on pourrait appeler la religion révolutionnaire, que, seul, un monarchiste de votre sorte pouvait hâter, par l'exemple qu'il nous offrait d'une intelligence aussi exempte des anciens mysticismes que des nouveaux, négligente du fameux « droit divin » autant que du « Contrat social ». Vous nous donniez à pressentir un positivisme parfait.

Mais ce positivisme même était sans dureté, sans sécheresse : et c'est de quoi nous vous savions beaucoup de gré. Il est bien évident, en effet, que si nous nous sommes désillusionnés, avec peine, de cette foi politique : le *libéralisme*, qui représenta pour nos pères un légitime effort vers l'avenir, une jeune affirmation, nous n'avons pu y renoncer pour une simple négation et pour un retour désenchanté vers je ne sais quel autoritarisme brutal et sceptique. Non. Ce que le *libéralisme* de nos pères vit dans le *régime moderne*, c'était un ensemble de garanties pour leur goût de générosité : ce qu'ils virent dans le gouvernement par les Assemblées élues et délibérantes, dans l'Administration centralisée, dans l'Education et même l'Assistance publiques monopolisées par l'Etat et laïcisées, ce furent des moyens d'assurer en France une certaine douceur de civilisation et de mœurs. Ils songeaient surtout à l'individu : ils voulaient tout ensemble respecter ses droits, pourvoir à ses besoins, consulter ses opinions, « affranchir » ses instincts (présûmes généralement bons), bref, lui faire la vie facile et heureuse. Ils étaient moralistes, ou éducateurs optimistes, jusqu'en politique.

Nous les comprenons. Nous n'avons pas cessé de concevoir le développement des énergies individuelles, comme souhaitable, d'admirer la plante humaine, de vouloir qu'elle croisse. Mais nous la

considérons dans son terrain, qui est la société. Nous la voyons très diversement née, très inégale, très fragile. Nous voyons que chaque individu appelle une culture appropriée ; que sa liberté, qui n'est que sa force, est variable en fait, et doit être donc définie, spécifiée, en droit, pour trouver place dans l'ordre social. Nous ne posons plus les *Droits de l'homme* : nous attendons les *actes des hommes*. Nous distinguons, en un mot, la Morale de la Politique, le Bien en soi du Bien pour tel être dans telles circonstances, — pour le Français contemporain en France, par exemple. Nous ne sommes plus dans l'absolu, mais dans le relatif.

Mais, dès que l'on n'est plus dans l'absolu, dans l'« idéal », la politique républicaine se rabaisse : entièrement tissée d'abstractions, cette politique, au contact des nécessités de fait, devient et doit devenir médiocre, sous peine de folie. L'*Opportunisme* nous apparut bientôt comme la seule attitude tenable pour des républicains devenus « nationalistes », c'est-à-dire résignés à tenir compte de l'expérience, d'une expérience aussi décisive que l'affaire Dreyfus. Notre « Patrie française » se trouva mise en demeure de s'orienter vers la toute petite sagesse de M. Méline et des parlementaires modérés, — de ces gens qui, pour la plupart, n'avaient pas même su se lever et s'engager à fond contre la séquelle juive.

Ma répugnance personnelle pour cette triste issue, vous la connaissez, mon cher ami. Je suis, de tempérament et d'éducation, un radical. Je n'admets pas qu'on soit républicain et démocrate à demi. Un seul homme m'a paru, pendant la crise Dreyfus, agir en toute générosité et en toute sincérité, à ses risques et périls, dans le sens de la tradition, de la logique républicaine. Je vous ai dit ma profonde admiration pour la person-

nalité exquisement noble du seul ministre de la guerre que l'armée ait pu sentir tout-à-fait dévoué à sa défense, M. Godefroy Cavaignac. Je vous ai dit comment, à mon sens, dans cette affaire du « faux » Henry, M. Cavaignac n'avait fait qu'agir d'après cette logique passionnée du Républicain radical qui entend gouverner avec la vérité vraie et non avec le mensonge, incompatible avec un régime où le public, armé de la Presse, peut tout pénétrer ; et comment le seul tort du ministre attaqué avait été de n'avoir point eu derrière lui ou en sa main ce pouvoir personnel fort qu'il eût fallu pour tenir tête à la foule et lui imposer la double vérité de fait, tout entière divulguée : l'erreur de Henry, le crime de Dreyfus.

Un seul homme me paraissait donc pouvoir restaurer la République nouvelle, hiérarchisée et nationale ; c'était M. Godefroy Cavaignac.

Mais les faits ont parlé : ils ont démontré qu'une telle rénovation du régime ne dépendait point de la volonté d'un citoyen, quelque haute, et pure, et autorisée de traditions républicaines que fût cette volonté.

Mais qu'est-ce à dire, et quelle conclusion tirer du drame du 1^{er} septembre 1898 ? Une seule : ce Régime moderne, où la Loi est censée régner uniquement et où la conscience d'un honnête homme n'a point le moyen de triompher, étant au Pouvoir, un tel régime est destructif du Pouvoir même, de sa liberté, de sa responsabilité.

C'est précisément leur généreux désir de voir régner un peu de raison et de justice chez eux, qui détournera de plus en plus les Français du gouvernement anonyme. La raison, la justice ne pourront jamais coïncider avec l'intérêt du Pays, ni avec aucun autre intérêt positif, que dans les actes d'une Personne : telle est notre conviction désormais.

II

Aboutirons-nous donc au Césarisme ? Non, pas plus qu'à l'Empire napoléonien qui en a été en France l'expression la plus tolérable. A quiconque recommence à sentir la nécessité où sont les citoyens d'un grand pays d'incarner le Pouvoir, et, du même coup la Patrie elle-même dans un être vivant, dans un homme, les risques d'une telle coutume n'échappent point. Il les faut diminuer le plus possible, et que la volonté à laquelle seront confiées les destinées de l'Etat ne nous soit point étrangère par ses mobiles, par ses habitudes, par ses antécédents ; il ne faut point qu'elle soit l'imprévu ni l'inconnu. Il nous faut une tradition, donc une famille, et non le caprice d'un parvenu.

Je n'insisterai pas, mon cher ami, sur le curieux travail d'élimination et de critique historique, par lequel vous avez démontré que la seule Personne qui représente pour la France aujourd'hui le Pouvoir naturel, enraciné, national, est l'héritier du vieux trône capétien. Je ne discuterai pas, parce qu'ils ne sont pas discutables, les avantages intrinsèques de la monarchie traditionnelle, réformatrice, et, avant tout, décentralisatrice, dont vous êtes désormais autorisé à nous présenter le plan, comme voulu par Monsieur le duc d'Orléans : « *Ramener la vie spontanée dans les villes et les campagnes, arracher la France à la compression administrative qui l'étouffe* », ce vœu de votre Prince, n'est-ce pas celui de tous les théoriciens modernes qui ont compris à la suite de Le Play, de Renan et de Taine, et avec les Bourget, les Barrès, les Mistral, les Jules Soury, les causes de notre présente faiblesse économique ?

Mais la difficulté est autre. Il ne s'agit pas pour moi, ni pour aucun de ceux qui vous écoutent et vous suivent en ce moment avec une patriotique

attention, — il ne s'agit pas seulement de savoir si vous avez énoncé cette loi politique particulière, complexe, unique, que la foule française, disions-nous tout-à-l'heure, subit et ne comprend pas, et qui exprime les nécessités de sa vie comme nation ; il ne s'agit pas de savoir si le salut de la France est dans la monarchie, et sa perte dans la demi-République démocratique et parlementaire où elle a échoué par hasard et faute de mieux en 1875 : il s'agit de savoir si, en pratique, le retour du Roi est possible.

Je sais bien, mon cher ami, ce qu'une telle question a de niais. Elle est le sophisme qui paralyserait toute action, si on s'y tenait. Je sais bien que, dans la vie en société qui est presque toute dominée et mûe par la parole, les hommes ont commencé de rendre possible un événement, fût-ce un crime, dès la minute où ils en ont énoncé l'idée.

Je sais qu'en définitive rien n'est plus maniable que ces pauvres troupeaux, et qu'il suffit de dix hommes pour en remuer dix mille. Je ne vous objecterai donc pas que l'« Opinion » est presque toute entière contre vous, ou du moins contre l'image qu'elle se fait de la Monarchie. L'Opinion, c'est notre métier, à nous qui tenons une plume, de jouer avec elle et de la flatter en la méprisant doucement. Mais c'est à ses chefs, précisément, que je pense. N'en eussiez-vous que dix, je vous le répète, qui vous suivissent, je vous dirais : « Marchez ! et c'est le succès peut-être, avant longtemps ! » Mais comment les avoir ? Ce n'est pas la foule, c'est « l'élite », ce n'est pas l'instinct, c'est l'intelligence » française actuelle dont je voudrais vous rappeler la prodigieuse lenteur, la profonde opacité ; c'est de la classe « cultivée », que je voudrais vous faire mesurer la résistance réelle aux délicates et fortes intuitions historiques qui sont les vôtres.

La France, à cette heure, appartient toute à deux catégories de bourgeois dirigeants : les politiciens et les pédants. Eux seuls parlent, lisent, opinent. Les industriels, les commerçants, les agriculteurs et les soldats, c'est à-dire les seuls citoyens dont les yeux pussent être ouverts sur l'absurdité du Régime, par le maniement qu'ils ont d'intérêts positifs dont ils répondent, ne concevront jamais comme possible (et c'est heureux, c'est chez eux un signe de bon sens conservateur), un changement des institutions qui serait opéré par eux, ou d'après leur avis.

Oui, mon cher ami, voilà l'obstacle véritable : par un hasard, par un caprice cynique de ce que nous appelons la destinée, il se trouve que ce sont ces éternels éléments conservateurs, que nous sommes les premiers à admirer, qui consolident désormais de leurs poids les institutions anti-nationales que nous critiquons. Le désordre démocratique s'est tassé. La France a perdu, avec sa constitution monarchique, beaucoup de sa souple et grasse santé ; elle s'est desséchée, enlaidie. Elle pense vieillir : elle n'a plus nul espoir, nulle idée de vivre autrement que de prudentes abstentions. Qui vous dit qu'elle n'a point raison ?

Contre cette apathie de la masse, encore une fois, que vous donnera l'« élite » ?

Politiciens ! Ecrivains !...

Hommes d'action ! Hommes de pensée !

Les voyez-vous, tous ? — Des premiers, ne parlons point : ils cuisinent leurs élections, et n'ont de passion, d'élan, que contre les curés ! Mais les penseurs ? — Vous savez bien que la multiplication absurde des livres et faiseurs de livres a créé des mœurs telles, que les esprits entiers et probes, les non-boiteux, qui probablement naissent aussi nombreux de nos jours qu'il y a cent ans, ont toutes chances d'être noyés. Il en est résulté que, au XIX^e siècle, sauf de rares

bonnes rencontres, la notoriété est allée à peu près toujours à des talents, mais non à des êtres nés pour conduire et éclairer les autres. — A qui donc, aujourd'hui précisément, pouvons-nous demander de réveiller, d'attaquer, et de dompter l'opinion française ?

Je ne vous parlerai pas, enfin, de la force matérielle du monde présent : l'argent, qui est aux Internationalistes et qui, circulant, détruit de plus en plus les frontières, les patries, les civilisations locales, naturelles, délicates, vivantes, — qui tue l'art au profit du confortable le plus morne, et remplace les palais par des hôtels ; je ne vous parlerai pas non plus de l'autre grande force, l'immatérielle : l'imagination qui dévie, se traîne dans le même sens : vers le Collectivisme et son horreur.

Je vous rappellerai simplement que les Français les plus passionnés pour la politique, aujourd'hui, les Démocrates, sont des adorateurs de ces deux forces ; qu'ils en sont possédés, quasi religieusement, comme d'une révélation nouvelle, et qu'ils les défendront contre nous avec une frénésie aveugle ; la lutte devra peut-être devenir sanglante, contre ces fous.

Que faire ?

Vous ne voulez pas violenter. D'autres séduiront plus facilement encore que vous, car ils mentent. Vous essayez d'instruire...

Je vous félicite, en vous serrant la main

HENRI VAUGEOIS

Ainsi M. Henri Vaugois ne conteste plus que l'institution monarchique soit de salut public, mais, doutant que le salut public soit possible, il m'établit le compte minutieux des obstacles et la mesure exacte des difficultés.

Mais je serais assez disposé à trouver ses calculs un peu doux. Oui, l'élite, oui, l'intelligence, par leur « lenteur », par leur « opacité », nous opposent une résistance considérable. Oui, les intérêts des politiciens sont tournés contre les intérêts du salut public ; les in-

térêts des pédants ne nous sont pas moins hostiles. Oui, encore, ce que Henri Vaugois appelle les « éternels éléments conservateurs » renforcent aujourd'hui les institutions antinationales : industriels, agriculteurs, commerçants s'aveuglent sur la maladie et n'ont donc aucune idée de l'unique remède applicable. Si leur inertie constitue une assez claire preuve de l'incapacité qui est propre aux masses françaises contemporaines, même à leurs diverses élites, de prévoir, de pourvoir, conséquemment de gouverner ; si l'impossibilité d'une république prospère est ainsi démontrée une fois de plus, quel effroyable et nouvel obstacle, fait de mollesse et d'indécision, à l'établissement d'une monarchie ! Mais veut-on un fait plus probant ? Voyez l'indifférence, l'apathie, la résignation de l'Eglise. C'est parmi les ecclésiastiques ou parmi leurs amis directs que je rencontre le plus fréquemment ce type de l'approbation mitigée : — *Oui, vous avez raison, mais le moyen de rendre cette raison pratique ?*

Le moyen naîtra de lui-même, si nous avons raison.

Il me semble que l'on ne se fait point une idée nette de ce que c'est qu'*avoir raison* en politique. Il ne s'agit point là d'une simple raison abstraite vaguement susceptible d'être confirmée par des recherches ultérieures. Lorsque Lamarck a eu raison contre les naturalistes, de son temps cela signifiait que les travaux futurs confirmeraient ses vues, mais c'est une confirmation qui aurait pu retarder de quatre siècles et de bien plus ! Moins d'un siècle après Aristote, Aristarque, Samien, disait que la terre n'était pas le nombril du monde mais que c'était bien elle qui tournait autour du soleil : ce fut seulement au seizième siècle de notre ère que l'expérience leur a donné raison. Qui ne voit que l'expérimentation politique, portant sur des objets infiniment plus proches, se vérifie beaucoup plus tôt ?

Avoir raison dans ce sujet, c'est pressentir en quoi l'intérêt général se trouve compromis ; c'est indiquer du doigt la blessure encore insensible et indolente, c'est marquer un péril public, non point d'ordre spéculatif, mais pressant et prochain ; c'est en être prophète, au sens honorable et étymologique du mot. M. Thiers eut souvent raison en 1863, en 1865 et en juillet 1870 contre la politique extérieure du second Empire. Qu'était ce à dire ? Que sa prudence devançait un peu les événements et que, sur quelques signes aperçus de chacun et correctement déchiffrés par lui, il avait

assez bien prévu ce qui arriverait. Les circonstances lui fournirent donc des facilités, incalculables mais attendues, pour renverser l'empire de Napoléon III.

Si nous avons raison, accoutumons-nous à compter sur les mouvements favorables du temps. Par les événements qu'il ne peut ne pas amener, il est notre plus ferme et plus naturel allié : le temps, en République nous apporte à coup sûr de nouveaux wilsonismes, de nouveaux boulangismes, de nouveaux panamas et de nouvelles affaires Dreyfus, et ce n'est encore là que le minimum de ce que nous doit un pareil collaborateur. Ayons la patience d'attendre et, en attendant, le courage ou l'esprit de nous tenir prêts, de nous organiser et de nous exercer. Un moment doit venir, comme il s'est déjà présenté, où le crédit de la masse conservatrice manquera tout d'un coup aux républicains : si nous savons faire acte d'héritiers présomptifs, cette masse se tournera de tout son crédit et de toute sa force, dans notre sens. Nous n'aurons qu'à la prendre. Quand le fruit est mûr et que le vent souffle, il n'y a qu'à ouvrir les mains.

Vous parlez de l'argent : il y a certes une finance cosmopolite, anarchique et déracinée. Mais il y aussi la fortune industrielle et agricole ? Et celle-ci est nécessairement patriote dans son essence, et il n'est écrit nulle part que quelques chiffons de papiers auront raison de la terre maternelle et du travail humain. Ces deux richesses nationales peuvent être corrompues ou détournées pendant quelque temps. Mais la détestable politique financière de la République et l'ensemble de son régime économique trouveront leurs sanctions fatales dans l'ordre des faits. Le péché emporte la peine. Mais la ruine peut emporter le repentir. Si, par son goût des spéculations et des marchés boursiers, cet argent-là est contre nous, il sera avec nous, un jour ou l'autre, par la peur. Vous parlez de l'imagination et du rêve collectivistes : Mais les croyez-vous sans effet ? Le contraste soudain entre cette pâle chimère et de lourdes réalités, ne peut-il déterminer de ce côté-là, les plus violentes saccades de l'anarchie. Nous n'aurons point fait ces désordres. Mais nul ne les empêchera. Une fois commencés, ils rendront témoignage à qui les aura annoncés. Si nous sommes organisés, nous en aurons, la patrie en aura par nous tout le bénéfice moral et politique.

Je n'indique que nos périls intérieurs. Il y en a d'autres. Bien que l'Europe ait intérêt, selon la pittoresque locution de Bismarck, à laisser la France se cuire dans son jus, ce

vaste plan d'une consommation insensible et automatique de la France est déjà vieux et, en vieillissant, il perd de la force. Il peut être contrarié par quelque hasard. En un mot, la guerre peut éclater, c'est-à-dire que l'on verra les excitations dreyfusiennes porter leurs derniers résultats, tandis que l'internationalisme ouvrier ferait sans doute ses premières manifestations décisives : on a vu, ces jours-ci, par les grèves des ports, dans quelles conditions surgirait toute guerre et contre quels ennemis de l'intérieur il faudrait d'abord la mener. Ce point de l'horizon manque de gaieté. Mais il sera d'une tristesse universelle, connue, sentie et soufferte de tous. Tous auront intérêt à sortir de là, le plus tôt et le mieux possible : que de réactions salutaires peuvent procéder de ce sentiment !

Soit que la guerre désastreuse éclate ainsi, soit que, un beau matin, nous nous réveillions au niveau du Portugal ou de la Serbie... —

Mais je conçois qu'une âme belle et généreuse sente de la révolte à l'idée de se constituer légataire de nos malheurs publics, si forte qu'en soit la menace ou si fatale la venue.

En ce cas, je m'adresserai directement à cette même générosité. Je lui demanderai de se dépenser, puisqu'elle a des ressources, et de faire la monarchie non en arrière mais en avant de la catastrophe. Comme le Seigneur d'Abraham, Vaugcois réclame de moi dix justes pour réussir : je lui répondrai dans la même note qu'il n'y a qu'à frapper du pied pour faire sortir des légions. Il se peut bien que le spectacle de sa propre évolution politique, vue du dedans, lui donne l'idée de l'énormité prodigieuse des difficultés vaincues ; mais moi qui ai regardé cette évolution du dehors, il me semble qu'elle a été d'une facilité, d'une simplicité, d'une rapidité infinies. Il m'en fait le mérite. Il ne voit pas que tout, autour de nous, joignait des voix et des conseils à mes conseils et à ma voix.

Ce n'est qu'une petite synthèse à accomplir !
Les éléments sont en présence.

La royauté doit être traditionnelle : il y a justement une orientation nouvelle des esprits favorable à la tradition nationale et, comme dit Barrès, aux suggestions de notre terre et de nos morts.

La monarchie doit être héréditaire : il y a un mouvement favorable à la reconstitution de la famille, fondement de l'hérédité.

La monarchie doit être antiparlementaire : le parti nationaliste, presque tout entier, se prononce contre le parlementarisme en faveur d'un gouvernement nominatif, personnel, responsable.

Enfin la monarchie doit être décentralisatrice : un puissant mouvement décentralisateur se dessine et grandit de jour en jour dans le pays.

Faire comprendre que la monarchie, c'est tout cela et qu'elle seule pourra réaliser tout cela ensemble, voilà le tracé de notre œuvre. Il me semble qu'elle est très simple. Un petit groupe y peut suffire. S'il est actif, intelligent et résolu, il peut déterminer et emporter du moins le consentement de l'armée où les éléments monarchistes abondent... L'armée ! Je ne suis pas aussi affligé que bien d'autres de l'extrême difficulté qu'il paraît y avoir à la résoudre à intervenir : plus l'intervention sera difficile, moins elle aura de chance de se renouveler ! Je souhaite un coup militaire, mais n'en souhaite qu'un, à la condition que ce soit le bon.

Mais la monarchie rétablie, tout succède, comme disaient nos pères. Cette docilité civique aujourd'hui déplorable, devient un gage de durée, une possibilité de réformes. La grande œuvre commence. Après un siècle et demi d'un travail que je trouve, pour mon compte, sans intérêt, (car il était tout purement critique et destructeur, et se contentait de défaire), on se mettra enfin à construire, à organiser, à faire et à créer. Quelle magnifique matière que la France contemporaine pour de bons artisans, énergiques et réfléchis ! Elle est au plus audacieux : que quelques sages unissent à leur sagesse cette audace, et je crois fermement que les peuples d'Europe pourront voir s'élever avec étonnement, d'ici l'espace d'un quart de siècle, le monument le plus magnifique et le plus soudain des ressources françaises enfin mises dans leur ordre et dans leur beauté. Ce pays si puissant recouvrerait enfin l'administration naturelle et l'organisation normale de ses pouvoirs. Il y aurait de nouveau une France.

Pour cette fin, mon cher Vaugcois, tout est permis. J'ose écrire : — tout est béni et tout est dû. Mais, à ce propos, où avez-vous pris que je ne veuille pas « violenter » ? On rentre comme on peut, a dit un jour le chef de la Maison de France. Et l'on refait la France comme on peut. Je suis seulement convaincu que toute tentative dans l'ordre politique sera consécutive à l'organisation d'un pouvoir spirituel royaliste. Constituer cette très haute autorité scientifique, en rassembler les éléments, les proposer à tous les Français réfléchis : voilà quelle est ma tâche et quelle devrait être la vôtre. Vous n'êtes point d'humeur, en attendant la fin du monde, à confectionner des sonnets ni à mettre en musique

..... des acrostiches indolents
D'un style d'or où la langueur du soleil danse.

Vous faite de la politique. Vous en faites passionnément. En politique, notre compétence est bien définie par les lois même de la division du travail. Le public nous suppose le loisir et la liberté de la réflexion. Il nous permet de nous accommoder cette liberté avec ce loisir. Aussi, pendant qu'il travaille, méditons-nous. Le résultat de nos méditations, c'est la vérité ou, si vous aimez mieux, c'est notre vérité. Mais, puisque, aussi bien, sur l'essence de cette vérité, il n'y a aucune discussion entre nous, et puisque vous me concédez qu'il n'y a pas deux vérités politiques en France, mais une seule, la royauté, nous n'avons qu'à la dire, sans nous soucier du surplus.

Nous aurons vécu notre vie. Nous aurons accompli notre naturelle fonction.

Charles MAURRAS.



LETTRE

DE

M. Lucien Moreau

Secrétaire de la rédaction, pour la partie littéraire, de la *Revue encyclopédique Larousse*, rédacteur à l'*Action française*, M. Lucien Moreau est un de ces hommes heureux qui n'ont pas encore eu le temps d'avoir une histoire. Du moins, une histoire publique. Mais il a traversé, il continue de traverser, comme son ami M. Henri Vaugeois, la plus intéressante des crises politiques et philosophiques.

Je ne la raconterai pas. Il la raconte lui-même parfaitement. D'origine radicale, il s'est trouvé, à la sortie de la Sorbonne, en plein courant d'idées anarchistes. Il a récemment exposé, dans une conférence à l'Association nationaliste de la Jeunesse, comment l'enseignement d'Etat, celui même qui est donné dans les plus hautes chaires, concourt à développer dans la jeunesse soit le plus complet désintéressement de la chose publique, soit les idées révolutionnaires toutes pures, en sorte que nos facultés des Lettres sont le séminaire de l'anarchisme ou celui du dilettantisme. D'un esprit trop ouvert, trop curieux et trop attentif pour s'enfermer dans aucune tour d'ivoire, ce jeune homme était en même temps un logicien beaucoup trop direct pour ne point tirer des maximes de 1789 ou de la religion de Hugo et de Michelet toutes les conséquences qui y sont potentiellement récelées. Mais, d'autre part, les compromis intéressés le laissaient bien indifférent. Il ne cherchait pas une circonscription où se faire élire. Et il ne se destinait point aux

emplois publics. La politique l'intéressait. Il ne pouvait s'y appliquer avec les appétits ni les goûts d'un politicien.

Et cette politique, en tant que condition commune et supérieure de la prospérité nationale et de son développement personnel, lui paraissait déjà une chose si grave qu'il y introduisait, pratiquement et réellement, des questions de principe. On me permettra de le marquer par un petit fait : opposé à toutes les entreprises des dreyfusiens contre l'Etat, au point d'avoir souscrit en faveur de Madame Henry, M. Lucien Moreau refusa néanmoins d'adhérer au programme de la *Patrie française*, bien qu'il en fût prié par quelques-uns de ses meilleurs amis et que M. Barrès et M. Lemaître eussent depuis longtemps son admiration et ses sympathies.

D'où venait ce refus ?

Autant que j'aie pu m'en rendre compte c'était d'un grand désir de netteté, de précision. Le programme de la nouvelle et puissante *Ligue* lui paraissait flottant et comme imprégné d'un libéralisme et d'un démocratisme également pernicieux. En revanche, un matin d'octobre dernier et sans que personne l'y eût invité, M. Lucien Moreau frappait à la porte de l'*Action française*, qui en était alors au troisième mois de sa vie. Il apportait un habile et profond article, qu'il dédiait aux réflexions de M. Jules Lemaître et dans lequel il discutait si l'affaire Dreyfus était « une pure question de fait. » Il montrait, avec une aisance une lucidité et une verve rares, quelles forces de vie et de mort se cachaient sous la misérable anecdote dreyfusienne et comment cette affaire faisait voir, jusqu'à l'évidence, qu'un véritable schisme religieux doit diviser présentement l'esprit français.

La collaboration de M. Lucien Moreau n'a jamais manqué depuis ce jour-là, à l'*Action Française*. Elle y a été fort précieuse. Son intelligence, très claire et très méthodique, son style net, tranchant, ami de ces formules de philosophie positive qui définissent, en quelque sorte, éternellement, je ne sais quelle ardeur sèche, quelle violence froide, quelle négligence absolue de ce qui n'est pas la raison, une puissance presque incroyable de dédaigner et d'exprimer chaque nuance du dédain, tous ces dons différents donnent aux articles de M. Lucien Moreau une figure et une valeur très particulières. Nous n'avons pas le droit de l'appeler des nôtres. Il est d'autant plus important de reconnaître ces incontestables qualités avant d'en venir à discuter les idées qu'elles ont mises en lumière.

Par les premières lignes de la lettre de M. Lucien Moreau l'on pourra se convaincre de l'extrême importance qu'ont obtenue les déclarations de MM. André Buffet et de Lur Saluces : ces textes ont montré à tous les esprits libres que nos considérations sur la Monarchie décentralisatrice n'étaient point la

fantaisie d'un seul, mais un résumé de ce qui se pense dans le parti monarchiste, depuis trois quarts de siècle tout au moins. La lettre par laquelle Monsieur le Duc d'Orléans a, bien voulu sanctionner, de sa haute autorité royale cette vérité évidente est postérieure de plusieurs jours aux réflexions de M. Lucien Moreau, qui en sont, par là même, singulièrement renforcées.

Mon cher ami,

Nous savons désormais qu'il ne s'agit point avec vous d'une conception purement théorique de la Monarchie. Deux personnes des plus autorisées (de votre parti se sont trouvées en complet accord avec vos principes, avec les principes pourrais-je dire, de tous ceux qui ont librement médité sur la Politique. C'est un fait considérable pour nous, qui vous rangions naguère parmi les utopistes. Nous vous accordions déjà, vous vous le rappelez, que votre Monarchie eût été un régime excellent pour la mentalité générale aussi bien que pour la prospérité matérielle de ce pays. Mais nous pensions que ce régime ne correspondait pas mieux aux vues de vos praticiens (1) qu'au sentiment de nos concitoyens.

De ce sentiment, ou, comme on dit, de cette « volonté populaire », j'ai des amis qui ne faisaient point un grand cas. Non que leurs traditions les eussent, directement disposés à souhaiter un régime autoritaire. Républicains d'origine mais plus éloignés des survivances anciennes que la génération précédente, ils avaient, dès leur jeunesse éprouvé, que l'éthique spiritualiste et libérale ne se fonde pas mieux en raison que la vieille morale chrétienne : et ils étaient purement nihilistes en quittant l'Université. Ils l'étaient au point de se scandaliser des tendances déjà nationalistes de M. Barrès, qu'ils avaient aimé d'abord pour sa liberté. Diverses circonstances, avec la découverte que les principaux liber-

(1). Terme du vocabulaire positiviste, opposé à théoricien. Il peut se traduire par homme d'Etat. — Ch. M.

taires, toujours peu réfléchis, manquaient parfois d'intelligence, les dégoûtèrent en quelques années d'un état d'esprit qui leur avait semblé supérieur. Les *Déracinés* bientôt leur expliquaient en outre la genèse de cet état d'esprit. Et M. Paul Bourget, dans un article du *Figaro*, leur indiquait où retrouver les vérités nécessaires dont on les avait amputés.

Lorsque quelques inductions téméraires aboutirent, vers le début de 1898, à la crise proprement dreyfusienne, un certain nombre de jeunes anarchistes étudiaient Comte, Taine, Le Play, Balzac. Ayant de bonne heure détesté la folie démocratique, ils se déprenaient maintenant de l'illusion libérale. La forte pensée de ces grands hommes, les événements qui chaque jour la corroboraient, cette critique abstraite et cette vérification sur le vivant, nous amenèrent à comprendre la véritable légitimité d'un Etat fort. Son rôle se limite à « la protection de la communauté contre l'étranger et des particuliers les uns contre les autres. » Dans cette fonction, il ne faut pas qu'il trouve de résistances ; mais l'intérêt général ne veut point qu'il en usurpe aucune autre.

Les esprits positifs ne demandent pas à l'Etat de réaliser un « idéal » quelconque, sinon sa propre durée ; ils ne veulent point d'un conformisme moral ; ils réclament toutes les libertés utiles, et n'abandonnent à l'Etat que la liberté politique, qui le perd et ne leur sert à rien. Leur plus sûre caractéristique est dans leur tendance décentralisatrice, et dans leur adhésion à cette formule comtiste de la « suppression des budgets théoriques » (2). C'est qu'ils déplorent également la ruineuse faiblesse de l'Etat et l'incroyable tyrannie de l'Administra-

(2). Les budgets théoriques, d'après Auguste Comte, sont les budgets de l'instruction publique et des cultes. Je pense avec Comte, et comme M. Paul Bourget, que ni l'Enseignement ni les Cultes ne sont des institutions d'Etat. Ils doivent être autonomes. Après une

tion. Si le tout a nécessairement découlé des principes de 89, aussi volontiers que Renan lui-même, ils renoncent à ces faux dogmes.

Voilà les conclusions qui se sont imposées, au cours de l'affaire Dreyfus, aux esprits que n'occupait aucune survivance théologique. Un texte significatif va, par contraste, en mieux fixer le caractère. « Je ne puis m'empêcher » disait récemment le plus ingénu des Monod « de remarquer avec quelle admirable unanimité, à bien peu d'exceptions près, tous les philosophes de France se sont montrés idéalistes dans notre grande crise, je veux dire dévoués à la noble idée du juste et du vrai, laissant les historiens se partager en deux classes : ceux qui s'en tiennent superficiellement au culte de l'ordre extérieur, de la prospérité matérielle et du panache, ceux qui sont dignes d'être appelés aussi des philosophes (1) ».

Ce plaisant galimatias n'indique-t-il pas un esprit tout embrumé de superstitions ? Appellera-t-on philosophe tout songe-creux qui se complait parmi les hypothèses gratuites et les postulats inutiles ? Il faut l'avouer, ce nom conviendrait alors aux prétendus penseurs qui méprisent les lois historiques, aux divers théocrates qui méconnaissent les fins purement temporelles de l'Etat, aux humanitaires qui négligent les nécessités contemporaines, aux messianistes

bonne loi sur l'association qui permette à l'Eglise et aux Universités de se développer librement, rien de plus convenable que la séparation des Universités et de l'Administration, de l'Administration et de l'Eglise, ni que la suppression des budgets de l'Université et des cultes. — Ch. M.

(1) Discours de M. Paul Stapfer, « vice-président de la section de Bordeaux », devant l'Assemblée générale de la « Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen », le 2 juin 1900. L. M. — M. Paul Stapfer appartient par la mère, née Marie Monod, à l'Etat Monod. Il est cousin germain de M. Gabriel Monod, l'un des Pères de la doctrine dreyfusienne. Ch. M.

qui rêvent d'une nature « améliorée » : à tous les ennemis « de l'ordre extérieur, de la prospérité matérielle et du panache ». Mais ces trois objets sont précisément les seuls dont les partisans réfléchis de la liberté des consciences demandent que l'Etat s'occupe. Seule, une théocratie pourra connaître d'autres soins, et « notre grande crise », comme dit M. Stapfer avec familiarité, nous a révélé que de l'Etat nous ne haïssons rien, sinon les empiètements d'ordre théocratique. Moyennant ces définitions, on préférera toujours au pédantisme légalitaire un arbitraire intelligent.

Une telle conception, mon cher ami, est, je pense identique à la vôtre. Aussi n'ai-je point d'arguments contre vos conclusions théoriques. Et je suis comme vous convaincu que la Déclaration des Droits de l'Homme est « un nid d'erreurs grossières », et la Constitution de l'an VIII « une cause de ruines ». Nous devions, en outre, souscrire ensemble aux justes critiques adressées au présent régime, notamment par MM. Charles Benoist et Léouzon-Leduc. Nous avons seulement admiré que M. Benoist n'ait point vu que les aberrations de notre parlementarisme ont leur source dans sa nature et non pas dans quelque hasard merveilleux — et que M. Léouzon-Leduc ait conclu son incisive *Demi-République* par un acte de foi quasi déroulédien dans l'infailibilité de la Démocratie.

Affirmerai je donc avec vous que l'institution d'une Monarchie traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée est « de salut public » ? Je ne l'affirmerai point, d'abord parce que je ne suis pas sûr qu'il n'y ait aucun autre moyen de salut (bien que les Républicains ne cessent guère de postuler la « perfection » du genre humain) ; — ensuite parce que je ne crois pas que personne puisse instituer une telle Monarchie.

Vous venez, il est vrai, de montrer que les principes de la politique positive dirigent les vues de deux royalistes aussi influents que MM. Buffet et de Lur-Saluces: Et l'adhésion de ces esprits vigoureux et clairvoyants, en même temps de ces hommes d'action, donnerait à ces principes, s'ils en avaient besoin, une nouvelle autorité. La sure information de M. Buffet touchant l'Etat d'esprit des Français contemporains m'avait émerveillé dès le procès de la Haute Cour. Ne lisant guère de journaux monarchistes, je ne connaissais M. de Lur-Saluces que par quelques commentaires de rhétorique libérale autour du Pacte de Bordeaux; je ne soupçonnais point un si robuste théoricien. De tels conseillers auprès de M. le Duc d'Orléans imposent aux gens de bonne foi une idée nouvelle de ses desseins politiques.

Mais ces desseins enfin, quelle garantie voulez-vous qu'ils nous donnent contre tant de nécessités physiques qui s'entrevoient si facilement? Vous n'admettez point qu'il y ait de parti monarchiste. Il y a du moins un ensemble de personnes qui souhaitent la restauration de la Monarchie. Que quelques-unes de ces personnes, et parmi elles les principaux lieutenants de votre Prince, conçoivent précisément comme nous les réformes indispensables, cela empêche-t-il que le gros du « parti » se compose de vieux parlementaires avec leur clientèle, d'une part, de hobereaux déracinés d'autre part, et enfin de cléricaux surannés? Pour ceux-ci, je vous accorde que les plus dangereux, comme les plus romains, se sont par ordre ralliés à la République; et vous savez que je ne hais point le clergé, quand il n'empiète pas sur le temporel. Mais cette inutile aristocratie qui depuis bientôt trois quarts de siècle s'est retirée de la vie publique, qui n'a plus de traditions, qui liquide ses propriétés foncières, qui se

dispute les chaînes d'Israël? Et tous ces courtisans professionnels du libéralisme, sinon même en vérité, de la Démocratie? ces monarchistes enfin qui, dans un autre sens que celui de Paul Bert, sont « eux aussi les héritiers de 89 »? Tous ces gens, qui pour des services réels, qui pour une mauvaise humeur prolongée, ne pensent-ils pas avoir hypothèque sur une Restauration éventuelle? Les uns ou les autres se ligueraient contre M. André Buffet, aussitôt qu'il s'agirait d'appliquer ses vues si exactement mesurées, si parfaitement excellentes, sur les grands intérêts administratifs, religieux et économiques. On les verrait tous affluer autour du roi, et le roi circonvenu ne pourrait gouverner malgré tout ce monde, et contre les menées démocratiques, et selon les intérêts permanents de la Monarchie. Comptons encore que la décentralisation mécontenterait la caste des fonctionnaires. Et demandons nous quels appuis trouverait à ses débuts le nouveau régime, pour réaliser les réformes qui le feraient à la longue adopter par le pays entier. Les nécessités immédiates n'auraient-elles pas raison des meilleures volontés? Ne verrions-nous pas quelque Monarchie parlementaire? Il ne resterait plus que l'hérédité, garantie sans doute importante aux yeux des psychologues...

Vous voyez que je n'ai point d'objections théoriques contre votre Monarchie, contre celle de vos deux exilés. Si je ne crois pas qu'elle soit réalisable, je viens de vous en marquer les raisons: elles se résument dans ce qui paraît de rétrograde chez le plus grand nombre de vos monarchistes. Les républicains, à vrai dire, ne sont guère moins arriérés; et vous avez démontré qu'ils ne sauraient entreprendre les réformes que nous disions. Comment faire confiance aux uns ou aux autres? Une attitude expectante et critique convient encore aux nationalistes de ma sorte. Ils ne

peuvent que favoriser au jour le jour toute entreprise de tendances nationales. Ils souhaitent donc la diffusion de votre Enquête, et qu'elle gagne à la politique positive ceux que la scolastique libérale n'a pas tout à fait privés du sentiment de la réalité.

Affectueusement à vous, mon cher ami.

LUCIEN MOREAU.

Parce qu'il est fermement opposé à l'erreur libérale et au verbiage démocratique, parce qu'il se rend compte du péril national, M. Lucien Moreau est de ceux qui admettent que la question constitutionnelle est ouverte. Il a vu les républicains impuissants à sauver les principes constitutifs de tout ordre public. Il les trouve aussi arriérés et aussi rétrogrades que les membres les plus anciens des partis les plus vieux. Il prévoit, dans la limite où l'on peut prévoir avec quelque assurance, que la possibilité des réformes est à peu près détruite par la seule idée du régime républicain.

Sans doute un miracle est possible. M. Lucien Moreau n'attend point de miracle. Mais, en calculateur prudent, il se demande si nos calculs sont tout à fait justes. Eh ! qu'il les vérifie ou qu'il demande aux vérificateurs républicains d'en faire une exacte critique ! Hier (1) j'ai montré ce que valaient les critiques, d'ailleurs fort spirituelles, du *Temps*. Mais le *Temps* a parlé : c'est un grand mérite. D'habitude, nos adversaires, qu'ils soient nationalistes ou radicaux gardent un silence sournois, que les plus exaltés rompent parfois par des injures. Tout ce que l'on peut dire de mieux en faveur de la République a paru, ces jours-ci, dans une revue ralliée, la *Quinzaine*, de M. Georges Fonsegrive. Mais, comme il ne s'est point émancipé du libéralisme ni de la démocratie, je doute que les arguments idéalistes de M. Georges Fonsegrive puissent mordre sur un jeune esprit de la trempe de M. Lucien Moreau.

Nous avons peut-être négligé un facteur... Voilà, en somme, l'espérance incertaine à laquelle se raccroche mon ami M. Lucien Moreau. Il suspend à l'autel du hasard et de la fortune les débris de son espérance. Avouons que ces divinités, qui sont grandes, ont jusqu'ici médiocrement favorisé les affaires de la troisième République. La République pouvait avoir raison contre la raison. Elle pouvait réussir contre son principe. Si je dis qu'elle le pouvait, c'est que le sentiment de la possibilité de tout, même de l'impossible, ne doit point nous quitter. Mais, voyez ! Mais, comptez ! Si la Raison conclut contre la République, est-ce que l'Expérience de trente difficiles et hon-

teuses années ne lui donne de nouveaux torts ? Et, si nous négligeons après l'avis de la Raison les témoignages de l'Expérience, qu'est-ce donc, qui pourra régler désormais notre action ? Attendre une bonne République ou une République moins mauvaise, c'est attendre un millénium. Parlons plus net encore. Il me semble que pour un philosophe politique, pour un bon citoyen, s'imposer « une attitude purement critique et expectante », comme le veut M. Lucien Moreau, c'est proclamer chez soi, en soi, et dans sa propre cité intérieure, une véritable République démocratique. C'est renoncer à la direction, même au mouvement de sa vie. Je comprends qu'on hésite à venir à la monarchie ; je ne comprends pas qu'on tolère un seul instant le moindre rapport, le moindre lien mental et moral avec le fait républicain. Il est aussi abominable que l'idée républicaine, et ceci n'est pas dire peu.

Arrivons à la question de la monarchie. M. Lucien Moreau s'exagère peut-être les « défauts » et les « tares » des monarchistes de tradition. Le colonel de Parseval a répondu, sur ce sujet, dans le *Réveil français* à Maurice Barrès. Pour ma part, j'enregistrerai avec exactitude tout ce qui sera dit d'amer à ce sujet. Cela permettra à nos amis de vérifier le mal que leur ont fait les moindres accointances de quelques-uns des leurs soit avec Israël, soit avec le reste de la société cosmopolite. Des séparations, des retranchements presque chirurgicaux paraissent urgents. Ils seront naturels, faciles et prompts grâce au bienfaisant esprit d'antisémitisme que M. Edouard Drumont d'une part et de l'autre le Chef de la Maison de France ont répandu, rétabli ou renouvelé dans toutes les vieilles familles du pays.

Il n'y a point de parti monarchiste, me dit M. Lucien Moreau, mais il y a pourtant des monarchistes : il faudra bien que Philippe VIII gouverne avec eux. Peut-être. Et, pour abrégé cette discussion, j'accepte l'hypothèse, bien que j'aie aussi quelque droit de ne point l'accepter et que je puisse dire à M. Lucien Moreau, comme au *Temps*, que la monarchie est l'ennemie naturelle, nécessaire, organique du gouvernement des partis.

« — Il y a des monarchistes. Et ils sont rétrogrades. Et ils sont cléricaux. Et ils sont parlementaires... »

De tout temps, la *Gazette de France*, fit une réponse fort simple à cette objection :

— Vous vous méfiez du personnel monarchiste ? Mais soyez en ! Puisque vous admettez la thèse de la monarchie et l'ensemble de ses institutions, puisque vous n'avez d'autre crainte que de voir apparaître une monarchie mitigée et contradictoire, une monarchie parlementaire et centralisée, et tout cela par la faute de ceux qui seront monarchistes, soyez

(1) *Gazette de France* du 6 septembre 1900.

monarchistes vous mêmes et ce risque sera par là même, diminué !

Le monarchisme n'est pas un groupe fermé. En est qui veut. Adhérez au principe et faites lui le plus d'adhérents que vous le pourrez, je dis d'adhérents qui soient de votre nuance, et l'effort mécanique, l'influence « physique » du personnel que vous redoutez sera donc compensé et neutralisé. Vous assurerez aux projets du Duc d'Orléans, aux vues d'un André Buffet et d'un Lur-Saluces, une force nouvelle de réalisation. Vous aiderez à la réforme nationale dans la mesure où peuvent y aider les bons citoyens.

En République, cette mesure est nulle. Il convient de définir la République française une permanente impossibilité de réformes, une conspiration permanente contre le salut public. La monarchie rend ce salut et ces réformes possibles. Ennemi du charlatanisme électoral, je ne ferai pas du charlatanisme philosophique. Je ne dirai jamais qu'une monarchie sera incapable de fautes, que des ministres excellents n'y seront jamais renversés et que la bonne volonté et la clairvoyance du Prince ne seront jamais les victimes de l'ignorance et de la fourberie ambiantes.

Mais je dis quelque chose d'infiniment plus fort et qui ne se peut contester : je soutiens que la clairvoyance et la bonne volonté, fonctionnelles, plus encore, que personnelles, du Prince sont dans une Monarchie d'un tel ordre qu'il y existe une affinité naturelle entre le bien public et lui. Il est non obligé, mais invité, mais même contraint et réduit, à écouter les avis des bons citoyens, et des citoyens éclairés : à les solliciter. Ce que Lucien Moreau appelle nécessités physiques, ce que j'appellerai seulement des difficultés, ces obstacles à nos réformes, ce personnel parlementaire ou clérical, ou même si on veut admettre cette chimère, ce personnel royaliste-philosémite, il est de l'ordre naturel d'une royauté française de les supporter difficilement, puis de les combattre et de les briser.

La royauté, c'est la conscience et la volonté nationales : si la royauté est vaincue dans ce combat, on pourra dire que toute force française est vaincue avec elle. Nous n'en sommes point à ce désespoir. Mais, dès lors, et tant que ces forces nationalistes conserveront quelque espérance de victoire, leur premier devoir restera de se procurer le seul organe susceptible de remporter une victoire de ce genre. Constituons l'organe de l'intérêt public. Puisque le moyen d'utiliser, dans la moindre mesure, nos activités, nos courages et nos intelligences, puisque ce moyen-là, cet instrument essentiel et primordial nous manque, faisons-le d'abord : forgeons-le. Supposé qu'il ne fasse point immédiatement l'œuvre que nous nous promettons de lui, nous l'avrons du moins et nous nous

serons enrichis de ce mécanisme fondamental. Le bon ouvrage sera différé : il restera possible. Il dépendra même de nous d'en hâter l'exécution. Car, une fois pourvus de la royauté, nous pourrions travailler avec tous les Français patriotes et clairvoyants à en faire l'application la plus directe et la plus heureuse. Mais il faut premièrement que la royauté soit. Pour qu'elle soit, il faut que l'intelligence française en déclare solennellement la nécessité. Encore un coup, c'est la charge qui revient à M. Lucien Moreau, aux esprits de sa force et de sa netteté.

CHARLES MAURRAS.

LETTRE

DE

M. CHARLES LE GOFFIC

M. Henri Vaugeois est de la *Ligue de la Patrie française* en même temps que de l'*Action française*. M. Lucien Moreau est de l'*Action française* seule. M. Charles Le Goffic n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces deux groupes. Il a même, un instant, failli appartenir à quelqu'une des Ligues opposées. Son nom représente pour moi l'ensemble de ces bons esprits et de ces âmes droites que la propagande des amis du traître Dreyfus a pu troubler, je ne sais, à vrai dire, comment. M. Charles Le Goffic a cru, et il croit même encore que la liberté individuelle et les garanties civiques ont été menacées en la personne de M. Picquart. Cette opinion, dont il n'est pas nécessaire de dire que je la tiens pour une méprise déplorable, a été toutefois, chez M. Charles Le Goffic, d'une bien remarquable, et bien exceptionnelle et bien heureuse stérilité. Elle n'a engendré aucun oubli de la patrie française, ni de nos devoirs envers elle, aucun sentiment de défiance à l'égard de notre armée, aucune passion antireligieuse. En pleine crise révolutionnaire, l'âme antique de la Bretagne le tenait et le gardait fidèle, pour tout le principal, à la tradition des aïeux. •

L'œuvre et la vie entières de M. Charles Le Goffic sont en quelque sorte dédiées à la terre de sa province. Fils d'un libraire de Lannion, dont ce fut la spécialité d'éditer en breton les bardes du pays, M. Charles Le Goffic n'est cependant pas un Breton absolument pur et je crois bien que, par sa mère, il descend d'une famille de bateliers vénitiens venus à Trianon pour figurer aux fêtes de Marie-Antoinette. De Venise ou de Lannion, les aïeux conspiraient à le faire naître poète. Ce n'est pas l'occasion, mais je l'ai eue vingt fois ici, je l'y retrouverai plus souvent encore, de marquer l'admiration et l'amitié de tous nos lettrés pour la poésie de

M. Charles Le Goffic. D'inspiration bretonne, elle s'est rarement essayée dans la langue des bardes, elle est du français le plus doux et le plus limpide. Grave et charmante, profonde et tendre, toujours amie de la mémoire, la poésie d'*Amour breton* (1) et du *Bois dormant* (2) est faite de la plainte des femmes de marins, criant au bord des eaux comme une troupe d'alcyons,

(Les Bretonnes au cœur tendre
Pleurent au bord de la mer...);

elle est imprégnée de l'amère odeur des lys et des coillets sauvages, sur les grèves aux mois d'automne; elle sonne une longue et antique tristesse, faite des désirs intimes et des rêves infatigables d'une race d'aventuriers et de résignés... Toutefois nous n'aurions pas consulté M. Charles le Goffic, s'il n'avait été qu'une lyre même bretonne et d'un sentiment délicieux.

Mais M. Le Goffic s'est fait dans sa province, le défenseur et comme on dit dans le Midi, le mainteneur de tout ce qu'elle a de particulier. M. André Buffet me signalait, dans un de ses entretiens, la part considérable de M. Charles Le Goffic au congrès régionaliste qui s'est tenu à Paris, en juillet, à l'occasion de l'Exposition: il a présidé la séance d'ouverture de ce congrès et n'a cessé d'y soutenir la cause de la renaissance française par la décentralisation.

Ces jours-ci, à Guingamp, il prenait part aux longues et brillantes sessions de l'*Union régionaliste bretonne*, dont il a été l'un des premiers et des plus actifs organisateurs. Si le poète s'est tenu très proche de l'imagination et de la sensibilité de son pays, il y avait aussi un Le Goffic critique, économiste et, le dirais-je même, politique qui n'ignorait aucun des besoins de ses concitoyens et qui s'employait généreusement à y satisfaire.

Je signale un volume de lui, *Sur la côte* (3) qui n'est pas seulement une suite de tableaux pittoresques, habiles et bien observés, mais un répertoire de renseignements de faits fort tiles, en même temps qu'un bon recueil de projets de réformes et de desiderats. Il n'y a du reste qu'à feuilleter les romans de M. Charles Le Goffic, notamment la *Payse* (4) et *Morgane* (5) pour admirer la vivacité de son sentiment et de sa sollicitude civiques pour le moindre intérêt breton. Il y a dans le Pancelisme même, un Pancelisme tout français ou tout au bénéfice de la France, des charmes attirants pour M. Le Goffic. Un récent article de la *Revue des deux Mondes* en a témoigné, et je le signale aux curieux.

(1) Lemerre, éditeur.

(2) id.

(3) Colin, éditeur.

(4) Colin.

(5) Colin.

L'Académie française a plusieurs fois récompensé M. Le Goffic, tant pour ses poèmes ou ses travaux de critique que pour ses études économiques. Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur, à la promotion du 14 juillet dernier.

Comme on le voit, j'étais dans l'obligation de tenir M. Charles Le Goffic au courant de l'enquête sur la monarchie. Quant à la réponse, elle a été spontanée.

Sa lettre est une des premières que j'aie reçues de mes amis. Je n'avais alors publié ni l'opinion de M. Paul Bourget ni celle de M. Barrès. La lettre de Monsieur le Duc d'Orléans n'existait pas encore. Le retard de la publication que voici tient seulement à ce que, ayant dû demander M. Le Goffic l'autorisation de rendre sa lettre publique et celui-ci étant en voyage, mes instances ont dû le poursuivre à Trégastel et à Guingamp, non sans quelques hasards.

C'est une lettre familière. J'ai voulu qu'elle demeurât telle, pour qu'on en sentît mieux l'extrême vérité d'accent.

Trégastel, 20 août 1900.

Mon cher Maurras,

J'ai lu votre enquête avec une véritable passion, c'est l'idéal, le rêve, un gouvernement pareil. Et, comme construction, c'est d'une rigueur de lignes admirable. Si la Monarchie devait et pouvait réaliser un tel programme, il n'y a pas un bon citoyen qui ne s'y dût rallier tout de suite. Mais, avec la meilleure volonté du monde, pensez-vous qu'elle le pût vraiment et qu'ayant à vaincre mille résistances locales son premier soin ne serait pas de centraliser à outrance, de serrer encore la vis et de nous comprimer définitivement?

Puis vous laissez trop de côté, dans votre enquête, la question du personnel monarchique. Voilà le grand point pour les trois quarts des Français: ils goûtent une belle joie démocratique à se dire les égaux des noblaillons qui les traitèrent si cavalièrement jadis et à leur prouver cette égalité en les abreuvant d'avaries. La seule pensée que tous ces comtes, vicomtes, marquis, graine et arrière graine d'ancien régime, pourraient relever la tête et dominer le

champ du commun, cette pensée là leur est insupportable. Je suis persuadé qu'ils se rallieraient bien plus volontiers à la formule napoléonienne qui peut se passer de concours aussi compromettants et se donner des allures démocratiques. Et cela est bien regrettable, car je n'ai pas plus de goût que vous-même pour la démocratie à masque césarien.

Enfin, il y a la question cléricale. Vous me connaissez ; vous savez que je ne suis pas un mangeur de prêtres, que, catholique, je respecte profondément la religion catholique et que j'entends que tous les citoyens aient droit d'aller à la messe, si c'est leur bon plaisir. Mais j'entends aussi qu'ils aient droit de n'y point aller(1). Louis-Philippe (au lendemain de la Restauration) ne pensait point autrement. C'est le 16 mai — toujours vivant dans la mémoire du pays — qui a ouvert, ou plutôt rouvert la question cléricale, et il est vrai que jamais l'alliance, la fameuse alliance du trône et de l'autel, ne s'affirma avec plus d'impudence. Inquisition dans la vie publique, dans la vie privée, dénonciations, mises à l'index, toutes les cordes de la lyre ! Mon frère pour avoir chanté la *Marseillaise*, fut cassé (il était dans l'Enregistrement) ; moi (j'avais treize ou quatorze ans), pour un enfantillage publié dans le journal du crû, je fus excommunié en pleine chaire. Trois prêtres vinrent menacer ma mère chez elle et, comme elle les mit à la porte, ils la boycottèrent. Son magasin fut frappé d'interdit. Et ce qui s'est passé pour nous s'est passé pour vingt, pour cent familles de la région.

Voilà ce que le pays n'oublie pas, ce dont, pour rien au monde, il ne veut le

(1) M. Le Goffic écrivait dans une lettre antérieure sur la même question.

« Je ne suis point un ennemi du clergé. Au contraire. Je le veux libre, respecté, honoré, mais sous réserve qu'il ne tombe point dans les excès qu'il reproche justement aux Francs-Maçons. »

retour, et ce dont semblerait nous menacer une restauration monarchique. Je dis « semblerait », car vous êtes de bonne foi évidemment, et M. Buffet et M. de Lur-Saluces. Mais les hommes ne peuvent rien contre la logique des choses et, fatalement, une restauration monarchique serait le signal d'une réaction cléricale.

Sur le principe monarchique lui-même, vous avez raison. Sur l'orientation du pays vers un ordre de choses décentralisateur, raison aussi. Et vous avez raison encore, quand vous dites que la plupart des républicains actuels ne sont plus que des républicains de sentiment. C'est qu'il est dur de renoncer à la foi de toute sa vie. Pour ma part, je ne détesterais rien tant que de passer pour renégat. C'est, me direz-vous, que je m'attache aux mots. Et il est bien vrai que si l'on prenait l'opinion pour règle et si cette opinion se trompe, on serait donc condamné à se tromper toute sa vie avec elle. Mettons qu'elle se trompe ici. Comment le lui faire entendre, et pensez-vous que le pays suivrait docilement ceux qui viendraient à lui, le lys monarchique à la main ? La pauvre fleur immaculée ne pousse plus dans nos jardins. On ne la trouve même plus aux champs. Un état-major sans troupes, c'est ce qu'à été jusqu'ici le parti orléaniste ou légitimiste. A tort ou à raison, j'ai bien peur qu'il ne continue à rester tel.

Bien affectueusement à vous, mon cher Maurras.

CHARLES LE GOFFIC.

M. Le Goffic reste donc républicain, sans grande foi républicaine.

Je lui demanderai la permission de négliger les métaphores ingénieuses qui terminent sa lettre. Etat-major sans troupes ? C'est par l'Etat-major que se fait le recrutement des troupiers. Un bon corps d'officiers appelle les soldats nombreux et, en tout cas, les fait solides. Quant à la fleur de lys, elle peut renaitre.

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque quæ nunc sunt in honore...

La nécessité éternelle assigna aux mêmes besoins les mêmes institutions correspondantes. La France a besoin de la Monarchie ; si, pour une raison ou pour l'autre, elle n'y pourvoit point, ce sera, par inanition ou par quelque autre suite de faiblesse physique, la fin de la France. M. Le Goffic veut-il cette fin ? Y consent-il ? puisqu'il la prévoit comme nous, comment ne cherche-t-il point à la prévenir ? Il le peut, dans la mesure de son action. Il peut exercer utilement sa fonction de membre du Pouvoir spirituel de la France, en faisant à tous ses concitoyens une part généreuse des vérités utiles auxquelles ils ne peuvent accéder par eux-mêmes. Sa valeur propre lui assigne un rang parmi ceux qui méditent sur le salut de la nation. Ses succès lui confèrent en outre de l'autorité. Il a la compétence et il a le crédit. Que n'use-t-il de ces deux forces ? M. Le Goffic doit admettre que le loyalisme républicain trouve sa borne naturelle dans le loyalisme français.

L'opinion se trompe ? Qu'il la détrompe. Les royalistes ont raison sur le principe ? Qu'il le publie. Les difficultés de la restauration nationale en seront réduites d'autant.

J'aurai d'ailleurs à m'expliquer prochainement, à propos d'un autre de mes correspondants, sur cette question des difficultés pratiques. On verra que, si l'exécution du programme monarchiste suppose, de la part des Français, un effort réel, cet effort est pourtant le seul utile, le seul efficace, le seul capable d'aboutir. C'est donc, à la lettre, et autant que l'on peut calculer, le moindre effort... Mais il me semble préférable, pour aujourd'hui, de m'attacher à résoudre d'autres objections que fait M. Le Goffic. Elles sont relatives à ce qui arriverait le lendemain d'une restauration monarchique.

1^o Cette restauration serait-elle « le signal d'une réaction cléricale » ? La mémoire du bonapartiste Fourtou pèse, en effet, sur la conception monarchiste et, si étrange que cela soit, cela est. J'ai exposé, à plusieurs reprises, quelle était la vraie tradition de la monarchie : religieuse, mais anticléricale. Et je dois faire remarquer, après M. Maurice Talmeyr, que seul un pouvoir religieux peut être sainement anticléricale. Et j'ajoute qu'un pouvoir fort, jaloux de son autorité, ne supporterait qu'avec peine les empiètements temporels d'une vaste association religieuse déjà si puissante sur le spirituel : il y va de sa vie. M. Lucien Moreau, tout en m'adressant la même objection que M. Le Goffic, l'avait résolue partiellement, en faisant observer combien la politique sicilienne imposée de Rome aux Français devait écarter des premières années, des années critiques de la monarchie, les plus fougues, les plus intempérants et les plus dangereux de nos théocrates ultramontains. Catholique et respectueux du

catholicisme, M. Le Goffic verrait simplement se substituer à l'Etat juif, protestant et maçonnique un Etat catholique comme lui et comme lui respectueux du catholicisme. La « logique des choses » irait donc tout à fait d'accord avec les vues de M. André Buffet et de Lur-Saluces, et les volontés bien connues de Monsieur le duc d'Orléans pourraient, au besoin, corriger les fantaisies de cette logique.

**

2^o Pour cette première question, comme pour la seconde qui a trait au personnel, la réponse faite à M. Lucien Moreau est valable pour M. Charles Le Goffic. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de demander des garanties, des assurances contre une réaction cléricale ou nobiliaire. Ce sont les traditions nationales qui seront restaurées, quand on restaurera le respect du catholicisme. C'est l'élite réelle de la nation qui accédera à l'aristocratie, si, comme des esprits scientifiques le veulent, on rétablit une noblesse. Mais vous pouvez douter encore : et dans ce cas, ces assurances inutiles et ces garanties superflues que vous réclamiez, il vous appartient de les prendre. Et c'est bien facile : Soyez des nôtres. Faites-vous royaliste. Placez-vous, selon votre pouvoir et selon vos talents, au premier rang de notre armée reconstituée. Ainsi le personnel royaliste, ce sera vous, vous et tous les amis que vous entraînerez. Ce sera bien le diable, si quelques-unes de vos volontés et de vos répugnances ne passent point dans les conceptions du nouveau régime !

**

3^o La décentralisation. M. Le Goffic prévoit que l'on devra « vaincre mille résistances locales ». Il craint que le pouvoir n'en soit réduit à « comprimer définitivement » ces initiatives précieuses. Je voudrais lui donner quelques explications, et répondre du même coup à quelques objections que la lettre de Monsieur le Duc d'Orléans a suscitée dans les journaux de Paris et de nos provinces.

Le nouveau pouvoir devra, comme tous les pouvoirs nouveaux, triompher de certaines résistances. Préfets, sous-préfets, commissaires de police, et, de quelque nom qu'on les désigne, les agents de l'administration proprement dite devront, avec l'armée, prévenir les désordres, la révolte et l'insurrection. Cet état, qui pourra, dans les régions les plus troublées, confiner à l'état de siège, est par définition, un état transitoire. Il vise un instant de la vie publique, non l'organisation même de cette vie. Il est le jeu momentané d'une institution ; il n'est pas l'institution elle-même. Je m'étonne que M. Charles Le Goffic n'ait point remarqué cette différence. Elle est d'autant plus grave que cet état de discipline rigoureuse peut coïncider assez bien avec une décentralisation

très complète. L'enseignement, l'assistance publique et la plupart des autres grands services publics peuvent être remis (sous un rigoureux contrôle de fait) à l'initiative privée, dans l'instant même où l'on redoublerait de surveillance et de vigilance dans les questions de politique pure. Un pouvoir faible est hypocrite. Il a besoin de moyens détournés et cantelux, et par conséquent du concours de myriades de fonctionnaires à sa merci, pour s'assurer d'être obéi et même subi. Un pouvoir assez résolu pour réprimer et châtier ne s'embarrasse ni ne s'abaisse aux petites ruses. Il s'impose et, fort de sa force, a de la générosité.

Mais écartons par hypothèse l'idée d'une décentralisation concordant avec l'ère critique de la restauration. Je dis que, dans cette ère même et au plus fort de la compression nécessaire, du fait seul que le roi est monté sur le trône, la décentralisation a fait un grand pas : car elle est devenue possible. En République, elle ne l'était point.

« Un républicain » dans le *Lyon républicain* me raille élégamment de ce que j'ai subordonné la décentralisation à l'institution monarchique. Mais il se garde bien de dire à ses lecteurs pour quelle raison précise je subordonne, en effet, cela à ceci. Mon contradicteur parisien et lyonnais (car il a ces deux qualités) reconnaît que la République n'a pu décentraliser, et que c'est difficile, et qu'il faudrait pour y aboutir dix ans d'une action énergique. « Or », conclut-il « quel est le gouvernement qui s'absorberait dix ans dans cette tâche ingrate et rude ? » Un autre « républicain », qui écrit, celui-là, dans le *Propagateur Picard*, journal de Montdidier, déclare à Monsieur le Duc d'Orléans que l'œuvre de la décentralisation est un « travail d'hercule » et que le programme « excellent » de ce jeune Prince est bien audacieux ! Je réponds à ces deux républicains qu'ils sont dans le vrai l'un et l'autre, mais n'y sont pas suffisamment avancés. Le *Lyon républicain* a raison de dire que la République n'osera de longtemps décentraliser ; il devrait ajouter qu'elle ne le peut, ni le pourra jamais. Si le *Propagateur Picard* a raison d'admirer « l'audace du descendant d'Henri IV », il devrait prendre garde que c'est une audace permise étant proportionnée à la réalité d'un pouvoir royal énergique. Lorsque Monsieur le duc d'Orléans a bien voulu m'écrire : « Je suis seul en mesure de ramener la vie spontanée dans les villes et les campagnes... », il a formulé une rigoureuse vérité, donc il est très facile de se rendre compte à la réflexion. Je l'ai expliqué à l'*Eclair* de Paris et au *Petit Comtois* de Besançon. Je répète l'explication au *Propagateur Picard*, et au *Lyon républicain* puisque M. Charles Le Goffic m'en fournit le sujet.

Parlementaire ou plébiscitaire une Répu-

blique ne peut pas décentraliser. Mettons tous les points sur les i. Je ne dis pas qu'il n'y ait point de République décentralisée. Je sais l'existence de la Suisse et celle des Etats-Unis. Je dis que de l'état de centralisation une République, qu'elle soit parlementaire ou qu'elle soit plébiscitaire, ne peut passer à l'état décentralisé. Et ceci pour une raison bien facile à saisir : tous les pouvoirs publics y sont électifs. Le gouvernement, quel qu'il soit, a donc intérêt, pour se faire réélire, à centraliser c'est-à-dire à conserver dans sa main le plus possible des pouvoirs publics et des services publics. Plus il a de fonctionnaires à sa dévotion, plus un pouvoir central qui est électif a de chances de conserver ses électeurs, les fonctionnaires étant le plus précieux des moyens termes entre ses électeurs et lui. Loin donc qu'il puisse décentraliser, un gouvernement électif tend à la centralisation : le terme naturel d'une République démocratique est, en effet, le socialisme d'Etat démocratique, chef d'œuvre de la centralisation et du fonctionariat.

On peut rêver d'une révolution, de quelque phénomène d'anarchie spontanée, qui pourrait décentraliser : si, après la révolution, le gouvernement restait électif, le mouvement centralisateur reprendrait, par l'effet nécessaire de l'institution élective. Cette nécessité électorale se fait sentir en Suisse et aux Etats-Unis, où des mesures centralisatrices ont été votées en grand nombre depuis quelques années. On les prend pour les résultats du machinisme ou du progrès industriel (1). Mais l'analyse montre qu'elles sortent, comme le fruit de la fleur, de l'organe essentiel de la démocratie, qui est l'élection. Remplacez dans une notable portion de l'organisme politique, l'élection par l'hérédité et vous rendez possible le mouvement inverse, la réaction hygiénique vers la décentralisation. C'est ce qu'il fallait démontrer.

M. Le Goffic peut insister et me dire : — La restauration rend la réforme possible. Mais quel gage avons-nous que ce possible passera dans l'ordre des réalités ?

Nous en avons de gages divers. D'abord, les paroles royales et les traditions royalistes. M. Pierre de Nouvion, qui, dans le *National*, criait « au voleur », hier, en accusant Monsieur le Duc d'Orléans de lui avoir chipé le programme de la décentralisation, nous a bien divertis par la vivacité et la sincérité de son alerte. Il n'en est pas moins vrai que le Comte de Paris et le Comte de Chambord (fondateur du journal lyonnais *La Décentralisation*) ont été décentralisateurs avant M. de Nouvion et même avant M. Paul-Emile (2). Il n'en est pas moins assuré que,

(1) Pure plaisanterie. Le machinisme, les moyens de communication sont extrêmes en Belgique : extrême aussi, la décentralisation.

(2) Directeur actuel du *National*, fondé par Armand Carrel.

le premier Empire à peine renversé, avant que le bonapartiste Carrel y songeât, les plus royalistes des royalistes, les *ultra*, un Bonald, un Villèle, exigeaient le renversement des institutions de l'an VIII. S'ils n'y réussirent point il n'en reste pas moins que les grandes lois décentralisatrices du siècle émanent de la Restauration, du gouvernement de Juillet et de l'Assemblée de Bordeaux, c'est-à-dire des monarchistes. Voilà un premier ordre de garanties.

En voici un second, beaucoup plus important peut-être. La décentralisation sera presque fatale est résultera mécaniquement de l'abolition du parlementarisme et de la substitution du pouvoir central héréditaire au pouvoir central électif. Très précisément parce que la restitution de l'ordre public aura contraint à des mesures énergiques, il faudra bien, en bonne psychologie politique, payer aux Français, en libertés réelles, l'équivalent des libertés nominales qui leur auront été enlevées. Un de mes amis a coutume de dire familièrement que la décentralisation sera l'os à ronger, jeté à la démocratie et au libéralisme.

Cette formule irrespectueuse a du vrai. Malgré tout, trente ans de régime purement délibératif ont accoutumé une petite minorité de nos concitoyens à quelque activité civique. Il y a dans cette minorité un certain nombre de pillards, de drôles et de misérables à surveiller. Les autres sont de bonnes gens. La décentralisation fournira un utile emploi de leur zèle et de leurs lumières. Les conseils communaux, les conseils d'arrondissements, les conseils régionaux, les Chambres professionnelles, les commissions économiques constitueront d'inappréciables dérivatifs. Mêlés aux compétences, dirigés contrôlés par le pouvoir royal, nos aimables politiciens auront tout lieu de s'étonner des services qu'ils pourront rendre à la communauté. Ainsi Bonaparte tira des Jacobins et de la Convention une multitude d'excellents commis à ses ordres.

Mais voici la troisième garantie que la décentralisation rendue possible par la monarchie et qui lui sera, tout au moins transitoirement très utile, se poursuivra, tant bien que mal, mais de toute nécessité : la décentralisation est indispensable au pays. C'est d'elle que « dépend », dit Monsieur le Duc d'Orléans, « l'avenir, le salut de la France ». Or, qu'est-ce que la monarchie si ce n'est l'organe vivant du salut public et, en quelque sorte, le sens de la prévoyance nationale ? La République que M. Anatole France définissait un jour « l'absence du prince » (1), manque de cet organe et de ce sens. Ce sens régénéré, cet organe restitué, comment voulez-vous, mon cher Le Goffic, qu'il ne se conduise point selon sa nature ? Accordez au futur roi de France le même tact

(1) *L'Orme du Mail*, dispute de l'abbé Lantaigne et du professeur Bergeret.

et la même ambition qu'à l'universalité des êtres vivants : il s'apercevra des causes de mort ou de maladie prochaine, il aspirera à la vie et à la santé. Il sera donc, et « sur-le-champ », comme dit notre Prince, décentralisateur.

N'êtes-vous frappé de ce que, dans son exil, le chef de la Maison de France ait eu la conscience si nette des besoins urgents du pays ? Un politicien fût allé à ce que le pays souhaite ou à ce qu'il croit souhaiter. Un Roi songe, royalement, à ce qui est convenable et utile, indépendamment de vœux formulés : il est le cerveau, le système nerveux central de la nation.

Monsieur le Duc d'Orléans est bien notre Roi.

CHARLES MAURRAS.

—*—

LETTRE

DE

M. HENRY BORDEAUX

M. Henry Bordeaux tient, comme on disait autrefois, le sceptre de la critique à la *Revue hebdomadaire*. Mais il est beaucoup plus aimé que craint ; ses arrêts sont du plus débonnaire des juges.

Si l'on feuillette ses volumes d'essais, de notes, et d'étude, *Ames modernes*, *Sentiments et idées de ce temps* (1) *Les écrivains et les mœurs* (2) on se convainc que M. Henry Bordeaux sait allier à un esprit très ferme, curieux et informé de tout, une sensibilité délicate, mais toujours disposée à quelque sympathie. Non satisfait de comprendre à peu près toute chose, il s'impose de tout aimer, et il y prend plaisir. Seule, la laideur morale le choque. Il y a des laideurs purement esthétiques dont il convient, mais auxquelles il se fait, parce qu'elles lui semblent sincères. Telle est cette nature. Il aime les lettres les arts, parce qu'il y trouve un courageux, un énergique ou tendre effort de l'humanité ; il n'a pas besoin de se dire que l'humanité est aimable ou considérable, pour avoir inventé les lettres et les arts. La misanthropie est inconcevable pour M. Henry Bordeaux, et Alceste le traiterait de complaisant : au vrai, c'est un chrétien du groupe de Jean de Pathmos.

(1) Tous deux chez Perrin.

(2) Chez Plon. — M. Henry Bordeaux prépare un roman de mœurs, *Le pays natal*, qui paraît en fragment dans la *Revue hebdomadaire*.

« Aimons-nous les uns les autres ». Pour commencer, il nous aime tous.

Cette amitié universelle n'a rien de dissolvant, car elle est soutenue par une organisation très solide. M. Henry Bordeaux est de ceux qui peuvent, à la grande rigueur, se passer de principes, par la naturelle droiture de leurs sentiments, qui eux-mêmes sont renforcés par toutes sortes de conditions favorables. Il habite en province et, je crois, en famille et à la campagne. Il a été, s'il ne l'est encore, maire de sa petite ville et son sérieux esprit s'est appliqué avec une grande attention à toutes les faces pratiques du problème décentralisateur. La réflexion, l'étude, se partagent cette vie paisible et très enviée. Il est des nôtres autant qu'il le peut désirer, mais il est avant tout des siens, de ceux qui lui ressemblent et qui, sentant et réagissant comme lui, sont ses compagnons désignés et prédestinés. La grave et jolie lettre que voici suffit à le peindre.

Cognin, près Chambéry (Savoie).

Ce 1^{er} septembre 1900

Mon cher ami,

Votre Enquête sur la Monarchie est tout ensemble sociale et politique. Par là aucun de ceux que préoccupe l'avenir de notre douce France n'y saurait demeurer indifférent.

Il est hors de doute que l'anarchie intellectuelle et morale n'a cessé de se développer dans la France du dix-neuvième siècle et qu'elle s'est introduite dans notre gouvernement avec la démocratie. Taine en rendait la Révolution seule responsable. Mais ne devait-elle point découler aussi de ces prodigieuses modifications apportées tout à coup dans les rapports économiques et sociaux par les découvertes d'une science qui répandait plus encore de désirs qu'elle n'apportait de confort, qui substituait aux anciennes croyances la foi au progrès, aux idées désintéressées les passions pratiques, et qui créait un monde nouveau, inquiet et agité? Et ne faut-il pas montrer quelque indulgence envers notre époque surprise, qui, devant cet accroissement des forces physiques, n'a

pas vu la nécessité de fortifier son idéal moral?

C'est le désordre dans les cerveaux et dans les cœurs qui a provoqué ou tout au moins augmenté le désordre dans le gouvernement. Il importe donc d'ordonner les sentiments et les idées. A l'individu il faut un principe directeur, et ce sera la persuasion que tout égoïsme est stérile, que l'homme ne doit point s'isoler, mais se rattacher énergiquement à sa race, à son pays. Dans la famille, on devra consolider l'autorité du chef en le laissant maître de la disposition de ses biens et de l'éducation de ses enfants. Dans la société, il importera d'introduire plus de fraternité, et, pour cela, donner aux hommes l'occasion de se connaître et de s'entraider par le développement des vies locale, communale, provinciale, par la liberté de s'associer. Enfin, les mœurs ou le gouvernement devront donner au peuple ses *représentants naturels*, cette aristocratie latente de l'intelligence, de la probité et de la fortune, qui a plus de devoirs que de droits, mais qui doit être mise à même de remplir ses devoirs sociaux dont on l'écarte volontiers aujourd'hui.

La royauté héréditaire est-elle seule capable de mener à bien ces réformes morales et sociales? Vous l'affirmez. Mais le pouvoir d'un seul est un fait reconnu qui ne peut naître que d'une tradition ininterrompue, — et la nôtre le fut tragiquement, — ou d'une acceptation universelle et spontanée. Reprendrait-il aujourd'hui ce caractère? Et quel assentiment général et indispensable saurait-il recueillir?

Ce qui est à la portée de notre certitude, c'est que l'organisation proprement démocratique est contraire à la nature. Le nombre ne doit pas décider, tout au plus peut-il contrôler. Mais la forme républicaine n'est pas en jeu. Il y eut des Républiques prospères; elles furent

aristocratiques. Vous reconnaissez vous-même dans votre réponse à Maurice Barrès qu'une aristocratie organisée fournirait de très grandes chances de vie au régime républicain. Ne peut-elle donc s'organiser, et ce phénomène passerait-il en merveilleux la résurrection du sentiment monarchique en France ?

Croyez, mon cher ami, à mes sentiments dévoués.

HENRY BORDEAUX.

Je reprends ligne à ligne l'intéressante lettre de M. Henry Bordeaux.

Sans doute, les « surprises » du dix-neuvième siècle, le machinisme, les facilités de communication, ont concouru à déséquilibrer les Français. Mais prenons garde que « ces prodigieuses modifications apportées tout à coup dans les rapports économiques et sociaux » n'ont pas été bornées au territoire de la France. D'autres peuples ont subi les mêmes nouveautés.

Ils les ont mieux supportées que nous. Pourquoi ? M. Bordeaux n'est pas homme à quérir des explications fabuleuses et anthropomorphiques, telles que la jeunesse ou la vieillesse des peuples, l'âge plus ou moins avancé d'une civilisation. Il doit constater, comme Taine, qu'ici vivaient et là manquaient les institutions qui permettent à nos communautés humaines de supporter leurs changements, même lents et particuliers, à plus forte raison s'ils sont brusques et généraux. M. de Lur Saluces a parlé du « pivot » nécessaire des réformes et des évolutions ; ne perdons pas de vue son principe. Avant de se mouvoir il convient qu'un peuple s'assure de fermes points d'appui. S'il en est dépourvu et qu'il soit obligé par quelque force naturelle à ce mouvement, les pertes qu'il y fait sont incalculables.

Il me semble donc que, en dernière analyse, c'est toujours à l'anarchie révolutionnaire que remonte la responsabilité des malheurs publics. Non seulement les idées révolutionnaires ont détruit ce qui existait, mais leur crédit et leur force ont longtemps rendu impossible toute reconstitution. Je suis donc tout à fait de l'avis de M. Henry Bordeaux lorsqu'il impute une partie du désordre politique aux cerveaux et aux cœurs. Je pense comme lui qu'il faut « ordonner les sentiments et les idées ». Mais il est clair que l'on n'ordonnera jamais par une simple propagande littéraire ou philosophique, les cerveaux et les cœurs de quarante millions de Français. Le désordre révolutionnaire, fondé sur une philosophie individualiste, a d'ailleurs presque autant de complices qu'il peut y avoir en France de médiocres, d'envieux, de sots et

de gredins. C'est beaucoup. Si une élite généreuse ne s'en mêle point, si elle n'use de tous les moyens supérieurs qui sont à sa disposition, l'on peut considérer la guérison de notre ataxie nationale comme un beau rêve, mais comme un rêve pur.

C'est une des plus fortes maximes du marquis de la Tour du Pin que l'ordre ne naît pas spontanément dans la société. Une autorité le précède, et elle l'engendre. Sans cette autorité génératrice et directrice, les meilleures dispositions peuvent se corrompre ou se retourner contre le salut public. Ainsi, le principe que recommande M. Henry Bordeaux « tout égoïsme est stérile », « l'homme ne doit pas s'isoler » est excellent en soi, mais insuffisant. Qu'est ce qui tournera une partie de l'altruisme de tel ou tel ouvrier dans le sens de l'utilité à sa race et à son pays ? Est ce que l'attachement au syndicat, le dévouement au groupe professionnel ne sont pas des phénomènes d'altruisme et d'association, qui peuvent être fort généraux ? Pourtant le politique, le philosophe, l'homme d'Etat sentiront la nécessité de donner, d'imposer à ce mouvement généreux des limites ou plus proprement des frontières. Le bien même a besoin d'être canalisé. Je répète donc qu'il faut une autorité. Le pouvoir politique aura seul les moyens de déterminer les réformes sociales qu'énumère M. Bordeaux depuis la reconstitution des familles jusqu'au système d'une véritable représentation nationale.

La question mentale, la question morale, la question sociale, tout se ramène ainsi à une question politique. Or, selon M. Henry Bordeaux, le pouvoir politique ne peut être démocratique. Il sera donc, à son gré, aristocratique ? Je disais à Barrès que les Républiques viables et prospères sont aristocratiques. Comment M. Henry Bordeaux peut-il tirer de cela aucune objection ? « Une aristocratie organisée fournirait de très grandes chances de vie au régime républicain. Ne peut-elle donc s'organiser ? » Elle le peut fort bien, encore que les difficultés soient immenses ; elle le peut sur une très longue échelle de temps : mais, d'ici à ce que cette aristocratie soit organisée, comment et de quoi vivra le pays ?

J'ai bien peur que M. Bordeaux ne se paye, à propos de l'aristocratie, d'une illusion qui serait digne de M. Henry Bérenger (1). « Aristocratie de l'intelligence, de la probité et de la fortune », dit-il. Mais il oublie l'aristocratie de naissance, qui est l'axe et le tronc solide des trois autres. Proprement, l'aristocratie, c'est l'hérédité ? Une aristocratie est bienfaisante non de ce qu'elle se compose de gens bien faisants, ou bien pensants ou bien pourvus, mais de ce qu'elle se transmet avec le sang, de ce qu'elle est liée à l'avenir de la Patrie par

(1) M. Bérenger est l'auteur d'un livre, d'ailleurs curieux, *l'Aristocratie intellectuelle*.

l'intérêt héréditaire. Une aristocratie héréditaire et maîtresse d'une grande part du capital de la république remplit la même fonction qu'une dynastie. En cherchant son bien propre, elle trouve le bien public. Elle a les qualités d'un souverain dynastique : prévoyance, calcul, prudence, modération. Pour que la république dure et prospère, il faut que cette polyarchie dynastique ait assez d'importance et de puissance dans l'Etat pour conduire et régler les humeurs de la plèbe. Quand celle-ci l'emporte et que le patriciat diminue, la république diminue du même mouvement. Elle tend à la démocratie et, par elle, à la tyrannie tantôt démagogique et tantôt césarienne. Tous ces souvenirs d'histoire romaine sont corroborés par l'histoire entière des républiques grecques, italiennes, américaines et même helvétiques. En faut-il donner le détail, lorsque la simple analyse montre, à l'œil nu, l'impossibilité de la prospérité d'aucun Etat, monarchique ou polyarchique, s'il est dénué d'un organe, multiple ou simple, de l'intérêt général ?

Une aristocratie, telle qu'on la voit définie, ne s'improvise pas. Elle est fille des âges. Les premiers rois de Rome et d'Athènes laissaient des eupatrides (1) et des patriciens : d'où le premier essor de la république d'Athènes et la solidité de la république romaine. Je répète qu'il eût pu en être de même chez nous, si l'unité nationale une fois achevée, par exemple sous François I^{er} ou du temps de la Fronde, la noblesse française eût proclamé la République. Rien de pareil dans notre cas. C'est après la désorganisation politique de la noblesse que la République a paru. Sur quoi veut-on qu'elle s'appuie ?

La République, fidèle à la loi républicaine qui implique le gouvernement d'un très petit nombre, la République en France s'appuiera sur les seuls groupes héréditaires qui aient conservé de la cohésion. Elle aura l'ossature que lui désignait M. Henri Brisson : les familles juives, les familles protestantes, l'Etat Monod, la grande famille maçonnique. Ces oligarchies fortement liées au milieu de notre dispersion nationale, voilà les maîtresses fatales que nous donnent les lois de la Physique politique. Avant que l'« aristocratie latente de l'intelligence, de la probité et de la fortune » ait commencé de s'organiser conformément au vœu de M. Henry Bordeaux, cette élite née d'une sélection à rebours, du fanatisme, de la sottise ou de la concussion, affermira sa domination sur notre pays.

Mais, en y dominant et en l'administrant, elle n'y fera point les fonctions d'un organe normal du bien public : car cette élite est profondément internationale. Les Maçons sont

cosmopolites ; les protestants, suisses, anglais et allemands ; les Juifs sont Juifs et les Monods purement monodiens. Forts de leur tradition et de leur union, qui ne sont pas des actes de leur volonté, mais les effets de nécessités historiques, ces trois ou quatre grandes Maisons antifrancaises se partagent la France ou l'abandonnent point par point, soit à la démocratie, soit à l'étranger.

Je ne crois pas que cette aristocratie que je n'appelle point féodale, mais bien aristocratie de conquête, puisse convenir à M. Henry Bordeaux. Il n'y en a pas d'autre. Et cependant il en faut une, immédiatement, et qui soit toute prête, si l'on veut faire vivre le régime républicain. En 1875, Fustel de Coulanges espérait qu'elle allait se former tout d'un coup. Il évaluait à cinq millions de têtes. Il la décrivait telle qu'il souhaitait qu'elle fût. Mais elle n'est point née et par conséquent ne s'est point montrée. Les institutions de l'an VIII ont trop divisé les Français pour leur permettre une renaissance aussi spontanée de l'esprit civique, en ce qu'il a de plus délicat, de plus grave, de plus énergique et de plus profond.

M. Bordeaux me dit : — « Ce phénomène (d'une organisation de l'aristocratie) passerait-il en merveilleux la résurrection du sentiment monarchique ? » Pardon. Je n'ai pas parlé de ressusciter le *sentiment* monarchique, mais le bien de restaurer le *fait* de la Monarchie. Il faut comparer des éléments qui soient comparables, les sentiments aux sentiments, les faits aux faits. C'est le fait *aristocratique* qui serait d'une lenteur infinie à refaire sans le concours d'un roi. C'est le fait *monarchique* qui, je le disais à Barrès, peut, au contraire, se rétablir en très peu de temps, moyennant le concours de l'élite pensante et de l'élite armée, et à la faveur de quelque agitation imprévue, mais certaine. Toutes les traditions ont eu un commencement et les sentiments de fidélité monarchique, s'ils remontent très haut, ne remontent point indéfiniment : ce qui a commencé peut se recommencer, ce qui eut un point départ peut en retrouver un second. Une fois la Monarchie restaurée en France, ce sera l'affaire de ceux qui travaillent présentement au bien public et qui y travaillent en vain d'y travailler désormais efficacement ; ils s'emploieront à servir le prince et à l'éclairer, en même temps qu'à renseigner la masse de la nation. Ils peuvent échouer sans doute dans ce double office. Mais ils peuvent y réussir. Et l'hypothèse monarchiste est, de toute, la seule qui contienne cette possibilité d'un succès.

M. Henry Bordeaux écrivait tout à l'heure que « j'affirmais. » Mais, s'il ne trouve point nos preuves suffisantes, il me trouvera prêt à les renforcer.

(1) Entre lesquels les archontes furent longtemps tirés au sort.

LETTRE

DE

M. JACQUES BAINVILLE

M. Jacques Bainville est né vers 1878. M. Jacques Bainville n'a que vingt-deux ans. Voilà ce qu'il convient de se rappeler dès qu'on parle de lui, non pour excuser quelque faute ou quelque faiblesse, mais pour admirer à leur prix l'extraordinaire sérieux et la maturité peu commune de cet esprit.

M. Jacques Bainville est déjà l'auteur d'une étude sur *Louis II de Bavière* (1). Dans ce gros livre qu'il a dédié à Barrès, M. Bainville s'est employé à conter de sang froid l'existence du souverain idéaliste « exploitée jusqu'ici par » tout ce que les lettres françaises comptent « de romantiques attardés ». Il a exécuté ce plan avec une rigueur, une sagesse, une paisible égalité de pensée et de style qui pourront étonner les uns et faire aussi trembler les autres. Il a fait, à vingt ans et du premier coup, ce qui se réussit difficilement à quarante et moyennant beaucoup de peine et de talent, un solide livre d'histoire. Je ne vois point d'exemple d'une lecture aussi étendue, au service d'une critique aussi adroite ni d'une activité littéraire aussi prompte.

La conclusion de M. Jacques Bainville nous permet de définir son état d'esprit comme une double réaction contre ce qu'il appelle « le poison romantique » et contre les idées révolutionnaires. En Allemagne, le romantisme, dit-il ingénieusement, « n'avait » guère été qu'un remède, héroïque et aussi » dangereux que le mal, contre les idées révolutionnaires importées avec nos armées ». Mal et remède s'opposaient également à la constitution d'une Allemagne forte. La réduction de la Bavière au profit de la Prusse, la décroissance des Wittelsbach au profit des Hohenzollern, l'abaissement de Louis II au profit de Guillaume I^{er} sont des phénomènes historiques qui illustrent parfaitement, comme des conséquences illustrent une cause, la perversité politique de certaines philosophies. Mais, esprit défiant et prudemment critique, M. Jacques Bainville se garde bien d'exprimer avec crudité ces symétries et concordances. Il craindrait qu'on ne le prit pour un symboliste.

(1). Perrin, éditeur.

Avant toute chose, il veut être un historien exact, renseigné et minutieux.

Auteur de nombreux articles, soit dans les revues littéraires de la jeunesse, soit à la *Revue des Revues*, M. Jacques Bainville est un des rédacteurs les plus fréquents de l'*Action française*. Il s'y est chargé de presque toute la bibliographie. Mais il y donne encore des notes polémiques, à l'adresse des théologiens libéraux et des doctrinaires de la démocratie. Cette haine solide des nouveaux ennemis publics et de quelques vieux sots est, je crois, ce qui a rendu M. Bainville nationaliste.

Mais, à vingt ans, on n'est point nationaliste à demi. On se déclare pour le Nationalisme Intégral. C'est proprement ce qu'il a fait. Nos lecteurs jugeront si les raisons qu'il en fournit manquent de clarté ou de force.

Cher monsieur Maurras,

A la pressante question qui termine votre *Enquête sur la Monarchie* que peut répondre un Français raisonnable, sinon que le salut public est dans la tradition, l'hérédité, l'antiparlementarisme et la décentralisation ? Et à ces quatre principes quelles objections peut-on faire qui ne soient inspirées par la folie révolutionnaire ou l'erreur libérale ? Or ce sont deux maux dont vous me savez quitte.

Je ne puis donc que vous exprimer mon admiration pour le programme aussi solide qu'étendu que M. Buffet et M. de Lur-Saluces ont exposé devant vous. S'il existe une « Physique sociale » on doit affirmer que quelques-unes de ses lois, précises et rigoureuses autant que celles de la physique naturelle, ont été énoncées dans cette *Enquête*. Et comme, au regard de cette logique, de cette intelligence des réalités, de cet esprit d'ordre gouvernemental, paraissent pitoyables l'anarchie, le fanatisme, la misère spirituelle des républicains libéraux !

Chose admirable : la Monarchie est déjà organisée avant qu'on sache si jamais le Roi montera sur le trône. Et après trente années de régime républicain, les tristes augures qui président à

nos destinées en sont encore à promettre comme je le lisais le 25 août dernier dans le *Temps*, que l'on entrera sous peu « dans une période d'organisation républicaine. » N'en croyons rien : ce malheur n'est pas à redouter, les termes d'*organisation* et de *républicain-démocratique* étant contradictoires. Mais si dans trente années le *Temps* est toujours gazette officielle, soyons sûrs d'y lire encore la même promesse et les mêmes dérisoires vaticinations.

Il est pourtant une objection à la doctrine monarchiste que j'ai très souvent entendue, que j'ai lue aussi fréquemment et qui, à cause de sa simplicité même, semble particulièrement forte à beaucoup de bons esprits. C'est que, dit-on, la pluralité des Français n'est plus royaliste, ne songe pas à le redevenir et sans doute ne le redeviendra jamais. Singulière réponse à des théoriciens tels que M. Buffet, M. de Lur-Saluces et vous, qui justement s'occupent à convaincre les Français qu'ils ne connaissent pas le vrai caractère de la Royauté et qu'ils ignorent l'ensemble des idées politiques et sociales qu'implique une restauration de la monarchie traditionnelle. Faire connaître ces réformes magistralement exposées dans votre *Enquête* est donc le premier devoir des royalistes. Mais en outre ne vous paraît-il pas nécessaire d'en faire sentir exactement le prix à nos concitoyens ? Car j'ai malheureusement trop lieu de croire que la décentralisation, par exemple, si elle est également nécessaire pour la prospérité de tous, n'est pas encore sentie par tous comme un besoin impérieux, comme une condition de vie. Je crains que le mot et la chose ne paraissent toujours trop théoriques et trop lointains au plus grand nombre. Car l'ignorance naïve des masses est sans limite, et les philanthropes excellent à l'exploiter : on pourrait donc voir un jour des républicains, partisans de l'Une et Indivisible avertir les électeurs

que *décentralisation* signifie supplice par la guillotine, comme les amis du genre humain, durant les malheurs publics du siècle dernier, firent accroire au peuple que le veto suspensif était le droit accordé au Roi de pendre à volonté tous ses sujets.

Il importerait donc, selon moi, de rendre ces réformes générales sensibles à l'esprit le plus simple, le moins tourné aux intérêts communs, par le moyen de réformes particulières et immédiates qui en découleraient naturellement. Ce programme vaste et précis à la fois dont l'ampleur et la belle ordonnance satisfont les esprits formés par la culture française, il faudra, en quelque manière, *illustrer* à l'usage des humbles mal préparés à la réflexion et à la critique, et que des images convainquent mieux que les plus sûrs enchaînements d'idées. Souvenez-vous que, à la fin du deuxième Empire, les républicains, à qui leur anarchie intellectuelle et leurs divisions intestines interdisaient une doctrine forte et bien liée, avaient du moins choisi avec habileté dans le droit public, administratif ou civil quelques abus dont tous les Français étaient exposés journellement à souffrir (ainsi l'irresponsabilité des fonctionnaires) et que le gouvernement impérial ne pouvait supprimer sans porter atteinte aux principes mêmes sur lesquels il était établi. Je crois qu'il ne serait pas difficile de trouver aujourd'hui un catalogue de réformes unissant le double caractère d'intéresser directement un grand nombre de Français et de ne pouvoir être entreprises par les démocrates : quelques simplifications dans l'organisation judiciaire, la création de livres fonciers pour faciliter la transmission de propriétés et l'établissement des hypothèques, voilà des exemples que je prends au hasard, parmi les questions qu'on agite de nos jours. A des juristes

et à des économistes, restés fidèles à la tradition nationale, de trouver les points sensibles et de développer, selon les principes mêmes de la doctrine monarchiste, ces questions de détail. Les républicains qui ont affaibli la France par la politique des partis ont du moins laissé un exemple bon à suivre : comme vous l'avez remarqué vous-même il y a deux mois, cette organisation qu'ils sont incapables de donner à la patrie, ils savent fort bien l'adapter à leurs groupements. Quoique les Royalistes, comme l'a excellemment rappelé M. Buffet, ne forment pas un parti politique mais représentent une opinion nationale, il serait utile d'adopter une tactique qui a si bien profité à ceux qui l'ont employée les premiers.

Quelle vertu ne posséderaient pas alors les théories monarchiques, capables de satisfaire les plus pures intelligences spéculatives comme de contenter les esprits les plus pratiques ! Cette doctrine m'apparaît comme la seule capable de réaliser en France l'indispensable *consensus omnium*. Un mot absurde de Thiers veut que ce soit la « République qui nous divise le moins ». Trente années d'expérience ont copieusement prouvé le contraire. Cette unité est une force qui appartient aujourd'hui aux monarchistes tout seuls. Et, je veux vous le dire en finissant, rien ne m'a paru plus admirable et de meilleur signe dans votre *Enquête* que le parfait accord où se trouvent les déclarations de M. Buffet et celles de M. de Lur-Saluces. Les gens avertis sauront désormais de quel côté sont l'incohérence, les plans incertains, la faiblesse logique. Il importe maintenant de travailler à ce que tous les Français de sens droit et de bonne foi le sachent et le comprennent à leur tour,

Trouvez ici, je vous prie, l'assurance des sentiments avec lesquels je suis votre tout dévoué,

JACQUES BAINVILLE

L'esprit pratique de M. Jacques Bainville ne pouvait s'en tenir à une adhésion de théoricien. Il est des nôtres : il nous indique immédiatement ce qu'il convient, à son avis, de préparer pour reconquérir tout au moins une partie de l'opinion nationale.

Un projet de réforme pratique me semble bien choisi. La réforme judiciaire est indispensable, car tout le monde souffre des chinoïseries de notre justice. Et, comme pour la décentralisation, selon le mot de Monsieur le Duc d'Orléans, « aucun pouvoir faible » ne saurait entreprendre cette réforme colossale. Elle est particulièrement impossible dans une démocratie parlementaire où l'influence des orateurs et des gens de loi arrive nécessairement à son maximum. Non seulement les résistances à briser seraient infinies, mais, ce qui est impossible par hypothèse, en les brisant le monde officiel briserait la classe qui lui fournit ses plus nécessaires organes. Un petit fait : l'Élysée, le palais Bourbon et le palais du Luxembourg sont habités par trois licenciés en droit. Les royalistes doivent faire comprendre au peuple des villes et des campagnes que s'il peut y avoir, en somme, des oppresseurs plus violents, il n'y a guère d'exploiteurs plus redoutables que ces « hommes de la Bible et du Code », ainsi que les a nommés Maurice Barrès.

Je recommande d'éviter une grande erreur. Le feu de la discussion et de la bataille sur les réformes de détail ne doit jamais faire oublier le point central et le terme unique de notre action. Ce point, ce terme, c'est la Monarchie ou si l'on préfère, le salut public et la grandeur nationale, qui sont l'une et l'autre absolument conditionnés par la Monarchie. Tout ce qui n'est pas la Monarchie n'est par conséquent qu'un moyen et devra se traiter comme moyen, et secondaire. Je rappelais dernièrement la grande faute des monarchistes de 1871 qui firent la loi de décentralisation (ou la loi de Conseil généraux) avant de constituer le pouvoir central énergique, indépendant et fort, j'entends monarchique, chargé d'appliquer cette loi. Résultat : cette loi n'a jamais été véritablement ni réellement appliquée. Il en serait de même d'une tentative de réforme judiciaire sans la Monarchie Tôt ou tard, on y découvrirait quelque trompe-l'œil.

Sous le bénéfice de cette observation, que je ne saurais même appeler une réserve, je me range très volontiers aux vues pratiques de M. Jacques Bainville. Mais, en dépit, de sa rare précocité, il me permettra de saluer la grande nouveauté et l'extrême jeunesse des états d'es-

prit qu'il me représente. M. Jacques Bainville personnifie pour moi l'une des toutes premières fleurs du vaste, lent et puissant travail qui s'est opéré dans la sève philosophique française, depuis la Révolution et contre la Révolution. L'esprit critique, les méthodes positives de la science un naturalisme dépourvu de tout dessein anti-religieux en même temps que de tout dessein religieux, voilà les causes essentielles des derniers événements intellectuels ; mais ces événements vont fructifier à leur tour et, si la concordance observée par M. Paul Bourget entre la tradition mystique et la tradition positive ne s'incarne pas à son heure dans quelques faits, il faudra croire que les dieux auront changé de favoris : au lieu de rire à l'âge, à l'avenir et au bel orient d'un Jacques Bainville, ces dieux flétris s'attarderaient mélancoliquement aux frimas de la vieille barbe républicaine.

Hypothèse à peine croyable ! Car les dieux sont honnêtes gens. Ils ont de l'esprit et du goût.

CHARLES MAURRAS.

— ❁ —
LETTRE

DE

M. J. CAPLAIN-CORTAMBERT

M. Arthur Ranc écrivait dans le *Radical* que « toute la rédaction de l'*Action française*, » avait défilé dans les colonnes de notre Enquête. Quelle erreur ! M. Ranc a pris là ses désirs pour des réalités : il n'a pas fini de crier *Quantum ferrum* ! du haut de son échaugette républicaine. J'insère ce matin, une lettre de M. Jules Caplain-Cortambert, qui est précisément directeur-administrateur de l'*Action française*.

* * *

Quelques années avant de fonder l'*Action* avec son ami M. Henri Vaugeois, M. Caplain courait, en qualité de lieutenant ou de capitaine, les garnisons et en particulier les forts des Vosges. Camarade de promotion du marquis de Morès (1878), il représentait assez bien ce nouveau type d'officier français, presque aussi curieux de philosophie et de science que de courses, d'explorations et de campagnes. La profonde culture qu'il avait acquise dans ses longues solitudes vosgiennes lui permit de se

consacrer à des études d'organisation militaire après qu'il eût donné en 1893 sa démission comme capitaine. Aujourd'hui commandant de réserve, je doute que Caplain se soit jamais considéré comme absent de l'active, et le terme de « militant » que se donnent volontiers les socialistes convient parfaitement à ce nationaliste toujours en armes.

La première de ses prises d'armes dans nos luttes civiles date de l'origine de l'affaire Dreyfus, précisément du 5 janvier 1895. Le jour de la dégradation du traître, le capitaine Caplain-Cortambert parvint à pénétrer, en uniforme, avec un détachement de son ancien régiment, dans la cour de l'Ecole militaire où devait avoir lieu l'infamante et tragique cérémonie. Il vit, de ses yeux, la honte du misérable. Et, à l'issue de la parade, il rencontra son camarade de promotion, le malheureux commandant d'Attel, qui portait, ce jour là, pour la première fois, son quatrième galon : M. d'Attel, fort entouré, déclara sur-le-champ, devant M. Caplain-Cortambert, que Dreyfus venait de prononcer le célèbre *aveu* dont le capitaine Lebrun Renaud a dû témoigner par la suite.

Cette déclaration avait frappé si vivement le capitaine Caplain qu'il la répéta aussitôt à plusieurs de ses amis.

— Mais, ai je demandé quelquefois à Caplain, pourquoi n'avez-vous pas porté ce témoignage dans nos polémiques de presse, devant la Cour de Cassation ou au procès de Rennes ? Il m'a toujours répondu, textuellement :

— Non, je n'ai pas voulu utiliser un renseignement que j'avais eu comme officier...

Si je rapporte la réponse, c'est qu'elle résume la situation. Nous sommes condamnés à nous heurter sans cesse au scrupule de l'officier. L'Armée, l'Etat sont attaqués chaque jour sans aucun scrupule et ceux qui défendent cette Armée, cet Etat, sont par situation, par vertu, par honneur, condamnés à toutes les délicatesses de conscience : voilà l'un des secrets de notre faiblesse.

* * *

M. Jules Caplain-Cortambert continuait pourtant ses études techniques. En 1898, un article de M. Henri Bérenger dans la *Revue hebdomadaire* lui donnait l'occasion de rétablir, dans la même revue, d'importantes vérités militaires ; M. Jules Lemaitre intervenait dans la polémique, par un article au *Figaro*, et le colonel de Villebois-Mareuil y donnait, dans le *Soldat*, une conclusion magistrale. Etroitement lié depuis, à tous les travaux de l'héroïque colonel, Caplain devenait rédacteur au *Sollat*

et corroborait à l'Union des Sociétés régimentaires. Sa causerie sur les volontaires de 92 d'après le livre de Camille Rousset fut le point de départ d'une très importante série de conférences au cercle du boulevard Sébastopol.

Un peu plus tard, Caplain groupait autour de lui, dans sa lointaine petite maison de Passy, les éléments qui durent former plus tard l'Action française. J'y rencontrai autour du colonel de Villebois et de Henri Vaugois : MM. Robert Bailly, Antoine Baumann, l'auteur de profondes études sur la *Vie sociale de notre temps*, Octave Tauxier, Lucien Cortambert, depuis secrétaire de l'Action, le directeur d'Abas les tyrans, l'ardente petite feuille antimaçonnique M. Copin Albancelli, Alfred Duquet et tant d'autres enfin qui contribuent aujourd'hui de tous leurs talents à la formule générale du nationalisme... Sans le départ ou plutôt sans la mort de Villebois Mareuil, il est probable que ces études philosophiques du groupe de l'Action auraient été doublées, secondées et multipliées d'entreprises dans un autre ordre. L'« action » théorique eût été renforcée d'une action pratique, parallèle quoique tout-à-fait distincte.

L'Action française du 1^{er} mai contient, à ce sujet des renseignements très précis sur les projets du colonel. Quelqu'un les reprendra peut-être. Nos audacieux ne sont pas tous morts.

J'ai observé que, lorsqu'on juxtaposait des militaires et des philosophes, il s'opérait une sorte d'interversio. Les sophistes prennent le vrai ton du commandement, et les sabreurs se font argumentateurs et critiques. Comme on le verra par sa lettre, notre ami n'a rien oublié des habitudes professionnelles et il s'exprime en vrai Burrhus,

... avec la liberté

D'un soldat...

Mais on ne pourra méconnaître toutefois les curieux et délicats méandres d'une pensée qui tient à exposer toutes ses raisons,

Mon cher ami,

Votre enquête sur la Monarchie est une bonne action.

Je vous discelas simplement, comme je le pense, non que certaines de vos affirmations ne m'aient pas trouvé incrédule — vos affirmations, celles de M. Buffet ou celles de M. de Lur-Saluces, car je ne fais qu'un de vos trois personnalités,

ce dont, ni vous, ni ces messieurs ne peuvent s'offenser — mais parce que vous avez osé dire bien des choses qui semblaient hier des hérésies à la plupart de vos coreligionnaires politiques. J'ai constaté souvent, en effet, leur ignorance des travaux de celui qui a fait une si profonde étude sur les *Trad's Unions*.

Enseignerez-vous le peuple ? Convaincrez-vous vos adversaires ? J'en doute, car vous avez un vice rédhibitoire à leurs yeux : vous êtes royaliste. Vous le sentez sans doute vous-même, mais vous savez qu'avant de catéchiser les infidèles, il est nécessaire d'instruire des missionnaires. Vous avez commencé par là. C'est logique.

Vous m'avez prié de vous formuler mes objections. Je suis fort embarrassé. Le moyen, s'il vous plaît, de contredire M. Buffet lorsqu'il exécute notre parlementarisme ? Comment puis-je prouver votre erreur lorsque vous présentez l'avènement du Duc d'Orléans comme le remède unique et certain de notre maladie nationale ?

Le sais-je ? Je ne puis que répéter sur un ton dubitatif quelques-unes de vos propositions, par exemple :

« Les contribuables, sollicités de consentir tel ou tel sacrifice seront-ils du moins assurés que, ce sacrifice consenti, ils seront à l'abri de toute persécution ? »

Ou bien :

« Le fisc, précisément parce que le Roi, sûr de l'avenir pourra se montrer hardi et aventureux sans de grands risques, ne sera-t-il pas jeté sur des pentes fatales ? »

Ou encore :

« Le roi étant mort, les Français crieront-ils aussitôt, sans craindre de discussions : Vive le roi ? »

Souvenez-vous des luttes entre légitimistes et orléanistes : qui eût osé les départager ?

Le comte de Lur-Saluces dit fort bien : « *Le rôle du pouvoir est de régulariser l'évolution du peuple et de la diriger sans l'entraver de façon à la rendre féconde.* » Il eût dû ajouter que le pouvoir ne doit pas se substituer aux initiatives individuelles qui donnent à la nation sa vie, donc son évolution.

C'est là le principal grief à relever contre un gouvernement parlementaire que de constater qu'il ne régularise point, qu'il ne dirige point et qu'il est au contraire entraîné dans un courant souvent factice parce que, impersonnel ou même anonyme et relevant de la psychologie des foules.

La démonstration de cette vérité est un des lieux communs familiers aux collaborateurs de l'*Action Française* dont la tendance actuelle a été si heureusement définie dès le début par Vaugcois : *Réaction d'abord.*

Nous avons voulu reprendre la théorie politique au point où le législateur est sorti du réalisme, seul fécond, mais, pour ne pas tomber dans la même erreur que nos pères, nous devons tenir compte des modifications apportées à notre sentiment politique par la durée de cette erreur même, vieille de plus d'un siècle.

Or, vous ne tenez pas compte de ce que la loi octroie une personnalité de valeur égale à tout individu vivant, qu'il en soit digne ou non ; qu'il en soit conscient ou non.

L'homme serait un fait, valant intrinsèquement, sans qu'il puisse être influencé par les ambiances ni par son origine. Vous avez à lutter contre la négation par nos contemporains de l'influence morale de l'hérédité.

*
*
*

L'hérédité, sinon du sentiment, du moins de la capacité de sentiment n'est pas moins scientifiquement certaine que l'hérédité morphologique, dont elle

n'est qu'une forme, pour les uns, et pour les autres qu'une conséquence.

Je vous accorde donc que la formation d'une élite, d'une aristocratie héréditaire, pour dire le mot, est une réalité. Donc la transmission héréditaire du pouvoir est logique et raisonnable *en soi.*

Il faut remarquer néanmoins que l'influence des croisements exotiques a été considérable en France de puis un siècle qu'une loi stupide donne aux étrangers une hospitalité si complète. Les classes dirigeantes, l'aristocratie sur tout ont été modifiées par cet afflux excessif de sang étranger. Le peuple s'est trouvé naturellement, à cause de sa pauvreté moins exposé, et il se rend instinctivement compte qu'il représente la vraie France la race autochtone, placée dès lors sous l'hégémonie de classes privilégiées en partie enjuivées et cosmopolitisées de sang et d'intérêts.

Ceci explique l'attitude d'une grande partie des classes dirigeantes dans l'Affaire que Thiébaud a si justement comparée, pour la détermination des étrangers de race et des autochtones, à la teinture de tournesol qui révèle aussitôt les acides et les bases.

Les croisements ne sont pas seuls capables de causer les variations individuelles dont la fréquence a pu faire douter à quelques-uns de la permanence de la race française. L'influence, dans la Société, du *Moi* majuscule, dirait Izoulet, la profusion de feuilles plus ou moins protestantes, par conséquent individualistes, les procédés de sélection artificielle depuis longtemps employés par le gouvernement dans nos écoles, ont « froissé » différemment les circonvolutions cérébrales des jeunes français et créé comme une atmosphère d'individualisme qui est impropre à l'établissement d'un pouvoir fondé sur l'hérédité.

Sans doute, une réaction sérieuse par les livres, par la parole, par les faits pourrait à la longue modifier cet état d'esprit, si de leur côté les classes privilégiées arrivaient à une saine compréhension des tendances et des besoins du peuple. Il faudrait pour cela bien des hommes de la trempe du comte de Sabran Pontevès. Encore bien des gens malintentionnés ou seulement sceptiques n'y verraient qu'une tentative de restauration d'intérêts personnels et non de restauration nationale.

Mes objections ont donc pour base d'une part l'ignorance où nous sommes de la valeur de la théorie monarchique une fois incarnée dans le Prince, d'autre part, l'inaptitude des Français actuels à récupérer la foi monarchique sans une évolution réciproque des partis qui peut être de longue durée.

Le comte de Lur-Saluces, à propos d'un article où je jugeais l'émigration (*Action française* du 1^{er} septembre), me fait observer dans la *Gazette de France* que l'évolution de la Monarchie, vers la démophilie ne date pas d'hier. Il me cite des lettres du Comte de Chambord et du Comte de Paris, desquelles résulte, sans contestation possible, la continuité de vue des représentants de la Monarchie.

Je n'avais malheureusement pas pu, étant donné le sujet de l'article visé, préciser certains points qui ont — je le sais par quelques lettres — froissé quelques susceptibilités Vendéennes. Je remercie d'autant plus M. de Lur Saluces d'avoir reconnu notre loyauté, que j'étais déjà d'accord avec lui sur l'ancienneté de cette évolution marquée par les noms de Bonald, de Villèle et du Comte de Paris.

Malheureusement la tête du parti royaliste ne fut pas suivie par les amateurs exclusifs de « boutons » de meutes, d'écharpes de jockeys, les « gommeux

amateurs de poio, les honnêtes gens confits dans leurs rêves vieillots et un peu mystiques (1) », et généralement par les conservateurs, monarchistes et autres.

Socialement, c'est cette queue, ignorante de l'action et réfractaire aux transformations, qui est le parti royaliste; politiquement, c'est elle qui est visée par le socialisme montant, par suite d'un préjugé peut-être, mais d'un préjugé qui a sa raison d'être. C'est son évolution rendue possible par votre enquête et par l'approbation du duc d'Orléans qui cause l'étonnement de tous.

L'apathie béate ou triste des fils de ceux qui se faisaient héroïquement tuer à Patay en sera secouée et un terrain de discussion sera rendu possible entre vous et quelques démocrates honnêtes qui savent reconnaître déjà dans les actes de la foule « un dissolvant de l'association. (2) »

Bien, à vous.

J. CAPLAIN-CORTAMBERT

1^o M. Caplain demande à M. André Buffet : en quoi la royauté constituera-t-elle une solide garantie financière pour les contribuables ? Je réponds simplement : en ce que la royauté ne sera pas la République. Elle ne sera pas un gouvernement « entraîné dans un courant » souvent factice, parce que impersonnel et « relevant de la psychologie des foules. » Ces mots, que je détache de la lettre de M. Caplain une vingtaine de lignes plus bas, répondent très bien à son objection. Un gouvernement personnel et dynastique s'engage dans une certaine voie. Il décide d'y avancer jusqu'à telle ou telle limite qu'il se marque : sauf accident (et il est impossible de calculer les accidents, qui sont, d'ailleurs, en République plus désastreux et plus funestes qu'en Monarchie), cette décision, ce dessein et ce plan se poursuivent selon la volonté qui les a formulés.

Un gouvernement personnel et dynastique, conscient et stable, peut donc, en matière

(1) Le comte de Lur Saluces, *Notre réalisme*, dans la *Gazette de France* du 8 septembre dernier.

(2) G. J. — La coopération des idées.

financière, donner une parole ferme et une promesse certaine. Au contraire, une foule, même déguisée en gouvernement, ne le peut. Elle ne conduit pas, elle est conduite ; elle est poussée selon des énergies aveugles. Son propre poids l'entraîne sur les pentes où on l'engage, d'un mouvement toujours et nécessairement accéléré. Toute tendance audacieuse et toute innovation hardie enferme donc une menace ou un péril. Le contribuable se dit : *ON me demande le double aujourd'hui. Demain ON me demandera sûrement le triple.* Si ON est un homme vivant, contraint à la sagesse par son intérêt même et soucieux par *positton* du bien public, le contribuable lui attribuera certainement des desseins tout autres qu'aux élans furieux d'une volonté populaire, anonyme et irresponsable.

2° M. André Buffet n'a pas dit que, le roi mort, les Français crieront aussitôt et sans discussion : *Vive le Roi!* Il a dit que tel est le système monarchiste. Les Français ont jadis procédé de la sorte et c'est grâce à ce procédé que la France s'est faite et développée puissamment. Si l'on veut que la France se refasse et reprenne ses anciens développements, il faut en rétablir la condition première. Pour les difficultés de fait, le roi et les bons citoyens s'emploieront à les aplanir.

3° M. de Lur Saluces n'a pas oublié d'ajouter que le pouvoir « ne doit pas se substituer aux initiatives individuelles » ; tout son Entretien roule au contraire sur la nécessité de décentraliser, c'est-à-dire d'affranchir et de favoriser ces initiatives.

4° Le parti royaliste a-t-il évolué ? C'est une question bien oiseuse. « Il n'y a pas, il ne doit y avoir de parti royaliste. » Quant au monde royaliste, l'accueil qu'il vient de faire à notre enquête montre assez qu'il a toujours été avec nous. Que quelques personnalités fâcheuses aient été balayées ou quelques défauts corrigés, c'est un fait et qui honore la direction de la politique royale. Au demeurant, si les royalistes ou leurs principaux figurants ont eu des travers, les républicains s'imaginent-ils avoir été sans défauts ? Au lieu de nous jeter les uns aux autres toute sorte de récriminations pénibles nous serions sages d'employer nos loisirs et nos énergies à sauver enfin le pays.

5° Et il faut sauver le pays, que le pays le veuille ou non. Il le veut, du reste. Il le veut plus que M. Caplain ne le soupçonne peut-être. Le pays est solutionniste. Il sera tout entier, à l'unanimité, pour la première des solutions qui réussira. Mais c'est aux sages, c'est aux

esprits réfléchis et philosophiques, de faire le choix de la solution, afin qu'elle soit bonne et n'accroisse pas nos malheurs. M. Caplain reconnaît l'importance intrinsèque du principe de l'hérédité. Il énumère les difficultés qu'il peut y avoir à le faire admettre. Mais, serait-ce plus difficile encore, le salut national est impossible hors de lui. J'en ai fait des démonstrations déjà fréquentes et personne n'y a répliqué sérieusement. Au lieu d'épiloguer sur le régime héréditaire, on devrait s'efforcer d'établir un régime susceptible d'hérédité.

6° S'il y avait quelque chose de sain et d'utile à garder dans ce système individualiste, nous aurions intérêt à en tenir compte pour le garder : cela diminuerait d'autant les difficultés de notre œuvre. Mais la raison nous le défend. Nous n'avons à tenir compte de l'erreur que pour en dissuader nos concitoyens. On y travaille à l'Action française : mais on y serait fou de penser que des livres, des écrits et des préférences puissent venir à bout d'une telle entreprise. Elle est immense. Pour la réussir, il y faut toutes les forces du Pouvoir. Il faut donc commencer par rétablir la Monarchie.

7° Prenons garde à un très grand exemple contemporain : nos collectivistes poursuivent une réforme autrement compliquée, difficile, impossible même, que la restauration de l'hérédité domestique et politique ! Ils veulent « socialiser » les instruments de production dans un pays de petite et de moyenne propriété comme la France et qui compte vingt millions de paysans ! Mais ces collectivistes n'en sont point intimidés. Pourquoi ? Parce que, sous l'inspiration de M. Jules Guesde, ils ont adopté la bonne méthode. Ils disent : d'abord, la *conquête du pouvoir*, sachant bien que, le pouvoir conquis, tout leur cédra, au moins pour un temps.

Ayant sur eux l'avantage d'une conception réaliste et scientifique, secondée par ce grand sentiment du péril public et par ce désir du salut public qui ont fait naître le nationalisme, la Monarchie, une fois restaurée en France, aurait devant elle une carrière presque infinie.

8° M. Caplain-Cortambert se demande si les hautes classes et la bourgeoisie ne sont pas bien infectées de sang étranger. C'est une question à débattre, et il y faudrait faire de grandes distinctions. Mais, comme il le rappelle fort bien, M. Georges Thiébaud nous a fourni un moyen de déterminer nos étrangers et nos autochtones, par leur réaction au moment de l'affaire Dreyfus : eh bien, que les nationalistes se rappellent la conduite des royalistes en cette occasion. Vaugeois, dans l'Action fran-

çaise, a établi avec une force admirable comment les royalistes de naissance et de tradition ont naturellement, nécessairement réagi les premiers et les plus violemment contre les amis du traître Dreyfus.

9° Comment la qualité de royaliste pourrait-elle créer un *vice redhibitoire* quelconque chez un Français traitant de la politique française ? Mais je raconterai un jour à M. Caplain, non point comment je suis devenu royaliste, mais comment, sous quelles pressions et par la force de quelles évidences parfaites j'ai dû me passionner pour la vérité royaliste : après les exemples de la guerre de Grèce et de la guerre d'Espagne, c'est l'affaire Dreyfus qui m'a fait sentir clairement pourquoi la République était impuissante à résoudre une affaire d'Etat.

— « Nous n'avons plus d'Etat », l'ironique parole de M. Anatole France a pris alors en moi tout mon sens, et le moindre regard jeté sur l'Europe me montrait la nécessité où nous étions d'avoir cependant un Etat.

» 10° Ce n'était là encore qu'une vue de raison ; mais elle est devenue un fait de sentiment, elle s'est incorporée à toutes mes passions de citoyens et de Français, elle a déterminé tous mes actes de confiance et d'espérance, mes résolutions et mes volontés dernières, le jour où j'ai dû venir à examiner l'attitude de Monsieur le duc d'Orléans pendant l'affaire Dreyfus. Connaissez vous quelqu'un, mon cher Caplain, dont la « réaction » ait été plus française que celle de Monsieur le duc d'Orléans ?

Elle fut le sentiment même de la France, en tant qu'éternelle. Le Chef de la Maison de France vit dès le premier jour, le complot étranger et il en marqua les agents cosmopolites, juifs. Cela dit, il n'aplus bronché. Aucune circonstance n'a ébranlé sa conception du profond intérêt public. C'est de la période la plus troublante de l'Affaire, après septembre 1898, que datent ses déclarations les plus fermes et les plus fortes. Aucun des sentiments honteux qui ont déterminé tant de pauvres têtes au dreyfusianisme ne le touchait. Il sentait en roi, et pour tous. Il maintenait la nécessité nationale et la raison d'Etat. Il ne savait que sa fonction et la règle de sa fonction. Pendant ces tristes jours où tant de Français ont connu des heures d'oscillation et de détresse, ce Prince en exil a pu dire, dans le vrai sens du mot, ce que disait du haut du trône et dans toute sa gloire, un Louis-le-Grand : — *L'Etat, c'est moi.*

J'ai compris qu'il était en effet l'Etat exilé.

A ce signe, j'ai reconnu le roi de France

Comment tant de bons citoyens peuvent ils hésiter encore sur un signe aussi éclatant ?

CHARLES MAURRAS.

—*—

LETTRE

DE

M. LIONEL DES RIEUX

L'enquête sur la Monarchie aurait été bien incomplète si la compagnie des poètes n'y faisait entendre un écho de ses sentiments et de sa pensée. Il faut à la vraie Politique une marche légère, un mouvement ailé, que l'Esthétique seule lui communiquera. Et, de plus, pour modifier les opinions contemporaines, nous demanderons des secours à ceux qui charment les colères, tempèrent les vaines ardeurs et, de l'accord subtil de quelques beaux sons enchaînés, savent dompter les intelligences sylvestres et pénétrer l'informe enveloppe des cœurs grossiers. L'écumante furie d'un Pressensé peut être incorrigible, à de nombreux égards : mais, parmi les lecteurs mêmes de Pressensé, ceux surtout dont l'erreur ou la crasse ignorance ne proviennent ni d'une hystérie religieuse ni de mystique épilepsie, combien peuvent être touchés d'une harmonie juste et par là incliner à sentir l'ordre intellectuel de nos preuves !

M. Lionel des Rieux est connu de deux manières assez différentes, quoique voisines.

Un beau livre de vers, publiés d'abord par fragments recueillis ensuite en volume, sous un titre fort synthétique : le *Chœur des Muses*, lui a valu un privilège d'amitié et d'admiration de la part de quiconque a gardé le sens du style, de la langue et du goût classiques français. Les amis de Chénier, de Racine, de La Fontaine et de Ronsard y ont reconnu un esprit et une verve, que je dirai de leur commerce et de leur intimité la plus resserrée. L'*Anthologie*, Sophocle, Horace et aussi même Racine sont les sources, choisies entre les trois antiquités, dans lesquelles M. Lionel des Rieux n'a cessé de puiser la liqueur divine de ses chansons. Autrefois, le respect exagéré peut-être en lui le sentiment de la mesure en l'éloignant des fécondes audaces permises : mais, depuis, il a su triompher de cette pudeur et son vers délivré, de plus en plus agile et fort, s'est donné de grands mouvements. Il y a dans le *Chœur des Muses* quelques-uns des meilleurs ouvrages de l'ancienne Ecole romane française.

Mais M. Lionel des Rieux ne s'est pas con-

tenté de subir, en secret, les nécessaires contraintes, les fructueuses lois de la tradition. Il les a défendues elles-mêmes et pour elles-mêmes, avec infiniment de savoir, d'énergie et de bonheur. Cette campagne de critique, menée pendant six mois dans les feuillets de *l'Ermitage*, fut plus que remarquée. On prédisait à M. Lionel des Rieux un brillant avenir de polémiste littéraire. Sa prose fine, dure et bien hérissée de petits sarcasmes empoisonnés plaisait aussi à tous les solides amis de la vérité : car le goût de M. Lionel des Rieux ne faisait aucun quartier aux mauvais poètes. Son propre rédacteur en chef, poète d'aventure, lui étant tombé sous la dent, il le croqua sans plus de cérémonie que les autres poèteaux du semestre. On imagine que cette délicieuse campagne eut la fin qu'elle méritait : elle cessa faute de pouvoir être continuée et succomba, en quelque sorte, à la loi de sa perfection. Mais le nom du poète critique de *l'Ermitage* est resté très vif, à des titres divers, dans beaucoup de mémoires.

Poète ou critique, M. Lionel des Rieux représente pour nous un état d'esprit fort commun dans la nouvelle génération littéraire, mais il le représente énergiquement. Il a horreur de l'anarchie.

L'idée de la Révolution le pénètre d'un dégoût véritable. Le vocabulaire démocratique, dont il connaît, pour l'avoir bien analysé, la vanité, lui donne l'idée du langage des perroquets. Il estime que la nature dans ses œuvres supérieures, dans celles qu'elle réussit parfaitement, procède par élimination ou par sacrifice et que dire « organisation » « ordre » ou « beauté » c'est dire en même temps privilège, secrète et profonde inégalité. Si donc le genre humain et, en particulier, la nation française tiennent encore à garder quelque dignité et à poursuivre quelque tâche noble ou belle, de quelque genre qu'on la suppose, M. Lionel des Rieux y met pour condition que l'erreur libérale et la folie démocratique seront au préalable, dépouillées et foulées aux pieds. Quelque niais le prendra pour un disciple de Nietzsche; mais tous les esprits informés savent que ce germain mâtiné de slave n'aura jamais été que notre condisciple : il a été à la même école que nous et, né, comme ce pauvre M. de Pressensé de protestants barbares et pénétré du suc des plus abondants sottises, Nietzsche n'a pas toujours très bien compris ce que nos maîtres lui enseignaient. Nos jeunes Français l'ont déjà dépassé, amendé, et j'espère qu'ils le feront vite oublier.

Il ne me semble point indiscret d'ajouter que M. Lionel des Rieux appartenait par l'origine au monde bonapartiste, et ce détail a son utilité pour la lecture du Dialogue philosophique enfermé dans l'ingénieuse lettre que voici :

Mon cher ami,

J'ai près de moi en ce moment, un jeune nationaliste. Je lui ai lu vos articles de la *Gazette*. Il n'a pu s'empêcher d'admirer le courage et la haute sagesse de MM. Buffet et de Lur-Saluces, le bel ordre de leurs déclarations.

— Jamais encore, m'a-t-il dit, on n'avait donné au rôle de la noblesse, à l'état des ouvriers agricoles et industriels, à la question juive, bref à tous les problèmes sociaux de ce temps, des solutions plus élégantes. Mais je louerai surtout ces Messieurs de ne pas se perdre en des théories creuses : la France n'a pas été aussi longtemps une République sans avoir pris quelque goût au mot de liberté ; cela est un fait. Loin donc de biffer ce mot, ces Messieurs se promettent de le traduire en d'utiles réalités : tolérance religieuse et philosophique, extension des droits du testateur, autonomie des communes, pays et provinces et, par là, développement de l'individu, de la famille, de la nation. Voilà une politique réaliste. Mais, pour n'être pas appliquée par notre République, elle n'est pas incompatible, il me semble avec tout régime républicain.

— Je ne vous le nierai point, ai-je répliqué. Mais, à s'en tenir aux réformes dont vous parlez (et dont, certes, je n'ignore pas toute la nécessité), on n'assurerait au corps social que le libre jeu de ses fonctions splanchniques. Cela peut suffire à un polype ou à une Suisse, non pas à une France. La France est faite pour une vie de relation : elle a un génie unique, une unique conscience : il lui faut une volonté unique, un seul chef.

» Dira-t-on que notre président exprime cette volonté nationale ? Cela n'est pas. Elu par le Parlement (M. Buffet l'a fort clairement démontré) il dépend de lui. Or, que représente le Parlement ? des intérêts locaux ou plus particuliers en-

core qui peuvent s'opposer à l'intérêt général. Députés et sénateurs sortent du subscscient populaire ; ils en sont comme les réflexes : ils ne sauraient donc former une conscience générale, une volonté nationale.

» Mais quand cela serait, quand nous aurions, comme les Etats-Unis, un Président qui pût vouloir, cela ne suffirait pas. En effet : un maire vit assez longtemps pour diriger la construction d'une borne-fontaine, un gouverneur pour doter sa province d'un réseau téléphonique ou d'une route.

» Mais croyez-vous que la durée d'un ministère ou le septennat d'un Président suffise toujours à mener à bien une combinaison politique ? Il faut plus longtemps pour former une France ; il faudra même plus longtemps pour pacifier les Phillipines. La volonté qui anime une nation doit pouvoir durer autant que cette nation même : il faut une dynastie. »

Ici mon ami m'interrompit :

— Vous m'avez montré, me dit-il, l'erreur d'un Déroulède, l'infirmité congénitale de toute République. Mais l'Empire n'est-il pas héréditaire comme la Royauté ?

— Oui.

— D'autre part, la Royauté (vous l'admettez bien ?) ne pourrait être rétablie que par un coup de force ou par un plébiscite, tout comme l'Empire.

— Je vous l'accorde.

— Offrant les mêmes avantages, réduits aux mêmes moyens, pourquoi donc voulez-vous que je me déclare pour la Royauté plutôt que pour l'Empire ?

— Vous jouez sur les mots, lui dis-je ; ces deux régimes diffèrent profondément ; car cet appel au peuple, qui serait tout accidentel pour la royauté, est l'essence même de l'Empire.

— En droit, c'est possible. Mais, en fait, le plébiscite n'a été qu'une fiction

gouvernementale, assimilable, en quelque manière, au droit divin de la Royauté. Il peut fortifier l'autorité souveraine ; mais, l'Empereur restant libre d'en fixer la date et l'objet, il ne peut la combattre. Le parlementarisme, avec ses convocations obligatoires, ses compétences déterminées, est bien plus dangereux. Or, si les Bonaparte c'est le plébiscite, plus justement encore, comme l'a dit M. Thiébaud, les d'Orléans c'est le parlementarisme.

— Cela fut vrai. Mais « le comte de Paris (M. Buffet vous le rappelle) était » revenu des mécanismes constitutionnels de la Restauration et du gouvernement de Juillet, mécanismes calqués sur les mécanismes anglais mais importés en un pays où manquent les institutions et les mœurs anglaises. C'est de l'ancienne Monarchie que relevait la conception du comte de Paris ». Et son fils pense comme lui : personne n'est moins orléaniste que ce duc d'Orléans.

— A la bonne heure ! fit mon ami. Mais s'il se rattache directement aux derniers Bourbons, que dis-je ? à Henri IV, il ne tient pas compte de l'essence même de la Royauté qui est une tradition réelle, impersonnelle ; il fait acte de volonté individuelle ; il agit comme un Bonaparte : ce lys butine sur les abeilles !

— Du moins, vous le reconnaissez, ce Bonaparte-là sait ce qu'il veut et il ose le dire. Que veut un prince Victor ou un prince Louis ?

— Peut-être, répondit mon ami, veulent-ils ce que veut le Duc d'Orléans, car son programme n'a rien de contraire à leur nature et il suffirait d'un Buffet ou d'un Lur-Saluces, pour que cette possibilité fut chargée en certitude. Mais à défaut de ce prince Victor ou de ce prince Louis, un inconnu qui n'aurait ni le nom prestigieux de Napoléon, ni la longue gloire de la dynastie royale,

qui n'aurait que cet attrait de la nouveauté, toujours puissant sur notre race, pourrait s'emparer des mêmes idées.

» Un malade ignore le plus souvent quel médecin, dans un judicieux traité, a pour la première fois décrit ses maux et leurs remèdes. Son exclusive reconnaissance va à celui qui, instruit de ces théories salutaires, sait en faire une prompte, une pertinente application et le sauve ainsi de la mort.

— Soit, dis-je. Mais si vous aimez la France, votre devoir est d'amener ce sauveur à son chevet. Et où irez-vous frapper d'abord ? chez un Docteur quelconque qui, peut-être, ignorera ce traitement que vous tenez pour le seul salutaire ou bien irez-vous chez celui qui ne saurait l'ignorer : chez son auteur ?

— J'irai d'abord chez celui-ci : mais, s'il tardait trop à se rendre à mon appel, je m'adresserais à tout autre. »

Voilà, mon cher ami, la conclusion de ce nationaliste : il admet maintenant avec nous qu'une République, dans la hiérarchie des gouvernements, est au même degré que l'embranchement des protozoaires dans la série animale ; il reconnaît qu'il faut à la France une volonté souveraine et héréditaire, c'est-à-dire une Monarchie. Mais il s'intéresse aux bienfaits de ce régime plutôt qu'à la personne dont il les tiendra.

Ce jeune esprit est délivré de bien des erreurs, de bien des doutes : laissez-moi vous en remercier, en son nom comme au mien, et veuillez croire toujours, mon cher ami, à ma fraternelle affection.

LIONEL DES RIEUX.

Ah ! Lionel des Rieux dans sa rencontre avec ce jeune nationaliste, paraît plus indulgent et plus commode qu'il ne l'était en 1896 envers les petits poètes du Parnasse, du symbolisme et de l'art décadent : que de concessions inutiles il lui a faites, que d'hérésies il lui a laissés prononcer !

1° La politique réaliste de décentralisation (domestique, locale et professionnelle) n'est pas

seulement « inappliquée » en république (1) démocratique : elle y est encore inapplicable, et pour trois raisons. a. La démocratie, loi du nombre, exclut la qualité, condition de l'organisation (2) b. Si par miracle elle était appliquée, la France tiraillée entre une infinité de grandes compagnies divergentes disparaîtrait en tant qu'unité politique, faute d'un organe vivant et puissant de l'intérêt général. c. La République démocratique française ne peut passer de l'état centralisé à l'état décentralisé, faute d'un pouvoir qui consente à effectuer cette opération : aucun pouvoir n'y peut consentir en effet, car, émané de l'élection, il a besoin de tous les moyens de la centralisation pour se faire réélire.

2° L'Empire peut bien être ou devenir héréditaire ; il ne s'inspire pas, même en fait, de l'idée de l'hérédité et c'est pratiquement une très grande différence : un pouvoir qui se croit héréditaire est autre chose, qu'un pouvoir d'origine mixte. Si l'on en doute, que l'on compare la politique étrangère de Charles X, de Louis XVIII et même de Louis-Philippe à celle des Napoléon !

Passons sur les détails. Bien que l'Empire ait pour lui Waldeck et les Juifs, bien que cette alliance juive ait aliéné au Bonapartisme de vieilles sympathies militaires et que le parti de Dreyfus lui ait fait de grandes avances, qui ont été fort bien accueillies, ces anecdotes de la saison peuvent paraître étrangères à des philosophes : mais comment Rieux, averti du *morbus democraticus*, permet-il que l'on attribue devant lui « les mêmes avantages » à l'Empire qu'à la Royauté ! Moins encore que la République, l'Empire peut être décentralisateur, et les Commissions impériales de décentralisation nommées par Napoléon III valurent ce que valent aujourd'hui des Commissions semblables républicainement instituées par M. Ribot. Elles sont à l'encontre de la direction du régime. Elles sont donc condamnées à l'avortement.

A la rigueur, un prince Bonaparte pourrait « vouloir » ce que veut le Duc d'Orléans. Mais il serait tenu de garder cette volonté secrète aussi longtemps que dureraient sa carrière de prétendant et, s'il régnait, son règne même. Comme il y a une tradition royaliste, s'imposant et gouvernant toutes volontés, il y a une tradition impérialiste. Elle est directement opposée à notre tradition décentralisatrice :

(1) M. Lionel des Rieux dit, il est vrai ; « tout régime républicain ». Mais j'ai expliqué à la suite de la lettre de M. Henri Bordeaux l'impossibilité d'une république aristocratique dans la France actuelle. L'oligarchie républicaine régnante y sera donc fatalement contaminée du *morbus democraticus*.

(2) Votera t-on par ordre ? Votera t-on par tête ? La question est déjà posée dans les Congrès socialistes ! — Et tout est là.

tous les bonapartistes sérieux on tombent d'accord. Elle est purement *dictatoriale*, dans le sens, absurde, antiromain et inhumain, que les démocrates de la nuance de M. Paul Déroulède donnent à ce mot. Elle exprime une série d'actes d'autorité et de coups d'Etat destinés, selon la profonde formule de M. Octave Tauxier, dans l'*Action française* (1), à réagir contre les effets mais nullement contre les causes de l'anarchie. Ces causes d'anarchie, l'Empire les maintient, les flatte ; il s'en prévaut, il en tire sa force. C'est un grand sujet de surprise que M. Ranc soit contre l'Empire ! L'Empire est le syndic de la démocratie. Il maintient les institutions de l'an VIII, qui ont été l'ouvrage du premier Consul, et leur régime individualiste, infini diviseur de la force française. L'Empire n'est nationaliste que d'étiquette et d'apparence : pas plus que ses alliés dictatoriaux, pas plus que M. Déroulède, il ne discerne quels ennemis profonds du nationalisme il porte aux profondeurs de sa constitution. Système inintelligent, contradictoire, précaire, il a pour conséquence, selon M. Tauxier que je me plais à citer, de fortifier l'anarchie en la comprimant quelques années.

Sans manquer de justice envers les gloires de l'Empire, les plus grandes ont été très directement au rebours du profond intérêt français. Aucun Bourbon, aucun membre de la famille Capétienne n'eût, *physiologiquement*, réussi à concevoir ou à consentir la politique extérieure de Napoléon III, véritable rêve d'étudiant international ; à plus forte raison un fils de cette forte race, père et mère de notre nationalité, n'eût-il imaginé d'annexer à la fois quarante départements, la valeur de dix grandes provinces, au territoire français : ce fut le songe du grand homme, du dynaste de la famille ! Politique d'annexions inconsidérées et brutales, politique des nationalités, les deux régimes se valent. Ils sont du romantisme pur. C'est de force classique, c'est d'une sorte de politique romaine, empruntée du sénat de la ville éternelle, enseignée au Parlement britannique, que les souverains de la famille Capétienne ont formé la France : ce n'est point autrement qu'ils sauront la renouveler.

3° Ce génie de la tradition n'a jamais empêché nos princes de déployer des intentions originales. Il soutenait, il assistait ceux qui faisaient voir une moindre distinction personnelle, il les empêchait de commettre certaines erreurs : « pour faire acte de volonté individuelle », un Louis XIV, un Henri IV, un François I^{er}, un Louis XII, un Louis XI, un Charles VII, un Charles V, un Philippe-le-Bel, un saint Louis, un Philippe-Auguste, un Louis VI, n'eurent point à faire le miracle du « lys butinant sur l'abeille ! » Qu'est-ce que le parlementarisme dans la tradition monarchique ? Une simple et funeste erreur du seul Louis XVIII. Mais, si l'on prononce le

nom de Louis XVIII ou celui de Louis-Philippe, que d'intéressantes remarques à noter sur la manière dont ces Princes ont su conduire, modérer, limiter le fléau ! L'opposition de Juillet eut, dix-huit ans, le même reproche sur la langue : *le gouvernement personnel*, et c'est un fait, un fait heureux, que Louis-Philippe gouverna personnellement et fut dans la mesure où il le put être, un ennemi du parlementarisme. Son accession détestable, et plus malheureuse encore que détestable, ne doit point nous faire négliger des faits établis.

L'humeur personnelle de Monsieur le duc d'Orléans est assez connue des Français. Par le tour de ses lettres et la direction de toute sa politique, il s'annonce aussi peu parlementaire que Henri IV. On ne sait pas assez, en revanche, combien le comte de Paris lui-même s'était finalement détaché du parlementarisme. Ce grand prince avait écouté l'expérience. Que Lionel des Rieux consulte la sage préface écrite par le comte de Paris en tête du recueil des *Lettres* du premier duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe et son propre père : il verra ce que Philippe VII a pensé des fictions constitutionnelles de modèle anglais.

* *

J'ai honte d'insister, chaque jour, sur les moindre détails de nos vérités politiques. Et j'ai honte de répéter à tant d'intelligences fraternelles le même refrain de l'encouragement à l'action. Qu'on me le pardonne. A force de se déclarer indifférent, l'on finira par se croire tel et le devenir. A force de dire que l'on n'a pas de préférences, on laissera aux ennemis de tout ordre politique (les démocrates, nationalistes ou non) comme aux ennemis de tout avenir français (les dreyfusiens, démocrates ou non) le privilège de l'activité et du succès. Lionel des Rieux entend un bon Français lui dire :

« J'irai d'abord chez le duc d'Orléans ; mais « s'il tardait trop à se rendre à mon appel, je » m'adresserais à tout autre.

Et il ne lui réplique pas :

— 1° Vous n'avez point le choix des gouvernements bienfaisants et réparateurs. Les circonstances parlent : il n'y en a qu'un seul.

2° Puisque vous rêvez d'aller chez le Prince, allez-y donc tout droit. Si vous voulez qu'il vous réponde, commencez par le commencement : appelez !

J'en voudrais à mon cher Lionel des Rieux de sa nonchalance, s'il ne nous formulait une belle appréciation de la bassesse de l'esprit républicain : « Une République dans la hiérarchie des gouvernements est au même degré que » l'embranchement des protozoaires dans la série » animale... » Je recommande la formule à nos amis. Elle est à apprendre par cœur.

CHARLES MAURRAS.

(1) Numéro du 1^{er} septembre 1900.

LETTRE

DE

M. Louis Dimier

8 septembre 1900

Mon cher ami,

Vous posez des questions si pressantes, qu'on n'y sait point répondre dans les termes : « Oui ou non l'institution d'une monarchie traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée est-elle de salut public en France ? » De salut public je ne sais, mais je conviens que la monarchie que vos interviews de la *Gazette de France* nous ont présentée, est tentante. Vous dirai-je cependant que M. Buffet et M. de Lur Saluces, malgré le talent qu'ils y déploient, n'auraient peut-être pas réussi à la faire trouver telle, si un troisième orateur n'eut plaidé la même cause, auquel vous songiez bien sans le dire, plus éloquent qu'eux et que tout le monde, c'est Dreyfus.

N'en faisons point de mystère, c'est par Dreyfus que votre question se trouve réellement posée. Sans Dreyfus, que de gens vous ont lu, qui peut-être ne l'eussent point fait, à leur dam j'en conviens, mais je suis au moins de ceux à qui, il y a deux ans encore, la monarchie de Bourbon-Orléans faisait l'effet d'une antiquaille vaine, d'un cadavre à qui des ambitions de personne, et le snobisme de quelques fainéants communiquaient seul un mensonge de vie. Après ce que nous avons vu, il ne doit plus être permis de parler ainsi.

Premièrement le régime dont la France est accommodée depuis vingt-cinq ans, et qu'il n'y avait pas lieu de ne pas croire définitif, après avoir longtemps dissimulé de fâcheux ferments d'anarchie, et fait durer tant bien que mal, au milieu des persécutions religieuses, tantôt avouées, tantôt secrètes, une suffisante tradition d'autorité régulière et un minimum d'esprit de gouvernement, est tout à coup tombé à l'anarchie publique et à la persécution universelle. On avait presque vu cela avec Boulanger, on l'a vu tout à fait avec Dreyfus. Anarchie publique déclarée par l'appui que les anarchistes, les mêmes qui plaçaient des bombes, prêtent aujourd'hui au pouvoir :

L'année a été bonne pour M. Louis Dimier-
agrégué de l'Université et docteur ès lettres.

Ses deux thèses de doctorat, *Le Primatice peintre, sculpteur et architecte des rois de France*. (1) et « *In philosophia partem quæ dicitur æsthetice prolegomena* » lui ont valu, à la Sorbonne et de la part de tous ceux qui s'occupent de l'histoire et de la philosophie de l'art, beaucoup d'attention et d'applaudissement. Quelque critique de détail que l'on puisse adresser aux vues de M. Dimier, il faut les reconnaître nouvelles, en même temps que traditionnelles, et fort utiles. Elles signifient une sage réaction de l'intelligence française contre l'exclusif, le mesquin et dirai-je la barbarie vraiment gothique du système soutenu et développé, non sans éclat ni sans puissance, mais au contraire avec érudition, avec zèle et avec amour, par MM. Courajod, Palustre et leurs disciples. M. Louis Dimier a rétabli devant eux les droits de l'école classique, qui est, quoique l'on fasse la véritable école du génie national. Jamais on ne séparera la suite de notre art et de notre goût d'avec ses illustres parentes de Rome et d'Athènes.

Un autre succès de M. Louis Dimier touche presque à l'ordre politique. Ses réponses à l'Enquête sur le protestantisme lui valurent de la part d'un ancien ministre, M. Léon Bourgeois, des attaques si sottes, si furieuses et si mal calculées que tout le monde voulut connaître le texte ainsi vitupéré (2). On le lut. On connut que M. Louis Dimier avait traité de la question du Protestantisme avec autant de modération que de finesse, de science et de raison. Ce petit traité de vingt pages, écrit au courant de la plume, n'en fut que mieux goûté et plus admiré. On l'eût admiré davantage si l'on avait su bien exactement à quel monde religieux appartient M. Louis Dimier : à la différence de mes correspondants ordinaires, presque tous agnostiques et positivistes, M. Dimier est catholique, je dis un catholique croyant, pratiquant, presque militant.

Comme on pourra le vérifier par la lettre suivante, les écrits de M. Louis Dimier respirent la parfaite liberté de l'esprit.

(1). Paris, Leroux.

(2). Il avait paru dans l'*Action française*.

cris de vive Loubet, vive l'anarchie ! fête révolutionnaire de la place du Trône ; persécution universelle, du fait de l'assimilation aux cléricaux, matière persécutable, de tout ce qui déteste Dreyfus, c'est le plus grand nombre des Français. Or il n'y a pas de politique qui tienne, persécution et anarchie sont le contraire de gouvernement, et le gouvernement qui les assume abdique. Voilà ce qui fait demander à tout ce qui pense en liberté chez nous, si la succession du présent régime n'est pas ouverte.

Monsieur le duc d'Orléans se présente pour la recueillir. Il faut avouer que rien ne lui manquerait pour cela. Il a le droit historique, et ses lieutenants viennent de parler de manière à faire souhaiter que ce droit se réalise. Il y a selon moi mieux encore. Seul de tous les partis déchus, on l'a vu répondre dans les termes à la question posée par l'affaire Dreyfus. Le procès de la Haute-Cour a marqué cette réponse aux applaudissements de tous les bons Français sans distinction de parti.

Que manque-t-il pour qu'on vous dise oui ? L'exacte conformité des faits à ce que vous souhaitez pour l'avenir, et si vous voulez, pour parler comme tout le monde, la difficulté de rétablir la monarchie.

Avant tout examen des principes, auquel il est évident que vous tenez d'abord, se place une question selon moi plus nécessaire. Une chose au monde prime tout, c'est la continuité, et le soin d'éviter ce qu'on nomme révolution. Après vingt-cinq ans de république, à qui n'ont pas manqué au moins les marques les plus extérieures d'un gouvernement régulier, ramener un roi fait une révolution. Si la République abdique, cette révolution se rend nécessaire, et partant naturelle. Mais dans ce que j'ai montré que le dreyfusisme emporte pour le régime d'abdication réelle, est-ce, la république qui abdique ? Pour assurer cela, qui ferait vous répondre oui, il faut avant toute chose éliminer trois hommes, qui disent non de façon différente : M. Méline, M. Déroulède et

M. Lemaitre. Chacun de ces messieurs promet de séparer la république du dreyfusisme et de la maçonnerie (c'est tout un), partant de sauver en France, pour le plus grand profit de la continuité et de l'ordre, la tradition républicaine compromise.

M. Méline offre de nous ramener au régime d'avant Dreyfus. La confiance dans ce premier remède n'est pas ce qui me fera vous chercher querelle. La république que nous avons connue avant Dreyfus et de tout temps, était, si j'ose dire, grosse de dreyfusisme, quoique nombre de ses partisans n'aient heureusement point eu ce qu'il fallait pour devenir à point des dreyfusards. Cette épouvantable maladie ne doit pas du tout être comptée pour un accident du régime, mais pour l'effet très naturel, quoique imprévu, de germes qu'au demeurant il dissimulait mal. Le retour à un état où le mal s'annonçait, ne saurait être appelé une guérison.

Pour M. Déroulède, on serait inexcusable de dire un mot qui marquât peu d'estime de sa générosité et de son courage. Il n'en est pas moins vrai que son plébiscite ne tient pas debout, que son programme d'Angoulême est le néant codifié, que sa prétention d'arrêter, dans le feu du coup de force qu'il rêve, monsieur le duc d'Orléans de sa main, est un trait qui confine au vaudeville. Je fais ici une parenthèse pour remarquer que ce trait, tel qu'il vous l'a fourni, est une merveilleuse occasion de mesurer le sérieux des droits du prince. Le régime renversé, pourquoi M. Déroulède plutôt qu'un autre,

Plutôt que Paul, plutôt que moi ?

Qui le désigne ? D'où tire-t-il cette marque extérieure qui commande l'obéissance, et dont l'ordre social ne se passe point ? Sera-t-il plébiscité ? Fera-t-il des miracles ? Au contraire et quoi qu'on objecte, monsieur le duc d'Orléans peut dire : Je suis l'héritier de quarante rois. Et cela lui donne au moins le droit d'arrêter l'autre.

Mais tout ceci n'a lieu que dans l'hy-

pothèse d'une révolution, laquelle quel qu'un, qui est M. Lemaître, promet, comme vous savez, de nous épargner. M. Lemaître veut un régime nouveau, mais cela n'empêche qu'il ne parle avec cela que de république et de bulletin de vote. Il n'est pas seul à tenir ce langage. Toute la Patrie Française s'y conforme avec une constance dont ses ennemis enragent, et qui agace quelquefois ses amis. Que voulez-vous de plus ? C'est un fait, contre lequel il se peut que des raisons solides vous permettent de ne point aheurter, mais que ceux qui comme moi jugent du dehors, trouvent considérable. Mon très distingué collègue et ami Fonsegrive a écrit un jour une parole dont l'examen, je l'avoue, a modifié profondément mes idées. Je n'ai pas le texte et je cite de mémoire : « Combattre la révolution révolutionnairement, c'est encore travailler pour elle » disait-il. Voilà ce qui fait qu'à mes yeux un seul homme a le droit en France de faire un coup d'Etat, c'est monsieur le duc d'Orléans, mais qu'il nous vaudrait mieux encore de n'en pas faire. Or pourquoi M. Lemaître et ses amis ne nous rendraient-ils pas votre retour de la monarchie inutile ?

Quant à la discussion des avantages que ce régime une fois rétabli, nous vaudrait, et qui est tout ce que vos éminents interlocuteurs se sont proposé, j'y arrive.

Ce qu'ils promettent a de quoi satisfaire tout ce qui dans notre pays conserve quelque goût du concret et du réel. M. Buffet et M. de Lur-Saluces auprès de nos docteurs républicains de tout ordre et de toute nuance, c'est Montesquieu près de Rousseau, c'est l'économie sociale et la recherche des effets et des causes près de la métaphysique d'exposition universelle. Tout est dit là-dessus et j'aurais mauvaise grâce. Il y a au moins un point dont je ferai mention, d'autant plus volontiers que ces messieurs y tiennent et que même l'interview de M. de Lur-Saluces y est presque exclusivement bornée : c'est la décentralisation.

On a longtemps pensé que la politique, du moins dans ce qu'elle enferme de plus important, consistait aux modes et canaux par lesquels le pouvoir s'exerce, non aux pratiques par lesquelles il se délègue. Du prince aux sujets, non des sujets au prince, était la voie qu'on étudiait. Que nous fera-t-on payer ? à quoi nous obligera-t-on ? comment nous défendrons-nous de l'arbitraire et de l'*informata conscientia* ? comment nous sera garantie la famille, la propriété, l'exercice de la religion ? de quelle manière serons nous jugés, défendus, surveillés, punis, instruits ? voilà ce qu'on tenait pour essentiel (1). Quelles personnes nous gouvernent et comment on les recrute, était chose de moindre importance. La théorie de l'administration a fait, selon ce point de vue, le premier objet de la plupart des anciens auteurs. C'est de cela que toutes les pages de l'Esprit des Lois sont pleines. Il a fallu qu'un fou venu de Genève, renversant ce point de vue éternel, enseignât que rien n'a de prix en politique, que le choix du gouvernement et son mode de délégation. Quoi de plus simple, en effet, et à quoi bon rêver ? Il y a des règles de cela puisées dans la nature, et promulguées depuis sous le nom fameux de droits des l'homme. Si ce choix est fait selon ces règles, tout n'ira-t-il pas bien, quoi qu'il arrive ? Remettre tout pouvoir au prince dûment élu, tel est le dernier mot de cette sagesse, inappréciable en ceci que, pour la professer, pas n'est besoin de rien savoir des hommes ni des choses. Un peu de grosse logique, quelque philosophie, et le dessin d'une boîte à scrutin, voilà le monde sauvé pour toujours. Non seulement les mœurs, mais les institutions, mais la législation sera ce qu'elle veut. L'import-

(1) Je prends la liberté de recommander ici l'importante remarque de M. Dimier. Mais cette position, seule pratique, de problème politique ou administratif suppose, sinon un pouvoir personnel et héréditaire, tout au moins la constitution très forte du pouvoir central. Il faut que ce pouvoir ne soit pas en question. Il faut donc qu'il soit, en fait, comme on droit, au destin de tous les autres pouvoirs.

tant est que les gens qui régleront tout cela, soient recrutés d'une certaine manière.

Comment ? Dans la recherche d'un point si capital se sont consumées les veilles de tous nos docteurs de politique moderne, invariablement occupés de décider du meilleur des modes d'élection. De l'indirect au censitaire, de l'universel au restreint, de la liste à l'arrondissement, du professionnel au plural, on a promené de graves efforts, on a parlé de ces choses comme de la science des sciences, comme de la clef de l'ordre social, comme du remède universel. On ne s'est combattu que là-dessus. L'opposition a brandi farouchement des bulletins de vote taillés d'une manière différente. La guerre civile s'est allumée des casuistiques du scrutin. Les uns se déclarent plébiscitaires, d'autres veulent qu'on vote par métiers, d'autres qu'on représente les minorités, quelques-uns ne réclament autre chose qu'un même papier pour les concurrents rendant la délation impossible, plusieurs s'en tiennent à la surveillance des urnes, dont de plus avancés parlent de changer la forme. Et tandis que la justice éternelle et les droits de l'homme attendent, pour commencer leur règne terrestre, les derniers perfectionnements de l'art de fabriquer les urnes électorales, l'administration et les affaires suivent le cours brillant que nous voyons. En Belgique le vote des citoyens est une merveille de précision. Dûment enfermé dans une cellule à l'abri des regards indiscrets, chacun perpète clandestinement le grand acte par lequel se délègue la souveraineté nationale, en déposant dans le centre blanc d'un rond noir, une petite tache obturatrice. Aussi est-ce tout ce qu'on a pu faire, et le dernier mot jusqu'ici de la science du gouvernement.

La *Gazette de France*, chose douce et bienfaisante, nous découvre d'autres horizons...

On ne nous y a parlé que des institutions et des lois. Cela n'est pas d'un petit mérite. Parce que la France est assez étendue et diverse jour que ses

habitants aient des goûts et des intérêts différents, on s'y est nécessairement occupé du moyen d'assurer que ces lois et ces institutions ne soient pas les mêmes partout. Cela s'appelle décentraliser. J'aimerais autant fédérer, à cause de l'avantage qu'il y a à trancher jusque dans les mots sur la banalité des déclarations courantes. Que décentraliser soit une nécessité, c'est une chose dont tout le monde convient, quoique personne n'en ait parlé encore, au nom d'un gouvernement possible, avec une si magnifique franchise. Remarquez que ce n'est pas seulement la province que l'on tue par l'hypertrophie du pouvoir central, c'est l'unité du pouvoir politique elle-même, puisque l'accord des volontés, tyrannisé sur tous les points, ne saurait jamais aboutir qu'à exaspérer les résistances, et engendrer enfin que la guerre civile.

Cela est de tout temps, mais ce qui est du nôtre, c'est la diversité des croyances religieuses, faulx naturelle des plus vives discordes, quand, feignant de les ignorer, on affecte de n'en pas tenir compte. Libres-penseurs et catholiques, hommes de toutes fois et de tous systèmes sont obligés de convenir d'un point, c'est que la question religieuse est à quelques égards en France la plus aiguë qui soit de ce temps-ci, tellement que bon gré malgré, mêlée à toutes les dissensions, on la voit les assaisonner d'un poison sans elles insoupçonné. Il importe donc de la résoudre. Comment ? sinon en desserrant les liens qui retiennent dans une législation générale des volontés contraires, outre des intérêts différents.

La monarchie toute seule est-elle capable de consommer une œuvre si nécessaire ? Réellement je n'en suis pas bien sûr. Elle y songe, et c'est admirable, et il n'y a nulle raison de ne pas l'en croire et je conviens que son intérêt même l'y doit porter. Mais ne sera ce pas l'intérêt de tous les gouvernements qui réveront la stabilité autrement que dans la captation électorale, et dont les membres auront cessé de faire de la politique un métier ?

Vous avez sur l'esprit de suite engendré de l'hérédité monarchique, des arguments que je suis loin de mépriser.

Ces petits souverains qu'il fait pour une année, Voyant d'un temps si court leur puissance [bornée, Des plus heureux desseins font avorter le fruit...

Corneille était grand politique envers, ainsi l'a jugé Labruyère, mais vous savez ce qu'écrivit Montesquieu : « La République, ayant des chefs qui changeaient tous les ans et qui cherchaient à signaler leur magistrature pour en obtenir de nouvelles . . . » C'est le contrepied tout uniment. Nous direz-vous qui a raison des deux.

Enfin, mon cher ami, je termine cette lettre, qui risquerait d'être éternelle. Le doute m'assiège de deux manières. Les termes dans lesquels vous pesez votre question, escomptent une démonstration rigoureuse de la nécessité présente de rétablir la monarchie. Cette démonstration n'est point achevée pour moi. Voilà beaucoup de mots pour vous le dire. C'est que dix numéros de journal accompagnaient votre question. Vous apprendrez par là qu'on les a lus, et qu'on vous remercie de votre envoi. Croyez-moi, je vous prie, votre bien dévoué.

L. DIMIER.

L'État républicain n'a point su régler une affaire d'État, l'affaire du traître Dreyfus, conformément à ses intérêts d'État : « tout ce qui pense en liberté » se demande si cet État n'est point déchu et si la succession du régime n'est point ouverte. M. Dimier inclinerait à le penser sans l'offre que lui font M. Lemaitre et les directeurs de la *Patrie Française* de reconstituer un État républicain tout en faisant l'économie d'une Révolution.

Ni moi non plus, je n'aime les révolutions ! Et, bien que le système de la République française soit discontinu pour n'être point nommé un système de révolution chronique et d'anarchie constitutionnelle, désirerais, moi aussi, d'éviter le brusque changement qui inquiète M. Dimier. Mais, en vérité, ce serait là désirer l'impossible. Ce n'est pas seulement la République de M. Méline, c'est toute République en France et en ce moment-ci qui est, non point par accident, mais par nature, une institution anarchique. La preuve en est aisée à faire ; il est aisé de faire voir, du même coup

que, de toutes les impossibilités concevables, la plus forte est certainement l'impossibilité d'une République telle que la présente M. Jules Lemaitre. Impossibilité, non point seulement théorique, mais pratique. Non seulement très probable, mais assurée. Je ferai bientôt cette preuve. M. Louis Dimier aura la bonté de prendre pour lui quelques-unes des réponses à mon prochain correspondant.

Sur la décentralisation territoriale, professionnelle et confessionnelle notre accord est parfait. M. Louis Dimier, catholique, établit aussi nettement que M. Lucien Moreau, positiviste, et dans le même sens que lui, quels doivent être ici les fonctions propres de l'État. Et, tous deux, on l'a vu, concordent à merveille avec M. André Buffet et le comte de Lur-Saluces. C'est que les uns et les autres ont commencé par se mettre d'accord avec les faits. On n'en peut dire autant de tous les décentralisateurs. Un Faguet ou un Clémenceau prouvent, au premier mot qu'ils écrivent sur ce sujet, une secrète indifférence à l'histoire et à la géographie du même pays qu'ils divisent, morcellent, constituent ou reconstituent sur le papier.

M. Louis Dimier termine fort habilement. Il veut que je prononce entre Corneille et Montesquieu. Il veut que je donne raison à l'un ou à l'autre. Mais si l'un et l'autre a raison ? Le conflit est tout d'apparence et les jugements rapportés s'appliquent à ces objets très différents. L'un parle de la première Rome républicaine où les magistrats électifs étaient fort convenables, et l'autre de la décadence où ils ne l'étaient plus du tout. Celui-ci blâme donc aussi justement que loue le premier.

Oui, Corneille a raison de faire dire à Cinna, qui avait vu les derniers temps de la République :

Ces petits souverains qu'il fait pour une année, Voyant d'un temps si court leur puissance [née, Des plus heureux desseins font avorter le fruit.

Car, au temps où vivait Cinna, telles étaient bien les magistratures populaires : simples expressions, mais toutes puissantes, du régime électif, incarnations indolentes, turbulentes, discontinues de la volonté plébéienne. Tout au contraire, les magistrats annuels dont traite Montesquieu, gouvernant avec l'assistance, sous le contrôle et la direction d'un sénat et d'un patriciat puissants, se trouvaient maintenus ainsi dans la ligne ou, si l'on aime mieux, sur le plan de l'intérêt général romain : leur émulation, même leurs brigues avaient surtout des avantages, au lieu que les brigues ou même l'émulation de leurs successeurs, eurent surtout des inconvénients, le pouvoir du sénat et du patriciat ayant été brisé par l'effort de la plèbe et de son allié ordinaire, l'argent.

N'oublions pas une règle fondamentale de

la Physique politique, et comprenons la bien : si importante que soit la question *monarchie* ou *polyarchie*, elle est secondaire ; elle est subordonnée à la question essentielle de la constitution des familles. Pour une société destinée à se perpétuer, à descendre le cours du Temps, il s'agit d'abord de savoir si elle comprend un groupe de familles assez puissantes pour faire un organe durable de l'intérêt public. Ce groupe existe-t-il ? L'aristocratie est-elle constituée soûlement ? En ce cas, une République peut prospérer. Dans le cas contraire, si l'aristocratie est débile, en formation ou en décadence, si elle est divisée et désorganisée, une Monarchie dynastique représente encore ce *minimum* de l'hérédité politique indispensable à la nation. Mais sans elle, tout est perdu : j'entends que les factions gouvernent, que l'argent, l'opinion s'accordent ou se gourment pour régner sur l'Etat et que celui-ci, d'année en année, devient la pâture certaine des intérêts privés. Les citoyens commencent le partage de leur patrimoine public. Bientôt l'Étranger le consomme.

Charles MAURRAS.

LETTRE

DE

M. Léon de Montesquiou

M. Léon de Montesquiou s'occupait de musique et de jurisprudence et se donnait avec passion à ces deux études, quand l'affaire Dreyfus vint absolument déranger son programme de vie. Docteur en droit, il quitta l'École ; élève du Conservatoire, il songea à d'autres accords. La crise française lui découvrait une multitude de désordres moraux politiques et dont il n'avait pas eu loisir de soupçonner, jusqu'à ce moment, l'existence.

Il ne s'attacha point au petit fait divers, à la cause célèbre. Ce qu'il sentit immédiatement c'est qu'il y avait dans le dreyfusianisme un élément psychologique et même religieux : c'est que, né avant lui, tirant son origine des derniers épisodes de l'histoire de France, cette Affaire menaçait de se prolonger au-delà du terme de sa vie personnelle. Tous les expédients parlementaires ou judiciaires lui parurent pauvres et vains ; l'antisémitisme lui-même, avec ses importantes données de race et de tradition, lui paraissait une explication incomplète et un système insuffisant. Il comprit qu'un mal si profond était constitutionnel ; pour le guérir il fallait donc atteindre à la

profondeur organique du régime politique français.

M. de Montesquiou entra donc à l'Action française où, tout en combattant au jour le jour le mal dreyfusien, on s'occupait d'en découvrir et d'en éliminer, les puissances génératrices. Cette philosophie, induite et déduite en commun, devait produire chez tous [ceux qui y prenaient part de salutaires courants de méditation. M. Léon de Montesquiou est, de tous, peut-être celui chez lequel l'évolution fut le plus sensible : de son étude sur le *Souveraineté du Salut public* (substituée à la souveraineté du Peuple) à l'étude sur le *Suffrage prétendu universel* et, de celle-ci à l'article sur le *Rôle d'une capitale dans un état démocratique* (comme Littré, le Littré d'avant la Commune, qui, après la Commune, déchanta, M. Léon de Montesquiou voulait conférer à la population de Paris le rang et les fonctions d'une aristocratie dirigeante), enfin de ce dernier article au plus récent de tous, à *Deux vies, deux doctrines*, qui marque fortement l'antinomie secrète de l'esprit militaire et de la religion démocratique, le progrès des idées chez le jeune écrivain se peut évaluer, pour ainsi dire, d'un mois à l'autre.

La lettre fine et curieuse qu'il m'écrit marque, je crois, un pas de plus accompli dans le sens du réalisme politique. On jugera quelle est, très exactement, la distance qui l'éloigne encore du Nationalisme intégral.

Mon cher ami

Tout ce que vous dites dans votre enquête sur la monarchie est si logique, si irréfutable, que je crois que l'esprit même le plus critique ne doit trouver rien à y objecter. Aussi ce que je recherchais ce n'est point si vous nous avez montré le chemin du salut, mais seulement si, ce chemin, il nous est loisible de le prendre.

Pour moi, l'obstacle me semble résider principalement dans un état de sensibilité de la France contemporaine. Alors même, en effet, que notre raison se soumet pleinement à ce que vous dites, quelque chose en nous n'y adhère point. — (Par nous j'entends la pluralité des Français). — Comment cela se fait-il ? Je ne puis me l'expliquer qu'ainsi : il y a en nous deux êtres, l'un conscient

qui se manifeste par la raison, l'autre *inconscient* qui se manifeste par des instincts, des sentiments, des phénomènes qu'il nous est difficile de déterminer car ils échappent pour la plus grande partie à notre analyse. Or je crois que nous sommes presque toujours dominés par cet inconscient. Notre raison nous dit de prendre tel chemin ; notre instinct ou notre sentiment nous portent ailleurs. C'est qu'en nous l'être inconscient date de bien plus loin que l'être conscient, de sorte qu'il a eu le temps de nous pénétrer bien plus profondément jusqu'à passer dans notre sang. Notre *inconscient politique* — passez-moi cette expression — date de cent ans, de la Révolution ; que dis-je de cent ans, de deux cents ans car tout le dix-huitième siècle a contribué à le former ; notre *conscient politique* date surtout de l'affaire Dreyfus. Comment deux ans pourraient-ils défaire l'ouvrage de deux cents ans ?

Or cet être politique inconscient qui est en nous et qui nous domine repousse la monarchie, la jugeant — juger n'est point le mot puisque la raison en est absente — la présentant incompatible avec tous ces principes dont il est pétri et formé, ces principes d'égalité, de liberté, etc... Vous nous démontrez que ce sentiment est faux et absurde, car ces principes, ou entendus d'une manière absolue sont des principes de mort, ou entendus relativement, sont plus sauvegardés par la Monarchie que par nul autre gouvernement ; votre démonstration va jusqu'à notre cerveau mais s'arrête là. Car de même qu'il faut longtemps pour créer un instinct il faut longtemps pour le détruire. Une simple démonstration qu'il est absurde et qu'il ne peut que nous nuire n'y suffit point. Deux siècles de funeste philosophie nous ont intoxiqués ; ne pensez-vous point que pour nous guérir il faudrait bien longtemps ? Une chose pourrait peut-être

seule activer cette guérison : un danger très visible et très imminent. Il est possible, en effet, que l'instinct de vivre contrecarré alors par tous ces instincts qui nous tuent, soit assez fort pour les chasser hors de chez nous. En cela l'affaire Dreyfus, réveillant en nous cet instinct vital, a été utile ; mais elle n'a point suffi. Et peut-on souhaiter, pour activer cette œuvre de rénovation, d'autres dangers nouveaux, peut-on les souhaiter alors qu'on ne sait si la France n'y résisterait !

Vous pensez bien que si je viens vous parler d'état de sensibilité de la France, ce n'est point pour discourir psychologie. C'est de la politique que nous faisons, par conséquent nous devons avant tout, à mon avis, être réalistes. Mais je pense que c'est être réaliste que de constater que cet état de sensibilité existe, qu'il faut compter avec, qu'il est un fait en un mot et un fait si puissant qu'il peut même, comme je le crois, aller jusqu'à empêcher la possibilité d'une restauration. Pour que la Monarchie soit possible, que faudrait-il donc à mon sens ? Réformer chacun de nous, et c'est peut-être là, en effet, que serait la vraie œuvre politique solide et durable. Mais cette œuvre ne dépasse-t-elle pas de beaucoup notre vie et, pendant ce temps, que devient la France ?

En résumé je crois qu'il n'y a plus dans le pays de foi monarchique, et je crois que pour faire revivre cette foi il faudrait un long temps et que sans elle pourtant la Monarchie n'est pas possible. Or c'est d'une façon immédiate qu'il nous faut agir car le danger est pressant. Et pour agir immédiatement nous n'avons à notre disposition qu'une seule chose, la foi que j'appellerai républicaine, quoique le mot soit impropre, puisque cette foi nous fait incliner aussi bien vers le Césarisme que vers la République. Sur cette foi républicaine n'y a-t-il donc pas moyen de construire, sinon

une forteresse solide, du moins quelque retranchement ?

Bien cordialement à vous, mon cher ami.

LÉON DE MONTESQUIOU

Il y a peut-être quelque scandale à voir le jeune comte Léon de Montesquiou-Frenses se ranger, lui et les siens (il dit *nous*), parmi « la pluralité des Français ». Puisqu'il est de ceux qui, suivant la belle définition de M. de Lur Saluces, *ont plus de devoirs que les autres*, sa fonction naturelle serait de se mettre en avant de ses concitoyens pour les enseigner, les conduire et enfin leur rendre tous les services que, dans le secret de leur cœur, ils attendent de lui. Au fait, ce « nous » fâcheux n'est rien qu'un mot et, dans l'*Action française*, M. de Montesquiou fait sans le dire ce que je voudrais qu'il fit et qu'il dit.

Tout ce qu'il note du conscient et de l'inconscient politique est fort bon : mais j'en appelle à notre commun ami M. Jules Caplain-Cortambert, qui ne veut pas que la queue conduise la tête, est-ce à l'inconscient de conduire le conscient ? au membre aveugle de régir l'organe voyant ? à l'instinct de dicter les décisions de l'intelligence ? On prête à ceux qui posent la question en ces termes une sorte d'insensibilité contre nature ou la méconnaissance des forces de l'instinct, de l'humeur et de l'animalité dans l'homme. La vérité est qu'il ne méconnaissent rien du tout. Ils savent que toute force est inconsciente, mais ils n'ignorent pas que, dans l'ordre humain, la direction de ces forces appartient à la pensée et à la raison ou que, faute de direction, elles se gaspillent pour leur propre calamité.

Imposer un ordre quelconque à des énergies déchaînées est beaucoup moins facile que de condescendre à se déchaîner avec elles : il faut cependant affronter la difficulté et il faut la vaincre. Il ne s'agit que de capter et de faire servir aux fins du bien public quelques uns des sentiments forts qui sont aujourd'hui les plus proches de nous : le patriotisme, la crainte de périls imminents et le désir du salut public.

Tout le mécanisme de la solution monarchique tient là dedans. Il est certain qu'un « danger très visible et très imminent » augmenterait les forces qui, déjà se tiennent à notre disposition. M. de Montesquiou se défend de souhaiter un tel péril. Nous ne le souhaitons pas plus qu'il ne le fait. Mais nous le prévoyons, comme fatal, et nous voudrions qu'on prit des mesures en conséquence.

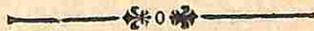
Il est d'ailleurs bon d'observer, avant de pousser plus loin, que les objections de M. de Montesquiou ne valent pas uniquement contre le nationalisme monarchique ou intégral : elles valent contre le nationalisme antidémocratique de MM. Henri Vaugeois et Lucien Moreau, Henri Bordeaux, et Jules Caplain-Cortambert. « Ces principes d'égalité, de liberté, etc. » s'opposent, autant qu'à la Monarchie elle-même, à l'établissement d'une République forte, organique *nationaliste* et, par exemple, capable de traiter l'affaire Dreyfus comme tous les Etats véritables auraient traité cette affaire d'Etat... Pour qu'une telle République, la République de M. de Montesquiou fût possible, il faudrait aussi « réformer chacun de nous » : cette réforme ne se fera jamais spontanément ; le moyen nécessaire, l'organe indispensable d'une telle réforme, c'est encore la Monarchie.

« La Monarchie n'est pas possible » ? Eh bien, cette réforme est beaucoup moins possible encore. Cependant M. de Montesquiou veut agir. Il veut agir « d'une façon immédiate », car, dit-il, le danger est pressant. Je suis enchanté de l'apprendre. Mais, pour parer à ce danger pressant, il n'y a pas moyen de construire « quelque forteresse solide : » M. de Montesquiou conclut donc qu'il nous faut construire « quelque retranchement, » sans doute dénué de solidité.

On a vu des enfants faire des pâtés dans le sable : ils veulent arrêter la mer. On leur dit qu'il faudrait pour cela une digue. Ils en conviennent et poursuivent tout de même l'édifice de leurs pâtés. Je le demande, aura-t-on le cœur de les en blâmer ?

Et cependant les nationalistes républicains n'élèveront même pas le menu pâté de leurs rêves ! Il y a de grandes impossibilités non théoriques, mais pratiques, à ce qu'ils réussissent dans ce travail d'enfants. J'ai promis à M. Louis Dimier d'établir les raisons de ces fortes impossibilités de fait et voici que je suis obligé d'implorer tant de M. Dimier que de M. de Montesquiou un crédit nouveau. A demain.

Charles MAURRAS.



AVIS

AUX

PERSONNES PRATIQUES

Il s'agit maintenant de savoir qui de nous est le plus *pratique*. On s'en souvient sans doute, M. Maurice Barrès nous reprochait de ne tenir aucun compte des faits : « Ne pouvant faire que ce qui vous paraît raisonnable devienne pratique, pourquoi ne tâchez-vous pas que ce que la majorité accepte devienne raisonnable ». En d'autres termes : emparons-nous ensemble du pouvoir républicain. Et M. Louis Dimier, le 20 septembre, fornaît un acte de foi et d'espérance dans la République de M. Jules Lemaitre. Enfin M. de Montesquiou me conviait à élever avec lui un retranchement contre les forces réunies des partis antinationaux. Et, je lui faisais observer que, si cet ouvrage d'art militaire menaçait d'être bien fragile, il serait, en outre, tout à fait impossible de l'élever. Non seulement la saine République sera une faible défense de l'ordre et de la patrie, mais ce sera toujours une défense chimérique et en quelque sorte sur le papier.

On doit chanter à tout parti qui inscrira ce système sur son programme ce que chante le chœur de la *Grande Duchesse* :

Il sera vaincu.
Il sera battu...
Ecrasé, broyé
Brisé, dispersé...
On le poursuivra
On le traquera.

Et vraiment, quelles que soient notre charité ou notre amitié pour des esprits dont les intentions furent excellentes, il nous sera difficile de nous retenir d'approuver la justice du sort

Ce sera bien fait !
Du choix qu'ils ont fait
Ce sera l'effet !
Ce sera bien fait !

Oui, très parfaitement bien fait. Certaines erreurs sont impardonnables, elles sont même sans excuse. La moindre inspection de l'état du pays français, interdit, en effet, toute aventure de ce genre à tout homme prudent : les chances consultées ayant annoncé unanimement la défaite, aucun calcul sérieux n'ayant permis d'espérer aucune victoire, il n'était pas permis d'entrer en campagne en de pareilles conditions.

Les personnes qui se résignent à la République, c'est-à-dire qui éliminent d'une part la restauration monarchique et qui d'autre part sont forcées de convenir qu'elles ne disposent point comme les républicains grecs, romains, florentins, helvétiques d'une puissante aristocratie nationale, se résignent donc, par là même, au gouvernement des partis. Seulement, au parti antinational qui détient le pouvoir, elles travaillent, non sans énergie, à substituer leur propre parti, qui est, sans conteste possible entre nous, le parti national. Quel est donc l'avenir de ce dernier parti ?

Il s'agit d'un avenir tout électoral, d'un avenir devant l'opinion : car il est infiniment peu probable que les chefs militaires risquent jamais soit leur fortune et leur honneur, soit la fortune de la France en faveur d'une opposition, qui, sans vues directrices générales et fermes, n'a en commun que deux ou trois bons sentiments. Un coup de force tenté en faveur de ce parti serait vite suivi de mouvements analogues soit en faveur des adversaires, soit en faveur des subdivisions de ce parti-là. Et, en tout cas, ce que je vais dire de l'impossibilité où est ce parti de conquérir jamais le pouvoir s'appliquerait, s'il y était installé par miracle, à la même impossibilité où il serait de s'y maintenir : il faudrait un second miracle pour faire durer les résultats du premier.

En effet, la république démocratique étant reconnue le gouvernement d'un parti, cette république en France, dans la France de 1880 et de 1900, appartient, de nécessité et, par conséquent, de droit, au parti maçonnique international. Elle lui appartiendra de même tant que la situation française n'aura pas été modifiée. Mais les causes de cette modification souhaitable sont encore inconnues et rien ne permet d'annoncer qu'elles soient même sur le point de se produire. Ceux qui sont attachés avant tout à la République et qui sacrifient à cet attachement l'avenir politique de leur pays ne peuvent se garder de toute gratitude envers la Franc-Maçonnerie. Ils aiment la solidité, la fermeté, l'esprit de suite et les talents je ne dirai jamais gouvernementaux mais administratifs du personnel que cette société secrète a fourni à la République. Dans un pays conservateur, c'est-à-dire riche, paisible, ami d'une tranquillité au moins apparente, une république anarchique n'eût point duré : la Franc-Maçonnerie a fourni le semblant et, pour ainsi dire, le décor de l'ordre matériel. Sans doute, en échange de ce service, elle a exploité le pays à son profit, elle l'a ruiné et débilité, conformément

ment à sa religion libérale et démocratique. Il n'en est pas moins vrai que c'est « grâce à la » maçonnerie que la République est encore » par quelque face un gouvernement. »

J'en faisais la remarque en novembre dernier dans une lettre ouverte à M. Jules Lemaitre, dont je n'avais pas été le dernier à admirer la généreuse et brillante lutte contre la franc-maçonnerie. Mais je lui indiquais les difficultés de la tâche en précisant, aussi clairement que possible, l'office historique de la Maçonnerie dans la République.

— Si, lui disais je donc, les rues sont balayées en hiver, arrosées en été ; si la poste circule ; si les impôts rentrent régulièrement ; si les conscrits sont enrôlés à terme fixe et congédiés au jour dit ; si les marchandises payent au port les taux indiqués par la loi ; si les préfets administrent, si les ambassadeurs traitent et négocient ; si, en un mot, les affaires courantes sont expédiées de telle sorte qu'il paraisse y avoir une France et que la République ait suffisamment l'apparence d'un gouvernement soyez-en sûr, mon cher président, c'est à l'oligarchie maçonnique que nous le devons. Bien ou mal, elle a pris la succession des gouvernements réguliers. Bien ou mal elle continue leurs fonctions nécessaires. Soutenue et conduite par la ploutocratie, elle supplée à l'instabilité constitutionnelle, elle crée une suite de desseins politiques et administratifs, elle fournit le minimum continué nécessaire. Vous vous plaignez que tant de sénateurs et tant de ministres soient francs-maçons ? Louez-vous en, Monsieur, et rendez grâce à l'heureux mensonge de ces cyniques. Par eux, les conditions normales de la vie politique sont restituées à la direction du pays : unité de doctrines, unité de vues secondaires, unité de personnel ; par eux, les élections ne sont pas révolutionnaires : les mêmes hommes se retrouvent, les mêmes programmes et l'initiative parlementaire nous épargne le bouleversement quadriennal que nous promettait la Constitution. Otez ce lien solide de la Maçonnerie, ou, pour faire des métaphores continuées, enlevez ce ciment qui maçonne les grès matériaux du régime républicain : si vous ne renoncez sur le champ à un tel régime, vous tombez en un tel état de désordre, de division et d'incohérence que le nom d'anarchie semble encore trop doux pour lui.

» Aux regards d'un républicain, la Maçonnerie peut donc bien, à la rigueur, être un grand mal : c'est toujours *le meilleur des maux*, comme disait de l'absinthe votre élève Jules Tellier.

Elle a ceci de fâcheux pour la France qu'elle masque les défauts de la République ; elle a ceci d'excellent et de supérieur pour la République qu'elle la fait durer. Elle a eu l'art de rendre l'anarchie possible, et presque respectable. Personne qu'elle n'y poura réussir après elle.

Le motif ? Oh ! très simple ! Il n'y a qu'elle en France. Elle est la seule oligarchie constituée.

II

Ces derniers mots ne sont pas tout à fait exacts. La franc-maçonnerie n'est pas la seule oligarchie constituée dans la République française : mais c'est la seule dont la domination soit possible.

Car sa grande rivale, l'Eglise catholique dispose, elle aussi, d'une organisation puissante et plusieurs espèrent ou craignent sa transformation en oligarchie directrice de la République. Le vénérable et ingénieux archevêque d'Aix y songeait peut être lorsqu'il s'écriait dans un langage pittoresque : « Nous ne sommes pas en République, nous sommes en Franc-Maçonnerie ». Mgr Gouthe-Soulard pouvait, en effet, concevoir une République non maçonnique, c'est-à-dire présidée par un évêque ou son mandataire, avec un sénat d'évêques ou de clercs, ou de leurs mandataires, avec une Chambre analogue, et une administration copiée de celle des anciens Etats romains... Je ne crois pas qu'une société de célibataires occupée de grandes fins spirituelles comme l'Eglise, soit propre à exercer le pouvoir temporel sur un vaste pays. Le gouvernement en serait médiocre ou mauvais. Dans tous les cas, on ne veut point en France d'un tel gouvernement.

Je le disais encore à M. Jules Lemaitre : —

» Tout ennemi que vous soyez, Monsieur et cher président, de l'oligarchie maçonnique, vous ne rêvez pas plus que nous-mêmes l'oligarchie théocratique et cléricale. Vous dites, avec un sourire :

« Anticlérical, saint Louis le fut, et Henri IV « et Louis XIV, et tous nos rois de l'ancien régime. Le gouvernement de Louis Philippe (et de Louis XVIII et de Charles X !) le fut » aussi, et l'immense majorité des catholiques » de France l'est encore. *Le prêtre dans son » église, c'est chez nous une formule quasi » nationale.* »

De même pour donner une idée juste de la défiance que soulève et mérite la Franc-Maçonnerie, M. Copin Albancelli, écrivait cette apologie des Congrégations :

» Le peuple français ne se sentirait certai-

nement pas tranquille s'il voyait son personnel gouvernemental composé de la façon que je vais dire :

» Pour président de la République, un religieux congréganiste ; pour président du Sénat, un second congréganiste ; pour président de la Chambre des députés, un troisième congréganiste ; au Conseil des ministres, dix congréganistes sur onze ministres ; et enfin au Sénat et à la Chambre, une majorité de congréganistes. »

Je suis persuadé que M. Copin Albancelli « ne se sentirait certainement pas tranquille » si son apologue se réalisait à la lettre. Personne ne serait tranquille. Les plus pieux, les plus déferents, les plus saints imiteraient Louis IX, songeraient à sauver l'ordre civil des empiètements religieux. Que les démocrates chrétiens veuillent vous écouter, mon cher président ; qu'ils nous écoutent, M. Copin Albancelli et moi : leur conception d'un nouveau Paraguay en France est une chimère. Il n'y a pas, il n'y aura pas, il ne peut y avoir de parti catholique continué chez nous en oligarchie directrice. Ou, étranger à la hiérarchie de l'Eglise, il mourra (comme il meurt aujourd'hui) de ses divisions ; ou rattaché à cette hiérarchie, conduit par les évêques, les curés, les vicaires, les chantres, les bedeaux et les marguilliers, son effroyable impopularité le renversera dès sa première manifestation.

III

Le gouvernement des curés étant impossible, la condition de la Bretagne ou de la Belgique étant trop différente des conditions générales de notre France, et s'ils rejettent cette franc-maçonnerie qui d'ailleurs excelle à les rejeter absolument, à quelle organisation pourront se vouer les nationalistes républicains ?

Ils me répondront : à la nôtre. Cela est fier. La Ligue de la Patrie française s'est sentie appelée à former le parti de gouvernement et l'oligarchie directrice dont toute république a besoin. Mais il y a, hélas ! de nombreuses raisons pour qu'une vocation si noble soit illusoire. Le clergé français a quelque puissance parce qu'il est ancien, remontant à quatorze siècles, parce qu'il comporte une discipline très serrée, parce qu'enfin il s'appuie sur des doctrines fortes, cohérentes, enracinées dans l'esprit ou le cœur d'un grand nombre de nos compatriotes. Or, cette puissance, infinie pour d'autres objets, est encore, dans le domaine purement politique, trop faible pour lutter contre la maçonnerie : que serait-ce d'une organisation toute récente, sans grande cohé-

sion économique et à laquelle l'unité de doctrines fait presque absolument défaut ? On luttera ensemble contre le parti de Dreyfus. Mais, après un succès ou un demi-succès sur ce terrain, l'on se séparera : ainsi l'exigeront mille convenances et mille intérêts divergents. Que pourront contre tant de forces, soit le patriotisme, soit le souci du bien public, passions très honorables mais un peu abstraites et faciles à travestir, à diffamer ou à dévier ?

Regardons de plus près l'organisation maçonnique. Elle date d'un siècle. Favorisant ou paraissant toujours favoriser la politique de gauche, elle compte à son actif, elle montre comme autant de victoires gagnées tous les désordres révolutionnaires qui ont désorganisé et ensanglanté le pays. Elle crée de ce chef, en sa faveur, un grand et puissant préjugé. Voilà pour la force d'imagination. Il y a de plus les réalités. La Franc-Maçonnerie (et j'entends du reste par elle toute l'oligarchie du monde républicain orthodoxe, qui va de M. Millerand à M. Ribot, qui, au besoin, irait de M. Guesde à M. Poincaré) cette Maçonnerie s'appuie d'abord sur un groupement semi-ethnique, de plus d'un demi million d'hommes, les protestants : vieux de trois siècles, tenant au plus vif de la chair et de l'âme, représentant les plus vivaces rancunes historiques, ce groupe n'est pas un simple concours de volontés. Il signifie une manière d'être, de penser, de sentir, par conséquent d'agir. Par dessus les formules qu'il invoque ou les décisions qu'il manifeste, le protestant français est incapable de ne point obéir à certaines voix profondes de l'intérêt de son clan ou de sa tribu. Que cet intérêt soit violemment anti-français, l'affaire Dreyfus et, au besoin, mille autres affaires le démontreraient. Qu'il y ait accord naturel entre cet intérêt et celui de la Maçonnerie, notre histoire contemporaine en fait aussi la preuve surabondante.

Mais à l'intérêt protestant les Maçons savent aussi juxtaposer pour les « solidariser », selon la formule de Thiébaud, les intérêts juifs. Le monde juif, plus encore que le protestantisme est un groupement naturel. Il s'attribue chez nous les droits d'une aristocratie. Il en exerce à quelque degré les fonctions, puisqu'il ouvre et ferme la bourse. Entre Juifs, il est à peine besoin de négocier les conditions d'un accord. Cet accord est tout spontané sur les grandes questions qui intéressent la communauté juïdaique, ou, plutôt, la communauté non française. Là encore, la nature agit d'elle-même : tandis que nous délibérons, cette communauté nous fait face et marche sur nous.

Il s'y ajoute d'ailleurs un troisième renfort :

c'est le Métèque (1) ou l'étranger domicilié parmi nous ; c'est la ploutocratie européenne si bien figurée à Paris ; c'est enfin l'Étranger, tout purement et tout crûment. L'Étranger, comme la grande banque cosmopolite et comme les hôtes qui prospèrent sous notre ciel, tous ont un profond et un égal intérêt à ce qu'aucun ferme pouvoir nationaliste ne rende à la France l'organisation, la vigueur et la discipline : ces pouvoirs monnayés, aussi faciles à masquer qu'à utiliser et dont la République des Reinach et des Herz a toujours vécu, sont ainsi à la disposition de la Franc-Maçonnerie contre tous les élans du parti national.

IV

Mais je n'ai pas compté un quatrième allié, qui n'est point négligeable, bien qu'il ne puisse se chiffrer : c'est la complicité secrète, la complaisance obscure de chacun de nos électeurs pour la doctrine de l'église maçonnique.

Quelle est cette doctrine ? Celle du moindre effort. Pour des raisons très hautes et, en Raison, impossibles à contredire, nous conseillons aux citoyens de préférer à leur intérêt individuel celui de la communauté : pour des raisons fort nulles, mais spécieuses et, en apparence, difficiles à contester, l'oligarchie républicaine surexcite l'intérêt individuel contre la communauté. Sa politique démocratique promet l'égalité croissante et sa politique anarchique, une liberté infinie. Un groupe d'hommes, réfléchis et courageux est capable de préférer le parti le plus difficile : presque nécessairement une foule se rue au plus commode et au plus aisé. Pour que l'opinion et l'élection ne se conduisent point selon les usages des foules, il faut la menace évidente ou le cuisant souvenir des pires malheurs.

Le maréchal de Mac-Mahon a représenté autrefois ce que représentent les nationalistes républicains. *Il avait le pouvoir* : ne voulant en faire que l'usage légal, c'est-à-dire n'usant que de pression morale (je dirais bien plus volontiers immorale, la ruse étant plus odieuse que la pire brutalité), les ministres du Maréchal essayèrent un grand désastre. Que serait ce des nationalistes républicains pour lesquels

(1) Les Métèques formaient à Athènes une catégorie particulière d'habitants, placés sous la surveillance d'un magistrat. Chacun d'eux était obligé de choisir un patron et un répondant parmi les citoyens de la ville. Les femmes de Métèques aux processions des Panathènes, tenaient un parasol ouvert sur la tête des Athéniennes véritables. — Telle était la loi des républiques aristocratiques de l'antiquité : Elles savaient se faire respecter de ceux auxquels elle accordait l'hospitalité.

il s'agit précisément de prendre un pouvoir qu'ils n'ont pas !

Le mécontentement, la mole, un air de la Fronde qui passe, l'autorité de quelques chefs, l'activité de bons sergents peuvent bien leur valoir quelque succès dans les grandes villes. Mais les petits centres ! Mais les campagnes ! L'administration y est la souveraine. Elle dicte les votes ou les additionne, les attribue et les distribue. D'ailleurs, la presse est là, avec la presse, la tribune et les autres pouvoirs d'opinion, tous alimentés par des caisses abondantes, tous maintenus dans une discipline sévère par le plus spontané, le plus naturel des accords ! Avant même que l'on ait passé aux voix vous serez perdus.

V

Que M. Jules Lemaitre et ses amis permettent donc qu'on leur répète des vérités qui sont éclatantes et des calculs que nul d'entre eux n'a voulu reprendre, réviser, corriger.

— Vous datez d'hier. Vous formez le groupe le plus hétérogène et le plus bigarré que l'on puisse voir ; vos adhérents appartiennent à la classe discuteuse, la plus individualiste et la plus divisée de toute la nation, celle qui a le moins d'intérêts communs, le plus de susceptibilités, d'inquiétude et de défiance ; leurs ressources, engagées dans le sol ou dans l'industrie, sont constituées par des rentes, et l'appoint matériel qu'ils peuvent vous fournir est incomparablement moins puissant que celui que retirent vos concurrents des souscriptions de la Banque juive ou des fonds secrets de l'État maçon ; enfin, la doctrine composite que vous élaborez, sorte de compromis entre les idées révolutionnaires et les nécessités du salut national, semble infiniment moins efficace et déterminante, étant d'ailleurs moins nette, que l'humanitarisme des maçons et des anarchistes...

Assurément, on a pu croire que la France moderne fournirait une aristocratie de quatre ou cinq millions de têtes capables d'esprit politique. L'espoir était possible en 1875. Vingt-cinq ans ont coulé. L'expérience est faite. Aucun esprit politique ne s'est montré. Nous avons assisté à un généreux mouvement d'inquiétude patriotique. Ce mouvement a jeté les meilleurs des Français sur les listes de la *Patrie Française*. Louons ce mouvement. Mais admirons le, comme un monstre qui ne paraît au jour que si la patrie est en deuil. N'en soyons pas les dupes. L'inquiétude est passée ou elle passera quand la puissance de nos adversaires n'aura pas encore passé et se sera même affermie et consolidée. Vous vous appuyez sur

l'instable ; vous prenez pour soutien ce qui veut être soutenu. A cette bonne, vague et amorphe aristocratie française qui aurait besoin d'un roi pour recevoir de lui sa discipline et son organisation politique, vous demandez précisément ce qui lui fait le plus défaut : à cette débandade d'individus, à notre mêlée de petites république, d'intérêts divergents ou contradictoires, qu'un Prince, un Protecteur (comme disait Veillot en 1871), aurait seul le pouvoir de coordonner, vous lui proposez d'ordonner, de discipliner, de régir la démocratie ! Hé ! il faudrait qu'elle se régît d'abord elle-même.

Je ne veux pas faire d'allusions (elles seraient peu généreuses) aux derniers échecs. J'en ai exposé ou rappelé les causes. Elles sont simples. Aussitôt vues et pénétrées, elles permettent d'établir que pratiquement aussi bien que théoriquement, il n'y a, si l'on veut être nationaliste, que le parti du Nationalisme intégral, c'est-à-dire la Monarchie.

Mais on peut, il est vrai, cesser d'être nationaliste. On peut trahir la France. On peut se faire franc-maçon, opportuniste ou radical. Mais encore faut-il se faire bien venir des franc-maçons, des radicaux et des opportunistes et, comme M. André Buffet l'indiquait si bien, la trahison théorique ne suffit pas : les bienvenues de ce genre ont en outre un prix fixe. Elles se paient d'une infamie. Les vrais nationalistes en sont incapables ; leur unique ressource est de faire la Monarchie.

Charles MAURRAS.

LA LETTRE PUBLIQUE
DE
M. EUGÈNE LEDRAIN

M. Ledrain, qui, dans *l'Eclair* m'adresse une lettre publique, n'a besoin d'être présenté à personne.

Quoique sévères, les travaux du savant professeur à l'École du Louvre ont été introduits dans le monde des lettres. On a lu sa traduction belle et sauvage de la Bible. Mais comme Ernest Renan et Jules Soury, pour qui l'étude des races et des langues sémitiques fut une préparation naturelle à l'étude des problèmes contemporains, il ne s'est pas tenu à ses besognes favorites ; il s'est mêlé à la vie littéraire et politique de son temps. M. Le-

drain préside d'importantes sociétés, républicaines ou démocratiques, d'instruction ou d'éducation et, durant l'affaire Dreyfus, les plus fortes clartés sur les caractères de la campagne juive nous ont été communiquées par lui.

Un historien de la poésie devra dire un jour quelle place extraordinaire occupa M. Eugène Ledrain chez le bibliopole du passage Choiseul ; tout ce qui est sorti des presses de Lemerre subit son examen et, pendant de longues années, il composa presque à lui seul le tribunal qui jugeait les pâles poètes nouveaux-nés, ceux du moins qui voulaient paraître à l'enseigne de l'Homme qui bêche. Lui en a-t-on gardé beaucoup de reconnaissance ? Je crois qu'il fut payé plutôt de vives haines. En bon philosophe, il pensa que tel était l'assaisonnement normal de la vie.

Cela lui a donné le goût de la critique littéraire. M^{me} Juliette Adam lui en fournit l'occasion. Elle lui ouvrit les chroniques de sa *Nouvelle Revue*. Les réflexions de M. Ledrain sur les livres et les auteurs ne furent pas impitoyables : un grand savoir autorise à être indulgent ; mais, sous la bienveillance première, il n'était pas malaisé d'entrevoir l'amertume, la secrète déconvenue, le découragement d'un esprit averti de notre universelle décadence française.

Il y aurait une jolie étude à faire de l'évolution du goût chez M. Ledrain. Serait-il aujourd'hui de la même humeur qu'autrefois à l'égard de ses Parnassiens ? Il les favorisait longtemps. Il leur pardonna presque tout. Mais son esprit, en s'éclairant, s'éloigna peu à peu du siècle. Les maîtres de jadis, particulièrement ceux du temps de Louis XV, le reprirent. Et quelle clairvoyance ils lui ont enseignée ! Sur l'article de Michelet, M. Ledrain a pu tracer des vérités définitives. Et sans doute ses critiques de Michelet lui permettaient de faire valoir son cher Quinet. Mais ce goût pour Quinet lui passera peut-être et les dernières traces de complaisance romantique s'effaceront ainsi de l'esprit de M. Ledrain. Ceux d'entre nous qui tendent à une renaissance du génie classique français auront plaisir à redoubler d'intimité avec sa pensée.

*

**

La lettre publique de M. Eugène Ledrain est, on l'a déjà remarqué, un petit chef-d'œuvre d'ironie et de contestation familières. Elle a, je crois, toute la beauté que voulait le genre

Et la grâce plus belle encor...

Il est malheureusement impossible de la citer toute entière. Quelques traits un peu person-

nels en ont disparu n'ayant aucun rapport direct avec notre enquête. Les plus malicieux sont du reste trop bienveillants. L'un de ces traits exige néanmoins une réponse. M. Ledrain voudrait savoir ce qu'il est advenu de mon admiration pour M. Anatole France. « En êtes-vous toujours là ? » me dit-il. Comment n'en serais-je plus là ? Ce qui a changé, depuis trois ans, c'est Anatole France, mais ce n'est point la troupe de ses admirateurs. Demandez à M. Barrès ou à M. Lemaitre.

Toutes les fois que M. Anatole France laisse son génie naturel reparaitre et briller sous l'horrible enveloppe du dreyfusianisme, on salue volontiers l'agréable lumière de ce rayon flottant. J'ai malheureusement dépassé le bel âge où le sort des planètes semble enchaîné à la mesure d'un bon vers, et cependant il me serait, aujourd'hui encore, impossible de relire sans devenir un peu pâle d'indignation le jugement porté par M. Eugène Ledrain sur quelques-uns des plus beaux vers de M. Anatole France, la fin du poème des *Cerfs*... Non, non, sur ce sujet, qu'on n'attende aucune merci. Les vers discutés sont divins, et dans dix ans, M. Ledrain me trouvera comme il y a dix ans, disposé à refaire la même confession véridique. Au surplus, veut-il que je les cite publiquement ? Ils égayeraient l'apparence de notre enquête. Mais c'est de politique, bien plutôt que de cour d'amour qu'il s'agit ce matin. Je laisse la parole à mon censeur harmonieux.

.. Je reçois à l'instant même vos dernières interviews de la *Gazette de France*, sur lesquelles il me plaît de donner mon opinion, non pas en politicien, mais un peu en philosophe. N'appartenant à aucun groupe connu, ni à aucune fraction du Parlement, j'en suis réduit aux méditations dans mon cabinet de travail, avec mes livres — avec les vôtres — avec moi-même. Philosophons donc un peu, si vous le voulez bien.

Vous nous exposez en deux points, ce n'est pas comme dans les sermons trinitaires de Bourdaloue, le programme de la royauté future, telle que la rêvent votre esprit, celui de M. André Buffet et du prince Philippe d'Orléans.

Ce que j'entrevois tout d'abord, c'est que la prochaine Restauration sera *poignarde*. Le mot vous appartient, si je ne

me trompe, et semble accepté par M. Buffet et par le prince. Qu'on ne s'imaginer pas qu'il y ait ici quelque rapport, même lointain, avec le congrès féminin et avec sa spirituelle présidente, M^{me} Pognon. C'est à *poigne* que vous rattachiez *poignarde*. Mais comment vous y prendrez-vous pour réaliser un tel idéal ?...

Ce que je comprends ou qu'il me semble comprendre dans vos pages-programmes, entièrement approuvées par le prince, c'est que vous serez tous « poignards » à la façon de Napoléon III en 1851 et 1852. La Constitution née du 2 décembre, refusant aux Chambres l'initiative des lois et leur confection, pour les confier à un Conseil d'Etat : vous l'adoptez avec enthousiasme. Une fois au pouvoir, vous rétablirez cette Constitution empruntée à l'époque consulaire.

Je vous sais de très sérieuses études. Vous avez sans doute lu l'*Histoire du Second Empire*, par M. de la Gorce, un de vos amis politiques, dont la droite de l'Académie a justement fait couronner l'œuvre dès les premiers volumes. Eh bien ! le chapitre où il expose la Constitution de 1852, M. de la Gorce l'a intitulé : *La Dictature*. On nommait ainsi autrefois la *Poignardise*, sur laquelle, en réalité, on ne construit jamais rien que de très éphémère.

Un homme d'un noble caractère, d'une parole enflammée, s'était un instant fourvoyé dans le régime de 1852. Il avait consenti à faire partie de la Chambre des neutres, à entrer dans cette salle où il n'y avait pas de tribune, où l'on votait en bloc le budget préparé ailleurs, les lois apportées par une autre assemblée payée et soumise. Mais bientôt, dans ce silence universel, de son banc, M. de Montalembert éclata. Ce fut un effarement général et peut-être un soulagement quand on l'entendit s'écrier : « Je voudrais défendre le chef du pouvoir actuel contre les dangers de la

toute-puissance, contre les enivrement de la victoire, contre les éblouissements de la dictature, contre ses propres entraînements, contre ceux de ses conseillers imprudents ou de ses adulateurs, s'il en a. Je voudrais vous défendre vous-mêmes, messieurs, contre le plus grand danger des corps politiques, contre le découragement et l'abandon de soi. Aujourd'hui, je le sens, je le prévois, vous ne me suivrez pas dans mon abstention ; vous me laisserez seul ; mais tôt ou tard, il en sera autrement. Vous possédez non seulement les germes d'indépendance qu'a tout honnête homme dans sa conscience, mais vous possédez, dans votre organisation même, les conditions de toute indépendance, la gratuité et l'élection. Ces conditions vous amèneront un jour sur le terrain de la résistance à des institutions faussées, à des prétentions abusives. Je ne vous demande qu'une grâce : ne me sachez pas mauvais gré de vous y avoir devancés ! »

Méditez bien ces hautes et vigoureuses paroles contre la Constitution de vos rêves ; vous y trouverez au fond cette pensée, que la dictature ne peut s'installer que sur la ruine complète des consciences. Or, les consciences ne meurent jamais complètement, ni les orgueils ; au moment même où on les croit morts, ils ont des réveils terribles, de formidables explosions. De plus, quand un peuple a goûté à la liberté, aux discussions libres, il y revient toujours. On peut être *poignard*, si l'on est la poigne ; mais on ne le reste pas longtemps si on la subit. N'en êtes-vous pas un exemple ? Comme vous vous imaginez détenir prochainement le pouvoir, à huit ou dix, vous êtes volontiers, pour ce moment-là, de grands *poignards*, mais tout en vous débattant comme de beaux diables contre ceux qui, dans le présent, vous empêchent de vous réunir, de parler, de vous mouvoir à votre aise.

Moi, républicain parfaitement indépendant, je vous vois et vous juge du dehors, beaucoup mieux que vous ne pouvez le faire vous-mêmes. Votre roi a écarté de sa personne les vieux parlementaires dont vous exécutez les idées.

Cela se passa de même en Israël. On mit de côté les anciens conseillers pour les remplacer par de plus jeunes, plus ardents et beaucoup moins sages. Qu'en résulta-t-il ? Des catastrophes. Rien de plus chimérique que votre songe de restauration. Mais admettons ce qui est impossible : que par une fatalité imprévue se rétablisse la monarchie. Ce serait par vos libéraux qu'elle se maintiendrait, gagnant les lettrés et le peuple ; ce ne sont pas les poignards qui lui donneraient du charme et un bon équilibre. Ce qui est fondé sur la poigne ne saurait rester longtemps debout sans être emporté par le torrent ! Aussi la prophétie de M. de Montalembert ne tarda-t-elle pas à se vérifier sous le second Empire.

Le second point de votre programme, pareillement accepté du prince, c'est la décentralisation. Vous rappelez-vous certaine agape félibréenne, où fut lu un manifeste dont vous étiez sinon l'auteur, au moins l'approbateur. Je crois même qu'il était le fruit de votre collaboration avec M. Amouretti. Vous y demandiez crânement des assemblées *souveraines* à Bordeaux, à Nantes, etc... Le mot *souveraines* y était, vous entendez bien. Là dessus, je vous accusai de séparatisme, ce qui faillit faire couler du sang entre nous, M. Amouretti prenant une épée et moi lui donnant, sur le terrain la réplique. Peut-être avez-vous depuis lors atténué le mot de *souveraines*, lequel me paraît sonner assez mal et qui aurait aiguisé la hache de Richelieu et de Robespierre. Mais vous et votre roi avec, vous demandez « la décentralisation territoriale, administrative, professionnelle,

morale, religieuse ». Combien de termes dont le sens m'échappe ! Qu'est-ce, par exemple, que la décentralisation morale, la décentralisation religieuse ? Voulez-vous créer des sectes, autant de sectes que de provinces anciennes ou de départements actuels ? Votre pensée, que vous développerez sans doute, et celle du prince, ne m'apparaît que dans un vague très brillant, mais très incertain ; cependant vous jetez le mot : décentralisons. 1° Poignardons : 2° décentralisons. Voilà votre programme.

Or, la royauté traditionnelle, que devrait continuer le prince Philippe d'Orléans, fut essentiellement unitaire. Elle prit la France, morcelée, en miettes, de part le traité de Verdun, et la recomposa avec l'aide des communes et du peuple, morceau par morceau. A la fin de la Monarchie, parmi les hontes du règne de Louis XV, on ajoutait encore au grand manteau de territoire, une pièce qui manquait, la Lorraine. Son œuvre magnifique terminée, la Monarchie tomba, comme un fruit mûr, au souffle de la Révolution française. En vain a-t-on fait des tentatives de restauration ; elle sont toutes avortées. Pourquoi ? Parce que l'unité étant accomplie, ce qui la créait n'avait plus rien à faire qu'à disparaître. Notre présence dans le monde des vivants est incompréhensible quand nous avons achevé de fournir tout ce que nous devions fournir.

Vous aurez beau, mon cher Maurras, vous tourner à droite et à gauche, avec votre esprit souple et subtil ; vous n'échapperez pas à la loi historique. Vous ne ferez pas reprendre à la royauté unitaire le chemin vers sa source, vers les morcellements du début. Vous n'empêcherez pas que ses temps ne soient révolus.

Et puis, n'y a-t-il pas contradiction entre les deux articles de votre programme ? Imaginez-vous une monarchie

avec un chef absolu, sans le contrôle effectif d'une Chambre, une monarchie *poignarde*, servie par des amis *poignards* et qui, en même temps, serait décentralisée ? N'est-ce pas le comble de l'impossible ? Qui est *poignard* ne partage le pouvoir avec personne et se montre fatalement unitaire.

Voilà ce que j'avais à vous dire, heureux d'entrer en controverse avec un lettré comme vous, et avec un journal aussi courtois que la *Gazette de France*.

E. LEDRAIN.

1. Ainsi dans le même journal où M. Georges Thiébaud traite communément les royalistes de parlementaires incorrigibles, M. Ledrain s'afflige de nous découvrir un penchant immodéré pour la « dictature » et la « poigne ».

2. Il faut cependant avertir M. Ledrain qu'il s'est mépris sur l'origine de ces beaux mots « poigne » et « poignard ». Non, je ne les ai pas inventés. Ils sont bien, comme il peut le voir page 5 de l'*Enquête*, d'un « jeune nationaliste des faubourgs » que j'aurai d'ailleurs le plaisir de présenter prochainement à M. Ledrain et aux lecteurs de la *Gazette*, car j'ai reçu une intéressante lettre de lui en réponse à notre questionnaire. M. Ledrain m'a fait trop d'honneur en m'attribuant un genre d'invention verbale qui ne m'appartient à aucun degré.

3. Il convient de relire ces paroles du jeune nationaliste des faubourgs. Je les ai rapportées comme « la formule abrégée des vœux de la nation »

» La France ? me dit-il, la France ? Elle n'est pas républicaine, ni bonapartiste, ni royaliste, non plus. Voulez-vous le savoir ? La France elle est *poignarde* ? »

Une question de fait se trouve donc posée ici. Y a-t-il chez les Français de 1900 un état d'esprit *poignard* ? La France d'aujourd'hui veut-elle une *poigne* ? Sent-elle la nécessité d'un gouvernement énergique pour la tirer du désordre et de l'anarchie.

Si M. Ledrain me répond que non, j'arrête net tout le développement de la thèse. Dans ce cas, je prierai son ingénieux collaborateur M. Georges Thiébaud de se substituer à moi pour faire luire devant l'esprit de M. Ledrain ce que tous les nationalistes considèrent comme une des nécessités du moment. Nécessités qui ne sont pas uniquement réelles : car elles sont, de

plus, senties. Non seulement la France a besoin de Quelqu'un, mais c'est un besoin conscient, c'est un désir et ce Quelqu'un est appelé de tous les côtés. Et ce Quelqu'un n'est pas seulement souhaité par la masse de la nation : tous les plus savants docteurs du nationalisme s'accordent à penser qu'il doit être appelé. L'irresponsabilité, l'anonymat, l'incurie, l'instabilité du pouvoir parlementaire républicain rendent indispensable une énergique intervention personnelle.

Ni dans le grand public, ni dans l'élite intellectuelle que j'ai consultée on ne m'a contesté encore ces points de fait.

4. Ils ont été les points de départ de l'Enquête. J'ai demandé au chef du bureau politique de Monsieur le duc d'Orléans si, telles étant les circonstances, la Monarchie pourra s'y adapter et s'y proportionner. « Les circonstances actuelles » m'a répondu M. Buffet, « doivent rendre la Monarchie *poignarde* comme dit votre ami. Disons, si vous voulez, autoritaire. »

5. *Autoritaire, Monarchie autoritaire*, voilà les traductions qu'ont données les chefs royalistes (aussi bien M. de Saluces que M. Buffet) aux mots *poigne* et *poignard*. M. Eugène Ledrain traitait différemment. Il écrit le mot *dictature*.

6. Le mot n'est point pour m'effrayer. Parlons de dictature sans écrire aucune des insanités familières à ses adversaires aussi bien qu'à ses partisans. La dictature était, à Rome, une magistrature fort régulière; aussi longtemps que se maintint la force du patriciat, première condition du régime républicain, elle fonctionna sans dommage pour le bien public. Dans les situations difficiles, un citoyen recevait d'un consul et du Sénat une autorité sans limites. La situation liquidée, il rentrait dans la vie commune. Rien de plus utile, mais, il est vrai, rien de plus périlleux ni de plus délicat que cette institution d'une *monarchie* temporaire. Un des avantages de la royauté est de la rendre superflue. Le prince héréditaire, pressé par cet intérêt public dont il est l'organe et la vive représentation, est averti de prendre la dictature quand les circonstances l'exigent et de la déposer lorsqu'elles l'y invitent. S'il manque à l'un de ces avertissements naturels, l'expérience l'en châtie et par là même l'induit à s'en corriger. Ces alternances d'autorité et de liberté exactement proportionnées aux temps remplissent l'histoire de France.

7. Ce point posé, on comprendra que l'idée d'une dictature perpétuelle (ou d'une monarchie autoritaire à perpétuité) soit une sauvage ineptie. Je ne sais si l'exilé de Saint Sébastien oserait lui-même s'en déclarer le partisan.

Sous prétexte que la quinine coupe la fièvre, personne ne voudra faire de la quinine la base de son aliment.

Mais M. Ledrain me contestera-t-il, d'autre part, que l'autorité et, comme il dit, la poigne ou la dictature n'aient eu leur utilité politique? Henri IV, Louis XI furent, ce semble, des « poignards » et des « dictateurs » : la France qu'ils ont faite ou refaite reconnaît volontiers qu'elle leur devrait des autels comme à ses Pères et à ses sauveurs. Bien que M. Ledrain ait soutenu que l'autorité ne fonde rien, voici une assez belle fondation de l'autorité : c'est la France.

8. M. André Buffet m'a dit : « — Ce qui est admirable dans la Monarchie c'est la souplesse, c'est la variété de sa force. » Elle se distinguerait en cela du second Empire dont me parle M. Ledrain. Lorsque, d'autoritaire, il est devenu libéral, le second Empire a dû opérer une révolution contre lui-même. Incontestablement, il s'est opposé des forces immenses ; mais le prince était dans une impossibilité physique de supporter tout seul l'énorme total des responsabilités qu'il avait assumées.

9. Le mouvement de la controverse engagée ici nous amène donc à poser le problème constitutionnel. Et tout le monde se le pose. On se représente les premiers actes royaux comme des actes de justice et de réparation : mais, cette première période achevée, comment est-il possible de se représenter la constitution normale du royaume, les rapports de l'autorité et des libertés ?

Des réponses que m'a faites sur ce sujet le chef du bureau politique de Monsieur le duc d'Orléans, il résulte assez clairement que la vieille formule libérale parlementaire ne reparaitra point.

10. Mais qu'est-ce que cette vieille formule libérale parlementaire que rejettent également le mépris du public et la réflexion des sages ?

Il faudrait s'accorder sur sa définition avant d'en discuter les mérites.

Le parlementarisme est une institution née anglaise et restée anglaise en dépit des transplantations : c'est le gouvernement des Chambres ou plutôt d'une Chambre. Les Communes anglaises *gouvernent* : selon une observation très juste de M. Amouretti, que M. Ledrain permettra pourtant de citer devant lui, la Couronne, les Pairs ne disposent que d'une puissance de contrôle. Voilà le parlementarisme à l'état pur, tel qu'il réussit en Angleterre pour des raisons qui tiennent au fond de l'histoire anglaise et tel qu'il échoue dans tous les autres lieux où le système anglais a été adopté. En

France, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, soumis à ce système ont dû commettre en fait une foule de sornioises usurpations (je ne les leur reproche pas !) tantôt pour administrer convenablement le pays, tantôt même pour le sauver. La République parlementaire de 1875, constituée, votée, par des libéraux-anglo-manes, est du même type fâcheux ; si elle s'est trouvée, à l'exercice, plus pernicieuse encore, c'a été manifestement faute d'une pairie, surtout faute d'un prince qui, de temps à autres, sortit de la légalité pour rentrer dans le bien public.

Mais, comme le disait M. André Buffet, dénoncera-t-on le parlementarisme « dans chacun des pays dotés d'un Parlement ? » Et, M. Buffet se répondait à lui-même que « l'Allemagne a un Parlement, sans être éprouvée du fléau parlementaire. » Pourquoi ? Parce qu'en Allemagne on a tenu compte de la situation allemande, on s'est souvenu que les institutions, les mœurs, l'histoire anglaises n'y pouvaient être transportées avec le texte d'un Charte. On y a fait l'inverse du système anglais : en Allemagne, c'est la Couronne qui gouverne, c'est le Parlement qui contrôle.

Il serait aussi vain de calquer sur l'Allemagne que d'emprunter à l'Angleterre le système de la future monarchie française : la situation française est originale, il en sortira des institutions originales. Qui ne voit, cependant, qu'entre le régime britannique et le germanique, c'est le dernier qui se rapporte le mieux à l'état présent de la France, au tempérament des Français, à la politique que nous peut imposer notre place en Europe ? Plus menacé qu'en Angleterre, notre pouvoir central, directeur militaire et diplomatique de la nation, doit être plus indépendant, afin de nous défendre plus énergiquement. Il n'y a qu'à ouvrir une histoire de France ou même à déployer la carte pour en découvrir les raisons.

11. Aujourd'hui, du reste, les libéraux-parlementaires et ceux-là même dont M. Ledrain nous parle avec une indulgence pleine d'amour ne paraissent point désirer de gouverner, mais seulement de contrôler les actes gouvernementaux. Si j'ai bien saisi leur pensée, elle se limite à cela. Mais, l'ai-je bien saisie ? Je ferai un reproche à la pensée de ces messieurs : elle n'est pas claire. Elle semble même éviter de parti pris la précision. Il y a plaisir à discuter avec M. Ledraia, qui est philosophe, parce qu'il définit les sujets dont il traite et qu'avec lui la discussion, si pointue qu'elle soit, tend à un accord. Je n'aime point ces avocats qui digrissent pour embrouiller.

12. J'ai pour ces messieurs le sentiment du

pays entier. Le pays les déteste. Le pays qui connaît aujourd'hui leur stérilité se souvient toutefois du mal ancien qu'ils lui ont fait. On en a trouvé des souvenirs dans l'Enquête. Si M. Eugène Ledrain n'y songe plus, le pays a gardé la mémoire du Seize mai. Ce ne sont point des royalistes *poignards* qui ont fait le Seize mai. Ce sont des parlementaires, des libéraux. Les moutons enragés du parlementarisme et du libéralisme tentèrent ce jour-là la plus comique et la plus naïve des s'aventures ; ils appliquèrent leur esprit à nous confectionner un *coup d'Etat légal*. Un vaste, un complet et retentissant échec ne leur a rien appris ni rien fait oublier. Qu'ils sachent, néanmoins, qu'on ne les oublie pas.

Un royaliste a dit aux *maladroits* du seize mai : « Ecrivez l'histoire, messieurs ; ne vous mêlez plus de la faire » Ils l'ont écrite et bien écrite. Qu'ils la récrivent mieux encore, car cela est toujours possible, et qu'ils nous laissent travailler en paix.

13. Trente ans de république parlementaire ont mis en lumière un grand fait : le parlementarisme, qui affaiblit l'Etat, ne donne pas au citoyen les garanties privées qui lui sont nécessaires ; le parlementarisme manque son but.

L'histoire du Seize mai est bonne à reprendre précisément parce qu'elle fait, contre la droite la même démonstration que nous fournit, contre la gauche, la longue histoire des vexations religieuses, des taquineries politiques commises par ces opportunistes et ces radicaux devenus aujourd'hui aussi impopulaires que les hommes du Seize mai. Qu'une assemblée occupe la place du prince, cela ne suffit point à assurer la liberté des personnes ni la sécurité des biens. Que la faction régnante soit composée de francs-maçons ou de doctrinaires de la tolérance, d'hommes intègres ou de pillards, la passion politique ne l'entraîne pas moins, par nécessité organique, à toutes sortes de menues scélératesses, au profit d'un parti et contre les particuliers. Vous aurez beau changer la composition des assemblées, vous n'en changerez point le fonctionnement naturel.

Nous savons à n'en point douter, le sachant par l'expérience et par l'analyse, que le parlementarisme n'est point « le palladium de la liberté ».

14. Il est vraiment tout le contraire. Même corrigé par un Prince, le parlementarisme apparaîtra toujours le régime de la compétition des partis, sinon de la guerre civile. Il signifiera l'oppression des minorités. Les coryphées du parlementarisme ne représenteront

jamais que des partis, des coteries, des rivalités personnelles, des querelles de clans. Y a-t-il intérêt à développer parmi les Français le régime du clan, le petit esprit de parti? Personne ne le pensera. A la Restauration prochaine, tout le monde implorera du Gouvernement l'union, la paix, l'effacement de ces discordes. L'heureuse impopularité du parlementarisme permettra au Prince d'y procéder avec une extrême facilité. La pacification sera aisée dans la plupart des fiefs électoraux qui, peu à peu, perdront toute leur importance.

15. Voilà donc le parlementarisme écarté. Le dégoût du peuple, l'impatience du prince en ont fait justice. Il n'en reste pas moins à découvrir l'institution ou l'ensemble d'institutions qui, dans le régime nouveau, pourra fortifier le pouvoir de chacun contre l'usurpation éventuelle de l'Etat? Quelle garantie recevront les personnes? Quelle garantie les propriétés?

Je ne surprendrai pas un savant comme M. Eugène Ledrain, en lui disant que la première de ces garanties désirées sera précisément la disparition du parlementarisme (1). L'Etat contemporain est flanqué d'un antagoniste qui empiète sans cesse sur ses fonctions d'Etat; l'Etat ne peut donc accomplir qu'une très petite partie de la fonction qui lui est propre. Faute de pouvoir gérer librement et continuellement ses grands intérêts, l'Etat contemporain s'applique à mille autres besognes de surcroît. Il est, par exemple, fabricant d'allumettes ou marchand de tabac. Il est maître d'école et hospitalier. Il se divertit même à se faire marguillier. Tel est l'Etat moderne en France : toujours poussé hors de sa spécialité, de sa sphère professionnelle, il se substitue sans relâche à l'initiative des citoyens et des groupes de citoyens. Il invente donc chaque jour quelque occasion nouvelle de les gêner ou de les molester.

En arrachant au parlement les pouvoirs qu'il a usurpés, la restauration monarchique les rendra à la couronne, qui en est le légitime dépositaire : les hautes questions politiques relèveront du haut pouvoir qui y est compétent. Mais les affaires de l'Etat retournant ainsi à l'Etat, les affaires privées, par une nécessité naturelle, tendront aussi à retomber aux mains des particuliers. L'Etat les retiendra sans doute de moins en moins, ayant mieux à faire et

(1) Et je compte pour rien (en a-t-on bien le droit?) la disparition d'une foule de petites tyrannies locales fortifiées ou même constituées par l'influence anonyme des députés ou des sénateurs. Sur la féodalité parlementaire, il faut se référer au paragraphe 14 du présent article et en développer toutes les conséquences.

ayant même un grand intérêt à s'en décharger (1). Selon la maxime romaine, *de minimis non curabit rector*.

16. Le résultat serait atteint dans la simple hypothèse d'une restriction apportée au parlementarisme par le seul fait du développement des fonctions normales de l'Etat : mais ce résultat peut encore être poursuivi systématiquement.

C'est le programme d'une Monarchie décentralisée. Pour mieux s'assurer la gestion des intérêts supérieurs, elle s'applique à ne retenir que ceux-là. La diplomatie, les armées de terre et de mer et, à un degré bien moindre, l'organisation générale des finances lui seraient rattachés par des mécanismes rigoureux et directs : tout le reste, clergé et université, communes, arrondissements et provinces, assistance publique et compagnies judiciaires, retrouverait l'autonomie; il ne se réserverait, à ces divers égards, qu'un droit de surveillance, haute police, arbitrage et judicature suprêmes. Groupements locaux ou professionnels, associations confessionnelles, villes, pays, autant d'organisations spontanées s'administrant elles-mêmes, et coordonnées de très haut par le pouvoir royal.

17. M. Ledrain me reproche d'avoir voulu jadis conférer à ces organisations la souveraineté. C'est là un mot que je me garderais de retirer ou d'atténuer.

Souveraineté n'exclut pas contrôle. Aussi longtemps que nos concitoyens n'auront point repris l'habitude de faire eux-mêmes leurs affaires, le pouvoir central devra veiller au bon fonctionnement de ces autonomies souveraines. Par la suite, il devra les défendre contre elles-mêmes des périls de l'usurpation et leur montrer, à tout propos, que reines dans leur ordre, elles n'en doivent pas sortir.

L'autonomie provinciale est possible à la condition de ne s'appliquer qu'aux affaires propres de la province; les franchises d'une grande compagnie religieuse et savante ne valent que dans l'ordre scientifique et religieux.

M. Ledrain dira que ces frontières sont très difficiles à marquer. Assurément. Aucun texte de loi ne tracerait en rose et en bleu de telles frontières. Il y faut un pouvoir vivant, un arbitraire conscient, responsable et nominatif, un roi. Sans un roi, la liberté d'association n'existera jamais en France, puisqu'il n'existe aucun moyen législatif de fixer le moment où quelque association, par la puissance qu'elle ac-

(1) Sur le mécanisme de ces nécessités, prière de se référer à ma réponse à M. Charles Le Goffic.

quiert ou la direction qu'elle prend, devient menaçante pour les pouvoirs publics. L'une d'elles peut, il est vrai, accaparer ce pouvoir, comme l'a très bien fait chez nous la Franc-Maçonnerie : mais cette association dominante voudra toujours dominer seule. Elle détruira donc toutes ses concurrentes. Maître de les borner à chaque moment convenable, un pouvoir royal peut au contraire les recevoir toutes à discrétion.

Sub rege, respublica dit l'ancienne maxime du droit français. Le roi est l'arbitre, le chef, le protecteur des républiques qui se juxtaposent, se conjuguent, s'entrecourent, se complètent dans la complexité du royaume de France, par toute l'étendue de l'empire français. (Le nouveau régime sera synthétique : il tirera à lui, il utilisera tout le vocabulaire politique de notre temps, chaque terme y ayant sa fonction définie.)

18. Tels sont les services que le roi, le roi seul devra rendre aux associations, répétons-le aux républiques. Et, à leur tour, ces républiques auront exonéré le roi d'une foule de sujétions et de soucis, en sorte qu'il pourra gérer plus librement tous les intérêts généraux de la nation. Reste à savoir quel sera l'avantage des particuliers à ce changement.

Une meilleure répartition du travail civil et politique (la fonction d'Etat à l'Etat, les fonctions secondaires aux organisations secondaires) augmentera nécessairement le bien-être de la communauté, partant des citoyens. Mais ceci est trop évident. Ce qu'il faut voir, c'est que le citoyen recouvrerait enfin sa réalité politique. Du pâle administré sortirait enfin un citoyen véritable. L'Etat central serait tout aussi éloigné de lui qu'il peut l'être d'un citoyen américain. Les gênes présentes diminueraient : il aurait conquis de ce côté une somme considérable de liberté négative.

En outre, et ce serait de la liberté positive, la puissance de chaque citoyen serait augmentée de l'importance des corps et compagnies dont il serait participant. J'ai eu l'occasion de l'écrire, mais il me faut le répéter : l'esprit de corps est la plus ferme et la plus invincible des défenses civiques. Un prince peut bien le heurter une fois, et par exception : dans l'infini multitude des cas ordinaires, règle de la vie politique, le prince évite de froisser et de mécontenter ces personnalités collectives. Son intérêt l'exige. Toute atteinte portée aux franchises d'une communauté quelconque est soufferte de tant de gens et peut déterminer des rancunes si générales que mieux vaut pour un prince de ne pas s'y exposer.

19. L'exercice de la liberté politique, tel qu'il a lieu présentement, a quelque chose d'absurde et même de triste. Le citoyen vote sur des questions très éloignées de lui, qu'il ignore et qui le laissent indifférent : jamais les événements très généraux auxquels il concourt ne portent la trace de sa collaboration. On a beau lui dire que tout dépend de lui ; il peut vérifier chaque jour que rien n'en dépend. Il a beau voter sur la paix et la guerre, la diplomatie et la religion, la haute législation financière, le libre-échange ou la protection, il sait bien qu'en réalité rien de tout cela ne relève de lui et, d'ailleurs, s'il est sage, il s'en félicite.

Mais l'exercice des libertés civiles, qu'elles soient locales ou professionnelles, se produit au contraire dans un cercle très limité : chacun peut y faire paraître son dessein, marquer ses goûts, insérer quelque chose de sa vie et de sa pensée. Le citoyen peut se sentir un élément actif de la vie de la cité. Son pouvoir est concret, il en use, il en sent l'usage et les effets.

20. Le régime de la république parlementaire et centralisée comporte cependant un cas dans lequel le citoyen peut obtenir des garanties contre l'Etat, c'est le cas où il se fait agent électoral et client régulier de quelque puissance élective. Mais ce mode de clientèle est un noir esclavage. L'homme ne s'y appartient plus. Tous les services qu'il reçoit supposent une foule de services qu'il a rendus et qu'il ne peut pas avouer, car il les a rendus aux dépens de sa liberté et de sa dignité. Un statisticien devrait calculer quelle perturbation ce mode de vie politique introduit nécessairement dans la vie économique d'une nation ; combien d'efforts perdus, d'utile énergie dispersée !

Au contraire, dans la Monarchie décentralisée, il suffit d'être de sa ville, de sa province, de son corps de métier pour jouir, sous trois ou quatre aspects différents, des garanties les plus solides contre tout excès de pouvoir.

21. Il va de soi que villes, provinces, associations, toutes ces souverainetés sont représentées. Leurs conseils élus (et l'on sait combien l'élection professionnelle donne des résultats supérieurs à ceux de l'élection politique !) sont ainsi des conseils souverains. Ce sont de véritables sénats spéciaux ou locaux. Parlons mieux : ce sont des Etats, non généraux, mais particuliers, comme l'ancienne France en connaissait.

Qui ne voit que la puissance de chacun de ces Etats, étant technique et définie, sera très forte dans son ordre et pour la défense des siens ?

Qui ne voit que cette puissance, étant définie et technique, sera très faible pour tout ce qui sortira de son ordre et empiètera sur la direction générale de la nation ?

22. M. Eugène Ledrain aura sans doute compris, par cet exposé qu'il m'engage lui-même à développer, que la plupart de ses objections s'y trouvent déjà résolues.

Il voit que le mot de décentralisation n'a pas seulement un sens territorial. Pour procéder à la décentralisation religieuse, inutile d'établir autant de sectes que de cantons : elle consiste à remplacer la tutelle administrative qui est imposée aux églises par une simple surveillance. Et l'on décentralise les mœurs, quand on travaille à réduire le fonctionnariat, qu'on habitue les citoyens à ne point se tourner sans cesse vers l'Etat et qu'enfin on substitue, dans la mesure du possible, à l'administration mécanique l'organisation spontanée.

23. M. Ledrain aperçoit de même qu'il n'y a pas la moindre trace de contradiction entre la ferme autorité royale et les autorités secondaires constituées de toutes parts au moyen de la décentralisation : car ces deux ordres d'autorités n'ont ni la même compétence, ni les mêmes points d'application. Ils s'adaptent à deux séries d'objets très différents. Faut-il répéter que le roi, pour régler souverainement tous les cas royaux véritables, a de grands intérêts à respecter, je dirai même à multiplier tous les cas spéciaux qui n'évoqueront pas nécessairement son autorité. Inversement, faut-il redire que le citoyen n'aura pas un moindre intérêt à respecter l'ordre royal pour être respecté à son tour dans l'ordre civil ?

24. Il n'y aura pas de « morcellement » : le Roi demeurant chef d'une armée centralisée et de tous les grands services nationaux ; de plus, aucune des petites républiques locales ou professionnelles ne formant de cercle fermé, chacune de ces organisations étant pénétrée des organisations voisines et chaque citoyen appartenant à des groupements très divers.

25. Quelle serait la fonction de la Monarchie ? M. Ledrain a crû m'embarrasser beaucoup en m'alléguant cette « loi historique » que les organes disparaissent quand ils ont achevé leur fonction. La monarchie, dit-il, a terminé « son œuvre magnifique » : elle a fait la France, elle n'a plus de raison d'être, sa présence serait incompréhensible aujourd'hui...

J'aurais beaucoup de questions à faire à M. Ledrain. D'abord qu'entend-il par l'achèvement de la France ? La France était-elle si achevée que cela en 1789 ? Est-elle achevée aujourd'hui ? Je vois au-delà de notre frontière bien des

populations de langue et de civilisation françaises qu'une politique ferme et sage, une politique d'audace et de temporisation capétienne, pourrait, au long des âges, annexer à notre domaine politique. J'aperçois même sur le Rhin, si nécessaire à notre défense militaire, plus d'une Marche germanique dont l'annexion progressive et la lente transformation en Marches françaises auraient aussi de l'utilité.

La France paraît achevée au moment où la monarchie a disparu parce que, en effet, cette monarchie disparue, la France a cessé de s'accroître et de se parfaire : mais c'est une question de savoir si la monarchie a disparu parce que la France ne devait plus s'accroître ou si la France n'a plus eu les moyens de s'accroître faute précisément du pouvoir de la monarchie ! Résolu à bannir de ma conception de l'histoire tout mysticisme, j'avoue ne rien comprendre à la première explication, à l'explication de M. Ledrain. Personne ne sait ce qui serait arrivé si la forte Maison de France avait continué de veiller à la suite de nos changements historiques ; mais il paraît assez probable que la même cause eût engendré les mêmes effets. Effets de grandeur et de gloire. Effets de sage et continu développement.

M. Ledrain écrit : « A la fin de la monarchie, » parmi les hontes du règne de Louis XV, on » ajoutait encore au manteau du territoire, » une pièce qui manquait, la Lorraine. » Je demande à M. Ledrain s'il ne manque pas quelque chose à notre Lorraine, aujourd'hui ?

Je lui demande encore si, à l'intérieur, la France, si bien faite par les Capétiens, ne commence, sans eux, à se décomposer ? Unifiée, ne se désunit-elle un peu chaque jour ? Nous avons vu l'extrême centralisation détruire toutes les petites unités locales et morales qui composent la France et substituer à nos citoyens des administrés. Mais l'administration elle-même est rongée par les empiètements du parlementarisme qui, en outre, introduit dans l'Etat politique proprement dit l'instabilité, l'irresponsabilité, la division et l'anarchie. Ce régime républicain démocratique, excitateur et nourricier de cent querelles intestines, a ruiné l'unité morale du pays. Pendant qu'un régime socialiste international, exercé par des prolétaires allemands et belges, constitue son autorité sur les prolétaires Français, la diminution du commandement militaire, l'affaiblissement progressif et systématique de notre armée ouvrent nos frontières aux organisations militaires de l'Etranger !

26. Victorieux de l'Angleterre, le médiocre et malheureux Louis XVI, léguait à la Révo-

lution la plus belle peut-être de toutes les armées françaises : quelle armée, quelle situation vis-à-vis de l'Angleterre (l'ancienne rivale de ses prédécesseurs) et vis-à-vis de l'Italie et de l'Allemagne (nouvelles puissances instaurées ou subies par la démocratie révolutionnaire), quelle France en un mot retrouvera Philippe VIII lorsqu'il rentrera parmi nous et fera le triste inventaire de ce que lui auront légué nos révolutions ? M. Eugène Ledrain n'est pas ennemi d'une douce gaieté. Je le prierai pourtant de ne point plaisanter ici. Qu'il cesse de me demander ce que pourra être la fonction de l'organe monarchique restitué : économiquement, diplomatiquement et militairement, cet organe aura trop à faire, car militairement, diplomatiquement, économiquement, il aura, en cinq mots, à refaire toute la France.

CHARLES MAURRAS.

Post-Scriptum. — La lettre de M. Ledrain et ma réponse, qu'on vient de lire, ayant paru dans la *Gazette de France* des 5 et 6 octobre 1900, M. Ledrain a répliqué dans l'*Eclair* du 15 octobre suivant. On aura une idée de la partie politique de son article, aussi spirituel et courtois que le précédent, par l'extrait que voici :

« ...Mais, quels que soient mes sentiments » pour M. Maurras, je ne l'étonnerai pas en disant que sa réponse ne m'a pas convaincu. » Nous pourrions, je crois, lutter éternellement l'un contre l'autre sans nous convaincre jamais. »

Ainsi M. Ledrain a couché sur ses positions. Je reste également sur les miennes, partisan de la monarchie et désireux que cette monarchie soit autoritaire, quand les besoins du temps exigent une autorité. L'autorité est-elle dans les besoins de notre temps ? On peut discuter sur ce premier point. J'ai raison, si on le concède ; mais si on le nie, est-il bien difficile de montrer que l'on a grand tort de le nier ?

—*o*—
OPINION

DE

M. SULLY-PRUDHOMME

MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

La *Chronique des Livres*, revue nouvelle de bibliographie générale (1), publie l'opinion de M. Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française et du Conseil de l'ordre de la Légion

(1). 19, rue de l'Odéon, Jacques de Nouvion, directeur.

d'honneur, relativement à l'Enquête sur la monarchie.]

M. Edouard Champion, second fils de l'éditeur bien connu, a enregistré les paroles de M. Sully. Avec ses dix-sept ans, son visage vermeil et les grappes de cheveux clairs qui soulèvent le bord de son feutre pointu, M. Edouard Champion ne doute de rien. Il affronterait l'univers. C'est d'un cœur intrépide qu'il a proposé au poète solitaire de Chatenay, son voisin de campagne, une liste de questions sur tous les sujets dont on s'entretient aujourd'hui depuis la réforme de l'orthographe jusqu'aux règles de la morale et de la prosodie. Tendrement aimé de l'auteur de la *Justice* et du *Bonheur*, il ne l'a point quitté sans avoir obtenu sur chaque point soit des réponses positives, soit de catégoriques refus d'explication. Mais le subtil génie de M. Edouard Champion ne s'est point contenté d'avoir les réponses. Il a tenu à ce qu'elles fussent authentiquées et, docile à la toute puissance de la jeunesse, M. Sully-Prudhomme a donné en ces termes le visa et l'imprimatur qu'on lui demandait :

Chatenay, le 30 septembre.

Mon cher Edouard,

J'ai lu avec un vif intérêt et beaucoup de confusion le résumé si élogieux que vous avez fait de nos entretiens. Le lecteur fera la part des vivacités et des surprises d'une causerie intime. Je n'ai d'ailleurs rien à désavouer de votre article ; j'aurais seulement voulu pouvoir mettre au point ces paroles jetées au hasard de l'improvisation.

Je vous remercie et vous serre cordialement la main.

SULLY-PRUDHOMME

Qu'un jeune bachelier, un des esprits les plus vifs et les plus précoces de sa génération causant ainsi avec un maître de l'art poétique ait songé à lui demander son avis sur la force de la théorie monarchiste, ce doit être pour nous un grand sujet de confiance. [C'est tout au moins le clair indice de la prochaine orientation de l'esprit public. Ah ! recevons comme les messagers de l'espérance ces nouveaux collaborateurs. Ceux qui ont dix-sept ans sont bien faits pour suivre et entourer un prince de trente.]

Quant au témoignage de M. Sully-Prudhomme, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en établir longuement la haute valeur. En quel que sens qu'il se prononce, tout le monde l'écouterait. M. Sully-Prudhomme, de son droit naturel, figure au Grand Conseil de la pensée contemporaine. Ce n'est pas un joueur de flûte. Et sa poésie, qui a donné de forts beaux exemples de la plainte désespérée et tendre (reli-sons [l'immortel soupir de l'Agonie] a reflété aussi tout ce que l'épouvante et la curiosité de l'esprit humain font concevoir sur les mystères de la terre et du ciel. Avant d'être poète, et pour alimenter la vigueur de sa poésie, M. Sully-Prudhomme a voulu se plier aux méthodes de la science. Il s'est fait mathématicien, physicien, moraliste et sociologue. Il a étudié l'histoire des conjectures et des doctrines. Son œuvre poétique, si chère aux intelligences méditatives, se ressent de tant de travaux. Sa langue, son style, y ont gagné une précision souvent merveilleuse. Il n'y a que M. Sully-Prudhomme, il n'y aura jamais que lui pour resserrer dans un quatrain le plus difficile argument de philosophie scolastique :

Anselme, ta foi tremble et ta raison l'assiste
Toute perfection dans ton Dieu se conçoit
L'existence en est une, il faut donc qu'il existe
Le concevoir parfait, c'est exiger qu'il soit. (1)

Je ne fais certes pas un mérite particulier à cette poésie de définir avec rigueur soit l'argument ontologique, soit le mécanisme de l'aérostation. Mais, qu'elle ait ce degré d'exactitude, c'est la preuve évidente de l'intelligence et du grand savoir du poète. Un prince le consulterait avec profit. Le populaire doit l'écouter avec religion. Je me fais un devoir de découper dans son entretien avec M. Edouard Champion tout ce qui a rapport à l'Enquête sur la Monarchie :

De sa nature, l'homme est un animal politique.

ARISTOTE.

Comme j'aperçois sur la table chargée de livres l'Enquête sur la Monarchie de Charles Maurras, j'interroge M. Sully Prudhomme.

Quel est, à vrai dire, l'intérêt d'une question politique pour qui a su se faire une philosophie de l'histoire ?

(1) Le Bonheur, Lemerre éditeur, chez qui ont paru toutes les œuvres de M. Sully-Prudhomme.

« L'histoire n'est-elle pas la plus décevante des sciences, c'est la plus humaine, c'est celle où notre personnalité entre pour la plus grande part. L'histoire échappe à la mesure : les expériences n'en sont point probantes, car leurs conditions sont toujours contingentes, elles peuvent toujours changer. S'il y a un élément ferme, c'est celui que l'homme apporte avec lui ; ce sont les conditions psychologiques de l'histoire. »

M. Sully Prudhomme se dérobe donc aux questions de pratique, il se contente d'avouer qu'il est décentralisateur. Comment décentraliser ? Il ne sait, avoue-t-il encore, et ce poète dresse un autel respectueux à la Bonne Fortune.

Pour l'ensemble des doctrines politiques, il me renvoie à sa préface (1) de la Bible de l'humanité de Michelet : il avait au reste autrefois écrit tout un volume sur la Possession de l'homme par l'homme et dont le manuscrit s'est perdu :

« L'homme, dit-il, peut être envisagé sous deux aspects bien différents. La Science le considère comme un être déterminé au même titre que les animaux et les plantes : dans l'homme elle voit des organes multiples, propres à des fonctions diverses et qui ont des soumissions réciproques pour le plus grand bien et le développement de l'individu. Cette conception réaliste qui est celle de la science est en politique proprement monarchiste — c'est la soumission de l'humble au supérieur, de ce qui vaut moins à ce qui vaut plus, la soumission des organes à une tête, à un cerveau. Positivismisme et monarchisme sont des doctrines parallèles. Cela va de soi.

Mais M. Sully Prudhomme ajoute et ce sont ses propres paroles :

« Je serais, certes, pour mon compte,

(1) Paru dans la Revue de Paris.

» *enchanté de laisser à d'autres le souci*
 » *des affaires publiques et de pouvoir*
 » *confier ma liberté à des sages. Mal-*
 » *heureusement l'aristocratie, que notre*
 » *histoire semble avoir désignée pour*
 » *affranchir les rêveurs de la beso-*
 » *gne politique, trahit son mandat. Elle*
 » *a employé son ascendant à s'asservir*
 » *ceux dont elle avait mission de pro-*
 » *téger le travail ou les loisirs. Le suf-*
 » *frage universel est la revanche de ces*
 » *dupes contre ces abus il n'en est pas*
 » *moins dangereux pour cela ».*

M. Sully-Prudhomme me résume ici sa théorie de la possession de l'homme par l'homme, c'est-à-dire des volontés les unes par les autres au moyen soit de la violence, qui vicie le consentement par l'alternative de céder ou de mourir, soit par l'ascendant qui subjugué la volonté, soit par le contrat librement débattu, soit par l'amour qui séduit.

M. Sully-Prudhomme affirme la réalité de ces principes. Il regrette de ne pouvoir écrire un jour l'histoire de la de la Civilisation (une histoire qu'il rêve semblable à celle de la Liberté par A. Chalamel) et il me présente, comme un exemple et dans un singulier raccourci, le monde de la force et des instincts que personnifie le Barbare, le Gallo-Romain qui conserve les principes du droit, l'Eglise dominant par l'amour, enfin l'apparition de l'Ascendance du Monarque. Puis, la révolte du peuple qui fait contre le pouvoir de l'ascendance la Révolution.

M. Sully-Prudhomme veut bien ajouter que, selon notre tempérament et notre éducation, nous sommes naturellement portés à élargir l'une quelconque de ces catégories. Philosophe, il sait à quelle place et dans quel ordre il classera telle doctrine, et cela lui suffit : M. Sully-Prudhomme n'avait pas eu besoin de faire des examens de conscience politique.

.....
 EDOUARD CHAMPION

On a vu comment M. Edouard Champion a fait authentifier cette conversation. Vraiment, ce n'était pas la peine ! Les lignes que l'on vient de lire portent avec elles leur preuve : elles ont la marque de ce tour familier, de ce laisser aller propres aux poètes et aux sages. Un trait de négligence platonicienne aura été sans doute remarqué des lecteurs. Ils l'auront vu en tête du sixième alinéa. M. Sully-Prudhomme y déclare que l'homme peut être envisagé sous deux aspects et il énonce aussitôt le premier aspect. Mais quant au second, il l'oublie... C'est d'ailleurs un petit oubli et rien n'eût été plus facile que de restituer la pensée du causeur : après avoir envisagé l'homme du point de vue de la science, M. Sully-Prudhomme l'aurait sans doute regardé du point de vue de la moralité, s'il eût continué la suite logique de son discours.

— L'homme, eût-il dit, n'est pas seulement le sujet des lois du monde ; il est, en outre, en quelque manière, leur dieu. Ce dieu retranché dans le ciel intérieur de sa conscience dispose d'une incoercible et inviolable majesté. Nul ne saurait lui commander. Il ne saurait non plus obéir à personne. « N'appellez personne votre » maître, car vous n'avez qu'un maître et il » habite dans les cieux. » Le protestantisme, Rousseau et Kant, la Révolution française ont appliqué à la politique ces paroles de saint Mathieu.

Ainsi aurait parlé M. Sully-Prudhomme. M. Champion, en ne lui prêtant point de telles paroles, a voulu respecter l'exactitude historique de l'entretien qu'il relatait. Non seulement il en a conservé ainsi toute la saveur, mais il a préservé le poète qu'il aime d'une réplique trop facile. Nous aurions en effet répliqué que l'ordre de la politique et l'ordre de la conscience sont distincts. La conscience humaine poursuit des fins spirituelles, elle cherche le salut individuel. La politique, qui s'en tient au temporel, s'intéresse à la vie prospère des communautés ; elle détermine les conditions générales du bien public dans les groupes naturels que forment les hommes. Elle relève donc, comme ces groupes, d'un ensemble de lois naturelles. Etant donné ces lois, qu'elle s'attache à discerner et à formuler avec toute la netteté de la science, elle trace et éclaire la conduite des politiques, à peu près comme la physiologie, la pathologie et la thérapeutique inspirent et dirigent la conduite des médecins.

Voilà pour le second aspect de l'homme. Quant au premier, sur lequel il s'est exprimé en termes nets, M. Sully-Prudhomme n'hésite pas à reconnaître que le système monar

chique est, clairement, celui que la science recommande comme le meilleur et comme le seul. Ce républicain, ce grand dignitaire de la République en arrive à constater sans réserve ni réticence la vérité qu'avait constatée avant lui dans une lettre inoubliable, son collègue de l'Académie française, M. Paul Bourget, royaliste : « pour le plus grand bien et le développement de l'individu » le monarchisme est proposé, conseillé et même imposé par la science.

Faut-il confronter les deux textes ?

M. SULLY PRUDHOMME

... Cette conception réaliste qui est celle de la Science est en politique proprement monarchiste.

— C'est la soumission de l'humble au supérieur, de ce qui vaut moins à ce qui vaut plus ; la soumission des organes à une tête, à un cerveau. Positivismes et monarchisme sont des formules parallèles. Cela va de soi.

M. PAUL BOURGET

... La solution monarchiste est la seule qui soit conforme aux enseignements les plus récents de la science.

... Toutes les hypothèses sur lesquelles s'est faite la Révolution se trouvent absolument contraires aux conditions que notre philosophie de la nature appuyée sur l'expérience nous indique aujourd'hui comme les lois les plus probables de la santé politique.

Heureuse et instructive concordance ! Je la dédie aux réflexions de M. Arthur Ranc.

Selon M. Paul Bourget, le monarchisme correspond aux lois les plus probables de la santé politique. Selon M. Sully Prudhomme, le monarchisme applique la loi des soumissions réciproques établies « pour le plus grand bien et le développement de l'individu. » M. Sully Prudhomme paraît donc plus favorable encore que M. Paul Bourget à la théorie monarchiste : pour M. Bourget c'est la nation, pour M. Sully Prudhomme c'est chacun des individus, éléments de la nation, qui en dernière analyse profiterait de l'institution monarchiste. Il parle théoriquement ? Mais M. Bourget parle, lui aussi, théoriquement ! Que sur la théorie un royaliste et un républicain, se rencontrant sur le terrain de la raison, de la science et de l'intelligence, s'accordent si parfaitement à condamner la Démocratie, le Suffrage universel et la République ; que même le théoricien d'origine républicaine paraisse y encherir sur le théoricien royaliste, c'est un fait très considérable : c'est un fait (je laisse parler M. Bourget) « aussi gros de conséquences qu'autrefois l'accord » de la forme républicaine avec la philosophie « de Rousseau ».

Je prie nos lecteurs et, avec eux, tous nos amis, je prie même nos ennemis de méditer sérieusement sur les conséquences de ce grand

fait : M. Paul Bourget, par l'histoire naturelle et l'histoire politique, M. Sully Prudhomme, par l'histoire naturelle et l'économie politique (1) aboutissent à s'accorder scientifiquement, c'est-à-dire sans intervention de leur volonté, par la nécessité pure de l'évidence, par le seul procédé de la libre-pensée.

Certes, c'est un grand fait, riche d'utiles vérités, elles-mêmes riches d'une infinité d'autres faits nouveaux ! Qu'est-ce, en comparaison, que la déchéance de quelques familles d'aristocrates enjuivés ou de gentilhommes noyés dans la goutte d'eau du parlementarisme ? Cette aristocratie qui, selon la forte parole du poète, « a trahi son mandat » n'a point d'être réel. Il ne convient que de la nier. Autour du chef de la dynastie capétienne seules vivent, seules vivront les familles restées fidèles au mandat de leur tradition et de leur fonction. La justice du roi, qu'invoquera le peuple, saura nous délivrer des nouveaux larrons féodaux, qu'il soient jadis ou parlementaires.

CHARLES MAURRAS.



LETTRE

DE

M. COPIN-ALBANCELLI

M. Copin Albancelli, directeur d'*A bas les tyrans* (2), mène depuis longtemps la plus vive et la plus courageuse campagne contre la franc-maçonnerie. Il connaît les tyrans, puisqu'il a traversé les loges et qu'il y a surpris quelques-uns des secrets de la conspiration européenne et planétaire organisée contre le catholicisme et la France. Il a, comme il le dit, constaté de visu « l'usurpation du pouvoir » franc-maçonnique cosmopolite contre le pouvoir politique français. Il s'est rendu compte du mécanisme qui a permis cette usurpation.

Chose plus rare, M. Copin Albancelli a osé dire et écrire publiquement ce qu'il savait. Il a osé

(1) Remarquez les curieuses phrases : « Laissez à d'autres le souci des affaires publiques », « pouvoir confier ma liberté à des sages », « affranchir le rêveur de la besogne politique ». Je n'ai pas eu le loisir de les souligner. Je tiens à indiquer pourtant qu'elles montrent que M. Sully Prudhomme aperçoit les déductions politiques à tirer du principe économique de la division du travail.

(2) Paris, 143, rue d'Aboukir.

violier le serment redoutable dont il s'était lié le jour de l'initiation. Bien peu ont eu ce courage patriotique. La crainte ferme quelques bouches. D'autres se tiennent closes par le plus naïf des scrupules et, sous les prétextes d'honneur et de devoir, se rendent infidèles à leur honneur de patriotes et à leurs devoirs de Français. Dans les conditions où il est prêté, le serment maçonnique n'oblige aucune conscience mais il faut, pour en bien sentir la nullité, un esprit pénétrant et un caractère très ferme.

« Aussi, » dit M. Copin Albancelli, « je ne regrette qu'une chose : c'est de n'avoir pas un million de fois plus de choses à dire sur la Franc-Maçonnerie que ce que j'en ai dit et ce qu'il m'en reste à dire. Pour mon pays outragé et trahi par elle, je n'hésiterais pas une seconde à trahir tous les secrets qu'elle aurait pu me confier, dussé-je avoir la gorge non pas une fois, mais cent fois coupée. »

M. Copin Albancelli n'attendit point les convulsions de l'affaire Dreyfus pour essayer de mettre en garde ses compatriotes, puisque, deux ans avant la condamnation du traître et cinq ans avant la campagne du parti de la trahison, M. Copin Albancelli publiait à la librairie académique (1) son ouvrage sur la *Question religieuse et la Franc-Maçonnerie*. Mais, dans les périodes de calme relatif, les avis des sages ne sont guère entendus, car personne ne les écoute. Il fallut ces trois ans de petite guerre civile pour entr'ouvrir les yeux à quelques Français de l'élite. C'est une justice qu'il convient de rendre à M. Jules Lemaitre : la Franc-Maçonnerie, à peine connue, éveilla sa curiosité, son inquiétude et bienôt son indignation patriotique. Initié, je crois, par M. Copin Albancelli lui-même et par son ami M. Louis Dasté, co directeur d'*A bas les tyrans*, M. Lemaitre commença cette belle série d'articles qui excitèrent de si comiques fureurs. Ils révélaient à tout le monde ce qui n'était connu que d'un petit groupe choisi : batteries et attouchements, mots de passe, entrechats et toute la suite des chinoïseries de la secte !

Qui eût rêvé M. Jules Lemaitre successeur, vulgarisateur, et continuateur de Claudio Jannet ! Mais tout arrive et les sceptiques, les découragés, les décourageurs ne sont rien que des imaginations paresseuses et de mauvais observateurs incapables de prendre garde aux profonds changements qui s'opèrent à leur entour. Ceux qui, depuis dix ans, ayant vu se modifier tant de choses et s'altérer tant de

rapports, ont accoutumé de réfléchir à ce vaste braule sont prêts à tout oser, étant incapables de s'étonner de rien. Ils ont le sentiment d'infinies possibilités. Je voudrais que M. Copin-Albancelli communiquât ce sentiment à M. Jules Lemaitre, car il en est lui-même vivement pénétré ; on s'en convaincra par le tour et le fond de sa lettre. Lettre admirable, qu'il me permette de le lui dire. Nous savions M. Copin Albancelli, un polémiste consommé, un historien d'une remarquable malice et, dans la description des arrière-loges, d'une vive gaieté. Il se révèle ici philosophe et politique aussi clairvoyant que sincère.

J'ai été cependant au point de demander à Copin Albancelli une légère modification de termes pour un membre de phrase dans le vingtième alinéa de cette belle lettre. Tout compté, je n'en ai rien fait. Car il importe que les royalistes sachent par quels procédés ignominieux la superstition républicaine se défend de la vérité monarchiste. Déjà, M. Lucien Moreau dans sa conférence de mars dernier à l'*Association nationaliste de la jeunesse* nous avait avertis des calomnies grossières, mais universelles, que l'on ne cesse de répandre contre le chef de la Maison de France ; la *Gazette de France* a reproduit cette conférence si instructive et, dès les premiers jours de notre enquête, elle a publié le fragment de l'importante lettre qui m'était adressée, sur le même sujet, par un des personnages les plus considérables de notre temps. Je demande la permission de rappeler ce témoignage :

« Je rouvre ma lettre pour vous féliciter du début de l'Enquête. Voilà de la haute politique. Vous ne saurez jamais ce que fut le comte de Paris et quel roi d'après la guerre, il aurait été. La phrase sur Thiers (1) est la justesse même. Le prince n'a eu tant d'adversaires qu'à cause de sa supériorité. *On a calomnié systématiquement, comme on calomnie le duc d'Orléans aujourd'hui* — comme on a calomnié Louis XVI, puis Louis XVIII, puis Charles X, puis le comte de Chambord.
» *Nous n'avons pas assez défendu nos Princes. Vous le faites et vous faites bien.* »

M. Copin Albancelli a l'esprit trop libre, le

(1) Perrin, quai des Grands-Augustins.

(1) *Enquête*, premier fascicule, page 4, col. 1, lignes 14 et 15.

cœur trop bien placé pour que, à propos de sa lettre, j'entame une défense de Monsieur le Duc d'Orléans. Il se méfie, dit-il lui-même, des légendes calomnieuses; qu'il veuille réfléchir à l'histoire publique de Monsieur le Duc d'Orléans: elle lui fera sentir jusqu'à l'évidence à quel point sont ineptes les deux ou trois calomnies en circulation.

Mon cher Maurras,

Dans le numéro de l'*Action française* du 1^{er} juin dernier, j'engageais Vaugeois à se livrer, après son enquête sur le protestantisme, à une autre enquête sur les orientations politiques nécessaires:

« Qu'il y ait quelque chose à faire » pour la France, lui disais-je, vous en » sommes tous d'accord. Mais que doit » être ce quelque chose? C'est là qu'on » cesse de s'entendre. Et pourtant, *il faut* » qu'on s'entende; qu'on s'entende ou » qu'on périsse.

» Eh bien! Si nous usions du procédé auquel on a recours lorsque le » docteur habituel d'un malade est arrivé au bout de son rouleau?

» Si nous appelions plusieurs docteurs » en consultation?

» Puisqu'il y a quelque chose à faire » et puisqu'on ne s'entend pas sur ce » quelque chose, il faut inviter un certain nombre d'écrivains politiques et » de penseurs à dire leur opinion et » surtout les raisons pour lesquelles ils » se sont fait cette opinion. »

Ce que je croyais utile, vous l'avez cru utile, vous aussi. Mais vous ne vous êtes pas contenté de penser, vous avez agi et vous avez pris l'initiative de cette enquête à laquelle je me suis contenté de songer pendant quelques heures.

Dirigé par vos convictions, vous lui avez donné comme pivot la politique de la monarchie. Je vous en félicite, bien que je sois encore républicain. La politique monarchique est, en effet, maintenant chose complètement inconnue de la nation. Or, si l'on veut que la nation

choisisse, il est nécessaire qu'elle connaisse d'abord.

— Mais, vont hurler nos jacobins, la nation n'a pas à choisir. Elle est possédée par notre République, et elle doit se soumettre à cette possession.

Si nous ne nous laissons pas impressionner par les crailleries des jacobins, si nous regardons les choses en face, nous constaterons qu'une pensée, obscure encore, tend à se préciser de plus en plus dans l'esprit d'un certain nombre de ceux qui, tout en ayant le réel et sincère désir de rester républicains, veulent pourtant, *avant tout*, demeurer Français.

Par suite de l'abominable façon dont les affaires publiques ont été dirigées depuis vingt-cinq ans par les Alphonses politiques qui, sous couleur de gouverner la République, n'ont pensé qu'à se faire entretenir par elle, un fait d'une importance considérable est en train de se produire. Une lutte est désormais engagée dans la conscience d'un grand nombre d'excellents républicains, lutte qui met aux prises leur Republicanisme avec leur Patriotisme, celui-ci, étant obligé de s'insurger contre celui-là, de telle sorte que tout se trouve remis en question au fond d'eux-mêmes, non par eux, mais, ce qui est plus grave, par l'instinct de conservation nationale qui parle en eux. Et en disant que tout est remis en question devant leur esprit, j'entends: même la forme du gouvernement.

Votre magistrale enquête sur la Monarchie et les impressionnantes consultations de MM. André Buffet et de Lur-Saluces viennent donc à leur heure.

Est-ce à dire que nous soyons tout près de donner notre adhésion au système de Monarchie nationale que vous rêvez avec vos amis? Il n'y paraît pas jusqu'ici. Mais qu'est-ce que cela prouve? Que vous avez peut-être tout simplement

à fortifier encore, à compléter votre argumentation et vos exposés.

Il est certains points que, pour ma part, je vous verrais volontiers approfondir.

Je vois bien, par exemple, que la monarchie est le gouvernement le plus capable de lutter avantageusement contre les maux qui nous rongent actuellement ; maux qui sont nés par l'opération du système républicain parlementaire et contre lesquels, par une conséquence naturelle, ce système est impuissant à nous défendre. Ces maux sont : le Juif, le Franc-Maçon, l'excès de centralisation, le fanatisme et la dictature de l'ignorance créée par ce dogme imbécile de l'Égalité qui, en raison de son imbecillité même, n'a pu produire jusqu'ici que la haine des citoyens les uns contre les autres.

Mais il y a d'autres maux qui n'existent pas actuellement et qui prendraient naturellement naissance sous une monarchie, celui-ci, par exemple : un mauvais roi.

Quelle défense nous offre votre système contre ce mal des monarchies : le mauvais roi ?

Vous me répondez que, l'intérêt du roi étant le même que celui de la nation, le roi sera toujours obligé de servir la nation puisque ce sera le seul moyen qu'il aura de servir son intérêt personnel.

Pourtant, vous n'ignorez pas que bien des gens, soit par passion, soit par intelligence, se méprennent sur leurs véritables intérêts et les servent fort mal. Votre roi pourra être de ces gens là.

De même que ce sont certains républicains qui tuent aujourd'hui la République, ce sont des rois qui ont tué la Monarchie ; et le premier de ces meurtriers, Louis XIV, fut même un grand roi. Ce qui s'est passé peut se représenter. Contre ce danger : un roi qui, par ses fautes, nous ramènerait une république aussi répugnante que celle-ci, je

vous le demande de nouveau, quels moyens de défense avez-vous spécialement étudiés et quel est le résultat complet de votre étude ?

En admettant que le prétendant actuel doive être un roi insuffisant ou un roi uniquement préoccupé de ses plaisirs, comme l'affirme une renommée de laquelle je me méfie d'ailleurs, car nous avons beaucoup trop de journaux pour être exactement renseignés, comment et par quoi serions nous et serait-il protégé contre lui-même ?

Je sais ; vous avez la décentralisation, impossible dans une république parlementaire et qui devient possible dans une monarchie nationale. Mais que sera votre décentralisation ? Au profit de qui sera-t-elle organisée ? Dans quelle mesure s'exercera-t-elle ? En un mot, quel est le détail de votre plan de décentralisation ?

D'autre part, l'égalité n'étant qu'une de ces idées abominablement hypocrites que les juifs excellent à jeter comme un ferment de discorde parmi les citoyens d'un pays, il est évident que le mouvement naturel d'une vie politique normale produira la hiérarchisation et au sommet de la hiérarchie une Aristocratie. Comment constituerez-vous cette aristocratie ? Vous parlez d'hérédité. Je crois qu'en effet le principe d'hérédité intervient nécessairement dans la constitution d'une aristocratie. Mais jusqu'à quel point ? Je comprends que le souvenir du nom et des grandes choses accomplies par un citoyen doit être perpétué chez ses descendants. Mais les privilèges par lesquels la nation aura voulu reconnaître les services rendus croyez-vous qu'ils doivent être tous héréditaires ? Dans quelle mesure le seront-ils ?

Parmi les descendants de nos anciens nobles, il en est un certain nombre qui n'ont rien conservé de ce que leurs ascendants leur avaient transmis de

grand et qui ne se distinguent du reste des citoyens que par une vanité comique. Quel rang assignerez vous à ces dégénérés dans votre aristocratie ?

Nous avions autrefois la noblesse de robe. Pourquoi n'aurions nous pas aujourd'hui la noblesse ouvrière ?

Vous allez peut-être me dire, mon cher ami, que je vous pose là des questions qui ne sont pas à leur place. Je crois au contraire que vous ne pouvez mieux faire, dans l'intérêt de votre cause, que d'en tenir compte. Car le jour où vous présenteriez au pays un système répondant d'une façon complète à ce que vous appelez les préjugés antimonarchiques, préjugés qui, s'ils ne sont pas fondés, n'en sont pas moins presque universellement répandus, ce jour là, vous auriez presque aux trois quarts gagné la partie.

Je ne crois pas, en effet, avec notre ami Vaugeois, que les *forces de sentiment* du pays soient encore du côté républicain.

A l'heure qu'il est, les forces de sentiment de la France sont sans emploi. La France n'a plus rien à aimer.

Cela est absolument contraire à sa nature et il est incontestable qu'un peu plus tôt ou plus tard l'heure psychologique sonnera pour elle. Mais je me figure qu'en raison des dé-illusions répétées dont elle a eu à souffrir depuis un siècle, elle ne se donnera qu'à celui qui, avant de la charmer, aura su la persuader.

Je vous ai souvent entendu dire à vos contradicteurs : Faites la monarchie ! Ce à quoi je vous réponds : Commencez par faire des monarchistes. Ne laissez plus de place à aucune objection ; obligez nous à nous rendre à la raison. Vous vous êtes particulièrement appliqué à montrer tous les beaux côtés de la Monarchie. Montrez en hardiment les mauvais, — car il y en a, comme dans

tout ce qui est humain — et faites-nous voir en même temps comment votre système, harmonieusement combiné, sait se garder contre lui-même. C'est vous autres, messieurs les monarchistes et vos rois, qui avez, par les fautes de vos pères, détruit la monarchie. C'est à vous de la refaire, si cela est encore dans la loi de l'évolution historique, à force de patience, de raison, de dévouement à votre cause et à celle de la France, de services rendus.

Ce serait bien difficile... si vous n'aviez tant d'auxiliaires dans le camp opposé. Mais ils sont là, parmi les dreyfusards, radicaux, panamistes, franc-maçons, clergymens et juifs, un tas d'êtres d'une saleté morale et d'une puanteur d'esprit telles que l'air républicain s'en trouve littéralement empoisonné.

Eh bien ! me direz-vous, en présence d'un pareil état de choses, avez-vous le droit de ne pas prendre parti ? Non, je n'ai pas ce droit. Mais les tâches sont diverses. A chacun la sienne. En attendant que vous acheviez de nous persuader, — ou que vous n'y parveniez pas, — nous continuerons, dans *A bas les Tyrans !* tout en sonnant la charge, sans nous lasser, contre la Franc-Maçonnerie, à agiter, comme des drapeaux, devant la très minime portion de population sur laquelle nous avons prise les grandes idées de devoir, d'honneur, d'amour de la patrie, d'irréductible haine aux traîtres, de révolte sainte contre les dictatures hypocrites et masquées.

En agissant ainsi, travaillerons-nous pour la Monarchie, ou pour la République ?

Je l'ignore. La puissance occulte qui domine notre pays depuis vingt ans et qui le fait descendre tous les jours plus bas, semble avoir pris à tâche de prouver que rien de ce qui est grand n'est plus compatible avec la République en France. Oui, je sais que vous avez le droit de me dire cela, et j'en souffre pro-

fondement. Et j'en arrive à me dire :
— Pour la Monarchie ou pour la République, peu importe !

« Pourvu que ce soit pour la France ! »

P. COPIN ALBANCELLI

Je tiens à négliger dans cette lettre tout ce qui nous donne raison, tout ce qui nous donne espérance. Le temps passé à triompher serait du temps perdu. M. Copin Albancelli m'écrit que mes exposés ne sont ni assez clairs ni assez complets. Je les éclaircirai, je les compléterai et je suis disposé à les recommencer. Tout cela est facile, au point où nous sommes venus.

Répondons à quelques questions.

Au profit de qui sera organisée la décentralisation ? Je réponds : au profit de toutes les réalités nationales. A cela se distinguent de tous les autres décentralisateurs ceux d'entre eux qui sont monarchistes (1). Ils ne procèdent pas d'un système, mais de l'étude analytique de la France contemporaine. Où est un groupe spontané et naturel, là doit être la liberté. Tel est notre principe. Dans quelle mesure s'exerce-t-elle ? Dans la mesure où le permet la sûreté de l'Etat et l'indépendance de la nation. La besogne politique proprement dite est spécialisée dans un organe particulier, le Monarque et ses conseils. Tout ce qui n'est pas proprement politique est donc spécialisé dans d'autres organes, soit locaux, soit professionnels ou confessionnels. La Monarchie décentralisée établirait dans la nation une division du travail enfin conforme à la nature et à la raison. — M. Copin Albancelli ne sera pas embarrassé de déduire de ce principe tout le détail des conséquences qu'il contient.

« Tous les privilèges, toutes les récompenses, tous les honneurs doivent ils être héréditaires ? Il semble que, pratiquement, cela serait bien difficile. Il y a des valeurs, il y a des services qui ne comportent que des rémunérations viagères. Trop étendre les bénéfices de l'hérédité serait tomber dans la même erreur que les ministres de Louis XV ; ils anoblirent tant de monde à la fois que des fossés nombreux nouveaux et profonds se creusèrent entre les différentes catégories de noblesses, que l'aris-

(1) M. Pierre de Nouvion écrivait bien innocemment dans le *National* d'un autre jour que tous les républicains sont décentralisateurs. Je conseille à M. de Nouvion, qui croit avoir interrogé tout son monde, d'aller faire visite à M. Joseph Reinach. M. Reinach lui apprendra tout ce qu'il a de « réactionnaire » dans l'idée de la décentralisation.

tocratie en fut même discréditée, que ce discrédit amena une réaction non moins déplorable jusqu'à cette fatale ordonnance Saint-Germain, l'une des causes immédiates de la Révolution. Il y a là des grandes questions de tact et comme dit M. Copin Albancelli, de « mesure » : le roi dans ses conseils, c'est-à-dire entouré de tout ce que la France peut compter d'esprits réfléchis, sera le meilleur juge de ces délicates questions. Nous ne pouvons en ce moment calculer que la tradition et les principes : mais le roi aura à tenir compte des circonstances.

Que deviendront, dans cette aristocratie, les dégénérés ? Ce qu'ils deviennent dans la nature. Etre éliminés, voilà leur sort naturel. M. de Lur Saluces s'est très clairement expliqué sur ce sujet, page 35, col. 1, lignes 12 et 13 du premier fascicule de l'Enquête.

« Pourquoi n'aurions-nous pas une noblesse ouvrière ? » Oui, pourquoi pas ? A la fin du treizième siècle et au début du quatorzième grâce à de nouvelles conditions économiques et politiques, une classe nouvelle, celle des gens de loi, acquit soudainement une influence considérable. Ce fut le germe de la noblesse de robe, après la noblesse d'épée. Pour aider cette classe à obtenir en droit, c'est-à-dire dans l'opinion, l'importance qu'elle avait acquise en réalité, la royauté prodigua, jusqu'à l'excès peut être, les faveurs de toute nature. Elle avait un intérêt essentiel à s'assurer l'appui de ces hommes nouveaux. Des circonstances analogues, comme celles qui se présentent aujourd'hui, éveilleraient nécessairement le même intérêt. Une classe puissante naît. Par les progrès du machinisme, les professions de mécanicien, d'électricien, de chefs de certaines équipes et de certains métiers se développent jusqu'à exercer, en fait, une autorité qui croît tous les jours. Cette classe nouvelle n'a cependant pas obtenu dans l'Etat un rang proportionnel à sa valeur. C'est que notre Etat est sans force, comme il est sans lumière. Réalisez l'Etat corseicent et puissant, c'est-à-dire faites la monarchie héréditaire : vous verrez que l'Etat saura, dès lors, où étendre sa protection et personne ne confondra ses complaisances envers cette juste et nouvelle aristocratie du travail avec tant de bassesses de l'ordre électoral répandues sans discernement sur l'ensemble du monde ouvrier par les pâles fantômes du régime républicain.

Le mauvais côté de la Monarchie ? Le mauvais roi ? Je ferais volontiers une étude de ces sujets, si un scrupule de méthode ne me tenait un peu. Que M. Copin Albancelli y prenne garde :

lorsque j'ai montré les défauts de la République, ce n'est pas de la République terroriste ou communaliste que j'ai parlé; quand j'ai indiqué les défauts des Assemblées, je ne visais particulièrement ni la Convention, ni le Club des Jacobins: c'est l'essence, non l'accident du parlementarisme, c'est l'essence, non l'accident de la République dont je me suis fait le critique; je n'ai donc pas à défendre l'accident, mais l'essence, mais le train ordinaire de la Monarchie.

Il est toujours facile d'opposer une bonne assemblée ou une bonne république à un mauvais roi mais c'est un jeu et, quand on y a répondu en opposant à une mauvaise assemblée à une mauvaise république un bon roi, a-t-on fait beaucoup de chemin dans la science politique? Je ne cesserai de redire qu'il ne convient de comparer que les comparables, les bons rois aux bonnes républiques et aux bonnes assemblées, les rois mauvais aux assemblées et aux républiques mauvaises de sorte que l'on puisse négliger des deux parts des épithètes qui se compensent (comme dans l'opération de la division, l'on néglige et l'on biffe pareillement les zéros du diviseur et du dividende) et se contenter d'opposer la monarchie tout court à la république tout court.

Mais, puisqu'on y insiste, cessons de négliger les épithètes: il est aisé de se rendre compte qu'un mauvais roi, conscient, responsable et nominatif, tremblant tout au moins pour ses jours s'il ne tremble pour l'avenir de sa dynastie, se trouve, par la force des choses, infiniment plus limité dans ses caprices qu'un pouvoir collectif et inconscient, où les responsabilités, toujours divisées, sont très facilement éparpillées sur un très grand nombre de têtes. Ainsi trente tyrans sont plus à craindre qu'un seul et huit cents tyrans (s'ils sont organisés de manière à agir) plus à craindre que trente. Mais les vingt-cinq mille tyrans de la Franc-Maçonnerie, ayant réalisé jusqu'à l'occultisme la perfection de l'anonymat républicain, réalisent encore, que M. Copin Albancelli m'en soit témoin, la funeste perfection de l'irresponsabilité dans la tyrannie!

Un bon esprit est écœuré à l'idée d'annoncer le paradis sur la terre: ce n'est pas un gouvernement parfait, c'est un gouvernement normal que la monarchie représente. Soyons persuadés qu'il se trouvera, en monarchie, de mauvais ministres; mais la force de l'institution monarchiste est telle que la malice de ces mauvais serviteurs y est sentie plus vite, plus facilement corrigée que sous le régime républicain: le roi y éprouve, comme un besoin

physique, l'intérêt qu'il peut avoir à les remplacer. Le roi se trompera certainement, (car le roi est un homme), sur son intérêt véritable; mais cette erreur, comme toute erreur politique, amènera quelque malheur et, à la différence du régime actuel auquel l'expérience ne peut servir de rien, le malheur sera profitable et déterminera des corrections, des réactions et des réformes. Comparez, s'il faut des exemples à l'appui de ces analyses, la politique de la République française depuis Sedan à la politique de la Monarchie prussienne depuis Iéna. Mesurez aussi l'effroyable inutilité de l'affaire Dreyfus, en tant que leçon politique: une monarchie en eût profité, à supposer que cette affaire eût réussi à se produire sous une monarchie!

Il pourra même se trouver, et quelle que soit l'excellence du sang capétien, un mauvais roi. J'écarte l'hypothèse de la folie et de l'imbécillité, auquel cas toutes les monarchies du monde ont opposé le système d'une régence: si votre méchant roi n'est point privé de ses facultés intellectuelles, sa méchanceté sera contenue et tempérée par le sentiment très humain de la responsabilité personnelle qu'il encourt: à la violence peut répondre la violence; aux excès de pouvoir, la révolte et les difficultés de tous genres... Les théologiens parlent de la grâce d'état: il y a du moins des vertus de position. Par position un roi est toujours beaucoup moins lui-même qu'il ne peut avoir le désir de le paraître. Ce serait, du reste, une question que de savoir si des princes moralement assez mauvais, ne sont pas devenus par leurs vices vices que par leurs qualités, de grands bienfaiteurs de leurs peuples. Le jeu psychologique de leur ambition, de leur cupidité s'est souvent conformé, par ce que telle était la ligne du moindre effort, à la ligne du bien public.

Venons à l'argument de la Révolution: Louis XIV, grand roi, corrupteur de la monarchie, et Louis XV roi dissolu, dynaste égoïste et borné, et Louis XVI trop inférieur à ce lourd héritage... On ne finit point d'analyser, y mit on des années et des tomes entiers, l'affreux et immense concours de circonstances européennes et françaises qui ont déterminé la Révolution: je n'abuserai point de ce que M. Copin Albancelli s'est prononcé si vivement contre la Franc-Maçonnerie pour attirer son attention sur les complots de la Maçonnerie cosmopolite qui aidèrent à cette commune chute du Trône et de la Nation. Si j'entends bien M. Copin Albancelli, il ne s'agit pas de rechercher des responsabilités ni même des

causes. Il me dit : — Malgré l'excellence théorique et pratique de la Monarchie, la Révolution a eu lieu. Supposons la Monarchie restaurée : qu'est ce qui empêchera la révolution de se refaire ?

Comme on me parle d'une Monarchie véritable, c'est-à-dire *traditionnelle héréditaire, antiparlementaire et décentralisée*, il m'est permis de négliger les funestes événements de 1830 et de 1848. On ne m'en parle pas. On me parle 1789, de 1792, de 1793... Je ferai observer que ces catastrophes ont eu lieu, que ce sont des faits par conséquent des faits passés; que, à ces dates mémorables, les forces auxquelles a succombé le trône étaient d'une énergie et d'une étendue infinies et que, par un effet de toute la période précédente, la résistance du trône et de ses défenseurs se trouvait réduite à son minimum. Un si prodigieux concert d'énergie d'une part et de mollesse de l'autre se représentera-t-il? Cela est possible. Le contraire n'est pas impossible, non plus. Si, néanmoins, un historien tout enivré de mauvaise métaphysique peut être ébranlé par l'image de la Révolution, le philosophe qui réfléchit n'en est pas troublé : car enfin, dans un espace de plus de huit siècles et sur trente-trois règnes, voilà la seule occasion où la Monarchie capétienne se soit trouvée inférieure à sa fonction. Contre l'historien idole et hypnotisé cette Monarchie peut se définir *une institution qui ne craque et ne tombe que tous les huit cent ans et que tous les trente trois règnes, et encore y faut il le plus énorme des ouragans humains qu'on ait jamais vus déchainés :*

Tanta molis erat...!

Cet admirable ouvrage, si on le refait méthodiquement, pourra sans doute supporter des pressions et des chocs autrement forts que les pauvres petits mécanismes constitutionnels que nous offrent de ci de là, de moleses réformateurs. Sera-t-il à l'épreuve du temps qui ronge tout? Résistera-t-il à jamais? Ce sont des questions éternelles. Il ne faut point les poser aux hommes. Humainement, nationalement nous ne sommes sûrs que d'une chose : la Monarchie referait la France et sans la Monarchie la France périra.

Et, que M. Copin Albancelli me permette de l'ajouter, une monarchie, même transitoire, serait encore un incomparable bienfait. Ceux qui ont lu l'histoire de la Restauration et même celle du Gouvernement de Juillet n'oublieront jamais que notre capital national, scientifique, moral, soit économique ou militaire date de

ces trente-trois fécondes années : avec le départ du dernier roi se ferme notre grande période de production et commencent les temps de consommation pure et de ruine.

CHARLES MAURRAS.



LETTRE

DE

M. Albert Jacquin

Page 5, première colonne, du premier fascicule de *l'Enquête sur la Monarchie*, on peut voir les lignes suivantes :

« ... Un jeune nationaliste des faubourgs » me donnait, dans un langage brutal, la formule abrégée de tous les vœux de la nation :
» — *La France, me dit-il, la France? Elle n'est pas républicaine, ni bonapartiste, ni royaliste non plus.*

» *Voulez-vous le savoir? La France, elle est poignarde.* »

Le mot a fait fortune. Il n'est plus question que de *France poignarde* et l'on sait, par notre numéro du 5 octobre dernier, que M. Eugène Ledrain m'en attribuait l'invention. J'ai détrompé M. Ledrain, qui me faisait là trop d'honneur. Comment inventerais-je quoi que ce fût en des matières si délicates et si sérieuses? Il n'y a rien qui soit fictif dans notre *Enquête*. Nous ne pouvons perdre du temps à forger des allégories non plus qu'à évoquer des personnes mythologiques. Tout y est scrupuleusement historique et parfaitement vrai. Le nationaliste faubourien existe, ai-je répondu à l'incrédule M. Ledrain. J'ai promis de le faire voir. Le voici.

* *

M. Albert Jacquin se demande pourtant s'il a beaucoup de droits à être appelé faubourien. Il est né au cœur de Paris et, encore qu'il habite dans la banlieue, il se sent toujours citoyen des quartiers médians de la grande ville... Des faubourgs ou de la Cité, M. Jacquin n'en est pas moins un des plus curieux exemplaires du mécontentement nationaliste qui agite de nos jours les plus grandes villes de France.

Je ne l'appellerai pas un enfant du peuple, car nous le sommes tous. Mais il s'enorgueillit d'avoir commencé ses études à l'école communale. De là, élevé dans un collège de départe-

ment où il était boursier de l'Etat, reçu bachelier ès-sciences après de fortes et brillantes études, les travaux de physique et de chimie ont occupé toute la fin de sa première jeunesse. De graves indispositions l'obligèrent seules à interrompre ses travaux.

Une réflexion précoce, la volonté de voir en face les questions économiques et politiques traitées dans les réunions populaires auxquelles il assistait, la résolution de ne rien recevoir pour vrai qui ne fût clairement établi à ses yeux (ce tour d'esprit critique véritablement cartésien nait volontiers d'une application ferme aux sciences) enfin les conseils, l'assistance, l'influence personnelle de M. Henri Vaugeois, qui avait été son professeur de philosophie, ont incliné progressivement la pensée de M. Albert Jacquin vers la forme socialiste du nationalisme. M. Ranc lui est apparu comme une sorte de *takata*, de sorcier canaque, un peu comique assurément, mais toujours maléfique. En revanche, je ne crois rien exagérer en constatant que la théorie monarchiste est souvent apparue à M. Albert Jacquin comme une synthèse du nationalisme intégral et du socialisme rationnel. Mais sa lettre peint mieux que je ne puis le dire l'état de son esprit.

M. Albert Jacquin est secrétaire d'*A bas les tyrans*, la revue antimacénnique dirigée par MM. Copin Albancelli et Louis Dasté.

Mon cher ami,

Le régime dont nous jouissons a fait trop tristement ses preuves pour qu'il soit nécessaire de répéter encore une fois : il faudrait autre chose. Sauf quelques-uns hallucinés, hypnotisés complètement par un mot, République, — si complètement qu'ils ne peuvent comprendre la signification réelle des événements actuels, — tout le monde est d'accord sur ce point : Il faut changer ça.

Ça, renferme, en sa concision, tout ce qui ne marche pas bien. Ça, c'est le marasme dans lequel se trouvent notre commerce et notre industrie. Ça, c'est notre prestige extérieur réduit à néant, ça, ce sont les justes revendications du travailleur, exploitées comme moyen de propagande électorale par les politiciens. Ça, en un mot, c'est le régime républicain parlementaire, qui, lors de son institution, nous promettait une France

honnête, une France forte, une France unie, une France respectée parce que respectable et qui, en trente ans de travail, nous « sert » une France telle, que les mots honnêteté, force, concorde, respect, ne peuvent être prononcés sans qu'une clameur universelle ne nous jette à la face : Panama, Fachoda, la Haute Cour ..

Il faut donc changer ça. Voilà un point d'acquis. Mais, grâce à un trait de notre caractère, au moment de prendre l'initiative du mouvement de réforme, chacun hésite, atermoie, espérant vaguement que ça se « raccommode tout seul ».

L'homme, le citoyen qui, par-dessus tout, s'attache au progrès économique et intellectuel de son pays se trouve tout naturellement amené, quand il réfléchit aux conditions qui peuvent déterminer la prospérité d'une nation, à cette conclusion :

— Le régime gouvernemental doit être « fonction » du pays.

Ce qui, d'ailleurs, résume la phrase de Joseph de Maistre :

» Qu'est-ce qu'une Constitution ? N'est-ce pas la solution du problème suivant ?

» Etant donné « la population » les « mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, » trouver les lois qui lui conviennent. » (*Consid. sur la France*, chap. VI, à la fin).

Or, il est un fait indéniable, en ce moment. C'est que ça ne marche pas, que la France est malade pour employer une expression populaire. Comme la vie de notre pays est intimement dépendante du bon fonctionnement de son organisme politique, on peut en conclure que sûrement cet organisme est atteint. Deux questions s'imposent alors : La maladie

est-elle sans gravité, provenant d'une cause accidentelle — mauvaise application des principes de la Constitution, par exemple — ou est-elle mortelle : tare incurable, impossibilit e d'appliquer les principes de la Constitution parce qu'ils sont inapplicables ?

Dans le premier cas, de sages r eformes permettraient de rendre toute sa vigueur  a notre gouvernement, et par l a m eme  a notre pays. Dans le second, il n'y a pas  a h esiter. Si le r egime, actuel, par son application, ne peut que faire  oeuvre d ebilitante, comme ce qu'il importe de sauver c'est le pays, il convient de lui sacrifier le r egime.

Voil a, je pense, les premi eres questions que doit se poser tout bon r epublicain. Je parle, bien entendu, du r epublicain dans le vrai sens du mot, du r epublicain pour lequel r epublique signifie encore chose publique, et ne d esigne pas cette divinit e obscure   laquelle nos minist eriels, en g en eral, et M. Ranc, en particulier, rendent un culte tellement fervent que, pour un peu, ils n'h esiteraient pas   sacrifier le pays de France sur l'autel de leur Bonne D eesse.

i.*

La Constitution qui nous gouverne   l'heure pr esente, repose essentiellement sur les fameux principes de 1789. Principes immortels, a t-on souvent dit, surtout ceux qui ne les connaissent que par ou i-dire — et c'est malheureusement la majorit e des  lecteurs. — Je ne suis pas loin, pour mon compte, de consid erer ces principes comme l' uvre d'immortels, car,   bien les examiner, ils supposent, pour leur application int egrale, tant de noblesse ou de simplicit e de caract ere, tant de na ive abn egation, tant de complet oubli des conditions de la vie mat erielle, qu'il me paraissent destin es   r egir une assembl ee de h eros, de demi-dieux, bien plut ot qu'une agglom eration d'habitants de notre globe sublunaire.

Il est vrai, et ce point a sa valeur,  tant donn e un des traits du caract ere Fran ais, qu'il  tait de fort bon ton, quand on les promulgua de jouer les h eros antiques.

Pardonnez-moi, mon cher ami, de plaisanter en semblable occurrence ! Mais j' prouve une furieuse envie de rire apr es avoir lu un article de M. Ranc, quand j'entends   chaque instant autour de moi, prononc es par des gens de toutes classes, de toutes conditions, de toutes cultures. des phrases dans le genre de celles-ci :

Si j' tais le gouvernement, on verrait bien s'il faudrait que  a marche... Mais je ne suis pas le gouvernement.....

... Ce qui nous manque, c'est un type   poigne...

... Bah, vous ferez ce que vous voudrez, vous n'emp echerez pas que, pour recevoir les souverains  trangers, un roi ou un empereur, avec la noblesse, n'aurait mieux  t    sa place que M. Loubet!..

... Oui, mon vieux, c'en est un d' la haute, d' la vraie, pas un rasta...

... Encore un qu'a voulu faire mieux que les autres. Il s'est cass e le nez, c'est bien fait. Il n'avait qu'  rester   sa place.

Vous voulez passer un examen, vous postulez pour un emploi public, l'essentiel, voyez-vous, jeune homme, ce n'est pas d' tre capable, c'est d'avoir des protections.

... La loi... la loi... Mais il y a tant de moyens de tourner la loi...

Impossible d'aller l a, il y a un  criteau qui le d efend...

De telles phrases, que tout le monde prononce, que tout le monde entend, mais que personne n' crit, peignent mieux l' tat d'esprit d'un peuple que toutes les d clarations d'un d emagogue en mal de discours  lectoral.

Elles nous prouvent, mieux que toutes les analyses de profonds psychologues,

que le Français est bien fidèle aux bons comme aux mauvais caractères de son type historique : respectueux de la force, de l'autorité, même anonyme, ayant horreur de toute responsabilité, profondément pénétré de l'idée d'inégalité, toujours porté à enfreindre la loi pour son propre intérêt ou son propre plaisir.

D'où je conclus, *malgré moi*, que le régime républicain parlementaire, basé sur l'idée de liberté et l'idée d'égalité, qui impliquent comme conséquence l'idée de responsabilité, n'est pas adéquat au caractère français.

L'une des conditions posées par Joseph de Maistre se trouve donc enfreinte.

D'autre part la centralisation à outrance, commencée, il est juste de le dire, par Louis XIV, continuée par ses successeurs, aggravée encore par le régime actuel, nous prouve, sans qu'il soit nécessaire d'insister, que les conditions géographiques, économiques, historiques sont complètement négligées. Cette centralisation, qui aurait sa raison d'être, si les conditions précitées étaient identiques pour la France entière, est absurde, car les différences sont trop sensibles entre l'homme du Nord et l'homme du Midi, entre la vie du Breton et celle du Lorrain, celle de l'ouvrier et celle du paysan pour que les mêmes lois puissent leur être appliquées avec profit.

De là cette incohérence de conduite de nos gouvernants. De là, les défaillances subites de l'Etat, son impuissance en présence de certains problèmes : un seul exemple, entre mille : la mévente des vins, qui passionne actuellement tout le Midi, et qui laisse le Nord parfaitement indifférent.

De là, aussi, tous les scandales parlementaires : le peuple, à qui on a tant raconté que la République parlementaire lui donnerait le bonheur, prend comme député celui qui lui fait les plus belles promesses. Pour en tenir une infime

partie, de ces promesses, il faut nécessairement sacrifier l'intérêt général à l'intérêt particulier. L'élection est réassurée, mais le pays en meurt.

Le mal dont nous souffrons provient donc de la constitution même du régime. Seule, une opération radicale peut amener un mieux d'abord, la guérison ensuite.

*
*

Ces constatations me laissent fort embarrassé, quand il s'agit de présenter des objections *théoriques* au programme monarchiste que vous nous présentez.

Comment ne pas approuver M. Buffet quand il nous dit que l'hérédité est seule capable d'assurer cette stabilité gouvernementale, cette unité de vues, cette durée, cette force, que le régime républicain parlementaire ne peut posséder, du fait même de sa constitution ?

Que répondre à M. de Lur Saluces quand il nous déclare que « le rôle d'un roi de France ne saurait consister à opérer un retour en arrière, à réinstaller des institutions démodées, à procéder à la réfection pure et simple du passé, à tenter cette œuvre absurde de vouloir forcer un pays à suivre sa vie à rebours, mais que le rôle du pouvoir est de régulariser, de diriger l'évolution du peuple sans l'entraver, de façon à la rendre féconde ? »

C'est du pur socialisme rationnel, cela !

Quand vous nous proposez un régime décentralisé, quand vous réclamez l'autonomie universitaire, l'autonomie religieuse, l'autonomie communale et régionale, quand vous réclamez la liberté d'association, en tant qu'association économique, quand vous déniez aux députés tout autre droit que celui de contrôle, réservant la confection des lois à des capacités plus réelles que celles qui prennent naissance à la suite du succès d'une campagne électorale, quand, surtout, vous nous présentez un gouvernement

responsable auprès duquel on trouve à qui parler, vous répondez aux désirs que nous formulons tous, nous autres républicains nationalistes, soucieux par-dessus tout du bien de la chose publique.

Non, les objections que l'on peut vous opposer ne sont pas d'ordre théorique. Elles sont purement pratiques, dépendent des conditions de milieu actuelles, et peuvent par conséquent, varier et même disparaître si ces conditions se modifient.

Parmi les plus importantes, je dois citer, en observateur impartial, l'idée fautive, ou plutôt l'ignorance totale que le peuple possède de la conception monarchiste.

Et de cette ignorance, il est bien excusable. Tout jeune, à l'école, les impressions qu'il a reçues lui ont présenté la Royauté comme « synthétisant le caprice d'une personne. » Or, si le peuple aime l'autorité, respecte la force, c'est quand cette autorité s'exerce justement, c'est quand cette force est au service d'une bonne cause. Le caprice et le bon plaisir le révoltent.

Cette impression n'a fait que s'accroître par la suite. Les discours, les fêtes, les journaux, l'ont confirmé dans son idée. Pour l'homme du peuple, en un mot, la Royauté, suivant la pittoresque expression d'un de ses enfants : « La royauté, c'est la Bastille rétablie, c'est la calotte, c'est les droits féodaux ».

Voilà une des objections. Celle-là, je le sais, sera retournée par vous avec facilité. Vous me répondrez : il n'y a qu'à instruire le peuple. Chose difficile, en ce moment surtout.

Voici une autre objection. Comme M. de Lur-Saluces le fait remarquer, les idées dirigeantes de la masse ont subi, depuis cent ans, une progression notable, et dont il faut tenir compte à tout prix.

Les progrès du socialisme, entre autres, sont indéniables. La formule, A

chacun selon sa tâche sociale, selon sa capacité à la remplir, est acceptée de tous. Pas d'inutiles, sera probablement le mot d'ordre qui réunira le plus d'adhérents.

D'autre part, si tout esprit juste admet qu'un homme reçoive une marque honorifique, quand les services par lui rendus sont de nature à être cités en exemple; si on admet, dans l'intérêt général, que sa descendance perpétue le souvenir de ce fait, il n'en est pas moins vrai étant donnée l'évolution signalée plus haut, que les avantages matériels, accordés à l'un des membres de la collectivité, comme récompense nationale, doivent s'éteindre avec lui.

Ou, j'ai bien peur, mon cher ami, qu'une restauration n'ait pour premier effet de nous ramener tous les inutiles, tous les songes-creux, qui depuis si longtemps attendent le retour du Roy pour redorer leur blason, et dont quelques-uns, il faut bien le dire, n'ont pas attendu ce retour pour le redorer en s'enjuivant.

Que le prétendant, puisqu'il veut être en contact intime avec la peuple de France, manifeste bien haut sa volonté, sa ferme volonté, de ne recevoir au nombre des siens que ceux qui sont capables de faire œuvre utile pour la France, qu'il écarte énergiquement tous ceux que flétrissait si éloquemment, il y a quelque mois, le vicomte de Bruc, et, s'il perd quelques inutilités, il augmentera singulièrement, en revanche, le nombre de ceux qui disent, en ce moment : *Ça ne marche pas, et ça allait tout de même mieux autrefois.*

Mais le voudra ou le pourra-t-il ?

Bien cordialement à vous mon cher ami.

ALBERT JACQUIN.

Comme nous en avons coutume dans cette *Enquête*, nous donnerons peu de paroles au plaisir que nous fait l'adhésion de M. Albert Jacquin à l'essentiel de nos idées. Cet esprit

libre s'aperçoit que la philosophie de Joseph de Maistre est la plus laïque du monde et que les *Considérations sur la France* sont, avant tout, un livre de science politique toute pure. M. Jacquin n'est pas le seul. Mais nous en étonnerons-nous ? Cette évolution devait être. C'est du contraire, c'est des anciens préjugés qu'il convenait de sentir quelque étonnement ! On revient à la vue sereine d'une éclatante vérité, et voilà tout.

Mais je veux exhorter M. Albert Jacquin à continuer son étude et son recueil des idées courantes. Les mots qu'il a notés sont tout à fait caractéristiques. S'il voulait faire un petit livre de ces apophtegmes de la réflexion populaire, il accomplirait un dessein qui a été rêvé par Gustave Flaubert. L'auteur de *Bouvard et Pécuchet* voulait tout au moins se former un « *Dictionnaire des idées reçues* ». Quelques cahiers de réflexions analogues à celles qui sont collectionnées plus haut seraient d'un grand secours à l'historien et au philosophe des mœurs. Je ne parle pas du politique, il en ferait son livre de chevet.

Quant aux objections adressées par M. Jacquin non au principe, mais à la *pratique* d'une politique monarchiste, il avoue qu'elles peuvent varier avec le milieu qui les produit. Ce milieu varie tous les jours. Nous vivons dans un monde d'opinions qui se décomposent sans cesse. Il nous appartient de hâter cette décomposition.

Sur un point, l'on doit être sans réserve de l'avis de M. Jacquin. Notre grande ennemie sera l'ignorance du peuple. La tête du peuple a été farcie méthodiquement des préjugés les plus sots. Oui, « Bastille », « calotte », « droits féodaux », voilà les inepties que l'on y a mises. Est-il bien difficile d'expliquer que ce que nous tenons à détruire par le moyen de la Monarchie nationale, c'est une féodalité ploutocratique, celle des Juifs, des Protestants et des Francs-Maçons ? que la « calotte » à mettre en lambeaux, aujourd'hui, c'est celle qui coiffe le chef vénérable de M. Ranc, chanoine ou évêque des Loges ? et qu'enfin la Bastille du parlementarisme, du fonctionariat, de l'administration, au profit d'un parti anonyme et irresponsable, forme aujourd'hui la plus sensible des menaces contre la force de l'Etat et contre la sécurité de chacun de nous ? Que M. Jacquin aille dire cela au peuple ; il verra si le peuple ne le comprendra point.

Le peuple, il l'a dit, est *poignard*. Le peuple aisi, souhaite, appelle une autorité énergique, pourvu qu'elle s'exerce en faveur du bien public. Le peuple est donc, sans le savoir, aussi monarchiste que nous. Ne le serait-il pas ne

sentirait-il pas la nécessité de la Monarchie, ce besoin n'en existerait pas moins au secret de sa constitution naturelle et deviendrait toujours consciente à la moindre recrudescence de nos malheurs.. Tôt ou tard, le peuple sera donc avec nous : il appartient aux royalistes, c'est à dire à tout nationaliste sensé, d'obtenir que cela se produise très tôt, afin de prévenir les catastrophes imminentes.

Sur le problème délicat de la reconstitution d'une aristocratie, M. Jacquin voudrait que l'honneur seul fût héréditaire, et non les rémunérations. Il ne voudrait pas que l'épidémie des *fil à papa* qui désole le système républicain s'étendit à la Monarchie renouvelée. Je crois qu'il peut être tranquille. « Plus de devoirs que les autres » voilà le caractère essentiel des futurs gentilhommes d'après M. de Saluces. On ne sait pas assez quelles étaient, à cet égard, les pratiques de la Monarchie d'autrefois : on les juge, non point même sur celles qui prévalurent entre 1650 et 1789 (période constitutive de l'ancien régime), mais sur les neuf ou dix années qui ont précédé la Révolution. On juge ces pratiques par l'ordonnance Saint Germain, qui fut une faute si grande, mais unique. La vérité est que l'ancienne Monarchie nationale admit toujours jusqu'à Louis XVI, que tous les citoyens pussent accéder à tous les emplois. Il est vrai qu'elle a évité, en même temps, de constituer en tout lieu des fabriques de déclassés.

Elle a favorisé l'hérédité professionnelle, non pour donner, aux fils des Grands, les premières places, mais pour que les enfants fussent encouragés par les lois et par les coutumes à continuer la profession de leur père, quelque rang hiérarchique que la capacité ou la fortune leur assignât dans cette profession. C'est par l'hérédité professionnelle, qui n'était pas l'hérédité des rangs ni des dignités, que se forma cette sélection de familles, grâce à laquelle l'ancienne France a pu produire, d'âge en âge, pendant des siècles, un personnel si remarquable d'officiers, de juges, de diplomates, d'artisans, qui excellèrent tous en toute sorte d'industries et de métiers.

Je note, en passant, que les publicistes républicains n'ont rien compris à ce sujet de l'hérédité, tel que l'avaient traité M. de Lur-Saluces et M. Paul Bourget. M. Fonsegrive, dans ses articles de la *Quinzaine*, M. Deherme dans la *Coopération des idées*, M. Evariste Carrance, dans un assez grand nombre de journaux méridionaux, ont tous pensé qu'il s'agissait de l'hérédité physiologique du mérite, de l'hérédité physiologique de la distinction personnelle

et du talent. Ils écrivent en chœur : « Les lois de l'hérédité sont mal connues Etc... » Mais il ne s'agit point des lois de l'hérédité physiologique !

Il ne s'agit point d'assurer physiologiquement au service de l'Etat, de génération en génération, un ensemble d'individus plus distingués que le commun des citoyens : il s'agit d'utiliser les aptitudes particulières, spéciales et techniques qui sont fixées à quelque degré par le sang, mais surtout par la tradition orale et par l'éducation. Il ne s'agit point du degré de ces aptitudes, mais de leur *qualité* ou si l'on veut, de leur orientation coutumière. On comprend que des individus déjà différenciés par l'exercice d'un métier produisent, en général et en moyenne, des individus différenciés et, pour ainsi dire, polarisés en un même sens. On naît juge ou marchand, militaire, marin, ou agriculteur (1) et, lorsqu'on est né tel ou tel, on se trouve, en outre, non point seulement par nature, mais encore *par position*, plus capable d'accomplir d'une façon utile la fonction correspondante : un fils de diplomate ou de commerçant trouvera dans les entretiens de son père, dans le cercle de sa famille et de son monde, dans la tradition et la coutume qui l'envelopperont et qui le soutiendront, les vivants moyens d'avancer plus rapidement que tout autre soit dans le commerce soit dans la diplomatie. La carrière de sa famille aura déterminé pour lui la ligue du moindre effort ou du plus grand effet, c'est-à-dire du meilleur rendement humain.

Par le jeu triple de l'hérédité physique civile et économique, la nature fabrique donc un commerçant ou un diplomate plus vite, à moins de frais et plus parfaitement dans une race de commerçants et de diplomates qu'elle ne le ferait dans une race de vigneron ou de militaires. Une question se pose dès lors. L'Etat bénéficiera-t-il de ces facilités spontanées ? Utilisera-t-il ce précieux et gratuit concours de la force des choses ? Captivera-t-il l'effort des sources naturelles ? Encouragera-t-il les enfants à persévérer dans la suite des entreprises paternelles, de manière à en profiter et à en faire aussi profiter la communauté ? — L'Etat

(1) Nos grands français du dix-septième siècle entendaient cette vérité de l'hérédité « professionnelle » appliquée à la monarchie. Ils disaient très bien : *le métier de roi*. Le long exercice de la fonction royale dans une famille approprie les rejetons de cette famille à cette fonction. Grand ou petit, médiocre, borné ou d'intelligence puissante, le prince, comme le marchand, le militaire, le juge, le paysan ou le marin est une variété économique du type de l'homme.

moderne, l'Etat démocratique et républicain, follement insoucieux de ses intérêts, s'y refuse. Il encourage ces migrations intérieures qui, de classe en classe, détruisent les familles professionnelles et, par là même, affaiblissent notre diplomatie comme notre armée et notre marine, notre agriculture comme nos arts, notre commerce comme notre industrie. Nos hommes spéciaux se forment à moins bon compte, ils arrivent beaucoup plus tard (1) et enfin ils sont faits d'une étoffe infiniment moins résistante qu'autrefois : à nos fortes appropriations ou adaptations historiques ont succédé des appropriations ou adaptations toutes personnelles, superficielles et viagères.

Un Etat monarchique, étant fondé lui-même sur l'hérédité professionnelle, ne négligerait rien pour la favoriser partout. Il va sans dire que cette faveur exclut toute idée de contrainte. Il s'agit de renoncer à un système extravagant, non de le remplacer par un système d'extravagances en un sens opposé. La politique réaliste qui est propre à la monarchie a deux principes : laisser d'abord agir la nature, puis en tirer parti. La nature procède le plus communément par imitation et répétition : mais elle a aussi ses innovations, ses caprices, ses initiatives. Dans ce cas elle agit avec une extrême vigueur. Lorsqu'il lui plaît de faire naître un homme de guerre chez de paisibles magistrats, ou un marin sur un souche de vigneron, la vocation nouvelle est marquée assez fortement, elle est servie par une volonté assez ferme pour que toutes les résistances soient brisées. Mais ces résistances, ces difficultés ont du bon. Ce sont des épreuves et des examens naturels, laissant passer les forts et rejetant les faibles dans la condition héréditaire, qui leur est la plus convenable : car elle les abrite et les défend de mille côtés.

En terminant, M. Jacquin forme un grand vœu. Il souhaite que les *inutiles* soient écartés du trône. Je formerai le même souhait que M. Albert Jacquin pourvu qu'il me concède qu'il y a bien des sortes d'utilité. Un diamant est utile, un chef d'œuvre de l'art ou de la raison humaine a aussi son utilité : le cercle de l'utile ne se borne point au pot-au-feu, ni même au haricot de mouton. Je suis sûr que M. Jacquin, pour le bien du peuple français, pour

(1) De là la *Gérontocratie*, ou règne des vieux. L'hérédité professionnelle met un jeune homme à même de succéder rapidement à son père, qui est lui-même ordinairement disposé à lui céder sa place. Tous les cadres sociaux sont de la sorte rajeunis.

l'éclat même de la France, souhaite au roi de France un entourage aussi brillant et aussi glorieux que possible. A mon avis, toutes les forces et toutes les élégances du présent, toutes les gloires du passé, les unes et les autres intimement unies, associées, groupées autour du Chef, ne seront point de trop pour rendre à notre race une splendeur depuis longtemps évanouie.

Sous ces réserves importantes, je ne nie point la nécessité d'écarter les inutiles, s'il y en a. Je ne crois pas qu'il y en ait. Ces inutiles, comme l'observe M. Jacquin lui-même, se sont enjuivés de leur mieux et nous savons tous que Monsieur le duc d'Orléans supporte mal aucun *factor judaicus*.

— Et, me dira M. Jacquin, si tout de même quelque inutile non-enjuivé s'obstine à encombrer l'entourage du prince ?

— Eh bien répliquerai-je à M. Jacquin, en ce cas, nous irons, vous et moi, solliciter du Prince, au nom des intérêts généraux du pays, que ces inutiles soient écartés. La démarche sera tantôt extrêmement facile et heureuse, tantôt d'une grande difficulté. Nous pourrions, si nous échouons une fois, la renouveler et si nous y mettons de la persévérance, après nous avoir rebutés, le Prince, organe de l'intérêt général, finira par nous écouter. Dans tous les cas, en essayant cette démarche, nous essayerons quelque chose de possible, de raisonnable et de sensé. Nous ne courrons pas au devant d'un échec certain, nécessaire et naturel, comme les malheureux qui s'en vont demander à la République d'être nationaliste et honnête ou à la Démocratie de s'organiser !

Elaisser un Prince est possible : mais il est impossible de faire que le blanc soit noir, le triangle carré, l'anarchie prévoyante et sage, l'égalitarisme adéquat à la nature et au sens commun.

Entre royalistes et républicains, telle est la différence. Je demande qu'on la mesure exactement.

CHARLES MAURRAS.

Post Scriptum. — L'anecdote suivante, que M. de Claye a trouvée chez le duc de Broglie, fera comprendre certains effets de l'hérédité professionnelle :

« Un jour, en 1791, Mme Roland vit rentrer chez elle son mari qui sortait du premier Conseil auquel il eût assisté comme ministre. On s'était occupé d'un différend diplomatique avec l'Autriche; comme aucun des ministres n'y entendait goutte, le roi Louis XVI leur avait expliqué le point en litige. Trois jours naïf, Roland s'étonnait d'avoir trouvé dans le Roi, au lieu d'un être « abruti

» par l'exercice du pouvoir absolu », un homme, un Français mieux au courant des intérêts de la France que ses ministres d'aventure, adeptes du *Contrat social* : Grand sot, lui dit familièrement Mme Roland; si, dans sa situation, il n'en savait pas plus long que vous tous ensemble sur de tels sujets, il serait le dernier des imbéciles ».



LETTRE

DE

M. ALBERT ARNAVIELLE

Mon vieil et excellent ami, mon frère en Gai Savoir, le poète languedocien Albert Arnavielle m'autorise à publier la lettre qu'il m'a spontanément adressée.

S'il se trouve dans cette lettre des épithètes infiniment trop flatteuses et dont le lecteur clairvoyant fera justice avant même que je l'en prie, elle est d'un ton, elle est d'un trait parfaitement beau et pur. Cette lettre a la poésie, elle a la passion, le bon sens de tout ce qui s'élève à l'état naturel, de l'âme du peuple, du peuple actif et organisé.

Et cette lettre, je l'avoue, n'aurait rien perdu de son charme pour le plus grand nombre de nos lecteurs, si je m'étais borné à en donner quelque traduction approximative : on me pardonnera de publier aussi le texte en saine et ferme langue d'Oc. Cette *Enquête sur la Monarchie*, qui touche à sa fin, a été un travail de piété nationale et de salut public : je l'ai consacrée, page à page, à la renaissance complète de l'antique patrie française. Qu'il me soit permis d'en dédier un étroit canton aux puissances, aux vertus de ma patrie particulière, aux sonores beautés de la langue qui murmura sur mon berceau. Peut-être ne serais-je ni royaliste, ni traditionniste, ni nationaliste, ni même patriote sans les enseignements donnés dans cette langue par le chant divin de Mistral.

Aussi bien, Arnavielle est un de nos maîtres. Son nom, ses vers, et ses discours qui retentirent tant de fois, avec honneur, auprès de Mistral sont connus depuis le Médoc et les collines du Limousin jusqu'au delà du Rhône et même du Var jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes. De l'Océan gascon à notre mer latine, ils ont été couverts d'applaudissements po-

pulaires. Mais Arnavielle est un Cévenol; bien qu'habitant de Montpellier, c'est à son vieil Alais natal que toute sa vie intellectuelle se rapporte. On verra par sa lettre comme sa ville et le pays environnant sont associés à tous les sentiments profonds dont il est animé.

Albert Arnavielle est un simple employé des chemins de fer, qui, avec l'aide du vaste *Tésor du félibrige* de Mistral et du cycle presque infini des nombreuses publications historiques et philologiques ayant trait à sa langue et à sa région, s'est donné une culture étendue et profonde. Le vrai savoir qui ne consiste d'ailleurs pas à savoir beaucoup, mais à savoir exactement, complètement et convenablement, je veux dire avec suite, liaison, harmonie, la véritable éducation intégrale, celle qui s'acquiert par l'affinement et la perfection des premiers éléments naturels, ce savoir, cette éducation ont réussi, on peut le dire, en Albert Arnavielle un de leurs chefs d'œuvre.

Il en est devenu poète. Ses vers colorés et pathétiques n'offrent rien de la froideur ni de la sécheresse de ces Parnassiens qui ont gardé dans notre midi plus d'un mauvais singe. Ils sont simples et francs. A la vérité, le triomphe d'Arnavielle, c'est peut-être encore son éloquence. Eloquence pratique et, pour ainsi dire, sacrée, qui transfigure et qui illumine les foules. Mais la parole d'Arnavielle, aussitôt qu'on le voit monter sur le trépied, l'illumine d'abord et le transfigure lui-même. Son visage noiraud prend les fauves reflets du bronze exposé au soleil; sa voix de cigale rustique monte percer le ciel comme un cri d'espoir et d'amour. On l'appelle l'Arabe, à cause de son teint et des lignes de son visage: quand on l'a entendu, on l'appelle l'Apôtre, et c'est le nom que Mistral même lui a décerné un jour devant moi.

— Arnavielle, me disait-il un autre jour, voilà le saint du Félibrige.

Et tandis qu'il me racontait une vie étonnante de propagandiste, d'organisateur, d'industriel, trente années de travaux et de harangues pour le maintien de notre langue et de nos coutumes, une carrière d'inlassable et d'indomptable dévouement à la Coupe mystique où tendent les rêves latins, — tout en songeant au vil sourire dont quelques niais sans cœur honorent ce zèle pieux, — je me rendais grâce en moi-même de me sentir près d'Arnavielle non seulement comme félibre-mainteneur, mais, de plus, comme royaliste.

Sur ce point-là autant que sur l'autre, Arnavielle ne peut ouvrir la bouche sans entonner une espèce de chant. Écoutons-le:

Mount-Pellé.

Moun car felibre et bèl Ami,

Fau ben pamens que vèngue vous grama-cia dins ma lengo cevenolo, raiolo (royale!) dau mandadis que m'es fa despièi lou 29 de Juliet das numéros de la *Gazette de France*, dounant vosto trelusento *Enquête sur la Monarchie*.

Moun gramecis, vous lou mande tout cremant dau fio de moun cor d'ami, de felibre e de reialisto. Jamaï noun poudrièi vous dire lou trefoulimen de joïo qu'ai esprouva tout au long d'aquel superbe plaidejat de nosto Causo, la soulo veràio, la soulo naciounalo. Nani, s'es panca, de segu, ren fa de pariè per elo e nous esplican pas aici que la broucaduro pareigudo de la premièiro partido de vosto *Enquête* siègue pas espan-dido e distribuido à boudre e pertout.

Prouvas, mon car ami, prouvas matematicamen la superiourita de la Mounarchie Franceso, sus toutes lous autres sistèmes bastards e faus qu'an mena la Franço cunte la vesèn aro, pecaire! Mai quand lous esperits lous mai éminents, quand nostes aversaris même soun fourçats de vous douna resou, i'a'no causo que poudèn vous afourti, nautre que sèn dau pople e que viven de sa vido, es que, per pas parla que dau pays felibren nostre, de Marseio à Bourdèus — ah! moun Alès! ah! mas Cevenos! — lou sentimen reialisto, la fe reialisto, l'espèr reialisto soun pas prestes encaro de s'amoussa.

Qu'enchau l'aflaquimen de lous qu'estent riches e independents déurien douna l'esemple; qu'enchau la descasengo de trop de nobles venduts e entretenguts per lous Jusious; qu'enchau l'estrechesso de vido de la bourgeoisie que se viro toujour dau poudé; qu'enchau la vogo passagièiro de la Republico, lous simplous dau pople, que n'en sièi, sentou qu'aco durara pas e que lou Rèi vendra lèn per tout regla.

Restan doune nautres, lou pople, la suprèmo réservo de la Patrio.

E que se pièi vous parle en felibre, moun car ami, savès coussi la voulèn aquelo Patrio. Coumo hou ai di dins ma cansoun en l'cunou dau mariage dau Rèi, vese iéu Felip VIII, Rèi de las Prouvinços-Unidos, nous dounant las libertats felibrencos que lous

autres regimmes, quantes que siégou, nous refusaran toutes.

Dins uno enquèsto coumo aquelo que fassès, moun car ami, l'oupinioun dau pus mendre, dau pus pichot, a tamben sa valou, e vejaqui perqué vous mande la mièuno.

Couralamen en Santo Estello e pèr lou Rèi, e sempre, moun car felibre et bèl ami,

Voste devot Aràbi,

ALBERT ARNAVIELLE.

Traduction :

Montpellier,

Mon cher félibre et bon ami,

Il faut pourtant bien que je vienne vous remercier dans ma langue cévenole, *raïole*, — royale ! (1), — de l'envoi qui m'est fait, depuis le 29 juillet, des numéros de la *Gazette de France* donnant votre splendide *Enquête sur la Monarchie*.

Mon remerciement, je vous l'envoie tout brûlant de mon cœur d'ami, de félibre et de royaliste. Jamais je ne pourrai vous dire le tressaillement que j'ai éprouvés tout le long de ce superbe plaidoyer pour notre cause, la seule vraie, la seule nationale. Non, certainement, il ne s'est encore rien fait de pareil pour elle, et nous ne nous expliquons pas ici que le fascicule paru, contenant la première partie de votre *Enquête*, ne soit pas répandu et distribué à foison et partout.

Vous prouvez, mon cher ami, vous prouvez mathématiquement la supériorité de la Monarchie française sur tous les autres systèmes bâtards et faux qui ont mené la France où nous la voyons maintenant, la malheureuse ! Mais, quand les esprits les plus éminents, quand nos adversaires mêmes sont forcés de vous donner raison, il y a une chose que nous pouvons vous certifier, nous autres qui sommes du peuple et qui vivons de sa vie, c'est que, pour ne parler que

du pays des félibres, de notre pays, de Marseille à Bordeaux — ah ! mon Alais ! ah ! mes Cévennes ! — le sentiment royaliste, la foi royaliste, l'espérance royaliste ne sont pas encore prêts à s'éteindre.

Que nous fait l'aveulissement de ceux qui, étant riches et indépendants, devraient donner l'exemple ? Que nous fait la déchéance de trop de nobles, vendus et entretenus par les Juifs ? Que nous fait l'étrécissement de la bourgeoisie qui se tourne toujours du côté du pouvoir ? Que nous fait la vogue passagère de la République ? Les hommes simples, les hommes du peuple, dont je suis, sentent que cela ne durera pas et que le roi viendra vite tout régler.

Nous restons donc, nous autres, le peuple, la suprême réserve de la patrie.

Et, si maintenant je vous parle en félibre, mon cher ami, vous savez comment nous la voulons, cette patrie ! Comme je l'ai dit dans ma chanson en l'honneur du mariage du Roi, je vois, moi, Philippe VIII, Roi des Provinces-Unies, nous donnant les libertés félibréennes que les autres régimes, quels qu'ils soient, nous refuseront tous.

Dans une enquête comme celle que vous faites, mon cher ami, l'opinion du moindre des moindres et du plus petit a pourtant sa valeur, et voilà pourquoi je vous adresse la mienne.

De tout cœur en sainte Estelle (1), et pour le roi, et toujours, mon cher félibre et bon ami,

Votre Arabe tout dévoué,

ALBERT ARNAVIELLE.

Cette lettre d'un blanc du midi méritera d'être rapprochée avec soin des pages (2) de M. Albert Jacquin, parisien, qui eût pu devenir anarchiste mais que sa raison a conduit aux approches de la monarchie : on verra que la Tradition représentée par M. Albert Arnavielle et la Raison dont M. Albert Jacquin s'est fait l'interprète se donnent la main. Elles s'accorderont quand il le faudra, sans la moindre difficulté. Il y a en France deux ou trois classes ou sous classes sociales qui sont perdues : nobles dégénérés ou

(1) *Raïolo*, royal, royaliste. C'est, dit Mistral, dans son *Trésor du Félibrige* (tome II, p. 689), « le sobriquet des habitants des Cévennes, » spécialement des montagnards qui habitent les vallées et les versants méridionaux de la Lozère. Il leur fut donné, dit-on, sous les Valois, à cause de leur vigoureuse résistance contre les Anglais qui occupaient la Guyenne. »

(1) Sainte Estelle est la patronne du fébrige.

(2) *Gazette de France* du 16 octobre 1900.

erjivés, bourgeois et demi bourgeois épaissis et ratatinés, ploutocrates oisifs et improductifs. C'est de leurs dépouilles opimes que la nature des choses enrichira les véritables producteurs : mais comment ce transfert se ferait-il paisiblement et à bon compte sans la présence, je ne dis pas d'un roi, mais bien d'une suite de rois ? L'évolution économique elle-même postule le retour de la dynastie qui a réglé toutes nos autres évolutions.

Mais, tandis que Jacquin veut un roi qui préside à l'union des Associations et Communautés Professionnelles, Arnavielle appelle le roi des Provinces Unies. Il n'y a rien de contradictoire dans ces volontés symétriques du Languedocien et du Parisien. La vraie France, la France réelle, celle dont les rhéteurs et les astrologues n'auront jamais le sentiment, forme un plexus subtil et riche d'organisations locales et d'organisations professionnelles. Le groupe local (province et commune) est bien faible sans doute, s'il n'est composé de groupes professionnels (corporations, syndicats, etc.) : la est sa force, sa résistance, sa fermeté. Mais, s'il n'a son point de départ en quelque vigoureuse et précise réalité géographique, s'il manque de profondes racines urbaines et rurales, le groupe professionnel détermine un terrible péril pour la patrie ; il constitue une menace permanente de révolution internationale et d'anarchie cosmopolite. Les deux formes se complètent donc l'une l'autre. Elles offrent le même degré de nécessité. Les deux décentralisations économique et géographique s'impliquent et s'appellent ; Philippe VIII, organisant des Républiques professionnelles et des Républiques locales, sera le Protecteur des Associations syndiquées aussi bien que le Roi des Provinces-Unies.

Le roi des Provinces Unies ! Cette trouvaille de poète a été faite comme de juste, dans un poème. Arnavielle me le rappelle avec raison. Il a composé ce poème pour le mariage de Monsieur le duc et de Madame la duchesse d'Orléans, qui eu lieu le 6 novembre 1896, *il y a aujourd'hui quatre ans jour pour jour* (1). On ne saurait mieux fêter cet anniversaire qu'en rappelant ici quelques-unes des plus naïves beautés de ce joli poème.

Au blanc panache, aux fleurs de lys — tu reviens ô France guérie ! — Le vieux passé recommence à éclore, — le Prince, le Roi se marie — et, par ainsi — l'héritier d'Henri V —

(1) C'est la date à laquelle ce chapitre de l'Enquête sur la Monarchie a paru dans la Gazette de France.

donne joie entière à notre âme ; — il s'est marié — et nous pouvons crier encore : — Mon Dieu ! mon Roi ! ma Dame !

« Quand il faut choisir un bon parti, — Lui qui ne perle jamais le sens, — Lui, jeune, galant et hardi — prend vite Marie D'Orthée. — Marié royal, — un sang impérial — vient augmenter son apanage.. »

» D'après ce qui s'est vu hier (1) à Paris, — reine et roi, vous n'aurez qu'à paraître, — (et c'est l'avis de tous) — pour que l'enthousiasme ne fasse que croître, — mais Paris — ne doit pas garder seul ce bonheur, — vous tiendrez à faire le grand tour de la France. — Vienne ce jour, — et du Nord au Midi, — surtout dans le Midi — quel délire !

» Sire, je vous chante dans ma chanson — *roi de nos Provinces-Unies* ; — vous rendrez libres, puisqu'elles ont l'âge de raison, — ces jolies filles, — qui, avec câlinerie, — formeront Cour d'Amour — autour de celle que, dans leur allégresse, — beaucoup d'en'ra nous — appellent déjà — la Reine Félibresse.

» Tous d'accord, vers l'avenir — nous reprendrons la Geste française — de nouveau l'on verra revenir — en honneur la terre paysanne.. »

*Toutes d'accord, vers l'aveni
Reprendren la Gesto franceso :
Tournz-mai se vèira teni
En onour la terro pageso.*

Je veux finir sur cette strophe, que je reproduis dans son texte après l'avoir traduite. Elle est trop belle de vérité ! Elle marque trop bien ce que Monsieur le Duc d'Orléans appelait, dans la lettre dont il a bien voulu m'honorer, *l'unité profonde de la conception royaliste*. Voilà un couplet de chanson composé, il y a quatre ans, par un poète populaire à Montpellier : les deux premiers vers (réconciliation nationale, remise en marche vers l'avenir, reprise de la Geste française) semblent résumer trait pour trait les récentes déclarations de M. de Lur Saluces à Bruxelles, telles que je les ai consignées dans l'Enquête (2). Les deux derniers (la vie rurale, la terre paysanne remise en honneur) condensent les idées de M. André Buffet, telles que les ai également recueillies (3). Ainsi, du Vosgien au Cévenol et au Girondin, de l'avocat à l'ouvrier, de l'ouvrier au soldat, du soldat au prince, c'est partout la même pensée et le même cœur !

CHARLES MAURRAS.

(1) Allusion aux fêtes franco-russes qui venaient d'avoir lieu.

(2) Enquête, fascicule 1, page 28, col. 1 et 26

(3) Enquête, fascicule 1, pages 11, 12, 13.

L'OPINION DE FORAIN

Membre du Comité de la Ligue de la Patrie Française, l'une des sept ou huit personnes dont l'infatigable labeur a, durant chaque jour de l'affaire Dreyfus, maintenu à sa place le cœur français, Forain mit en garde la France contre le complot international qui nous menaçait tous.

En vain, essaya-t-on dans le camp dreyfusien de lui apposer des artistes ; il ne lui répondirent jamais qu'en le plagiant. Autant que son génie et que sa raison, l'autorité de cette patriotique campagne me désignait Forain comme un des plus considérables des témoins à interroger. Nous nous étions rencontré aux jours de bataille. J'en ai profité pour être indiscret.

*
**

— *Oui ou non, l'institution d'une monarchie traditionnelle, héréditaire, antiparlementaire et décentralisée est-elle de salut public?*

Ce questionnaire sentencieux eût été de mauvais goût chez Forain. L'atmosphère de l'atelier de la rue Spontini est assez peu favorable aux épanchements doctrinaires. On n'y use que d'un français très vert, très pur, très franc. Mais, quand il est précis, le langage des théoriciens se traduit sans difficulté dans celui des artistes. Forain avait d'ailleurs suivi avec intérêt les réponses de mes différents collaborateurs. Je vérifiais qu'il avait repensé pour son compte et à sa manière, qui est vive et puissante, les belles formules de Bourget, de Barrès, de Vaugeois et de tous nos amis nationalistes et royalistes. Restait à savoir quelle opinion personnelle il en dégagait et quel jugement il rendait entre ces formules diverses. Je tenais beaucoup à avoir cette opinion, et je m'aperçus avec joie que Forain ne se refuserait point à me la donner.

Il me dit seulement :

— Accordez-moi quelques jours.

Plusieurs jours s'écoulèrent. Je les sacrifiai libéralement. Mais, au terme de ces jours accordés, la réponse attendue ne m'arriva point. L'impatience, la mé-

lancolie, l'inquiétude et la désespérance m'assiégèrent l'une après l'autre, il me semblait que j'allais m'y abandonner, lorsque survint un petit mot :

— La réponse est prête, venez.

Ces cinq vocables me parurent les plus parfaits et les mieux sonnants de la langue. J'accourus. Forain disait vrai. La réponse était prête. Quelle réponse ! Je la trouvai bien étalée sur une table. Il n'y avait point à la lire. Il n'y avait qu'à la voir. Cela faisait bloc et sautait aux yeux.

Le délai s'expliqua :

« — Que vous aurais-je écrit ? » dit Forain, avec cette brièveté décisive et presque militaire qui se marque à tous ses discours. « Un oui ? un non ? Mais les raisons ? C'est à d'autres de ratiociner. » Moi je suis une force, je suis un projectile : vous direz en quel sens et sur quel ennemi j'aurai éclaté. »

De quel côté, le merveilleux projectile a-t-il éclaté ? Ceux qui regardent avec moi la juste et violente figure de cette *Belle Jardinière* arrosant des touffes de lys, répondront comme il leur plaira. Mais je ne crois pas que l'identité des personnages prête au doute le plus léger. Ces lys d'un jet si beau et d'une si fière venue ne peuvent signifier que la monarchie. Pour l'arroseuse, chaque trait dont elle est flétrie la désigne cruellement : à défaut du bonnet phrygien, ce nez crochu et ce gros œil bombé de Juive trentenaire feraient reconnaître notre troisième République. Le bouquet de vieux poils qui s'ébouriffe tumultueusement sur la nuque est sans doute quelque rappel de cet idéalisme protestant qui rehausse les démarches et les discours de la mauvaise fée : à la sottise naturelle elle ajoute un grain de folie, acquis à l'école primaire. Quant au corps, de l'épaule à la taille, aux hanches et jusqu'au bas des reins, c'est un pur monument de brutalité ignominieuse. Oui, te voilà Démocratie : épais arrière-train, et croupe de bête mystique, charge, effroyable accumulation de bassesses dont les moindres te tirent à chaque instant, un peu plus près de ton élément naturel ! — La mégère fléchit sur l'arrosoir qu'elle maintient, de son poing lourd et gourde, un peu obliquement, avec l'aide de ses genoux visiblement ouverts et serrés en

étai. — Han! que d'effort et d'astuce, que de labeur! Han! Un peu de patience! Han! Ça y est : voilà les lys humectés, brillants, redressés qui entrouvrent leur robe blanche...

S'il est clair que Forain est mécontent de cette absurde Marianne judaïforme, on peut encore demander en quoi consiste, au juste, son mécontentement. Dit-il à la jeune personne : — *Marianne prends garde, tu vas te faire du mal?* Ou plutôt : — *Vieille bête, as-tu fini de t'essouffler à ta propre disparition? Il te serait si simple de crever sans cérémonie!*...

Est-ce un naturaliste qui, ayant vu les causes, annonce les effets et, considérant que la République se ruine elle-même dans le cœur de tout patriote, prévoit que cette ruine produira d'elle-même la royauté? Est-ce, au contraire, un vertueux républicain et un démocrate avisé qui crie aux amis casse-cou afin qu'ils soient prémunis contre leur démenche?

Toutes ces interprétations peuvent se soutenir. Je ne dis pas qu'elle soient également soutenables : j'ai voulu les exposer avec loyauté, bien que Forain ne m'en ait pas tant demandé! Sa *Belle Jardinière* crie à première vue : — La République est juive, la République est laide, la République est vile, la République est basse, la République est sale ; cette créature accomplie joint même à tous ces dons du ciel le privilège qui appartient à Catoblépas : elle se ronge et se dévore sans le savoir ; sans le savoir, elle fait le jeu de ses ennemis déclarés.

(L'on me passera quelques expressions un peu vives : j'ai assez raisonné contre la République et l'on a trop mal répondu à mes raisons : j'ai le droit de l'insulter à ma fantaisie.)

*
**

Telle est la *Belle Jardinière*. Pour le surplus, regardez-la. J'ai mieux aimé parler d'elle que de Forain. Car elle est complète, au lieu que dans sa perfection, l'œuvre de Forain n'est tout de même point achevée. Cette œuvre ne cesse de développer ses rudes puissances. Elle acquiert des forces nouvelles nées du travail, du savoir croissant, de l'expérience, de l'âge et aussi des grands sentiments qui agitent et qui mènent l'artiste.

L'autre soir, comme nous venions de feuilleter la collection de ces incomparables *Pstt*, qu'il publiait l'autre année avec Caran d'Ache, et comme il me montrait, sur le chevalet, différentes peintures que le maître dessinateur refusa toujours d'exposer (elles sont d'un accent et d'une verve magnifique) Forain se résuma dans une stoïque parole digne de l'homme à qui Drumont voudrait faire illustrer Tacite.

— Il n'y a, disait-il, d'intéressant en art que la Haine et l'Amour.

Rien de plus vrai, peut-être, ni qui explique mieux la poésie des hautes satires lyriques, exprimées chez Forain en un petit nombre de traits tous choisis dans le définitif et dans l'éternel ; mais rien ne défie plus complètement l'analyse. A ce degré de densité et de simplicité, les effets de l'art sont des chocs : on les subit ; en les subissant, on peut s'efforcer encore de les comprendre : il est vain d'essayer de les introduire dans les étroites catégories du discours.

Charles MAURRAS.

—*o*—
LETTRE

DE

M. FRÉDÉRIC AMOURETTI

L'Enquête sur la Monarchie n'eût pas été complète si elle n'eût fourni au peuple français, avec des vues précises sur les causes de la grandeur et de la décadence de la monarchie nationale, les éléments d'une réflexion méthodique sur la suite de notre histoire. Or, jusqu'ici l'histoire a servi de point de départ ou de vérification à nos analyses critiques : sauf dans quelques paroles de M. André Buffet et de M. de Lur Saluces, elle n'a point fait la matière d'un exposé. J'ai demandé à M. Frédéric Amouretti de vouloir bien combler ici cette lacune.

*
**

A la manière dont il s'est acquitté de sa tâche et dont il a décrit, dans leurs principaux caractères, les institutions de la monarchie nationale « traditionnelle héréditaire, anti-parlementaire et décentralisée » c'est-à-dire,

selon l'expression de Bonald lui-même, de la *Monarchie tempérée*, on verra que personne n'était mieux désigné que M. Frédéric Amouretti pour cette œuvre de précision rigoureuse et de délicate approximation. Cette intelligence réaliste y convenait à merveille.

Royaliste et royaliste de raison, M. Amouretti, qui, à vingt-cinq ans, fondait à Cannes avec son ami M. Bérenger un journal royaliste, le *Réveil de la Provence*, et qui, cinq ans plus tard, devenait secrétaire et collaborateur de M. Maurice Barrès, est peut être, de toute notre génération, celui qui aura le plus contribué à rétablir le sens des traditions dans les trois ordres de la politique locale, de la politique professionnelle et de la politique nationale.

Disciple de Mistral, affilié dès la jeunesse aux groupes les plus avancés du félibrige fédéraliste, peu d'hommes connaissent mieux que lui les circonscriptions territoriales de la France. Il a conté naguère avec charme et esprit, dans l'*Action française*, à propos de son autre maître Fustel de Coulanges, comment le Bottin des départements, examiné sans relâche pendant quinze ans, lui a donné une idée nette de la réalité de nos villes et de nos provinces, si négligées, si ignorées aujourd'hui encore, des meilleurs Français.

D'une minutieuse enquête de tous les éléments contemporains de la France sont sortis ces cartes, ces programmes, ces plans de remaniement administratif que M. Amouretti a exposés en de nombreuses conférences et de nombreux articles : il a eu, ces dernières années, l'agréable et rare surprise de noter la coïncidence presque complète de ses vues personnelles avec les idées exposées par M. Foncin, le géographe bien connu, dans l'admirable petit livre des *Pays de France, projet de fédéralisme administratif* (Paris, Colin). Mais il est bien fâcheux que M. Amouretti se soit laissé devancer ; on lui a toujours reproché de l'indolence, non assurément dans l'étude, mais dans la mise en ordre, dans la mise en œuvre et au jour de ses beaux travaux.

De la connaissance du territoire, un mouvement naturel devait le conduire à l'examen de conditions du travail et de la richesse. Attiré et repoussé tout à la fois par les systèmes de l'Économie orthodoxe et par ceux du Marxisme il ne tarda point à se fixer dans une position voisine de celle de Le Play et du marquis de la Tour du Pin. Membre du groupe royaliste d'études sociales que fondèrent le colonel de Parseval et le prince Louis de Broglie, M. Amouretti a soutenu contre M. Jaurès plusieurs polémiques retentissantes. Son caractère aura

été ici de distinguer profondément l'ordre politique de l'économique et la démocratie du socialisme. Il faut organiser le travail. Il ne faut pas l'organiser démocratiquement. M. Amouretti dirait volontiers avec Le Play, « la monarchie dans l'État, l'aristocratie dans la province » ; à aucun prix, il n'ajouterait : « la démocratie dans la commune » car la commune autant que l'État et que la province, a besoin d'être organisée ; or, qui juxtapose les mots d'organisation et de démocratie ne juxtapose que des mots : les idées sont et demeurent contradictoires. En fait, en droit, l'organisation suppose des différences, des classements, une hiérarchie ; elle répond à « la voix haute et salutaire des lois de gradation qui pénètrent si vivement toute chose sur la terre ou dans le ciel (1). » La démocratie a POUR ESSENCE (2) de renier ou de négliger ces lois éternelles. Ce qui rend le socialisme anarchique et révolutionnaire, ce n'est point ce qu'il a de socialiste, c'est le poison démocratique qui s'y mêle toujours : ôtez ce poison, et l'organisation du travail redevient un important problème de fait que toute société saine résoudra convenablement et même spontanément, pourvu que le pouvoir politique, étant continu et puissant, y suffise au maintien de l'ordre.

C'est à une question de haute politique nationale que tout doit être ramené. Une décentralisation bien faite, c'est à-dire conforme à la nature de la France, et le bon règlement de questions ouvrières dépendent de la constitution de l'État. Il n'est pas possible de constituer fortement l'État français si l'on écarte le système monarchiste. Cette conclusion, à laquelle M. Amouretti s'était arrêté de si bonne heure, a dès lors servi de lumière à tous ses travaux. Elle est confirmée chaque jour par les études de politique étrangère auxquelles il se consacre avec une passion presque exclusive, dans le *Soleil*, l'*Express du Midi* et surtout, depuis qu'il est devenu sous directeur de *Paris-Nouvelles* dans les bulletins de cette agence d'informations internationales dirigés par notre éminent confrère du *Journal* M. A. Saissy. Dans cet ordre d'idées, M. Amouretti s'est particulièrement exercé à l'examen du système plébiscitaire tel qu'il fonctionne aux États-Unis d'Amérique. L'on a vu par l'*Enquête* (fasci-

(1) Edgar Poe, Colloque entre Monos et Una.

(2) On a discuté sur cette essence. Mais elle n'est pas discutable. C'est une folie pure que de changer le sens des mots. Et, politiquement c'est plus qu'une folie : c'est une faute, et grave.

cule I, page 20, col. 1), que les travaux de M. Frédéric Amouretti par le sujet intéressent vivement André Buffet.

Un paradoxe familier à M. Amouretti est de se porter défenseur de M. Delcassé, dont il estime que les vues ni les intentions ne sont pas pires que d'autres, mais dont toutes les fautes ont résulté, assure-t-il, de l'absurdité du mécanisme républicain. Il se propose de lui demander un jour, dans une lettre ouverte, s'il y a de grandes délices à vivre sous le coup d'une interpellation de M. Tourgnol...

Mais M. Amouretti explique ses vues beaucoup plus clairement que je ne saurais le faire. Voici ce qu'il m'écrivit :

Mon cher ami,

Votre campagne anti-dreyfusienne et votre Enquête monarchiste sont logiquement liées.

J'ai rencontré ces temps derniers un grand nombre de nationalistes, de républicains modérés, de ralliés, de bonapartistes, de catholiques affectant l'indifférence pour ce qu'ils appellent une étiquette politique. Tous m'ont parlé de votre enquête et m'en ont dit le plus grand bien. Tous ont convenu qu'ils approuvaient les idées qui en ressortent et qu'on peut en dégager un admirable programme de gouvernement. Mais tous, en terminant :

« — Quelle nécessité d'avoir un roi » pour réaliser ces excellentes réformes ?
» Pourquoi ne pas s'y appliquer tout de suite au lieu d'attendre vainement un roi qui, nous en avons peur, ne viendra jamais ? »

A cette dernière objection il est facile de répondre :

« — Le roi viendra si vous et vos amis vous appliquez à le faire revenir.
» — Vous avez, me répondent-ils, peut-être raison et certainement comme nous sommes patriotes avant tout, si nous croyions à la nécessité du retour du roi pour faire entrer ces réformes dans la pratique, nous deviendrions monarchistes .. Mais, nous ne croyons

» pas à la nécessité (ne parlons plus de possibilité) de ce retour. Nous sommes convaincus qu'avec le régime républicain on peut faire profiter le pays de tout ce que disent vos amis !
» Certes nous ne renverserions pas la Monarchie, si elle existait : nous ne voulons pas non plus renverser la République. »

Vous voyez, mon cher ami, que je ne vous parle pas des quelques personnes estimables qui possèdent des idées très justes sur beaucoup de points, mais qui croient cependant à la supériorité théorique de la République. C'est quantité négligeable.

Un peu plus nombreux sont les monarchistes qui savent que la République est un gouvernement inférieur, mais qui, croyant à l'impossibilité de rétablir la monarchie, se résignent à la besogne d'atténuer le mal sans chercher à le guérir.

J'en reviens donc à ceux qui approuvent, admirent même le programme extrait de l'Enquête, mais qui sont d'avis qu'on peut le réaliser sans la Monarchie.

C'est qu'ils se méprennent sur les intentions des monarchistes : ce qu'ils croient être un but, superflu d'après eux, est pour les monarchistes *un moyen nécessaire*.

— Mais (ils insistent), vous n'avez ni parti monarchiste, ni personnel monarchiste. Comment organiserez-vous votre Gouvernement ?

— Parfaitement. Bien qu'il y ait des monarchistes de talent et d'expérience, nous n'avons ni parti monarchiste ni personnel monarchiste, et nous n'en avons pas besoin. La conception des partis est républicaine. La République, par sa définition historique, est le gouvernement des partis. Si notre République dure, c'est qu'elle est aux mains d'un parti. Rêvons donc un peu moins et ouvrons

les yeux : la République de tous est une ânerie. M. Lemaître, qui aurait mieux fait de ne pas transporter dans la politique son jeu de balançoire littéraire (vous savez que dans nos pays on appelle balançoire le jeu charmant de l'escarpolette) finira-t-il par s'en pénétrer ? Vous me dites que c'est un homme délicieux : je ne le connais pas et je le crois. Ses livres le sont. Sa politique est « républicaine de tous. » Le comprendrons-nous dans l'amnistie générale ? Certainement oui : il aime tant son village orléanais et la Reine serait trop privée de ne point l'avoir en ses matinées ! — Car nous aurons une monarchie lettrée.

Qu'il nous eût été utile, à nous qui ne voulons pas organiser un parti, mais créer un sentiment ! La monarchie naîtra d'une occasion : il faut qu'elle soit accueillie par des cris unanimes de joie.

*
*
*

Ma situation est bien difficile, vos correspondants m'ont laissé peu de choses à dire. Je demeurerai donc terre à terre m'efforçant de montrer quelles sont les nécessités historiques et géographiques de la Monarchie française restaurée et à quel point précis la Restauration doit se rattacher.

Comme l'a fort bien dit M. de Lur Saluces, le mot restauration implique un retour à une époque déterminée de laquelle on repart pour une nouvelle course ; sans cela il ne s'agit plus de restauration mais d'une simple succession à la série des événements historiques. Toutefois, il ne faut pas être de ceux qui n'ont rien appris ni rien oublié ; et il faut tenir compte de tout ce qui s'est passé, bien ou mal, pour éliminer le mal et assainir le bien.

La période de déviation nationale a commencé au milieu du dix-septième siècle avec Mazarin. Louis XIV n'a plus convoqué les Etats généraux ; il a établi la capitation par ordonnance, il a érigé

les charges municipales en titres d'offices. Ainsi il supprimait la représentation nationale. C'est le premier mouvement. Cent cinquante ans plus tard, la représentation nationale, rétablie régulièrement, mais qui avait oublié la manière dont elle avait à fonctionner, supprimait le Roi. C'est le second mouvement.

Il faut, pour empêcher le troisième mouvement, qui supprimerait la France, revenir à l'époque qui a précédé le premier mouvement.

Loin de moi d'oublier la grandeur du dix-septième siècle et la grâce du dix-huitième siècle, mais ce ne sont pas plus des choses auxquelles on puisse directement se rattacher que la gloire napoléonienne ou que la prospérité économique de la Restauration, du régime de juillet et du second empire.

Nous écrivons ici uniquement pour les personnes qui réfléchissent profondément : c'est pour cela que nous n'avons aucun scrupule à remonter si haut, à l'époque où la force de la France était encore purement terrienne. Car (c'est ce que M. André Buffet a très bien vu) tout annonce en France une renaissance agricole merveilleuse malgré les plaintes des agriculteurs justifiées par notre mauvaise direction administrative et économique.

Les Capétiens directs, les Valois, si indignement calomniés, les deux premiers Bourbons ont réalisé le type de la Monarchie tempérée, qui a d'abord fait notre pays morceau à morceau, puis l'a rendu le plus grand du monde. On se trompe quand on attribue à la dictature de Richelieu la déviation funeste qui s'est produite après lui. La dictature de Richelieu, rendue nécessaire par la guerre de Trente ans, devait être passagère, comme celle de Louis XI par exemple. Dans la Monarchie tempérée les courtes périodes de dictature sont possibles quand elles deviennent nécessaires. Le cours de l'Etat rentre ensuite dans la

voie normale. Il s'agit de suspendre et non de supprimer certaines libertés publiques, dont l'abus ou même le simple usage pourraient être à certains moments, funeste. Le reste du temps les Français jouirent d'une liberté presque licencieuse.

Je suis convaincu d'une façon très précise que c'est Richelieu qui a marqué l'apogée de la gloire française. Homme d'Eglise, le grand cardinal était de petite noblesse, bien près encore du tiers-état semble-t-il ; il se rattachait donc aux trois classes. Prince par la pourpre romaine il s'inclinait cependant devant son roi Louis XIII cet excellent roi, homme admirable d'énergie et de désintéressement ; le grand cardinal obligé de se subordonner à un chef héréditaire était protégé contre le vertige de la toute puissance, si dangereux.

Il mit la France si haut qu'après lui elle ne pouvait plus que décroître. C'est donc vers lui qu'il faut remonter : c'est aux temps où il gouvernait que la France doit rattacher le cours de ses destinées. (1)

*
**

La France eut toujours un sol fertile sa belle race, sa situation incomparable ; elle posséda toujours beaucoup d'écus, que des gens économes ont entassés. Ces qualités naturelles et sociales existent encore. Bien coordonnées et dirigées, après avoir permis au pays de résister longtemps au gaspillage et à l'incohérence

(1) On s'étonnera peut-être que, particulièrement provençal, je ne m'associe pas aux quelques-uns de nos amis fédéralistes. Le particularisme est essentiel à la doctrine unitaire et monarchiste, il empêche en effet les deux abominables fléaux du despotisme césarien et du communisme anarchiste. Mais Richelieu, notamment en ce qui concerne la Provence, n'a nullement touché à nos franchises : il a simplement convoqué les représentants des communautés à l'exclusion des représentants de la noblesse et de l'Eglise. Or, il n'y avait guère de noblesse en Provence, et l'Eglise eut toujours ses assemblées particulières.

des gouvernements, elles remettront la France au premier rang des nations comme elle l'était au temps de Richelieu et de son roi Louis XIII ; mais ce sera une œuvre de longue patience et qui demandera le travail de nombreuses générations. Seule une dynastie nationale est de force à soutenir la continuité de ce travail : le roi Henri II, est bien méprisé des historiens officiels ; on l'accuse d'avoir perdu cent cinquante places occupées par les troupes françaises en des régions éloignées de nos frontières par delà les Alpes, la Meuse et le Rhin : c'est lui qui bouta définitivement les Anglais hors de France en leur enlevant Calais et qui prit Metz !

Celui qui a le sens historique et qui contemple dans son ensemble l'admirable développement harmonique de la France et des Capétiens, sent des frémissements de plaisir au plus profond de son cerveau. Et, ce frémissement, ressenti dans le temps devant notre histoire, on le ressent encore dans l'espace, lorsque, pendant un voyage, on aperçoit se dérouler aux yeux les plaines et les collines, les fleuves et les rivages où ont peiné et peinent, admirables de force, de patience et de volonté, nos agriculteurs, nos pères et nos pêcheurs, auxquels nous devons tout le soutien de notre vie. Et ces villes charmantes et puissantes, sous leurs clochers pointus, ronds ou carrés, aux pieds desquels tant de générations, courbées sous le respect dû à toutes les autorités, ont lutté pour le maintien de leurs franchises en vivant tantôt durement, tantôt plantureusement, mais toujours joyeusement et qui, à l'heure actuelle, montrent encore tant de ténacité à vivre et à se développer.

Soit que, à petites journées, le bâton de touriste à la main, on hume délicieusement le parfum de chaque fleur de France, soit que, dans une course brusque, on respire en un seul coup le

composé français essentiel, il faudrait être dénué de tout cœur et de tout esprit pour ne pas élever sa reconnaissance sensible et intellectuelle vers ceux qui nous ont procuré ces joies.

H-las, pauvres administrés que nous sommes, nous ne pouvons plus y ajouter la satisfaction que connaissaient nos pères d'avant la période de déviation nationale, nous ne savons plus ce que c'est que d'être de libres citoyens, dans nos foyers, villes et provinces, et sujets d'un Roi puissant et universellement respecté.

Les traités de Westphalie furent l'admirable résultat de la Monarchie tempérée. C'était le triomphe de la politique d'équilibre : jamais la France ne fut plus grande ; jamais une nation en Europe n'a eu, à aucune époque, un pareil prestige.

La monarchie absolue dura cent trente ans : elle eut Versailles, elle eut ce que vous savez de grandeur ; l'agonie commence à Rosbach où l'armée des cercles allemands, que l'on intitula l'armée française s'enfuit devant les soldats de Frédéric. Alors vint la décadence définitive avec un mouvement d'énergie au moment de la guerre d'Amérique. La prospérité matérielle étant très grande, le régime fiscal étant détestable, la nation privée de tous ses droits voulut refaire la monarchie tempérée, mais elle s'y prit si maladroitement qu'elle aboutit à la Révolution.

* * *

Il n'y a certes pas là de quoi dater une ère nouvelle : mais c'est depuis la Réforme l'événement le plus important qui se soit accompli en Europe.

Au moment où éclatait la Révolution Française, l'Angleterre devenait maîtresse des mers, la Prusse avait pris la première place en Allemagne, la Russie annonçait son dessein de dominer l'Orient.

Les débuts de la période démocratique qui suivirent la période absolue furent aussi beaux que les débuts de la monarchie absolue après la crise du commencement.

Austerlitz vaut Rocroi : mais la démocratie vaut moins que la Monarchie absolue et Waterloo est autrement humiliant que Rosbach ; les traités de 1815 affaiblirent la France beaucoup plus que les traités de Paris qui mirent fin à la guerre de Sept ans. La période démocratique (1) a déjà duré cent dix ans. Ne disons pas de mal de notre siècle : matériellement, nous y vivons assez bien. Pas mieux qu'au dix-huitième, pas mieux qu'au dix-septième en tenant compte des conditions différentes. Mais, au point de vue des personnes, comme au point de vue national, pour l'énergie et pour l'intelligence, France et Français, nous sommes bien inférieurs à ce qui existait au temps de Saint-Louis et de François I^{er}.

Et nous nous trouvons maintenant où rien ne nous sépare plus de l'extrême démocratie, au même point qu'en 1788. La France est toujours la France, comme dit la chanson. Mais comparez : l'Angleterre, la Prusse ou Allemagne, la Russie...

Je ne vous dirai pas que nos gouvernants actuels sont des imbéciles, je ne vous dirai pas que ce sont des voleurs, parce que je ne le crois pas d'une façon générale, bien que les honnêtes et les intelligents soient paralysés par les institutions. Mais beaucoup d'entre eux sont d'une médiocrité trop basse : cela est due à l'introduction continue et croissante, pendant un siècle, des procédés démocratiques pour le choix des politiciens et administrateurs. De l'Empire à la Restauration, puis au gouver-

(1) Bien entendu, j'emploie ce mot en un sens très précis : je parle des institutions, des lois et de l'état d'esprit démocratique, nullement d'un état social !

nement de Juillet, puis au second Empire, puis à notre République la dégression est constante et marquée. Cela tient uniquement au mode de recrutement des autorités chargées de conduire la Nation. Il faut donc changer ce mode et se dire que le système qui consiste à procéder brusquement par une élection ou un concours à une sélection purement individuelle des capacités est absolument insuffisante et qu'il faut y substituer une sélection familiale et héréditaire. Des individus puissants sortis de souches paysannes ou ouvrières sont trop souvent arrêtés dans leur expansion par des politiciens bavards ou des lauréats de concours. Pour qu'un homme mérite de passer dans une classe supérieure, il faut qu'il soit de taille à y entraîner avec lui toute sa famille; s'il monte seul, c'est une bulle gonflée. Je ne redoute rien pour le bien de l'Etat de ces ascensions familiales; elles sont utiles, elles sont nécessaires, elles donnent du lest et de la stabilité. Les noms se pressent sous ma plume, mais je ne nommerai personne. Pourtant, c'est dans cette aristocratie nouvelle que je mets ma confiance. C'est elle qui sentira le besoin de s'établir, de se lier au sol, de renouer la tradition, de recevoir de notre noblesse historique l'élégance suprême et l'esprit militaire que l'on n'apprend pas dans les clubs ni les cafés; de notre vieille bourgeoisie, la probité rigide et l'esprit ouvert. Les *Déracinés* de Maurice Barrès reprendront racine.

J'admire donc ces hommes robustes qui arrivent aux premières charges de l'Etat: tel pion qui, malgré ses douze enfants, est devenu..., je ne finirai pas l'histoire..., est bien capable de commencer une dynastie aussi longuement glorieuse que celle de Mathieu Bouchard plus connu sous le nom de Montmorency.

Et il en est d'autres: bien que je ne compte pas parmi eux, des politiciens promus députés et ministres parce que la boutique paternelle, bien placée au coin d'une rue passagère, a prospéré et que le petit ayant la langue bien pendue on lui a fait faire son droit. Ce sont là les gens qui nous rongent.

Au contraire c'est sur ces hommes dont je parlais plus haut qu'il faut compter pour rétablir en France cette Monarchie très forte, mais tempérée, qui a fait la grandeur de notre pays. Depuis que la France l'a perdue, malgré des accès passagers de relèvement et de gloire, elle est tombée en décadence. C'est ce que commencent à comprendre ces jeunes gens de haute intelligence qui s'aperçoivent enfin qu'on les a trompés, qu'on leur a présenté des mots vides de sens et non des principes solides sous le nom pompeux de déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Je me rappellerai toujours avec quelle expressive mimique de dégoût. M. Paul Bourget citait la première maxime de cette déclaration: « les hommes naissent libres ». A l'âge d'une minute ils sont libres, c'est à cette conclusion absurde que l'on arrive!

Pendant tout ce siècle, des hommes qui vont de M. de Maistre à M. Taine en passant par M. Le Play et M. Fustel de Coulanges ont maintenu les droits de l'autorité, associés à ceux de la tradition historique; leurs doctrines puissantes et précises ont lentement et profondément pénétré dans l'âme et le cœur des jeunes générations intelligentes. Parvenus au sang généreux, jeunes lettrés afflués et fermes, ce sont eux qui reconstitueront la monarchie tempérée, historique, en l'adaptant aux conditions nouvelles que deux cent cinquante ans de vie nationale déviée, mais glorieuse, et que nous adoptons intégralement, ont créées.

Seule, en effet, la Monarchie tem-

pérée peut donner à la France la sécurité par l'armée, la réputation par la diplomatie, la prospérité par la paix économique, et la reprise de la conscience nationale par la mise en valeur de toutes les énergies locales.

*
**

Avant de terminer, j'adresse respectueusement deux observations : l'une à la nation, l'autre au roi.

Et je dis à la nation :

— Citoyens, on vous a raconté que nos rois étaient des monstres : il y eut parmi eux, il est vrai, des hommes faibles, peu intelligents, plusieurs médiocres, débauchés et peut-être deux ou trois méchants. Il y en eut peu qui fussent des hommes remarquables, la plupart furent des hommes d'intelligence moyenne et consciencieux. Regardez leur œuvre : c'est la France.

Et je dis au roi :

— Roi, mon maître, parmi la série de vos ancêtres, ne regardez ni saint Louis, ni Henri IV, ni Louis XIV. Regardez le bon roi Louis VI. Il abattit les barons brigands, il transforma les bons barons en prévôts qui protégeaient sérieusement le petit peuple de France, paysans et artisans, et il donna aux bourgeois des libertés sérieuses et étendues, mais précises et réglées. Ce fut la besogne indispensable : elle rendit possible les gloires séculaires.

FRÉDÉRIC AMOURETTI.

Il n'y a rien à écrire en marge de cette lettre que *bene recte, optime.*

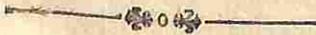
CHARLES MAURRAS.

CONCLUSION

Après les admirables vérifications historiques faites hier par M. Frédéric Amouretti des analyses de philosophie politique qui se sont succédé ici durant plus de trois mois, l'*Enquête sur la monarchie* doit être close, et les auteurs de cette belle série de lettres doivent être remerciés. Ils ne me pardonneraient pas d'écrire ici leurs noms à la suite les uns des autres ni de leur faire aucun remerciement personnel. La rusticité de ce procédé les induirait même à penser que je n'ai point compris quel motif les a tous déterminés à me répondre. Qu'ils le sachent, on l'a senti : personne n'a pu méconnaître qu'ils obéissaient au patriotisme le plus généreux. Il faut nous en féliciter comme d'un bonheur pour la France.

D'une part, en effet, les murailles épaisses que les ministres du culte républicain ont prétendu construire entre le gros des citoyens et ce que l'on appelle encore le parti royaliste, ces murailles se sont abaissées d'elles-mêmes quand il s'est agi de traiter la question républicaine et monarchique du point de vue supérieur de l'intérêt public : nos adversaires nous ont fait leurs objections et ces objections, les plus dures et les plus passionnées, je dis même les plus injustes, ont toujours établi des communications précieuses, des ouvertures et, comme on dit chez les architectes, des jours. Ces jours pratiqués dans l'enceinte où l'on croyait nous tenir serrés ne sont peut être pas le moins utile effet de l'œuvre conduite en commun.

Et, d'autre part, du côté de nos royalistes, quelques collaborateurs d'un prix infini se sont démasqués. On a su que tel grand écrivain, tel grand artiste sympathisait avec nos idées. On a appris avec un étonnement supérieur encore, que tel autre esprit éminent, que l'opinion rangeait et qui de lui même se range parmi nos adversaires et jouissant d'ailleurs des plus hautes dignités de la République, ne fait pas de difficulté pour accorder que, scientifiquement, rationnellement et, pour ainsi dire, physiquement, la Monarchie est la vérité politique. Beaucoup des nôtres, quand ils se disaient royalistes, se croyaient les dépositaires d'un sentiment, d'une tradition, et sans doute de la plus sainte des traditions, du plus noble des sentiments : mais n'avaient ils pas oublié le fondement de cette noblesse la raison suffisante de cette sainteté? Ils en avaient du moins oublié l'antique formule. On la leur a rendue!



Par ce temps de nationalisme, ils ont vu qu'ils représentaient le nationalisme intégral, ces instincts populaires trouvant chez eux et chez eux seuls un développement régulier, méthodique et complet. Nous avons osé prononcer le nom de la Monarchie scientifique. Il s'est trouvé quelques pédants, accoutumés à mettre la science à toutes les sauces, qui ont vu dans le choix et dans l'usage de ces mots une espèce de manœuvre pour faire illusion. Mais il ne nous a pas suffi de dire ou d'écrire : nous avons prouvé et (c'est un autre résultat) l'attention, la considération qu'ont bien voulu témoigner à la suite de cette étude tant d'esprits jeunes et ardents ont encore servi de contrôle à nos preuves.

Un dernier indice que nous sommes dans la vérité, c'est le misérable silence de tous ceux pour lesquels la République est devenue su périeure à la Patrie. Comme, naguère encore, l'opinion royaliste semblait avoir perdu ses titres, le sentiment républicain a tout à fait perdu les siens, supposé qu'il en eut jamais. Sans se refuser à nous faire quantité de grosses querelles, l'immense majorité de républicains confessionnels s'est tout simplement dérobée à la discussion ; ceux qui y sont venus n'y ont pas longtemps persisté.

Il ne faudrait pas se flatter d'avoir épuisé en quelques colonnes de journal l'immense sujet d'une Enquête sur la monarchie. Cependant l'essentiel fut au moins effleuré ici. Et, de cet essentiel, on peut dire qu'après trois mois de discussion tout subsiste, rien n'en est sérieusement ébranlé. Des hautes observations politiques que m'avaient confiées M. André Buffet et le comte de Lur Saluces se dégageait une doctrine : je ne pense pas qu'elle soit affaiblie, ni obscurcie maintenant. Il y a eu réponse à tout et à tous.

*
*
*

« Le vrai, le vrai seul ! » comme disait Sainte-Beuve. Nous nous sommes moqués de tout ce qui n'était la vérité politique. Elle seule était digne de passionner.

Une triste force des choses a fait de chaque Français un roi. Chacun de nous est chargé de l'inexécutable devoir de pourvoir au salut public et de veiller aux conditions les plus générales du développement national. Cette tâche est absurde : même réduite au minimum, qui ne consisterait qu'à reconnaître l'incapacité de chacun à veiller sur le bien de tous et à proclamer une monarchie « héréditaire, traditionnelle, antiparlementaire et décentralisée », je ne crois pas que l'unanimité des Français soit jamais capable de prendre l'initiative de cette

tâche ; mais impossible à tous, elle n'en incombe que plus gravement à l'élite. Les meilleurs, dans tous les arts et dans tous les métiers, et dans toutes les conditions, les meilleurs paysans et les meilleurs ouvriers, les meilleurs officiers, les meilleurs philosophes, les meilleurs écrivains, les meilleurs administrateurs, voilà le public d'élite appelé à découvrir cette vérité et, quand il l'aura découverte, à l'imposer.

Il faudrait profiter, pour l'imposer, de la première occasion. En république démocratique il est rare que les meilleurs aient l'avantage ; s'ils l'avaient souvent, tout changement d'institutions seraient inutile. Mais, qu'ils ne puissent l'avoir presque jamais, que leur succès soit un hasard, que ce hasard, s'il se renouvelle, doive eux mêmes les corrompre et les dévoyer voilà ce qu'il faut faire comprendre aux bons républicains. Plus un républicain devient « bon » et plus il se rapproche du royaliste : un géomètre pourrait dire que le royaliste est la limite mathématique du républicain. Le royaliste, c'est le bon républicain quand il est arrivé à ce degré d'intelligence et de civisme où l'on se démet de sa part de souveraineté, où l'on abdique sa royauté particulière par souci de la bonne direction politique de la nation.

La politique est trop savante et trop complexe, elle met en jeu des intérêts trop graves, trop lointains et trop généraux pour être abandonnée à la fantaisie de chacun. Chacun y est intéressé sans doute ; mais, parce que nous sommes intéressés à porter des chapeaux, des souliers et des parapluies, nous ne nous croyons pas obligés de faire nous-mêmes nos chapeaux, nos souliers ni nos parapluies. Il y a des ouvriers spéciaux pour chacun de ces divers ouvrages. De même, faut-il des ouvriers spéciaux pour la politique. Ces ouvriers ont besoin de notre assentiment, et nous contrôlons leur ouvrage : ils en ont l'initiative, et c'est une rare fortune que nous ayons une bonne idée, une idée pratique et utile, à leur suggérer ou seulement à leur proposer.

Manquant d'un patriciat bien constitué, d'une classe qui puisse spécialiser le métier de roi, la France est donc obligée (c'est le mot) à la monarchie. Cela ne dépend point, en effet, de ses volontés, mais bien de ses nécessités. Cependant l'ordre de la politique exclut, nous l'avons dit mille fois, par la nature même des fonctions qu'elle implique, des intérêts qu'elle défend, une monarchie viagère. Les monarchies comme les républiques ne prospèrent que sous la condition que le pouvoir y naisse de l'hé-

rédié. Toutes les autres constitutions du pouvoir, dans les pays qui ont un Etat politique (1) ou qui ont besoin d'en avoir un, sont caduques et mettent le commun patrimoine en liquidation. Si donc il faut un roi, il faut un roi héréditaire ; il faut une dynastie ; et mal organisée sous le rapport de l'aristocratie, la France possède du moins une dynastie. Cette dynastie n'est pas seulement nationale car elle fut génératrice de notre nationalité, avant d'en devenir la tutrice et la conductrice.

Je n'ai pas à renouveler tout ce qui fonde les idées que je résume. Mais la conclusion en est simple « *Ou la France et le roi ; ou point de roi, mais plus de France* » Ceux qui se placeront à ce point de vue de la France, les républicains patriotes, les bons républicains tomberont d'accord avec nous de ces conclusions royalistes. Cet accord consenti, il n'y aura plus qu'à aller faire visite à Monsieur le duc d'Orléans pour convenir des meilleurs moyens d'assurer la prompte rentrée du roi de France.

Ils seront accueillis de Monsieur le Duc d'Orléans. Ce prince est déterminé à régner. Je pourrais, une fois de plus, citer de lui des paroles ou des actes qui établissent son caractère. Rien ne le montre mieux que son application constante aux affaires de France. Comme il avait discerné dès la première heure les secrets mécanismes de l'affaire Dreyfus, il a reconnu l'importance du nouveau mouvement royaliste et de la nouvelle position du problème. J'ai lu chez M. Paul Bourget le fragment d'une lettre que lui a adressée le Prince. J'ai demandé l'autorisation de le reproduire. Il est capital :

« *Comme vous le dites fort bien* » écrit Monsieur le duc d'Orléans à l'éminent écrivain, à propos des vues que celui-ci a manifestées dans l'Enquête, « *l'accord est complet de la science historique et naturelle et de la doctrine monarchiste. Les esprits réfléchis et sincères seront certainement frappés de la démonstration que vous en faites* » Le chef de la Maison de France ajoute ces graves paroles : « *Le pouvoir légitime et traditionnel peut seul être autorisé à taire sans devenir despotique ou violent. Ce*

(1) La Suisse et les Etats Unis n'ont guère d'Etat politique. Voilà pourquoi ils se passent bien de cette condition. Encore la Suisse jusqu'en 1848 fut-elle patricienne, et une sorte de théocratie domestique présida-t-elle aux origines des Etats-Unis. Depuis que ceux-ci tendent à avoir un Etat politique (armée, marine, diplomatie), ils s'éloignent également de la Démocratie et de la République ; leur *impérialisme* manifesté leur tendance vers une forme de principat et de monarchie.

» *n'est pas au roi de France que pourront jamais s'adresser les paroles vengeresses de Montalembert quand il mettait le chef du pouvoir en garde contre les enivrements de la victoire ou les éblouissements de la dictature.* »

Monsieur le duc d'Orléans consacre la définition de la monarchie tempérée. Aux Français de l'approfondir. Aux meilleurs des Français de la réaliser.

Charles MAURRAS.

POST-SCRIPTUM

Tout le temps qu'a duré l'Enquête sur la Monarchie, j'ai dû, par volonté, par étude par goût, ignorer le reste. Comme on ferme les yeux pour entrer en méditation, comme on fait taire ses pensées pour une œuvre de force brute, j'ai aboli toute imagination personnelle, sacrifié ce qui sortait des idées à répandre ou des rêves à discuter. Objection ou assentiment, élément de force ou menace de faiblesse pour nos doctrines : pendant une saison je n'ai rien connu au delà.

Ceux qui ont traversé des périodes d'absorption intellectuelle savent combien les hommes nous deviennent alors indifférents et étrangers. Bons ou mauvais, amis ou ennemis, leur silhouette tremble sur un horizon éloigné : on n'imagine aucune relation possible avec eux. Les visiter, répondre à leurs lettres, répliquer par un signe de sympathie aux marques de l'approbation la plus généreuse, semble au dessus des forces. Démarches dont tout prisonnier d'un ouvrage qui le passionne devrait être exempté et comme gracié de droit. Il n'a de sens, d'esprit que pour cette Armide invisible qui l'enferme dans ses jardins.

Tiré de cet enchantement, je ne saurais vivre en ingrat, ni surtout négliger de contribuer pour ma part au resserrement de notre ancien faisceau royaliste. La propagande royaliste dispose dans tout le pays d'une magnifique puissance. Peu de personnes osaient jadis en convenir. Aujourd'hui encore, beaucoup en doutent. J'ai vu ces forces spontanées, concours et dévouements qui se proposent, enthousiasmes qui demandent un emploi. L'idée de la cause à servir et le nom de nos exilés ont suffi à tout mettre en train. Dès l'apparition du premier numéro de l'Enquête, le courant se déterminait. Du peuple, de la bourgeoisie, de la vieille et de la récente aristocratie, toute l'espérance que j'avais osé concevoir en fut débordée aussitôt.

Le monceau des lettres éparées sur ma table à écrire atteste que ce feu n'a jamais baissé. Elles portent toutes les dates, de même qu'elles ont toutes les origines. N'ayant jusqu'à présent répondu à personne, il me sera donné sans doute de répondre bientôt à tous.

Ma dette la plus forte et pour ainsi dire, la plus criarde est pourtant du côté de mes confrères de la presse de Paris et de nos provinces. Les articles que cette *Enquête* a inspirés font une collection très vaste : pour qui on aurait eu le goût, c'était un beau sujet d'album. On n'en a point fait un album. Comme un soldat heureux prélève pour son Prince une dime de son butin, j'ai fait tenir à Monsieur le Duc d'Orléans la fleur de ces discussions et de ces louanges dont il fut, de naissance et par son énergique attitude française, le sujet principal. Si le trône a été renversé à la suite de longues agitations intellectuelles, ces fragiles papiers, qui ont intéressé et même agité l'opinion, empêcheront du moins que la mémoire et l'espérance ne perdent leurs droits naturels.

Quels ont été les plus fidèles amis de l'*Enquête* ? L'énumération serait digne de cet antique Homère, par qui elle doit commencer, puisque ce père de poètes a généreusement fourni, pour notre premier fascicule, une épigraphe d'une incomparable beauté : « *Le Gouvernement de plusieurs n'est pas bon : qu'il n'y ait qu'un seul chef, — un roi.* » M. de Maistre avait déjà usé de ce texte de l'*Illiade* en tête du traité *Du Pape*. Nous avons d'ailleurs fait des emprunts d'une autre importance tant à Joseph de Maistre qu'au vicomte de Bonald, comme eux-mêmes n'avaient pas craint de s'inspirer de toute la sagesse des professionnels de la science politique qui avaient paru avant eux. Ces Maîtres, ces Docteurs furent nos premiers assistants. Une longue tradition, celle qui accumule l'expérience du genre humain, a été notre conductrice ; en quelque temps, en quelque lieu que ce fût, rien d'utile, ni d'instructif n'a été négligé. Mais les matériaux en étaient réunis et préparés depuis longtemps dans la maison même où je les ai mis en usage. Si la tradition menaçait de s'éteindre, c'est à la *Gazette de France* qu'en serait le dernier refuge.

Le colonel de Parseval qui n'a cessé de reproduire, dans l'hebdomadaire *Réveil Français*, les pages de l'*Enquête* et les propos de l'Enquêteur est de tous nos confrères celui dont nous sommes les plus proches voisins. Il nous a fait le grand honneur de ne pas nous quitter d'un jour et le plus éminent de ses collaborateurs, dans l'aimable retraite de sa maison des

champs, a tenu à marquer de l'attention, plus peut-être que de l'attention, pour la méthode et la conclusion de l'*Enquête* : j'ai eu lieu de marquer à M. de la Tour du Pin ce que vaudrait, à mon avis, le plus léger assentiment de l'auteur des *Aphorismes de politique sociale*.

Au *Clairon de la Villette*, le comte Jean de Sabrau et ses vaillants collaborateurs, entre lesquels je ne saurais oublier M. Roques, ont montré dès les premiers mots venus de Bruxelles l'intérêt passionné qu'ils prenaient à ces conférences. On connaît Sabrau, le pittoresque et la poésie de ses tours, l'imprévu de son éloquence originale. Ses invectives aux catholiques ralliés, par lui baptisés *sixtiniens*, auraient pu servir d'illustration à nos pages : le joli pendant du Ferain !

Au *Soleil*, mon excellent ami Félicien Pascal, de plus en plus touché de la vérité politique signalée par Bourget, pénétré du parallélisme des leçons de Bonald et de Taine, de Comte et de Le Play, a senti et a fait sentir, à diverses reprises, la conception scientifique de la Monarchie. Ernest Renard dans le *Pays*, Léon Barracand, dans le *Moniteur Universel*, le Père Henri Brémond dans les *Etudes religieuses de la compagnie de Jésus*, ont saisi très heureusement les occasions qui se sont offertes de nous envoyer les patriotes et les curieux. (Par ces temps de nonchalance dialectique, un certain genre de curiosité passe presque vertu.)

Présidant à tous les efforts de propagande, les groupant et les ordonnant du bureau royaliste du Faubourg Saint-Honoré, le jeune directeur de la *Correspondance nationale*, Paul Béziue, donnait souvent le branle tant à la presse parisienne qu'à celle des départements ; on n'a pas oublié que le premier signal public est venu de lui, le 15 août, au banquet de la Sainte-Marie. Sa puissante organisation, qui unira bientôt tous les éléments royalistes, a fonctionné en faveur de l'*Enquête*, qui, grâce à Paul Béziue, a ainsi fonctionné officieusement au service du roi.

Mais, en province, nos amis sans attendre aucun ordre, s'étaient déjà précipités sur notre étu le qu'ils reproduisaient et commentaient sans relâche ; c'est à peine si dans leur œuvre il m'est possible de distinguer les amis personnels d'avec les amis inconnus, tant les uns et les autres rivalisent de zèle, de talent, de constance.

... Certes, Auguste Giry, dans la *Gazette*, et dans le *Soleil du Midi*, Henry de Cardonne dans l'*Avenir du Loir et-Cher*, et Cordier, dans son admirable *Nouveliste de Bordeaux*, et Lureau, dans la *Jeunesse royaliste du Sud-Ouest*, ont

manifestement comblé, à chaque fois qu'ils en ont trouvé le prétexte, la mesure de ce que j'avais attendu de leur intelligence, de leur royalisme ardent et de leur précieuse amitié. Mais le directeur du *Messager de l'Allier*, M. Lamapet, qui a tout sacrifié pour rendre un compte exact des moindres progrès de l'Enquête ; mais le rédacteur en chef du *Nouvelliste de la Sarthe*, M. Robert Havard, philosophe et lettré, éloquent et savant, qui porte bien un nom célèbre ; mais, dans le *Courrier de Poitiers*, le marquis de Moussac et tous les rédacteurs de cette énergique publication ; mais M. de Lagonde dans l'*Express du Midi* ; mais M. Guillaume Corfec, dans l'*Indépendance bretonne* ; mais M. René Pierre dans l'*Union [malouine et dinanaise]* ; mais, dans le *Revue de l'Ouest*, notre alliée constante, notre collaboratrice fidèle, M. Edmond Béraud que d'autres, il est vrai, ont connu ici bien avant moi ; mais, dans l'*Eclair de Montpellier*, M. de Vichet directeur et M. Malachie Frizet, son rédacteur en chef ; mais dans le *Publicateur de la Roche-sur-Yon*, M. Rémy de Simony ; mais, dans le *Journal du Midi*, le réfléchi, le patient, le tenace, l'inébranlable M. Bourthoumieu, qui naguère, parlant aux royalistes de Montpellier et voulant donner à sa parole une conclusion ferme, ne trouva rien de plus décisif que d'apporter sur le bureau présidentiel quelques exemplaires du premier fascicule de l'Enquête ; mais le directeur de l'*Espérance du Peuple*, M. Feidel et M. Martin rédacteur en chef (1) ; mais ce collaborateur volontaire et caché de l'*Espérance du Peuple*, qui, l'autre jour encore, à propos de la lettre d'Albert Arnavielle, écrivait au grand organe de Nantes cette profession de foi, digne de Montluc : « Quant à moi j'ai la » foi, j'ai l'espérance, mais je n'ai aucune charité ni pour les juifs, ni pour les francs-maçons, ni pour les imbéciles qui les » laissent faire... » ; mais encore, M. Rémy, du *Journal de Péronne*, assurément outré dans son enthousiasme, mais dont la sympathie intellectuelle me va au cœur ; mais, dans le *Réveil de la Haute-Saône*, M. Bailly, qui à l'éclatante mauvaise foi de ses adversaires oppose fermement et dignement la courtoisie la plus parfaite et le goût le plus rare des moindres détails et des nuances les plus légères de la vérité, écrivain qui rappelle l'ancienne idée des honnêtes gens du grand siècle... ; mais tant d'autres de nos confrères de province, que je n'ai jamais vus, j'aurais ren-

(1) Leur correspondance publique forme un traité méthodique et complet de propagande royaliste.

contrés, dont je n'ai jamais serré la main et qui ont mis dans leurs notices, dans leurs articles, aux lignes qui pouvaient être le plus impersonnelles, autre chose que la passion politique et que l'approbation doctrinale : cette chaude et vivante cordialité d'homme à homme qui aura sans doute donné à tous les lecteurs du dehors la preuve que le monde royaliste, en sa grande masse, est déjà tout ce qu'il doit être, le prolongement de nos familles originelles, le résumé de la nation !

Vous ai-je dit tous les journaux amis de l'Enquête ? On vient d'en compter quelques-uns des plus décidés. Je dois ajouter à cette liste l'*Anjou*, le *Courrier de l'Aude* (1), l'*Echo de la Mayenne*, l'*Echo de la Marne*, celui-ci merveilleux d'entrain et de dévouement dans une campagne où chacun s'est distingué, la *Gazette du Libournais*, la *Gazette du Centre*, le *Journal du Maine-et-Loire*, le *Journal du Centre*, le *Journal de Rennes*, le *Messager de Valence*, le *Morbihannais*, le *Mémorial de Pau*, le *Mellois*, le *Messager de Bourges*, le *Petit Nivernais*, le *Ralliement de Montauban*, le *Vosgien*, la *Voix du Peuple*, la *Vendée*. Et je ne fais le compte que des concours prodigués plutôt que donnés et que ni le temps ni les incidents n'ont pu suspendre. Mais, pour être moins réguliers d'autres n'ont pas laissé d'être infiniment utiles. Il me faut remercier l'*Avenir des campagnes*, le *Bellémois*, le *Courrier de la Lozère*, le *Courrier de l'Aisne*, le *Courrier de Saint-Nazaire*, le *Courrier de Verdun*, le *Courrier du Nord est*, le *Courrier de Bayonne*, le *Courrier du Maine*, l'*Echo de la Haute-Marne*, l'*Echo de Velay*, la *Franche-Comté*, la *Gazette de Château Gonthier*, le *Journal de l'Oise*, le *Journal de Fougère*, le *Journal de Saint-Quentin*, le *Journal de la Meurthe*, le *Journal de l'Ain*, la *Mayenne*, le *Nouvelliste d'Epinal*, le *Nouvelliste de Rouen*, le *Roussillon*, le *Régional de Lyon* la *Semaine de Bayonne*, le *Sulut de Saint-Malo*.

Cette énumération alphabétique semble complète et je ne suis pas sûr d'y comprendre les quatorze ou quinze journaux dans lesquels mon éminent ami M. Oscar Havard, mal dissimulé sous le pseudonyme de Ménélaque, faisait périodiquement l'analyse des moindres phases de notre travail. Du 29 juillet à cette mi novembre, il n'y a presque pas de quinzaine qu'il n'ait touché à ce sujet, se substituant même à nous pour certaines répliques et, d'un zèle admirable, nous fournissant en abondance les raisons, les faits, les idées. Je l'en remercie : mais comment remercier toutes

(1) Dans lequel les articles de M. de Bordas ont été tout particulièrement remarquables.

les feuilles qui, à titre d'information pure ou d'approbation relative, signalaient quelque trait des conversations de Bruxelles, ou la lettre de Paul Bourget, ou les déclarations décentralisatrices de Monsieur le Duc d'Orléans ?

Les revues de province, comme l'*Ame latine* et surtout les doctes *Pays de France* de M. Joachim Gasquet, ont remarquablement compris le sens de notre examen et surtout la portée du grand témoignage royal dont on ne le sépare pas. Ces « habiles promesses du Duc d'Orléans » (je cite un adversaire, M. Jauffrenou, dans l'*Ouest Eclair*) ces promesses qui ne sont pas de simples habiletés mais l'expression même de la vérité monarchique ont eu le privilège de réveiller partout les sentiments particuliers et traditionnalistes. Les jeunes hommes réfléchis qui, avec MM. Viollis et Lafargue, s'adonnent à la rédaction de l'*Effort* de Toulouse, n'ont pu s'empêcher de mentionner le fait ; mais leur état d'esprit, mi-partie religieux et électoral, les a empêchés d'en tirer de justes conséquences. Ils se sont emportés à des violences inutiles, quand ils auraient dû discuter.

J'aurais aimé répondre, en revanche, à M. Georges Deherme, l'initiateur du Palais du peuple et le fondateur de la *Coopération des idées*. Mais il me semble que le temps de cette réponse n'est pas encore venu. M. Georges Deherme s'accorde avec les royalistes sur beaucoup de points essentiels. Il a, dans l'ordre des sentiments, la haine vive des politiciens et de toute politique de partis.

Qu'est-ce qui retient la pensée de M. Deherme ? C'est, d'abord, il me semble, qu'il n'a pas assez mérité l'importance des fonctions de l'Etat. Son mépris de la politique pure s'explique et se justifie. Il pourrait conserver ce mépris et cependant songer à pourvoir, une fois pour toutes, comme le font les royalistes aux services de la défense nationale, de la diplomatie, de la haute police et de la justice. Si nous songeons tant à l'Etat, c'est précisément dans le même instinct que M. Deherme, afin de n'avoir plus à y songer par la suite. — Mais, en outre, M. Deherme donne au mot de démocratie, mot qu'il aime, un sens tout différent de celui que nous y attachons. Il conçoit les nations et le genre humain comme un système d'associations, de compagnies, de petits corps, infinis en nombre, à l'abri desquels l'individu se développe et se propage. C'est, mot pour mot, notre conception. Mais il croit l'idée de nation condamnée à mort et nous sommes persuadés que, pour de longs siècles encore, ce n'est pas l'Internationale qui sera le genre humain : depuis la chute de l'Empire romain et la scission de

la chrétienté au moyen âge, c'est la nationalité qui forme le groupe le plus solide, le plus vaste et le plus complet... — Troisième et dernière divergence : M. Deherme est individualiste, il se rattache à ces libéraux bourgeois du milieu du siècle qui portaient en saint sacrement l'idée des droits de l'Homme. Avant de noter chez un homme aucune valeur, il lui reconnaît une dignité, politiquement et socialement infinie.

D'une manière générale, la discussion est fuie des plaideurs de mauvaises causes. (1) Si l'on a infiniment discoursé à propos de nous dans le camp des républicains et si l'on apposa toute sorte d'épithètes à notre nom, les raisons ont manqué partout et l'unique ressource de M. Arthur Ranc a été de nous désigner aux foudres de son église aussi bien qu'aux rigueurs de sa gendarmerie. Mais ces désignations fréquentes eurent leur avantage, et nous le prions de nous tenir pour ses obligés. Un vieux proverbe provençal assure que « *lou diable porto pèire* » : « le diable apporte pierre aux bâtiments de Dieu. » Autant que leurs crimes et que leurs gaspillages, la naïveté des républicains contribue à la monarchie. Cela est déjà sensible hors de la France ; les spectateurs un peu éloignés se sont rendu compte de l'utilité de notre campagne par l'état de trouble évident où nos adversaires ont été jetés. Anglais, italiens, russes, allemands, autrichiens et américains, les plus grands journaux des deux continents ont dû noter, non sans surprise, mais de bonne foi, que la France n'était pas encore une Suisse. Si les royalistes savent s'organiser, aussi bien qu'ils ont su lire, applaudir et commenter les écrits de leur Prince, chacun de leur progrès sera salué du dehors comme un relèvement de l'esprit public en France, et l'étranger n'en parlera qu'avec crainte et admiration.

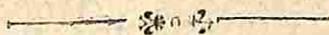
CHARLES MAURRAS.

(1) Les républicains nous annonçaient une contre-enquête. Trois ou quatre de leurs journaux, syndiqués ou associés je ne sais comment et en tête desquels se plaçait le *Voltaire*, employaient un de leurs collaborateurs, M. Albert Maybon à solliciter des opinions « en réponse à l'enquête de M. Maurras ». Sous ce titre que je souligne, en le déplorant, car il a le défaut de me sauter un peu trop vivement aux yeux, M. Maybon a enregistré plus d'une conversation éloquentes ou intéressantes, et, comme par un fait exprès, il n'a pas produit une idée. Seul de ses interlocuteurs, M. Léon Paron a su bien poser le problème. Il a vu en quoi consistait l'alternative : Collectivisme ou Monarchie. Et je me plais à prendre acte de la formule.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Discours de Monsieur le Duc d'Orléans

PRONONCÉ A SAN-REMO LE 16 FÉVRIER 1899



Merci à tous ceux qui, dans la crise angoissante que la France traverse, sont venus m'apporter, avec le témoignage de leur dévouement, l'expression de leur foi et leurs espérances. Non, la France n'est pas perdue, car elle revient aux traditions qui firent sa grandeur passée et feront sa grandeur future : l'union du peuple et de la Monarchie dans le culte de la nation et de son armée ! Elle sortira de cette crise avec la confiance qui rend forte une nation, la confiance faite de ce sentiment que les plus abominables et les plus criminels efforts n'ont pu entamer.

Le premier de tous, je montrai le péril. On affecta de le nier, mais j'en savais les causes, et ce que j'avais prévu est arrivé. C'est la nation française qu'on voulait atteindre, et personne ne peut plus en douter.

La création de toutes ces ligues en est la démonstration évidente : Ligue des Patriotes, Ligue de la Patrie française, Ligue de la Défense nationale, Ligue antisémitique et quelques autres. L'idée qui a présidé à la formation de chacune d'elles leur est commune : c'est la nécessité de sauvegarder la vitalité de la nation.

Puisque j'ai prononcé le nom de "Ligue antisémite", je tiens à m'expliquer, trop brièvement, peut-être, mais nettement et sans

ambages. Fermeement oppose aux persécutions et aux guerres de race et de religion, je n'en suis pas moins décidé, quand le pouvoir me sera confié, à protéger notre génie national. Oui, il y a une question juive, il serait puéril de le nier. Si sa manifestation est récente, son origine est déjà ancienne. Les causes en remontent au jour où la fortune immobilière fut dépassée, dans des proportions fantastiques, par la fortune mobilière. Des gouvernements sans vigilance ne s'aperçurent pas que cette révolution économique, dont tout le monde eût dû se réjouir, — puisque l'accroissement de la fortune mobilière est sans limites — leur créait l'obligation de défendre par des lois appropriées aux circonstances, et sans acception de race, celui qui, ayant la passion de son sol, incorpore en quelque sorte sa personnalité à la terre de sa patrie contre son écrasement par la fortune anonyme et vagabonde.

Qui donc devait profiter de cet état de choses, si ce n'est ceux qui, non seulement n'aiment pas la terre mais sont réfractaires à ses attaches? Lorsqu'on s'aperçut du chemin parcouru, des banques se fondèrent pour résister à la puissance juive. Celle-ci, se croyant invincible, ne voulut pas le permettre. Ce fut son tort, aussi sa maladresse. Les causes de la question juive étaient donc anciennes. Son éclatement date du jour de l'égorgeement de l'Union générale. Que fit le gouvernement? Il se fit complice. Ce jour-là, la guerre était déclarée.

Qu'on ne vienne pas me parler d'intolérance et qu'on ne prétende pas amener le pays en lui faisant craindre le réveil des luttes et des persécutions religieuses. Les persécutions, je les laisse au gouvernement qui m'aura précédé. Quant à moi, je ne chercherai que l'apaisement. Mais serait-ce une persécution que de s'opposer à l'oppression de l'argent, que de protéger la fortune naissante contre la tyrannie de la fortune acquise? Serait-ce une persécution que d'empêcher l'accaparement par quelques-uns de la puissance financière d'un pays? Durant des siècles, mes aïeux ont personnifié notre race avec ses tendances généreuses et ses nobles aspirations. Dieu, je l'espère, m'admettra à la gloire de rendre à la France l'intégrité de son génie national.

Messieurs, je le répète, c'est avec tous les Français que j'entends gouverner et je suis formellement décidé à m'appuyer sur l'armée et sur le peuple. N'est-ce pas le peuple qui, conscient de sa force, acclame son armée malgré l'odieuse campagne dirigée contre elle? Aimons-la de tout notre cœur, cette armée qui est l'incarnation de la patrie et notre sauvegarde à tous!

Discours de Monsieur le Duc d'Orléans

PRONONCÉ A YORK-HOUSE LE 25 JANVIER 1900



Mes chers amis,

J'avais trop à cœur de vous remercier de tout ce que vous avez fait pour la cause de la Monarchie pour hésiter à vous demander de faire un long voyage et de venir auprès de moi.

Je suis fier de vous.

Tous, je vous remercie du fond du cœur, vous, les deux condamnés de la Haute-Cour pour qui le bannissement est le prix du patriotisme et qui trouveriez, si cela était possible, un adoucissement aux douleurs de l'exil dans la profonde affection de Celui qui les a connues avant vous.

Vous aussi, qui n'avez reculé devant aucune responsabilité, et n'avez dû votre acquittement qu'à la crainte qu'inspirait à nos adversaires la révolte de l'opinion publique.

Et vous, et au même titre, vous qui sur tous les points de la France, avez été perquisitionnés, poursuivis et condamnés, mes chers amis de la vaillante Jeunesse Royaliste.

Tous, vous avez mené le même combat, et lorsque jadis, je vous disais que nous ne permettrions pas l'attentat contre la Patrie et l'Armée, j'étais sûr de vous, nous ne l'avons pas permis.

L'exceptionnelle rigueur dont on a usé contre vous est la preuve que les Royalistes étaient au premier rang dans le grand mouvement de revendication patriotique.

Je savais les causes initiales de l'odieuse campagne; — le premier, je les ai dénoncées, et c'est en vain que des meneurs cherchent aujourd'hui à s'excuser de leur perfidie pour ramener des esprits sincères, devenus aujourd'hui inquiets, qui s'étaient égarés à leur suite. — La France ne s'y trompera pas; elle les a jugés.

Et maintenant, mes chers amis, à l'œuvre, résolument et comme hier.

Le gouvernement républicain, par une faute irréparable, nous a fourni l'occasion de montrer au peuple ce que nous sommes et ce que nous voulons.

Disons-le hautement.

Tout ce qui est national est nôtre, et c'est sans crainte et sans arrière-pensée que je m'adresse à tous les vrais Français, n'ayant rien à redouter d'aucuns concours de quelques points de l'horizon politique qu'ils puissent me venir. Je fais appel à tous ceux qui se rencontrent dans le même amour de la France et de l'armée.

Ma politique continuera à veiller avec un soin jaloux sur les intérêts moraux et matériels de tous ceux qui vivent de leur travail.

J'ai déjà dénoncé les excès de la spéculation et de l'égoïsme brutal de la puissance juive et internationale. La République a dû s'incliner devant cette puissance. La Monarchie ne saurait le faire. Elle n'oubliera jamais que son premier devoir est de protéger les faibles contre toutes les oppressions.

Ce qui reste d'une des plus précieuses conquêtes de ce siècle « la Liberté de l'Enseignement », est aujourd'hui gravement menacé par la secte franc-maçonne qui commande au pouvoir.

Les Royalistes seront avec moi au premier rang parmi ses défenseurs. C'est en vain que, pour la détruire, ses adversaires invoquent la nécessité de faire l'unité morale de la France. Cette unité existe dans les cœurs des Français de tous les partis; ils l'ont maintes fois prouvé sur les champs de bataille, et elle ne serait en péril que si un Gouvernement débile laissait les influences cosmopolites désagréger la France.

Mais prétendre faire cette unité dans les esprits au prix d'une liberté, ce serait violer un droit imprescriptible, ce serait mettre en conflit l'Etat et la conscience des citoyens, ce serait en réalité détruire cette unité au lieu de la faire.

Ensemble nous défendrons aussi la grande cause du droit d'association qui avait trouvé dans Monsieur le Comte de Chambord et mon père bien-aimé ses défenseurs les plus énergiques.

Demain comme hier et plus qu'hier parce que vous avez fait vos preuves, mes chers amis, je compte sur votre concours intelligent et actif. Vous resterez les défenseurs de toutes les traditions nationales de la Patrie, affirmant bien haut qu'elles ne peuvent être sauvegardées que par Moi, au nom du Droit que je représente.

Rappelons sans cesse à la France que chaque fois qu'Elle a méconnu ce Droit, Elle n'a eu qu'une gloire et une prospérité passagères.

Continuons, sans défaillance, à lutter ouvertement pour nos idées, ne cédant à aucune menace, afin que le Pays ne puisse jamais nous reprocher d'avoir reculé devant rien pour accomplir la grande œuvre nationale. Nous n'atteindrons notre but que par une politique d'affirmation énergique et de vigoureuse action,

Maximes politiques du Comte de Paris



I. — L'apaisement

... La Monarchie mettra les traditions militaires à l'abri des fluctuations de la politique en donnant à l'armée un chef incontesté et immuable. La permanence du commandement au sommet aura pour conséquence la solidité de la discipline à tous les degrés de la hiérarchie.

La stabilité de son gouvernement lui permettra de s'appliquer avec suite à l'étude des problèmes que soulève la condition de nos populations laborieuses des villes et des campagnes, de poursuivre l'amélioration de leurs sort et d'adoucir leurs souffrances. Loin d'exciter les unes contre les autres les différentes classes qui concourent à produire la richesse nationale, elle s'efforcera de les réconcilier et d'amener ainsi la pacification sociale.

Dans notre société en transformation, une courte période de seize années a vu surgir, depuis le hameau jusqu'à la capitale, ce que les républicains ont appelé *les nouvelles couches*. Des hommes nouveaux sont arrivés en grand nombre à conquérir une part d'influence qu'ils ne possédaient pas encore. Ils l'auraient acquise sous tout autre gouvernement car ce progrès légitime de leur condition est le fruit de l'instruction et de la lente ascension qui, à travers les siècles de notre histoire, a rapproché les différentes classes de la société. Mais ils croient le devoir à la République. Ils continueront à en jouir, ils faut qu'ils le sachent, sous l'égide de la Monarchie...

De même, les modestes serviteurs de l'Etat qui ont gagné leur situation par leur travail ne seront pas menacés, parce qu'il la tiendront de la République. Si, d'une part, toutes les victimes de la persécution républicaine sont assurés de recevoir l'ample réparation qui leur est due, d'autre part, les exploités et les indignes qui avilissent leurs fonctions auront seuls à redouter l'avènement d'un pouvoir honnête et juste...

(INSTRUCTIONS)

II. La liberté d'association

Un gouvernement sûr de lui-même, ferme et prévoyant, doit être le partisan le plus convaincu de la liberté d'association. Il sait, en effet, qu'il ne peut s'appuyer avec sécurité que sur ce qui résiste. Les associations qui se produisent au grand jour, qui assurent à leurs membres des avantages incontestables, ne sauraient être des éléments de révolution. Elles s'intéressent de plus en plus au maintien de l'ordre de choses existant et forment peu à peu autour de ses fondations de solides assises. La pratique sincère de cette liberté est la gymnastique la plus nécessaire pour développer l'esprit politique en France, pour combattre l'apathie de ceux qui, attendant tout du gouvernement, ne font rien pour l'aider dans sa tâche.

Pénétrés de cette pensée, les conservateurs, le jour où ils seraient au pouvoir et pourraient par conséquent, veiller au respect de la loi, ne devraient pas s'at-

tacher à des restrictions puérides, vexatoires et des plus inefficaces...

... Nous devons donc réclamer, pour tous les citoyens, le droit de former des associations ayant un but légitime sans aucune autorisation préalable et sans que ces associations puissent être dissoutes autrement qu'en vertu d'un jugement motivé par une violation de la loi. Elles doivent jouir de la plus grande liberté possible; elles doivent pouvoir correspondre entre elles et s'unir pour une action commune, recevoir dans leur sein toute personne majeure qu'un jugement n'a pas frappé d'indignité, posséder des valeurs mobilières et certains biens fonds, les recevoir par donations ou testaments, ester en justice, en un mot acquérir la personnalité civile sous des conditions très larges et excluant tout arbitraire.

III. Les Associations religieuses

... Oeuvres de grand jour, elles ne craignent pas la lumière. Les exemples abondent dans tous les pays assez heureux ou plutôt assez sages, pour chercher dans cette pratique l'une des plus solides assises de l'ordre social, qu'il s'agisse de la monarchique Angleterre et de ses puissants rejets coloniaux, ou du régime sincèrement républicain des Etats-Unis. Ces exemples sont tellement éclatants qu'ils me dispensent d'insister. Je ne veux, pour preuve des services que la liberté d'association peut rendre à

l'Eglise que l'acharnement de ses adversaires irréconciliables à la lui refuser, au mépris de tous les grands principes qu'ils affectent d'invoquer.

IV. L'Association contre le socialisme

Les grands propriétaires ne seraient pas seuls atteints par les théories des anarchistes et des socialistes d'Etat. La classe, heureusement si nombreuse, des petits propriétaires fonciers, auxquels la France doit en grande partie sa force productive et son relèvement après les plus cruelles épreuves, serait la première victime de la révolution sociale que poursuivent tous ces théoriciens. Mais, pour résister à la confiscation de leur épargne ou de leur moderne héritage, pour conserver les avantages conquis à la sueur de leur front, il est nécessaire que grands et petits puissent grouper leurs forces en les associant. Il y a donc, pour tous, le même intérêt capital à jouir pleinement de la liberté qui seule leur assure ce moyen de défense.

Cette liberté doit donc être générale; elle doit embrasser également toutes les aspirations qui ne sont ni immorales ni criminelles, ni contraires à l'ordre public. Aucun régime spécial, pas plus en faveur des syndicats ouvriers que contre les associations religieuses.

PHILIPPE.

(*Une liberté nécessaire, 1893.*)



Lettres du Comte de Chambord



Au marquis de Bausset

1^{er} Novembre 1849.

Rappeler à tous que les droits ne peuvent naître que de l'accomplissement des devoirs; que le seul moyen de combattre efficacement le paupérisme et ces doctrines pernicieuses qui le rendent plus dangereux encore, est de travailler sans relâche à l'amélioration, à la fois religieuse, intellectuelle, morale et matérielle des classes malheureuses.

Au Duc de Noailles

22 Décembre 1850.

Je sais toutes les difficultés que rencontre le retour aux principes de l'hérédité monarchique tant de la part de ceux qui le combattent que souvent même par le fait de ceux qui le défendent, et ces divers obstacles, je sens qu'il est de mon devoir de chercher, autant qu'il est en moi à les faire disparaître. Aussi me suis-je constamment efforcé de prouver par mes paroles comme par ma conduite que si la Providence m'appelle à régner un jour, je ne serai pas le Roi d'une seule classe, mais le Roi ou plutôt le père de tous. Partout et toujours je me suis montré accessible à tous le Français sans distinction de classes et de conditions. Je les ai tous

vus, tous écoutés, tous admis à se presser autour de moi. Vous en avez été vous-même le témoin. Comment, après cela, pourrait-on encore me soupçonner de ne vouloir être que le Roi d'une caste privilégiée, ou, pour employer les termes dont on se sert, le Roi de l'ancien régime, de l'ancienne noblesse, de l'ancienne cour? J'ai toujours cru, et je suis heureux de me voir ici d'accord avec les meilleurs esprits, que désormais la cour ne peut plus être ce qu'elle était autrefois.

J'ai toujours cru également qu'il faut que toutes les classes de la nation s'unissent pour travailler de concert au salut commun, y contribuant, les unes par leur expérience des affaires, les autres par l'utile influence qu'elles doivent à leur position sociale. Il faut que toutes soient engagées dans cette lutte du bien contre le mal; que toutes y apportent le concours de leur zèle et de leur active coopération; que toutes y prennent leur part de responsabilité, afin d'aider loyalement et efficacement le pouvoir à fonder un gouvernement qui ait tout les moyens de remplir sa haute mission, et qui soit durable. Toujours aussi j'ai eu l'intime conviction qu'il n'y a que la Monarchie restaurée sur la base du droit héréditaire et traditionnel qui, répondant à tous les besoins de la société telle que l'ont faite les événements accomplis depuis plus d'un demi-siècle, puisse concilier tous les intérêts,

sauvegarder tous les droits acquis, et, mettre la France en pleine et irrévocable possession de toutes les sages libertés qui lui sont nécessaires.

J'apprécie tous les services qui ont été rendus à la patrie ; je tiens compte de tout ce qui a été fait, à différentes époques, pour la préserver des maux extrêmes dont elle était et dont elle est encore menacée. J'appelle tous les dévouements, tous les esprits éclairés, toutes les âmes généreuses, tous les cœurs droits, dans quelques rangs qu'ils se trouvent, et sous quelque drapeau qu'ils aient combattu jusqu'ici, à me prêter l'appui de leurs lumières, de leur bonne volonté, de leurs nobles et unanimes efforts pour sauver le pays, assurer son avenir et lui préparer, après tant d'épreuves, de vicissitudes et de malheurs, de nouveaux jours de gloire et de prospérité.

Telles ont été, dans tous les temps, mon cher Duc, et telles son encore mes dispositions et mes vues.

Lettre sur les ouvriers

20 avril 1865.

L'opinion publique a le pressentiment d'une crise prochaine. Les ouvriers le partagent, et l'expression de leurs vœux, après l'exposition de Londres, suffit pour nous en convaincre.

Il m'a donc semblé que le moment était venu de leur montrer que nous nous occupons de leurs intérêts, que nous connaissons leurs besoins et que nous avons à cœur d'améliorer autant qu'il est en nous leur situation.

En conséquence, j'ai pensé qu'il était utile d'appeler l'attention et la sollicitude de nos amis sur cette grave question. Essayons ici, après avoir signalé le mal, d'en indiquer le remède.

1° La royauté a toujours été la patronne des classes ouvrières. Les établissements de Saint-Louis, les règlements des métiers, le système des corporations en sont des preuves manifestes. C'est sous cette égide que l'industrie française a grandi, et qu'elle est parvenue à un degré de prospérité et de juste renommée qui, en 1789, ne l'a laissée inférieure à aucune autre.

Qu'avec le temps, et à la longue, les institutions aient dégénéré, que des abus s'y soient introduits, c'est ce que personne ne conteste.

Louis XVI, un de nos rois qui ont le plus aimé le peuple, avait porté ses vues sur les améliorations nécessaires ; mais les économistes qu'il consulta servirent mal ses paternelles intentions, et tous leurs plans échouèrent. L'assemblée constituante ne se contenta pas, ainsi que l'avaient demandé les cahiers, de donner la liberté à l'industrie, au commerce et au travail ; elle renversa toutes les barrières, et au lieu de dégager les associations des entraves qui les gênaient, elle prohiba jusqu'au droit de réunion, et à la faculté de concert et d'attente. Les jurandes et les maîtrises disparurent. La liberté du travail fut proclamée, mais la liberté d'association fut détruite du même coup. De là cet individualisme dont l'ouvrier est encore aujourd'hui la victime. Condamné à être seul, la loi le frappe s'il veut s'entendre avec ses compagnons, s'il veut former, pour se défendre, pour se protéger, pour se faire représenter, une de ces unions qui sont de droit naturel, que commande la force des choses, et que la société devrait encourager en les réglant.

Aussi cet isolement contre nature n'a pu durer. Malgré les lois, des associations, des compagnonnages, des corporations se sont ou rétablies ou maintenues. On les a poursuivies, on n'a pas

pu les anéantir. On n'a réussi qu'à les forcer de se réfugier dans l'ombre du mystère, et l'individualisme proscrit a produit les sociétés secrètes, double péril dont soixante ans d'expérience ont révélé toute l'étendue.

L'individu, demeuré sans bouclier pour ses intérêts, a été de plus livré en proie à une concurrence sans limites, contre laquelle il n'a eu d'autres ressources que la *coalition* et les *grèves*. Jusqu'à l'année dernière, ces *coalitions* étaient passibles de peines sévères, qui tombaient la plupart du temps sur les ouvriers les plus capables et les plus honnêtes, que la confiance de leurs camarades avait choisis comme chefs ou mandataires. C'était un tort, on crut le faire cesser en autorisant légalement la *coalition*, qui, de délit qu'elle était la veille, est devenue le lendemain un droit : faute d'autant plus grave, qu'on a négligé d'ajouter à ce droit ce qui aurait servi à en éclairer la pratique.

En même temps se constituait, par le développement de la prospérité publique, une espèce de *privilege industriel* qui, tenant dans ses mains l'existence des ouvriers, se trouvait investi d'une sorte de domination qui pouvait devenir oppressive et amener par contre-coup des crises funestes. Il est juste de reconnaître qu'il n'en a pas abusé autant qu'il l'aurait pu. Mais malgré la généreuse bienveillance d'un grand nombre de chefs d'industrie et le zèle dévoué de beaucoup de nobles cœurs malgré la création des sociétés de *secours mutuels*, des *caisses de secours*, des *caisses d'épargne*, des *caisses de retraite*, des œuvres pour le logement, pour le service des malades, pour l'établissement des écoles dans les manufactures, pour la moralisation des divertissements, pour la réforme du *compagnonnage*, pour les soins aux infirmes, aux orphelins, aux vieillards, malgré tous les efforts

de cette charité chrétienne qui est particulièrement l'honneur de notre France, la *protection* n'est pas encore suffisamment exercée partout, et les intérêts moraux et matériels des classes ouvrières sont encore grandement en souffrance.

Voilà le mal tel qu'une rapide et incomplète esquisse peut en donner l'idée. Il est évidemment une menace pour l'ordre public. Aussi convient-il avant tout de l'examiner avec la plus sérieuse attention.

2^o Quant aux remèdes, voici ceux que les principes et l'expérience paraissent indiquer :

A l'individualisme, opposer l'association, à la concurrence effrénée le poids de la défense commune, au privilège industriel la constitution volontaire et réglé des corporations libres.

Il faut rendre aux ouvriers le droit de se concerter, en conciliant ce droit avec les impérieuses nécessités de la paix publique et la concorde entre les citoyens, et du respect des droits de tous. Le seul moyen d'y parvenir est la liberté d'association, sagement réglée et renfermée dans de justes bornes. Or, il est à remarquer que c'est là précisément la demande instante par laquelle se terminent les vœux de tous les délégués à l'exposition de Londres.

Ce ne sera, du reste, que la régularisation légale d'une situation qui, à propos de cette exposition, s'est révélée tout à coup, à la grande surprise de l'administration alarmée. Car on a été bien obligé de reconnaître alors que, par le fait, malgré la législation et contre elle, ces associations existaient déjà ; qu'elles s'étaient reformées sous l'abri du secret et en dehors de toute garantie. Les rapports des délégués ont été publiés, et ils concluent tous à la constitution libre des associations et des syndicats. La couleur dont ces rapports sont

parfois empreints, est une raison de plus pour qu'on s'en occupe, qu'on s'en inquiète, et qu'on cherche à dégager de ce qu'ils ont de faux et de pernicieux, ce qu'ils peuvent avoir de juste et de vrai.

En un mot, ce qui est démontré, c'est la nécessité d'associations volontaires et libres des ouvriers pour la défense de leurs intérêts communs. Dès lors, il est naturel que, dans ces associations, il se forme, sous un nom quelconque, des *syndicats*, des *délégations*, des *représentations* qui puissent entrer en relation avec les patrons ou syndicats de patrons pour régler à l'amiable les différends relatifs aux conditions du travail, et notamment au salaire. Ici, la communauté d'intérêts entre les patrons et les ouvriers sera une cause de concorde, et non d'antagonisme. La paix et l'ordre sortiront de ces délibérations, où, selon la raison et l'expérience, figureront les mandataires les plus capables et les plus conciliants des deux côtés. Une équitable satisfaction sera ainsi assurée aux ouvriers; les abus de la concurrence seront évités autant que possible, et la domination du privilège industriel resserrée en d'étroites limites.

L'autorité publique n'aura rien à craindre, car, en sauvegardant les droits d'autrui, loin d'abandonner les siens, elle en maintiendra au contraire l'exercice avec la haute influence comme avec les moyens de force et de précautions qui lui appartiennent. Toute réunion devra être accessible aux agents du pouvoir. Aucune ne se tiendra sans une déclaration préalable, et sans que l'autorité, si elle le juge à propos, ait la faculté d'être présente. Les règlements devront lui être communiqués, et elle aura soin que jamais le but et l'objet des réunions ne puissent être ni méconnus, ni dépassés. Laissant une entière liberté aux débats et aux transac-

tions, elle n'interviendra qu'amiablement, et à la demande des deux parties, pour faciliter leur accord. Elle sera toujours en mesure de réprimer sévèrement les troubles, les manœuvres, les désordres. Des commissions mixtes, des syndicats de patrons et d'ouvriers pourront se rassembler sous son égide pour entretenir les bons rapports, et prévenir ou vider les différends.

Enfin l'intervention généreuse des particuliers devra être admise pour venir en aide aux ouvriers, et pour exercer à leur égard, en toute indépendance et avec la pleine liberté du bien, les ministères de protection et de charité chrétienne mentionnés plus haut.

En résumé, droit d'association sous la surveillance de l'Etat, et avec le concours de cette multitude d'œuvres admirables, fruits précieux des vertus évangéliques, tels sont les principes qui semblent devoir servir efficacement à délier le nœud si compliqué de la question ouvrière.

Qui ne voit d'ailleurs que la constitution volontaire et réglée des corporations libres deviendrait un des éléments les plus puissants de l'ordre et de l'harmonie sociale, et que ces corporations pourraient entrer dans l'organisation de la commune et dans les bases de l'électorat et du suffrage? Considération qui touche un des points les plus graves de la politique de l'avenir.

En présence surtout des difficultés actuelles, ne semble-t-il pas que, fidèle à toutes les traditions de son glorieux passé, la royauté vraiment chrétienne et vraiment française doive faire aujourd'hui, pour l'émancipation et la prospérité morale et matérielle des classes ouvrières, ce qu'elle a fait en d'autres temps pour l'affranchissement des communes? N'est-ce pas à elle qu'il appartient d'appeler le peuple du travail à jouir de la liberté et de la paix, sous

la garantie nécessaire de l'autorité, sous la tutelle spontanée du dévouement et sous les auspices de la charité chrétienne?

Lettre sur la décentralisation

14 Novembre 1862.

Il vous a été demandé de ma part, Messieurs, de diriger vos travaux vers l'examen et la propagation des idées qui se rapportent à la décentralisation administrative. Je suis heureux d'apprendre que vous vous occupez de mettre cette pensée à exécution. Malgré les difficultés que vous rencontrez au début, j'ai la confiance que vous réussirez, et vous aurez donné par là un utile exemple auquel j'attache le plus grand prix.

Vous ne sauriez, dans les circonstances présentes, rendre à la France un service plus important et plus méritoire que de vous efforcer, par des études pratiques, de préparer les voies à une réforme indispensable, dont le principe est aujourd'hui accepté par les meilleurs esprits, mais dont les avantages sont encore loin d'être appréciés à leur juste valeur par tous ceux qui sont appelés à les recueillir.

Le champ est vaste ; plus vous le cultiveriez et plus vous connaîtrez combien il est fécond. Mettez-vous hardiment à l'œuvre, associez-vous, même hors de nos rangs, toutes les personnes qui peuvent vous prêter le secours de leur expérience, et soyez sûrs que vos efforts persévérants seront couronnés de succès.

L'alliance de l'autorité et de l'ordre avec la liberté, tel est le problème dont la solution préoccupe constamment la France. Or, ce n'est que sur la base du droit que cette alliance peut être fondée d'une manière solide et durable. Vos travaux contribueront efficacement à remettre en lumière cette vérité trop long-

temps méconnue, mais que l'on commence maintenant à entrevoir, comme on voit aussi plus clairement chaque jour que le despotisme et l'arbitraire corrompent fatalement et finissent par tuer l'autorité, qui trouvera au contraire ses garanties et sa force dans toutes les institutions libres dont elle doit être entourée.

Décentraliser l'administration largement mais progressivement et avec prudence, sans lui enlever l'initiative et la sécurité qu'elle doit à la tutelle de l'Etat, en tenant compte des éléments qui existent comme de ceux qui se formeront ; la rendre plus expéditive, plus simple, moins dispendieuse, plus équitable, parce qu'elle resterait étrangère à des combinaisons politiques désormais inutiles, ce serait déjà un grand bienfait pour le pays ; mais, j'en ai la ferme conviction, vos études prouveront que, même sur le terrain social et politique, la décentralisation ne produirait pas de moins précieux avantages. En effet, quel moyen plus puissant et plus en harmonie avec nos mœurs et les faits contemporains pour établir à la longue, au milieu de nous, une hiérarchie naturelle, mobile, conforme par conséquent à l'esprit d'égalité, c'est-à-dire de justice distributive, qui est aussi nécessaire au maintien de la liberté qu'à la direction des affaires publiques ? Multiplier et mettre à la portée de chacun les occasions d'être utile en se consacrant selon ses facultés à l'administration des intérêts communs, faire que les rangs dans la société soient distribués suivant les capacités et les mérites, entretenir par un concours incessant l'émulation du dévouement, de l'intelligence et de l'activité dans les carrières constamment ouvertes à tous, et arriver à ce que l'influence et les distinctions se perpétuent avec les services rendus : c'est là ce que l'on peut légitimement se pro-

mettre de la décentralisation. Un tel résultat ne s'obtiendra sans doute qu'à l'aide du temps ; mais il est assuré et sera durable, parce qu'il n'aura rien de factice...

... La décentralisation n'est pas moins indispensable pour asseoir sur de solides fondements le régime représentatif, juste objet des vœux de la nation. L'essai qui a été fait de ce régime à l'époque où la France avait voulu confier de nouveau ses destinées à la famille de ses anciens rois, a échoué pour une raison très simple, c'est que le pays qu'on cherchait à faire représenter n'était organisé que pour être administré. Comment des assemblées formées en quelque sorte au hasard et par des combinaisons arbitraires autant qu'artificielles, auraient-elles pu être la véritable et sincère représentation de la France ? La décentralisation est seule capable de lui donner, avec la conscience réfléchie de ses besoins, une vie pleine, active, régulière, et de permettre que le gouvernement représentatif devienne une vérité. Elle aussi peut créer les mœurs politiques, sans lesquelles les meilleures institutions se dégradent et tombent en ruines.

En appelant tous les Français à s'occuper plus ou moins directement de leurs intérêts dans leurs communes, leurs cantons et leurs départements, on verra bientôt se former un personnel nombreux, qui à l'indépendance et à l'intégrité joindra l'expérience pratique des affaires. Alors les assemblées politiques sorties pour ainsi dire des entrailles mêmes de la nation, aideront le gouvernement à remplir sa haute mission, en lui apportant avec leur utile concours un contrôle aussi intelligent que dévoué, qui sera une force de plus, sans pouvoir être jamais un obstacle ou un péril.

Déjà des ouvrages remarquables,

composés par des écrivains éminents, qui appartiennent aux écoles les plus diverses, ont traité ces grandes questions d'avenir et conquis à l'idée générale de la décentralisation les suffrages de tous les hommes éclairés. Il s'agit maintenant de la répandre et de la populariser, afin de lui obtenir l'assentiment de l'opinion publique. Car, vous le savez, de nos jours surtout, nul ne peut entièrement se soustraire au mouvement de l'opinion, et le gouvernement le plus ami du progrès ne saurait transporter du domaine de la théorie dans celui des faits, des idées qui n'auraient pas été mûries d'avance et auxquelles l'opinion publique refuserait son appui.

J'ai esquissé le plus clairement et le plus brièvement qu'il m'a été possible la tâche à laquelle je vous convie. Elle est difficile et laborieuse, mais elle n'est pas au-dessus des forces de votre dévouement et de votre zèle pour les intérêts de notre chère patrie.

Croyez plus que jamais à ma vive gratitude, et recevez la nouvelle assurance de toute mon estime et de ma constante affection.

Sur la décentralisation

La décentralisation est une de nos doctrines. Nous avons été les premiers et longtemps les seuls à la proclamer et à la soutenir contre des résistances et des obstacles sans nombre. Aujourd'hui elle est acceptée partout. Ne la laissons ni confisquer ni fausser. — Déjà, par ma lettre du 14 Novembre 1862, j'appelaï particulièrement l'attention de mes amis sur ce grave sujet.

Ce que je disais à mes amis en 1862, je le leur répète avec plus d'instance encore aujourd'hui. L'heure est venue de redoubler d'efforts dans la sphère de la publicité, de la persuasion, de l'influence pour éclairer l'opinion, ouvrir

la voie aux solutions favorables, ou du moins conserver intactes les doctrines qui nous appartiennent. Tout ce qui a été jusqu'ici est à peu près illusoire. C'est un déplacement d'attribution; ce n'est ni une diminution d'arbitraire ni une restitution de libertés.

Il faut le démontrer et faire voir à la France que, plus que personne, nous nous préoccupons de ses intérêts et de son bonheur, et que seuls nous en avons la garde et le secret.

A M...

15 novembre 1866.

La France et la société tout entière sont menacées de nouvelles commotions : aujourd'hui comme il y a dix-sept ans, je suis convaincu et j'affirme que la monarchie héréditaire est l'unique port de salut, où, après tant d'orages, la France pourra retrouver enfin le repos et le bonheur. — Poursuivre en dehors de cette Monarchie la réalisation des réformes légitimes que demandent avec raison tant d'esprits éclairés, chercher la stabilité dans les combinaisons de l'arbitraire et du hasard, bannir le droit chrétien de la société, baser sur des expédients l'alliance féconde de l'autorité et de la liberté, c'est courir au devant de déceptions certaines. La France réclame à bon droit les garanties du gouvernement représentatif, honnêtement, loyalement pratiqué, avec toutes les libertés et tout le contrôle nécessaires. Elle désire une saine décentralisation administrative, et une protection efficace contre les abus d'autorité. Un Gouvernement qui fait de l'honnêteté et de la probité politique la règle invariable de sa conduite, loin de redouter ces garanties et cette protection, doit, au contraire, les rechercher sans cesse. —

Ceux qui envahissent le pouvoir, sont impuissants à tenir les promesses dont ils leurrent les peuples, après chaque crise sociale, parce qu'ils sont condamnés à faire appel à leurs passions au lieu de s'appuyer sur leurs vertus. — Berryer l'a dit admirablement : « Pour eux, gouverner n'est plus éclairer et diriger la pensée publique, quelle qu'elle soit ; il suffit de savoir la flatter ou la mépriser, ou l'éteindre. » Pour la monarchie traditionnelle, gouverner s'est appuyer sur les vertus de la France, c'est développer tous ses nobles instincts, c'est travailler sans relâche à lui donner ce qui fait les nations grandes et respectées ; c'est vouloir qu'elle soit la première par la foi, par la puissance et par l'honneur.

Manifeste du 8 mai 1871

Croyez le bien, je serai appelé, non seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis le fondé de pouvoirs nécessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer les maux passés et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main et dans la poitrine ce cœur de Roi et de père qui n'a point de parti. *Je ne suis point un parti, et je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemis à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France, et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.*

HENRI.

Imprimerie de la « Gazette de France »
1 bis, rue Baillif, Paris

L'Imprimeur gérant : Paul Depérier

« Comme vous le dites fort bien, l'accord est complet de la science historique et naturelle et de la doctrine monarchiste. Les esprits réfléchis et sincères seront certainement frappés de la démonstration que vous en faites...

» Le pouvoir légitime et traditionnel peut seul être autoritaire sans devenir despotique ou violent. Ce n'est pas au Roi de France que pourront jamais s'adresser les paroles vengeresses de Montalembert, quand il mettait le chef du pouvoir en garde contre les étiourissements de la victoire et les éblouissements de la dictature.

(LETTRE DE MONSIEUR LE DUC D'ORLÉANS
A M. PAUL BOURGET).

« Je rouvre ma lettre pour vous féliciter du début de l'Enquête. Voilà de la haute politique. Vous ne saurez jamais ce que fut le Comte de Paris et quel roi d'après la guerre il aurait été. Le prince n'a eu tant d'avversaires qu'à cause de sa supériorité. On l'a calomnié systématiquement comme on calomnie le Duc d'Orléans aujourd'hui — comme on a calomnié Louis XVI, puis Louis XVIII, puis Charles X, puis le comte de Chambord.

» Nous n'avons pas assez défendu nos Princes, Vous le faites et vous faites bien. »

(Lettre adressée à la « Gazette de France », le 1^{er} août 1900).

La Royauté nous montre une Nation concentrée en un individu ou, si l'on veut, en une famille, et atteignant par là le plus haut degré de la conscience nationale, vu qu'aucune conscience n'égale celle qui résulte d'un cerveau. » RENAN, (Dialogues philosophiques.)

« Croiriez-vous que, dans la fièvre des premiers jours, j'étais presque devenu légitimiste, et que je suis encore bien tenté de l'être s'il m'est bien démontré que la transmission héréditaire du pouvoir est le seul moyen d'échapper au Césarisme, conséquence fatale de la démocratie telle qu'on l'entend en France. »

RENAN.

(Lettre sur le coup d'Etat, 14 janvier 1852)

On commit de gaieté de cœur l'erreur capitale, qui est de déférer à la masse la question qu'elle sait le moins résoudre, la question de la forme du gouvernement et le choix du souverain. L'enfant de dix ans, à qui on avait donné imprudemment les droits de majorité, fit des sottises: quoi de surprenant à cela? On demandait de la raison à cette foule qui, le même jour, peut se montrer dupe du plus grossier charlatanisme et s'ottement accueillante pour toutes les calomnies. On s'imaginait que, sans dynastie, on peut constituer un cerveau permanent à une nation. De là une fâcheuse diminution de la raison centrale; le « sensorium commune » de la nation se trouva réduit à presque rien. Avec de précieuses qualités de courage, de générosité, d'amabilité, la mieux douée des nations, pour avoir laissé descendre trop bas son centre de gravité intellectuel et moral, vit ses destinées remises aux caprices d'une moyenne d'opinion inférieure à la portée d'esprit du souverain le plus médiocre appelé au trône par les hasards de l'hérédité.

RENAN. (1889).

Axiome élémentaire de la sociologie statique: la société humaine se compose de familles, et non d'individus.

AUGUSTE COMTE.

Le principe de l'élection appliqué à tout est faux; la France en reviendra.

BALZAC.

L'unité nationale sera maintenue par l'hérédité de la fonction suprême...

La fonction du chef de tout l'Etat est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

LOUIS VEUILLOT.

Cà et là, dans le chaos des races mélangées et des sociétés croulantes, un homme s'est rencontré qui, par son travail, par son ascendant, a rallié autour de lui une bande de fidèles, chassé les étrangers, dompté les brigands, rétabli la sécurité, restauré l'agriculture, fondé la patrie et transmis comme une propriété à ses descendants son emploi de justicier héréditaire et de général né. Par cette délégation permanente un grand office public est soustrait aux compétitions, fixé dans une famille, séquestré en des mains sûres; désormais la nation possède un centre vivant, et chaque droit trouve un protecteur visible.

TAINE. (Origines de la France)

ERRATUM

- Page 4 col. 2, ligne 41, lire : « muni » au lieu de « mûri ».
Page 4, col. 2, lignes 42 et 38, lire : les leçons « de » l'histoire.
Page 4, col. 2, ligne 53, lire : il n'est « cependant » pas nécessaire.
Page 12. col. 2, ligne 19, lire « Dehodencq. »
Page 19, col. 1, ligne 40, lire « lui » au lieu de « leur ».
Page 20, col. 1, ligne 3, lire « de sa force » au lieu de « la force. »
Page 21, col. 1, ligne 3, lire « mêmes » au lieu de « même ».
Page 21, col. 1, ligne 6, lire « il nous dispense », au lieu de « de nous accommoder. »
Page 23, col. 1, note 1, ligne 6, lire « sa mère » au lieu de « la mère ».
Page 26, col. 1, ligne 24, lire « renversés » au lieu de « renversé ».
Page 26, col. 1, en note effacer « le chevalier de Langeac ».
Page 27, col. 2, ligne 16, lire « demander » au lieu de « demande. »
Page 31, col. 1, ligne 13, lire « et » au lieu de « est ».
Page 32. col. 2, ligne 9, lire « persuasion » au lieu de « persuasion. »
Page 33. col. 2, ligne 58, lire « se compose » au lieu de « ce compose ».
Page 39, col. 1, ligne 1, lire « collaborait » au lieu de « corroborait. »
Page 41. col. 2, ligne 22, lire « conférences » au lieu de « préférences ».
Page 43, col. 2, ligne 42, lire et aussi « le » même, au lieu de « et aussi même ».
Page 47, col. 2, ligne 22, lire « au recueil, » au lieu de « en tête du recueil ».
Page 50, col. 2, en note, ligne 3, lire « du problème » au lieu de « de problème ».
Page 50, col. 2, en note, ligne 6, lire « au-dessus » au lieu de « au destin. »
Page 52, col. 1, ligne 46, lire « je désirerais » au lieu de « désirerais ».
Page 72, col. 1, ligne 44, lire « dans la » au lieu de « sur la ».
Page 73, col. 2, ligne 43, lire « on l'a » au lieu de « on a. »
Page 77, col. 1 en note, ligne 7, lire « ce qu'il y a » au lieu de « ce qu'il a »
Page 93, col. 1, ligne 2, lire « sur ce sujet » au lieu de « par le »,

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<i>Préface</i>	III
<i>Lettre de M. Maurice Barrès</i>	2
<i>Lettre de M. Hugues Rebell</i>	6
<i>Lettre de M. Gustave Boucher</i>	10
<i>Lettre de M. Henri Vaugeois</i>	11
<i>Lettre de M. Lucien Moreau</i>	21
<i>Lettre de M. Charles Le Goffic</i>	26
<i>Lettre de M. Henri Bordeaux</i>	31
<i>Lettre de M. Jacques Bainville</i>	35
<i>Lettre de M. Caplain-Cortambert</i>	38
<i>Lettre de M. Lionel des Rieux</i>	43
<i>Lettre de M. Louis Dimier</i>	48
<i>Lettre de M. Léon de Montesquiou</i>	53
<i>Avis aux personnes pratiques</i>	56
<i>Lettre publique de M. Eugène Ledrain</i>	60
<i>Opinion de M. Sully-Prudhomme,</i> <i>membre de l'Académie Française</i>	69
<i>Lettre de M. Copin Albancelli</i>	72
<i>Lettre de M. Albert Jacquin</i>	79
<i>Lettre de M. Albert Arnavielle</i>	86
<i>Dessin de Forain</i>	90
<i>Lettre de M. Frédéric Amouretti</i>	91
<i>Conclusion</i>	98
<i>Post-Scriptum</i>	100
<i>Pièces justificatives : Discours de</i> <i>Monsieur le Duc d'Orléans ; Instru-</i> <i>ctions du Comte de Paris ; Lettres</i> <i>du Comte de Chambord</i>	103

L'ENQUÊTE SUR LA MONARCHIE



LA BELLE JARDINIÈRE

OUVRAGES DE M. CHARLES MAURRAS

POLITIQUE. — L'IDÉE DE LA DÉCENTRALISATION, brochure, 1887, à la librairie Larousse, 19, rue du Montparnasse.

TROIS IDÉES POLITIQUES : CHATEAUBRIAND, MICHELET, SAINTE-BEUVE, 1 vol. in-16, 1898, à la librairie Honoré Champion, 9, quai Voltaire.

LITTÉRATURE. — JEAN MORÉAS, brochure, 1891, à la librairie Plon et Nourrit, 9, rue Garancière.

LE CHEMIN DE PARADIS, contes philosophiques, 1 vol. in-16, 1894, librairie, Calmann-Lévy, 3, rue Auber.

EN PRÉPARATION

PROMENADES PAIENNES, notes de voyage (Grèce, Corse, Toscane, Provence). 1 vol. in-16 chez Juven, 122, rue Réaumur.

La Gazette de France.

Fondée en 1631

DIRECTEUR : M. GUSTAVE JANICOT

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Rue Baillif, 1 bis (près la Banque de France)

Publie tous les jours plusieurs éditions : Une à 3 heures - Une à 5 heures - Une à 7 heures et vingt-quatre heures, pour certains points, avant les autres journaux de Paris.

Quand les débats parlementaires et les événements politiques ou autres l'exigent, elle publie successivement d'autres éditions jusqu'à une heure extrême des derniers trains des diverses lignes de Chemins de fer.

Possédant une imprimerie spéciale et un outillage perfectionné, elle expédie ses éditions dans les départements, douze heures

PRIX DE L'ABONNEMENT

DÉPARTEMENTS

PARIS

Un an.....	66 fr.	Un an.....	58 fr.
Six mois.....	35 fr.	Six mois.....	31 fr.
Trois mois...	18 fr.	Trois mois...	16 fr.

LE RÉVEIL FRANÇAIS

Journal Hebdomadaire du Jeudi

ADMINISTRATION et RÉDACTION

1 bis, Rue Baillif (près la Banque de France) Paris

LE **RÉVEIL FRANÇAIS** Organe royaliste hebdomadaire, a, actuellement, quatre années révolues d'existence. Ses rédacteurs habituels sont, depuis l'origine, MM. le comte E. de Lur-Saluces, Le Comte Grandmoussin, sénateur; colonel de Parseval, Roger Lambelin, conseiller municipal de Paris. Leurs principaux collaborateurs sont, notamment MM. le colonel de la Tour du Pin, l'abbé de Pascal, de Penquern, baron de Maricourt, comte de Lantivy, Aimé Paillard, de la Défense de Seine-et-Marne; Henry de Marcey, Papirius, etc.

Ce journal, qui constitue essentiellement une œuvre de propagande politique et sociale, est répandu, grâce à l'action intelligente et dévouée de ses correspondants dans les départements. Tous nos amis doivent et peuvent s'associer de quelque manière à cette œuvre. Ils n'ont pour cela qu'à s'adresser à la direction du Réveil Français, rue Baillif, 1 bis (Près la Banque de France).

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS : Un an, 5 fr. Six mois, 2 fr. 50

CONDITIONS DE PROPAGANDE

PRIS dans les bureaux de Paris, l'expédition restant à la charge des souscripteurs

10 numéros, 50 cent. — 50 numéros, 2 fr. 30. — 100 numéros, 4 francs. — 1,000 numéros, 30 francs